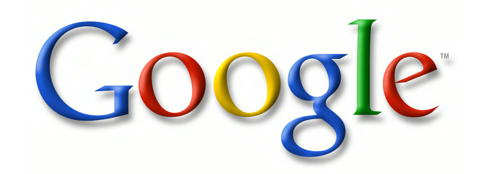
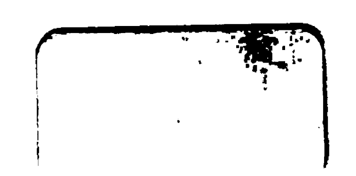






IMPRIMERIE PAUL HOFFMANN
A MONTBÉLIARD

BULLETIN

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

ET

D'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE

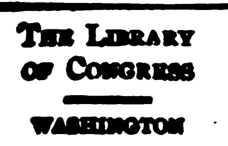
DES DIOCÈSES DE VALENCE, DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

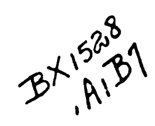
TOME TROISIÈME



ROMANS
AU SECRÉTARIAT DU COMITÉ DE RÉDACTION

1882-3





PUBLICATIONS DU COMITÉ DE RÉDACTION

DÉPOT AU SECRÉTARIAT, A ROMANS

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, 1re année		10 fr.
— — —	2e —	10 »
— — —	3e —	5 »

TIRAGES A PART DU BULLETIN (in-8°)

BELLET (Charl.), *Notes pour servir à la géographie et à l'histoire de l'ancien diocèse de Grenoble*, 1e part. 2 50

BLAIN, *Louise ou la sainte de Venterol* 1 25

— *Mémoires de J.-B. Brun, curé d'Aouste, sur les évènements de son temps de 1792 au Concordat (1802)* . . . . 2 »

BLANCHARD, *Un épisode de l'histoire des Camisards dans l'Ardèche (1704)* 1 50

CHAPER (Eug.), *Mgr Le Camus, cardinal, évêque de Grenoble de 1671 à 1707, notes pour servir à sa biographie écrites par lui-même* » 75

CHEVALIER (Jules), *Notes et documents pour servir à l'histoire des doyens de l'église de Die au XVIe siècle* . . . . 1 »

— *Passage de la compagnie des Ecossais dans le Diois (1496)* 1 25

— *Procès-verbal de la visite pastorale de Jacques de Tournon, évêque de Valence et de Die, à Die et à Crest (1551)*. 1 50

FERAUD (J. J. M.), *Fêtes de la canonisation de st François de Sales et de la béatification de Jeanne Françoise Frémiot, baronne de Chantal, à Digne en 1667 et 1752*. . . . . 4 »

FILLET (L.), *Donzère religieux, notice historique* 2 50

— *Echevis religieux, notice historique* 1 25

— *Montbrison religieux, notice historique* 1 50

GUILLAUME (Paul), *Origine des chevaliers de Malte et Rôle des donations de la commanderie de Gap (XI-XIIe siècles)* 2 50

— *Relations de Louis XI et Charles VIII avec Gap et Embrun.* » 50

— *Notice historique et documents inédits sur le prieuré de St-André de Gap*. . . . . » 75

LAGIER (A.), *Abbaye de N.-D. de Laval-Bénite de Bressieux* 1 75

MAZET (V.), *Pierre Fedon et le diocèse de Die pendant la Révolution* 2 25

BULLETIN
HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE
ET
D'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE
DES DIOCÈSES DE VALENCE
DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

TROISIÈME ANNÉE. — 1e (13e) LIVRAISON
Septembre - Octobre 1882

e présent numéro, premier de la troisième année, sera adressé à s nos anciens abonnés; conformément aux usages reçus, ceux , ne le refusant pas à la poste, le conserveront seront considérés nme réabonnés. — Le prix de l'abonnement annuel au Bulletin reste à trois francs; on continuera néanmoins à recevoir des abonne- nts de propagande (papier fort) à cinq francs. Le mode de réabon- nent le plus simple est l'envoi d'un mandat-carte ou d'un mandat stal à l'adresse du trésorier.

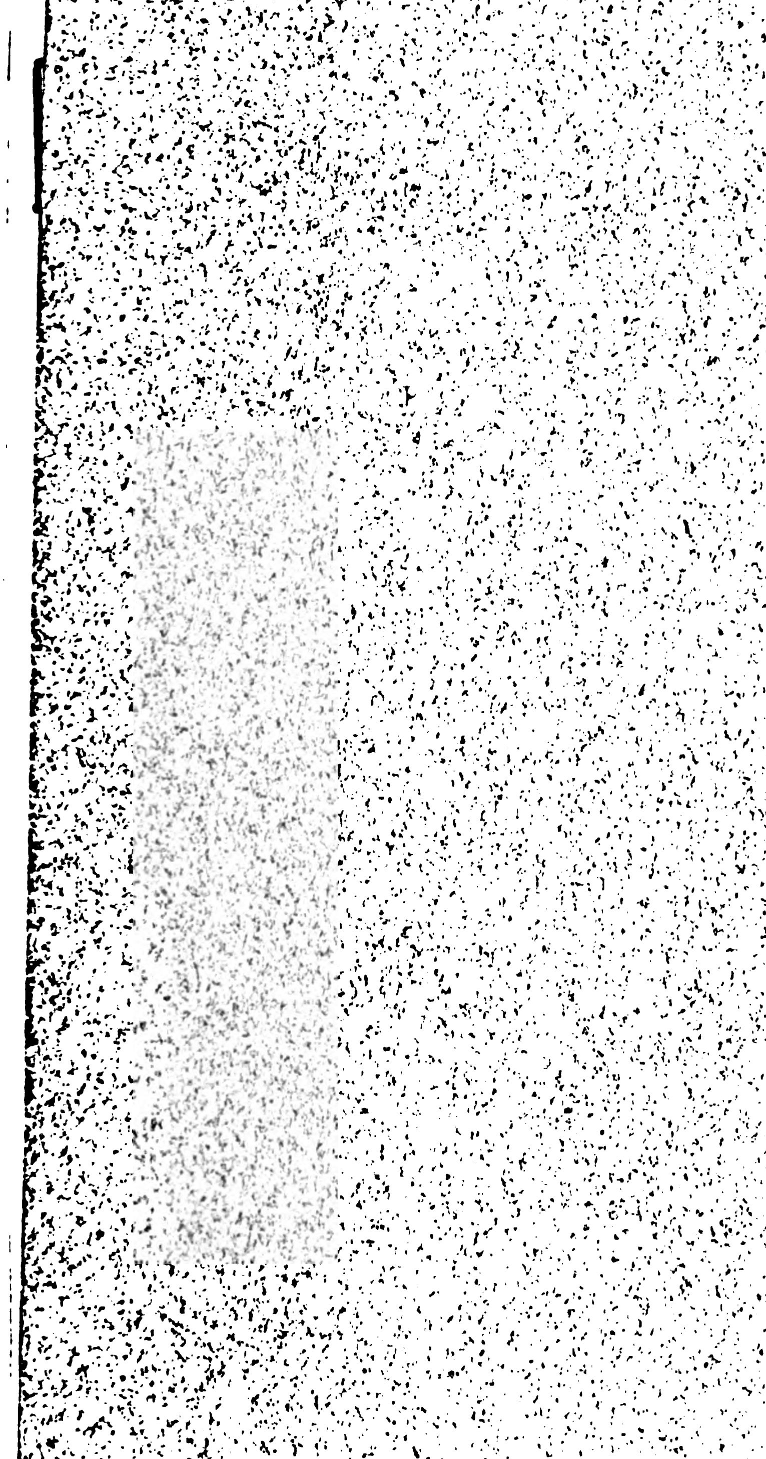
PUBLICATIONS DU COMITÉ DE RÉDACTION
DÉPOT AU SECRÉTARIAT, A ROMANS

tin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, 1re année . . 5 fr.
— — 2e — . . 5 »

TIRAGES A PART DU BULLETIN (in-8°)

r, *Louise ou la sainte de Venterol* 1 25
Mémoires de J.-B. Brun, curé d'Aouste, sur les évènements de son temps de 1792 au Concordat (1802) . . . . 2 »
CHARD, *Un épisode de l'histoire des Camisards dans l'Ardèche (1704)* 1 50
ALIER (Jules), *Notes et documents pour servir à l'histoire des doyens de l'église de Die au XVIe siècle* . . . . 1 »
Passage de la compagnie des Ecossais dans le Diois (1496) 1 25
Procès-verbal de la visite pastorale de Jacques de Tournon, évêque de Valence et de Die, à Die et à Crest (1551) 1 50
T (L.), *Montbrison religieux, notice historique* 1 50
Donzère religieux, notice historique 2 50
LAUME (Paul), *Origine des chevaliers de Malte et Rôle des donations de la commanderie de Gap (XI-XIIe siècles)* 2 50
Relations de Louis XI et Charles VIII avec Gap et Embrun. . » 50
T (V.), *Pierre Fédon et le diocèse de Die pendant la Révolution* 2 25

IMPRIMERIE P. HOFFMANN A MONTBÉLIARD.





PROCÈS-VERBAL

DE LA

VISITE PASTORALE

DE

JACQUES DE TOURNON

ÉVÊQUE DE VALENCE ET DE DIE

A DIE ET A CREST

(26 mars — 4 avril 1551).



PARMI *les documents qui fournissent à l'historien les données à la fois les plus exactes et les plus complètes sur l'état matériel et moral de nos anciennes paroisses, il faut assurément mettre en première ligne les procès-verbaux des visites pastorales. Là en effet se trouvent consignés certains détails qu'on chercherait vainement ailleurs ; certaines particularités qui font revivre de vieilles coutumes et qui peignent sous des traits saisissants les vertus et les vices de nos pères. On ne saurait mettre en doute la sincérité de ceux qui rédigèrent ces sortes de rapports ; elle se manifeste pour ainsi dire à chaque ligne. Leurs informations doivent être d'autant mieux acceptées qu'elles étaient secrètes et ne paraissaient point destinées à voir jamais le jour. Aussi les livres ou les brochures qui ont mis en lumière quelques-uns de ces documents précieux ont-ils reçu du monde savant le meilleur accueil. Pour nous borner à ce qui concerne notre province, il nous suffira de*

rappeler ici les Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé, *qu'a publiées M. l'abbé Ulysse* Chevalier [1] *: la lecture de ce curieux volume nous fait connaître plus de choses sur le clergé et le peuple en Dauphiné au XIVe et au XVe siècle que ne pourraient nous en apprendre tous les historiens.*

La pièce que nous allons reproduire [2] *ne saurait évidemment être mise en parallèle avec cet important ouvrage ; nous osons du moins espérer qu'elle ne sera point lue sans intérêt et profit. Rédigé à une époque où l'hérésie protestante commençait à faire son apparition dans nos contrées, ce document nous signale les premières démarches des novateurs, timides encore ; il nous les montre se glissant avec habileté au milieu des populations et, à l'aide d'équivoques, s'efforçant de surprendre leur bonne foi, leur ignorance. Nous retrouverons ici les noms de quelques-uns des personnages qui, dans l'ancien diocèse de Die, donnèrent l'exemple de la révolte contre l'autorité ecclésiastique. Mais, d'autre part, quelques lignes de ce procès-verbal nous révèleront plusieurs abus qui semblèrent alors autoriser les novateurs à faire entendre le mot fameux de Réforme. Comme nous pourrons bientôt le constater, les maisons régulières à cette époque ne méritaient guère cette qualification. La perception de leurs revenus était l'objet d'une espèce de trafic, qui présentait les plus graves inconvénients. Puis, ces mêmes revenus, obtenus par les arrendataires ou collecteurs, non sans réclamations et sans procès, passaient entre les mains de quelques abbés ou prieurs commendataires, qui ne connaissaient souvent que de nom le prieuré, le monastère dont ils devaient le titre à leur naissance ou à la faveur royale. Quant aux religieux qui habitaient encore ces antiques maisons du recueillement et de la prière, ils étaient le plus souvent abandonnés à eux-mêmes, dans un état voisin de l'indigence. Cette situation déplorable les jetait dans la voie glissante du relâchement, et du*

1. *Montbéliard, 1874, in-8°.*

2. *Ce document n'avait point échappé aux recherches du Jésuite* Columbi, *qui en a donné une rapide analyse : voir ses* Opuscula varia, *Lugd., 1668, in-fol., p. 335. Nous le publions d'après une copie qui fait partie des archives de Mme de Lamorte-Félines, à Die.*

relâchement à l'oubli de tous les devoirs monastiques il n'y avait qu'un pas. Le lecteur ne pourra s'empêcher d'être ému en entendant les plaintes que font à l'évêque visiteur les cisterciens de Valcroissant.

La visite pastorale dont nous publions le compte-rendu fut faite par l'évêque Jacques de Tournon, qui gouverna depuis l'année 1537 jusqu'en 1553 les églises unies de Valence et de Die. Ce prélat appartenait à une noble famille qui a donné à l'Etat et à l'Eglise bien des personnages illustres : François, cardinal de Tournon, successivement archevêque d'Embrun, de Bourges et de Lyon, fondateur du collège des Jésuites de Tournon ; Charles, évêque de Rodez ; Gaspard, qui avait occupé les sièges épiscopaux de Valence et de Die entre les années 1505 et 1520 ; Charles, évêque de Viviers, etc.

Ce fut au retour d'un voyage à Rome, où il était allé rejoindre son oncle le cardinal, employé alors par la cour de France auprès du pape Jules III pour certaines négociations diplomatiques [1], *que l'évêque de Valence et de Die, Jacques de Tournon, commença la visite de ses diocèses. Ainsi que le rappelle notre procès-verbal, un ordre du roi enjoignant à tous les évêques de rentrer dans leurs diocèses et d'y faire leurs tournées pastorales, lui avait été transmis avec des lettres du gouverneur du Dauphiné, relatives au même objet : par suite d'empiètements successifs, le pouvoir royal s'était alors immiscé dans une foule de questions, qui de leur nature semblaient ne devoir jamais relever que de l'autorité ecclésiastique. Cet état de choses, outre qu'il devenait une source intarissable de difficultés pour les évêques et le clergé, contribuait encore, en les réduisant à un rôle secondaire, en amoindrissant leur dignité, à leur enlever aux yeux des peuples ce prestige, ce respect profond dont ils ont besoin d'être entourés dans l'accomplissement de leur auguste mission. Nous n'avons point sous la main l'ordonnance royale dont nous parlons ici, mais quelques lignes détachées d'un*

1. *Le cardinal de Tournon était allé à Rome pour prendre part aux délibérations du Conclave destiné à donner un successeur à Paul III. Il obtint lui-même quelques voix, mais le cardinal Del Monte finit par être élu le 8 février 1550. François de Tournon demeura ensuite à Rome. Catherine de Médicis le rappela à la cour de France, au commencement du règne de Charles IX.*

arrêt du parlement de Grenoble, du 2 août 1583, et se rapportant au sujet qui nous intéresse, donneront à nos lecteurs le moyen d'apprécier ces sortes de documents.

Arrest de la cour de Parlement de Dauphiné enjoignant aux prélats de faire visites.

Sur la requeste présenté à la cour par le Procureur général du Roy, tendant aux fins que les archevesques et évesques de ce ressort soient exhortés de faire visitations générales des esglises de leurs diocèses et pourvoir sur le contenu de ladicte requeste, la cour, les deux chambres assemblées, veue la susdicte requeste du moys de novembre mil cinq cent huictante un et icelle enterinant avec les desclarations et ampliations que s'ensuyvent, exhorte les archevesques et évesques de ce ressort ou desquels le diocèse s'estend dans ledict ressort de faire visitation generale des esglises de leur diocèse, et icelle commencer dans le moys après la publication du présent arrest à peine de reduction de leur temporel, laquelle dés à présent est enjoinct aud. procureur général et à ses substituts de faire exécuter, ledict moien porté contre ceux qui n'auroient commencé lesdites visitations ou icelle achevée et parfaite dans la Toussaint prochaine... Fait à Grenoble en Parlement, le deuxienne jour d'aoust mil cinq cent quatre vingt troys [1].

Jacques de Tournon, ayant fait annoncer aux habitants de Die sa prochaine arrivée, le conseil de la ville se réunit pour délibérer sur les préparatifs qu'il convenait de faire pour recevoir dignement le prélat. Le résultat de cette délibération est ainsi consigné dans les registres consulaires : A esté arresté que M. les consulz « et conseilliers allent faire la reverence à Monseigneur de Dye « incontinent qu'il sera venu, et qu'on luy donne touz les repas « une demy dozaine de semaizes de quelque bon vin [2]. *C'était en effet un usage général à cette époque d'offrir quelques présents*

1. *Archives départ. de la Drôme*, Livre blanc de l'évèché de Die *ms., f°* *175.*

2. *Archives municipales de Die. — La semaize était une mesure pour les liquides ; elle équivalait à ce que l'on appelait dans d'autres localités de la province, notamment à Romans,* le pot *et avait une capacité de 1 litre 318 mill.*

aux personnages marquants qui arrivaient dans une cité : ces présents consistaient d'ordinaire en quelque objet d'or ou d'argent, en torches de cire, en confitures, en vin [1].

Nous n'ajouterons plus ici qu'un détail qui nous semble devoir compléter le tableau d'une tournée pastorale au XVIe siècle. Avant d'entreprendre sa visite dans les diverses paroisses du diocèse de Die, Jacques de Tournon voulut que les curés et les vicaires fussent avertis officiellement, afin de pouvoir préparer les fidèles à la réception du sacrement de confirmation. Pour leur faire connaître ses intentions à cet égard, il profita d'une réunion synodale, qui se tenait chaque année à Die, le mardi de la troisième semaine après Pâques. Nous ne croyons mieux faire que de reproduire ici le procès-verbal de cette assemblée qui se tint dans l'église cathédrale de Die le 14 avril 1551, sous la présidence de Jean Girard, vicaire général de l'évêque [2]. *Cette pièce, que nous avons heureusement retrouvée, renferme quelques détails utiles à recueillir pour l'histoire de la discipline ecclésiastique dans nos anciens diocèses.*

Martis, decima quarta mensis aprilis anni 1551, infra navim ecclesie cathedralis Beate Marie Dyensis, fuit tenta synodus episcopalis Dyensis, simili die teneri solita. Congregatis in eadem synodo dominis prioribus, curatis et aliis in dicta synodo interesse consuetis presentis Dyensis diocesis, R. D. Johannes Girardi, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus reverendi in Xpisto patris et domini nostri domini Jacobi de Turnone, miseratione divina Dyensis et Valentinensis episcopi ac Subdionis principis, declaravit et notificavit supradictis dominis prioribus, curatis et vicariis in dicta synodo comparentibus, supradictum reverendum dominum Dyensem episcopum suis diebus elapsis, recepisse litteras regias et illustrissimi domini Gubernatoris hujus patrie Delphinalis,

1. *Voir sur ce sujet la curieuse brochure de M. le dr* CHEVALIER : Les abbayes laïques et les présents de la ville de Romans sous les consuls ; *Valence, 1881, in-8°.*

2. *Voir sur ce personnage nos* Notes et documents pour servir à l'histoire des doyens de l'église de Die au XVIe siècle, *dans le* Bulletin *(1880), t. I, p. 58-9 ; Montbéliard, 1881, in-8°, p. 7-8.*



per quas mandatur dicto r. dño episcopo fieri facere in hujusmodi diocesi Dyensi processiones generales pro pace et religione christiana; de quibus litteris publicatio et lectura ibidem de verbo ad verbum facta fuit voce intelligibili per me Guidonem Bruni, vicesecretarium episcopalem Dyensem subsignatum. Quibus publicatis, illico fuit facta exortatio et monitio dictis dominis presbyteris per supradictum r. dominum vicarium voce propria sub verbis sequentibus : « Parendo man-« datis regiis et domini gubernatoris, auctoritate d. episcopi « vos omnes dominos curatos, vicarios monemus, mandamus « et prescripsimus in quantum possumus, sub pena excom-« municationis et alia juris, ut in perrochiis vestris cum omni « honore, decore et sanctitate processiones faciatis generales « diebus dominicis et festivis pro dicta pace, religione chris-« tiana et prosperitate dicti serenissimi regis, monendo et exor-« tando populum vestrum et gregem vobis commissam ut vi-« tam et mores eorum in melius emendant, vitia relinquendo « et bona opera faciendo et certando ut clemens ipse Deus, qui « misereatur et largiatur fundendo preces, fidem christia-« nam et regem nostrum ac ejus consilium conservare dignetur. « Pariter ortamur vos dominos curatos et vicarios ut preparetis « vos in visitatione fienda per dominum episcopum juxta « mandata regia, et si sint aliqui parrochiani vestri suspecti « et male de fide christiana sentientes, monemus ut ad nos « recurratis ad quem talia corrigere pertinet pro debita justi-« tia ministranda ».

De quibus premissis fuerunt per me vicesecretarium acta et recepta. — Guido Bruni [1].

Jules Chevalier.

Nous, Jacques de Tournon, evesque des eveschés de Dye et de Vallence en Daulphiné ensembles unis, scavoir fesons à toux ceulx que les présents actes verront et à qui seront dirigés, que Nous, ayant avec honneur et révérence humblement receu les

1. *Archives de Mme de Lamorte-Félines, à Die.*

letres a nous envoyées par le Roy Daulphin nostre sire, signées Henry, escrites en papier, en forme de missives, données à Blois le dixhuitième jour du moys de febvrier, en l'année mil cinq cents cinquante ung, ensemble autres missives de Monseigneur le Gouverneur de Daulphiné, signées Francoys [1], données à Marchenoyr [2] du vingtsix dudict febvrier, par lesquelles lettres sommes exortés, à nous est enjoinct nous retirer dans nos esglises et diocèses pour illec fère nos visitations generalles et particulière, affin de scavoir et à la verité entendre des curés et leurs vicaires ce qu'ils sentent et cognoissent de leurs parrochiens, et desdicts parrochiens comme les dicts curés, vicaires et maistres des esglises conduisent et s'acquitent de leurs charges; parelhement de la doctrine du predicateur qu'avons bailhé au peuple du dict Dye et qui les a preschés ceste caresme présente ; fère aussy toutes les aultres inquisitions, vériffications et diligences requises et necessaires affin de purger et netoyer nostre dict diocèse des erreurs, scandalles, faulces et reprovées doctrines qui pourront estre semées, contaminants et infectants le tropeau de Jésus Christ [3] ; induire aussy et admonester nos

1. *François de Lorraine, duc de Guise, fut nommé gouverneur du Dauphiné par lettres du 6 octobre 1547 ; il conserva cette charge jusqu'en 1561.*

2. *Marchenoir, ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Blois (Loir-et-Cher).*

3. *L'hérésie protestante avait depuis longtemps déjà pénétré en Dauphiné : Farel, Coct, Sébiville se mirent à la tête du mouvement. Le 25 avril 1524, le dominicain Maigret prononçait à Grenoble un discours tout empreint d'idées luthériennes.* Sermon presché à Grenoble le jour de St. Marc evangéliste; *Lyon, 1524, in-16. En 1542, un nommé Rostein, dit Garnier, fut brûlé publiquement à Romans, pour avoir jeté dans le ruisseau une image du Christ, qu'il avait arrachée à la porte d'une église. Le nombre des hérétiques augmentant tous les jours, le parlement de Grenoble rendit, le 4 mai 1546, une ordonnance enjoignant* « à tous baillis, senechaux, leurs lieutenants et autres juges royaux delphinaux....... d'informer bien diligemment et au vrai ...... à l'encontre de tous les sectateurs et suspects des erreurs, heresies et fausses doctrines qui aujourd'hui pullulent contre la sincerité et verité de nostre saincte et catholique foy et contre la determination de nostre mere saincte Esglise, et fère prendre et saisir au corps et sarrer en prison fermée tous ceulx qui par lesdictes informations se trouveroint chargés dud. crime d'hérésie (Continuation des ordonnances de la cour du Parlement de Daulphiné ; *Lyon, 1550, in-4°, f° lxxij*). *Dans une nouvelle ordonnance, du*

diocésains a fère processions generalles, accister aux sermons et vaquer à jeusnes, prieres et oraisons pour la paix, union et transquileté publique, et ce pour le deus de nostre charge et acquit de nostre conscience, et aultrement fère et accomplir ce qui par le dict Roy nous est commandé.

Et en revenant de nostre voyage de Roume, auquel avons demouré dès la feste de Toussaincts prochain passée, sommes arrivés au dict Dye le jour de jeudi sainct vingt sixième du moys de mars, en l'an susdict mil cinq cents cinquante ung, avec propos et intention de illec perfère ce que par le dict seigneur Roy Daulphin nous est enjoinct.

Et le lendemain, jour du vendredi sainct, avons faict entendre nostre venue au peuple du dict Dye, à les fins que dessus par fraire Filhati [1], religieux de l'ordre Sainct Dominique, a son presche du mistere de la passion de Nostre Seigneur, auquel presche estions assemblés beaucop et grand nombre de gents des villaiges du dict diocèse de Dye ; faict aussy entendre par missives et messagiers envoyés aux villaiges et lieux circonvoisins du dict Dye de admener leurs petits enfants pour venir recepvoir de nous le second et tiers jours de feste de Pasques prochaines le sainct sacrement de confirmation et de premiere tunsure au dict Dye.

Et le dimanche suyvant vingt neuf du dict mars, premier jour de Pasques, avons commencé fere procession à l'entour du cloistre de nostre esglise cathédrale de Dye, peu avant que commence la grand messe, la plupart du peuple du dict Dye à ce devotement présent et assemblé, aussy tout le long de la grand messe solempnelle jusques après fins entierement. Et du mesme jour, a l'apres disner heure de mydi, au son de la cloche et le dict peuple assemblé dans la dicte esglise cathédrale, avons faict prescher le dict fraire Filhati, lequel en nostre présence et par nostre commandement, avons publié

24 décembre 1543, le meme Parlement enjoignait aux évêques de la province de soigneusement et diligemment s'enquérir des hérétiques de leurs diocèses (Archives départ. de la Drôme, *E, 1755*).

1. *Il existe encore à Aouste, près de Crest, une famille Fillat, à laquelle pourrait appartenir le religieux dont il est ici fait mention.*

et donné entendre au dict peuple de Dye la volonté du Roy contenue en ses letres, induisant et admonestant le peuple accister aux processions generalles et sermons, vaquer à jeusnes, prieres et oraisons pour la paix, union et tranquillité publique, affin que Dieu par sa saincte grace octroye a toute la crestienté ce qui est plus necessaire. Et le presche parchevé et vespres sonnées, avons, present le dict peuple, accisté et vacqué tout du long a l'office de vespres, ayant trové le dict peuple de Dye en bonne dévotion; les presches, messes, vespres et aultres divins services, sans que ayons sceu ne entendu du dict peuple aulcune chose sinistre contre la foy catholique, ne aulcunement entachés d'aulcune hérésie, dont en rendons grace a Dieu.

Et ce lundy, second jour de Pasques suyvant, a cinq heures du matin, avons faict appeller pardevant nous, dans nostre maison episcopalle du dict Dye, les curés de la dicte cité, messieurs les chanoines de nostre chapitre du dict Dye, messieurs de la noblesse, nostres vicaire et official, juge temporel, juge d'appeaux, correyer, procureur d'office et aultres nous officiers, aussy les consuls, conselhiers et aultres plusieurs habitants du dict Dye et plus principaux, es fins separement à la part d'ung chascung d'iceulx estats nous informer suyvant la volonté du Roy et sur le faict et contenu des dites lectres.

Or en premier lieu, après que tous les dicts estats sont estés assemblés dans la grand salle de nostre dicte maison, avons faict venir devant nous dans nostre chambre nous sieurs vicaire, official, juges et aultres officiers, lesquels avons interrogés de leurs procedures sur le faict de la justice et si l'honneur de Dieu et de la foy catholique sont aulcunement contaminés par aulcungs malheureux heretiques, et s'il en y a heu aulcungs personaiges au dict Dye et diocese, pour le passé ne a present, suspects et entachés d'heresie, leur enjoignant nous dire promptement ce qu'ils en ont sceu et faict pour le passé et a present scavent; aussy ce qu'ils sentent et cognoissent des curés, de leurs vicaires et peuple du diocese, et comment les dicts curés, vicaires et ministres de l'esglise de Dye conduisent et s'aquictent de leurs charges; pareilhement de la doctrine

que a esté preschée du long de la caresme passée par le dict frere Filhati prescheur ; ne si le peuple du dict Dye vacque aux sermons, messes et a l'office divin : lesquels officiers l'ung après l'aultre et tous d'ung mesme accord nous ont rapporté par leurs serments et sur la loyauté de leurs consciences les affaires de la justice estre bien, que le peuple du dict Dye est en transquillité et union, ne saichant presentement aulcung personnaige au dict Dye et diocese contaminé ne suspect d'heresie, ains le dict peuple du dict Dye est, Dieu graces, si bien inspiré de Dieu et du benoist Sainct Sperit et en doctrine par les prescheurs que par cy devant y ont presché, leurs curés, vicaires, chanoines et habitués de l'esglise du dict Dye, Jacopins et Cordelliers et aultres ministres de l'esglise du dict Dye, qu'il n'y a aultres que gents de bien a present et de bonne reputation. Jacoyt que ces precedentes années deux personaiges du dict Dye, d'infime qualité et condition touteffoys, comme l'ung Jourdan Giton et l'aultre Gaspar André et ung Berbeyer de Crest et ung appelé Bouryt du lieu de Vercheynin, come ayant tenu quelques propos contre la foy catholique et le dict pour avoir mangé du fromaige ung jour de vendredi sainct sans necessité dans une hostellerie du dict Dye et pendant qu'on disoit le presche du mistere de la passion Nostre Seigneur, soient esté trovés delinquants. Et lesquels pour raison de ce sont par sentence condamnés à fere abjurations publiques et le dict Giton, oultre l'abjuration, à demourer troys ans en prison : lesquelles sentences respectivement contre eulx ont esté exequuté tant à Dye que au dict lieu de Crest, diocese de Dye, comme appert par le teneur des actes et procedures sur cela faicte demourant rieres nostre greffier des appaux au dict Dye, et remises les dictes sentences et condampnations par devers le greffe criminel du parlement de ce païs de Daulphiné suyvant le mandement du Roy. Et aultres n'ont esté chargés ne trovés aulcunement suspects, actaints ne convaincus. Jacoyt que eulx officiers nous ayent remonstré sur ce avoir cité et estre soigneux et velhants a fere leur debvoir.

Et ce faict, tout incontinent avons faict venir par devant nous dans nostre dicte chambre maistres Pierre Durin et Sebastian

Grosse, curés du dict Dye, avec lesquels nous sommes enquis et interrogés qu'est ce qu'ils sentent et cognoissent de leurs parrochiens ne de la doctrine du predicateur sus dict, ayant presché ceste caresme passée : lesquels curés par serment nous ont rapporté ne scavoir aulcungs de leurs parrochiens, citoyens de Dye, estre suspects d'aulcune hérésie, ains ont esté et sont bons crestiens, fidelles catholiques et obeyssant à Dieu, ses saincts commandements, et de saincte mère l'Esglise, continuant voluctairement les presches et services divins, accompaignant le sainct sacrement de l'otel qu'on porte jornellement aux malades parmy la ville dès qu'ils ont ouy le son de la cloche pour ce acoustumé, aussi le sacrement de l'extreme onction, enterrement des morts, baptemes des enfants et aultres divins offices, et que frere Filhati qui a presché ceste caresme passée au dict Dye l'ont veu et cogneu estre home catholicq, ayant presché tout du long de la dicte caresme catholiquement et à l'edification du peuple ; le service des esglises de Dye, mesme de leur grand esglise Nostre Dame estant jornellement faict honorifiquement, pour l'entretenement duquel service messieurs du chapitre y velhent et sont fort soigneux ; messieurs de la justice fesant fort bien leur debvoir en ce qui les concerne; que le peuple de Dye est en repos et transquille. Et ce ouy, nous avons enjoinct aux dicts curés de bien et soigneusement vacquer et continuer au service de Dieu, de l'esglise, administration des sacrements, instruction et enseignement de leurs parrochiens, et neanmoins leur avons très expressément enjoinct quand ils scauront aulcungs suspects de leurs parrochiens que heussent incontinent a le nous dire ou à nostre vicaire général et official, pour y provoir come le exhigent ou partant le requerroit.

Puys ont esté de par nous appellés honorables homes Loys Second et Jehan Plante, consuls de ceste cité de Dye [1], estant accompaignés de Anthoine Peyrol, maistre Anthoine Charency,

1. *Nous les trouvons dès l'année précédente investis de cette dignité : ils y avaient été appelés par les suffrages de leurs concitoyens, le 3 février 1549 (n. s. 1550).*



Raymond Appaix, Thomas Garcin et Jehan Gilbert [1], leurs conseilhiers et plusieurs aultres des citoyens du dict Dye, auxquels avons faict intimation par leurs foy et serment entre nos mains presté qu'ils nous ayent à déclarer ce qu'ils sentent et cognoissent de leurs curés, vicaires, chanoines, habitués de l'esglise de Dye, et ne coment yceulx ministres, ensemble ceulx de la justice, conduisent et s'acquitent de leurs charges pour la manutention de la saincte foy et tranquilité du bien public; parelhement de la doctrine et prédication du prescheur qui ceste caresme passée a presché, ne si il y a aulcungs des parrochiens et habitants de Dye suspects et entaichés d'heresie: lesquels semblablement nous ont par leurs sus dicts serments rapporté et desclairé que leurs sus dicts curés, vicaires, chãnoynes et habitués de l'esglise de Dye, ensemble messieurs de la justice sont très tous gents de bien, vaccant le chascung en son endroict et s'acquictant de leurs charges respectivement, et le service de Dieu bien et dévotement faict à la dicte esglise cathédrale, et justice bien exercée, tellement que le popullaire du dict Dye est si bien instruict et endoctriné que presentement tous vivent en paix, union et tranquillité sans qu'ils scaichent y avoir aulcungs entaichés ne suspect d'heresie, et ceulx qui pour le passé en ont esté trové entaichés, estant en nombre de quatre ou cinq personaiges, ils ont esté pugnis par justice par nous officiers, de sorte que la justice qu'en a esté faicte a esté exemplaire aux aultres. Joinct aussy que le beau père qui a presché ceste caresme au dict Dye a presché catholiquement, a édification du peuple, sans qu'il aye dict ne proposé, qu'ils ayent peu scavoir et entendre, aulcunes propositions suspectes.

Et semblable rapport et desclaration nous ont este faictes par ceulx de la noblesse de Dye, assavoir par noble Anthoine

1. *Tous les personnages qui figurent ici appartiennent à d'anciennes familles de Die, dont les noms se retrouvent fréquemment dans les annales de cette ville. Louis Segond est probablement le frère de Catherin Segond, qui exerçait à Die les fonctions de chirurgien en 1554. Jean Plante fut plusieurs fois consul. Anthoine Peyrol devint gouverneur de Die en 1562, alors que la ville était entre les mains des Protestants. Antoine Charenci, notaire, demeura toujours attaché au catholicisme.*



Faure et Jordan Faure, coseigneurs de Vercors [1], Charles Jonyn, seigneur de Pene [2], Bartholomy Perdrix, seigneur du lieu de la Baulme des Arnauds [3], et Gaspar Faure fils au dict Anthoine Faure, a ce pardevant nous appellés et sur ce diligement interrogés.

Et finallement semblable rapport de mesme nous a esté faict par messieurs du chapitre de Dye, assavoir maistre Claude Roy [4], Humbert Fauchet [5], Balthasard de Beauchastel, Aymar Perdrix et Jehan de Beauchastel [6], très tous chanoynes du dict chapitre, a ce par devant nous come dessus appellés, et moyenant leurs serments sur le bon pourtement et transquillité du peuple, gents d'esglise, de la noblesse, charges, des curés, leurs vicaires et du beau père qui a presché ceste caresme au dict Dye et de nos officiers de la justice.

Et lesquelles inquisitions particulierement ainsi faictes avons tous les sus nommés en commung et general presents et les absents en leurs personnes induicts et admonestés vivre ensemble en bonne paix, union fraternelle, amour et tranquillité les ungs avec les autres, en aymant Dieu, vivant sellon les saincts et divins commandements et constitutions de saincte

1. *Voir sur cette famille notre brochure* : Passage de la compagnie des Ecossais dans le Diois en 1496, *p. 13* (Bulletin, *1882, t. II, p. 131*).

2. *Charles de Jony, seigneur de Pennes, était fils de François de Jony et frère de Suzanne de Jony, mariée à François de Manteau.*

3. *Barthélemy Perdrix appartenait à une des plus anciennes familles de Die. Le 23 janvier 1238, l'évêque Humbert IV terminait par un arrangement les difficultés qu'il avait avec les frères Rostaing et Giraud Perdrix, au sujet de certaines dîmes que réclamait l'église de Die sur des terres situées à Chamaloc. La famille Perdrix paraît avoir été anoblie par le dauphin Louis (depuis Louis XI); ce prince accorda à Pierre Perdrix de Die la parerie de la Baume-des-Arnauds, en payement d'une somme de 400 écus qu'il lui avait empruntée.*

4. *Antoine Roy, marchand drapier, son fils Louis et Jacques Roy, doyen du chapitre de Die, vivaient en 1506.*

5. *Humbert Fauchet, chanoine, fut chargé, en 1557, par l'évêque Jean de Monluc de présider à l'ouverture du tombeau de s^t Etienne, qui était dans la cathédrale.*

6. *Voir sur la famille de Beauchastel nos* Notes et documents pour servir à l'histoire des doyens de Die, *p. 8-9* (Bulletin, *t. I, p. 59-60*).

mère l'Esglise, avec veneration des saincts et sainctes de Paradis, vaccants a fere processions generalles et accistant aux sermons et divins offices, a jeusnes, prieres et oraisons pour la prosperité et sancté du Roy nostre Sire,la paix, union et tranquillité publiques, affin que Dieu par sa saincte grace nous veulhent a nous tous en ce présent monde octroyer ce que nous est plus necessaire et finallement son royaume eternel de Paradis.

Et incontinent tout ce que dessus faict, et le son des cloches de la grande esglise sonant la procession generalle parchevé, sommes allés avec tous les sus nommés et aultre peuple de Dye a la procession generalle que ce mesme jour a esté faicte par nostre commandement tout a l'entour de la cité de Dye, a laquelle accistent messieurs les chanoynes et habitués de la grand eglise du dict Dye, Jacopins, Cordelliers et religieux du prioré Sainct Marcel, ordre Sainct Benoist et aultres acoutumés y assister.

Et ycelle procession finyt par le dict populaire, sommes allés ouyr le presche qu'a esté dict par frere Filhati dans l'esglise du dict couvent des Jacopins du dict Dye [1], et par lequel prescheur, a la fin de son presche et suyvant le mandement du Roy, de rechief le popullaire a esté induict et admonesté come dessus vivre en paix, union et trausquillité, augmentation de foy, postposant toute heresie et faulces propositions, vacquer a jeusnes, prieres, sermons, processions, divin service et aultres œuvres meritoires. Et le presche peraché, avons faict appeller pardevant nous maistre Estienne Gay, docteur en theologie, prieur du dict couvent jacopin de Dye [2], et les aultres religieux ; avons interdict et défendu suyvant la vollonté du Roy, laquelle leur a esté par nous desclaré, de ne laisser prescher

1. *Les Dominicains s'établirent à Die vers l'année 1271.*

2. *La famille Gay, originaire de la Franche-Comté, était venue s'établir à Die en 1498 ; elle fut une des premières à embrasser le protestantisme. Voici une note que nous empruntons à des mémoires que nous publierons prochainement :* Estienne Gay, cinquiesme fils de Katharin, fut de sa profession de l'ordre des Jacoupins de Dye. Il fut fort savant homme, docteur en theologie et prescha la croyzade par pays, mesme à Lyon et Avignon, et en

doresenandvant dans leur couvent et religion nul prescheur sans au prealable avoir nouvelle permission, faculté et auctorité de ce fere de nous ou de nous vicaires ou aultres ayant de nous puissance : a laquelle exibition les dicts prieurs et religieux ont acquiescé et desclaré voloyr obeyr.

Et ce faict somes retournés en la grand esglise du dict Dye acompaigné du dict peuple, qui a ouy la grand messe, avec reception a la fin de ceste messe de la benediction de Dieu et de nous.

Et au sortir de ceste esglise cathedrale, somes allés visiter l'esglise parrochielle des petits enfants, appellé Sainct Jehan, estant hors et a cousté de la dicte esglise cathedrale, qu'est closturé, ou sont seulement baptisés et ensepvelis les petits enfants, de laquelle est curé et recteur maistre Jehan Chat [1], prestre de la dicte esglise ; et avons trové les fonts baptismales colloqués en lieu bau et competant, a un coing de l'entré de la dicte esglise du cousté senestre, bien et honorablement entretenues tant dedans que dehors avec corlines au dessus, et les quatre autels de ceste esglise comptament couverts de draps necessaires, deux petites cloches en ycelle esglise, le presbitère voulté et bien deppainct du mistere de la decollation sainct Jehan et le demourant de la dicte esglise competament entretenu cellon le bien petit revenu d'ycelle.

Et a l'apres disner du mesme jour, l'heure de mydi sonné, estant venu au dict Dye grand nombre des villaiges circonvoysins, mesme des petits enfants et filles, ès fins les ungs d'estre confirmés et les aultres faicts clercs benis, au son de la grosse cloche sommes allés à nostre esglise cathedrale du dict Dye, dans laquelle avons faict du sainct sacrement de confirmation et de première tunsure a tous ceulx qu'en ont heu besoing et que

beaucop d'aultres lieux ou il avoit presché le caresme. Il fist bastir un beau cors de logis à ses despans dans ledict couvent. Il fist fere aussy les muralhes qui environoint tous les edifices, terres, vignes et jardins dedicts Jacoupins à ses despans. Il se mesloit de fere l'alquemye, car il estoit fort subtyl. Il fut home grand et de tres belle corpelance et bien moriginé. Il morut en l'année 1553, eagé d'environ cent ans.

1. *Claude Chat et Jacques de Fays étaient syndics de Die en 1506 ; Gaspard Chat, curé de Die en 1505. Cette famille existait à Die dès le XIIIe siècle.*

a nous pour ce sont venus. Et avons continué le dict ministère des extrangiers tant seulement l'espace de troys heures ou environ, remectant ceulx de la cité de Dye au lendemain, pour le sollagement des dicts estrangiers. Et la confirmation faicte et advenue l'heure pour aller dire vespres, sommes accistés au dict office de vespres tout du long, y accistant beaucoup de peuple du dict Dye : lesquelles perachavées en avec la benediction de Dieu que avons donné au peuple, chescung ce jour s'est retiré ; et ont a tout ce que dessus esté presents et avec nous tout le dict jour accistants maistre Anthoyne de Praconta, doyen de l'esglise Saincte Croix du Montelheymard [1], et maistre Anthoyne Manuel, juge de la cité de Valence, et plusieurs aultres.

Le mardy suyvant, tiers jour de la dicte feste de Pasques, dernier du dict moys de mars, heure cinq matin, nous sommes transportés dans le prioré Sainct Pierre hors les murailhes du dict Dye, ordre de Sainct Ruf [2], accompaigné de nous vicaire et official, et juge temporel et plusieurs aultres tant gentilshommes que aultres, es fins de illec fere visitation et choses necessaires et que pourront estre mal ordonnées au dict prioré, dans lequel prioré avons trové maistre Estienne Malleval, prestre, et Pierre Roulx, arrendataire du dict prioré, lesquels ayant par nous sur ce esté interrogés, moyennant leurs serments nous ont dict et rapporté coment le dict prioré appartienct a maistre Aymar de Blou, prieur d'icelluy prioré, lequel faict sa demourance dans ung sien aultre prioré, au lieu de Montelheys en Valentinoys, estant deppendant de l'ordre et de l'abbaye de Sainct Ruf, dans lequel de toute ancieneté il n'y a heu qu'ung religieux qu'est le sacristain et un prestre seculier, sans aultres religieux ne aultres; lequel sacristain est nommé

1. *Antoine de Pracomtal appartenait à une famille de Montélimar, dont le premier auteur connu, Foulques de P., prit part en 1191 à la troisième croisade. La généalogie de cette famille a été donnée par d'*Hozier, Armorial, *3e registre. Cf. de* Coston, Hist. de Montélimar, *t. I, p. 169 et suiv.*

2. *Il est fait mention pour la première fois, à notre connaissance, de ce prieuré, dans une bulle du pape Urbain II, donnée à St-Paul-trois-Châteaux, le 19 septembre 1095.*

maistre Anthoyne Volle, estant a present religieux dans le monastère Sainct Felix de Vallence, et pour lequel sacristain sert au dict prioré *Deo et in divinis* maistre Loys Borel, prestre de Dye, et le dict Malleval pour le presbtre accoustumé. Estant icelluy prioré exempt de nostre visite par privilege de la dicte abbaye de Sainct Ruf, la visitation du quel est accoustumée estre faicte par le vicaire de la dicte abbaye de Sainct Ruf, n'estant le dict prioré de aulcune fondation et seulement du revenu deux cent livres et chargé de grandes charges ; les terriers et recognoissances duquel sont en pauvre ordre, pour n'avoir esté accomplis ne parachavés par le default de notaires en leurs vivants et depuys decedés avant que parachavés, ne signer les dictes recognoiscences et les mectre en forme deue. Et dans lequel prioré l'on celebre tous les jours une messe basse, et les dimanches et festes solempnelles messes en hault et vespres, ainsi que plus amplement sur ce que dessus nous sommes enquis et nous ont le semblable certiffié et rapporté noble Gaspar de Beauchastel, Jordanet Gas par Faure de Vercors, Francoys Gironde, maistre Gabriel de Sauvigne, notaire procureur patrimonial, et Thomas Corsange, Claude Dorond et Anthoyne Marce, tres tous habitants de Dye a ce presents et avec nous estants. En la presence desquels avons visité l'esglise et aultres lieux, endroicts et ediffices du dict prioré, et le tout trové completement orné, basti et mainctenu cellon le grand circuict et contenance du dict prioré et petit revenu de deux cents livres seulement.

Et de la avecques tous les sus nommés sommes allés dans le couvent Sainct Francoys du dict Dye [1], en avons ouy fere partie de l'office et suyvi les lieux et endroicts de l'esglise et tout le dict couvent, lequel avons trové completement decoré, les ediffices et bastiments bien construicts, le service divin hones-

1. *Les Cordeliers étaient établis à Die dès l'année 1278. Leur couvent était primitivement situé hors des murs de la ville, près de la porte St-Vincent. Pierre de Lune (Benoît XIII) les autorisa à venir se fixer dans l'intérieur de la cité; mais, comme les chanoines faisaient quelques difficultés à les y recevoir, ils sollicitèrent et obtinrent du pape Martin V une bulle qui enjoignait aux opposants de les laisser poursuivre leur projet.*

tement faict et entretenu et les religieux en nombre competant come les susnomés citoyens nous ont aussy veritablement rapporté. Et lesquels religieux avons faicts venir pardevant nous et leur avons prohibé et deffendu en la personne de frere Jehan Fuche, pere vicaire du dict couvent, le pere gardien estant detenu en malladie, et en la presence des aultres religieux du sus dict couvent illec estant de ne laisser doresenadvant prescher aulcungs prescheurs de quelle qualité que soit sans licence, permission et expresse auctorité nostre ou bien de nous vicaires et aultres ayants de nous pouvoyr, affin fere cesser tous abus que jornellement surviennent et pullulent pour les faulces doctrines des faulx prescheurs, a laquelle inhibition ils ont adquiescé.

Ce faict, pour ce que l'heure de la procession generalle par nous ordonné estoit advenue, sommes allés dans nostre dicte esglise cathedrale, et au son des cloches a la maniere du dict Dye acoustumée. assemblés Messieurs les chanoynes et habitués de la dicte esglise, Jacopins et Cordelliers, religieux du prioré de Sainct Marcel et aultres acoutumés a ce assemblés, et la plupart du peuple de Dye a ce accistant, a esté faicte procession generale parmy et alentour de la cité de Dye, et ycelle procession perachevé a esté dict un presche dans ycelle esglise par le dict frere Filhati, exortatif du dict peuple de bien et catholiquement vivre en paix. Et le presche finy, avons et la plupart du dict peuple accisté a la grand messe solempnelle jusques a la perfin, et ycelle messe dicte avec la benediction de Dieu que avons donné au peuple, tres tous nous sommes retirés sans plus proceder pour la presente matiné.

Et a l'apres disné du mesme jour, nous estants dans le prioré de Sainct Marcel lès Dye [1], ordre de Sainct Benoys, avons veu et visité en premier lieu l'esglise, chappelles et aultels d'ycelle, ensemble tout l'edifice du dict monastere et appellé devant nous dom George Perié, religieux du dict monastere et vicaire

1. *Le prieuré de St-Marcel était à l'orient de la ville, à une faible distance de la porte de ce nom. Il existe encore des restes de l'ancienne église. Voir notre* Essai historique sur la ville de Die, *t. I, p. 208.*

du priour d'icelluy prioré, lequel sur ce et de ce interrogé et come vicaire sus dict nous a rapporté et certiffié le dict prioré estre de l'ordre de Sainct Benoys, deppendant de l'abbaye de Cluny, exempt de nostre visite par privillege d'icelle abbaye de Cluny, et que le dict prioré de Sainct Marcel est acoustumé estre visité par le vicaire du dict Cluny, tellement qu'il n'y a que deux ans passés que le dict prioré par ung des vicaires du dict Cluny fut visité : y ayant ordinairement et de fondation douze religieux, comprins le priour et deux novices. Dans lequel monastere jornellement on dict a haulte voix tous les jours ordinairement matines, laudes, prime, tierce, sexte, nonne, vespres, complies et aultres heures canoniccales, cellon les regles et constitutions de leur ordre, et deux messes en hault tous les jours, a scavoir la messe matinière et la grand messe le plus honestement et solempnellement qu'ils peuvent et scavent, estant le dict monastere en revenu de VIII cent livres en biens, charges, pensions, et les terriers ont besoing d'estre renovellés. Et a ce que avons clairement veu, l'esglise et ediffice du dict monastere a esté par cy devant et jusques a present bien et commodement ediffié, et les ediffices mainctenant n'ayant aultrement necessité pour le present de reparations.

L'heure de mydi advenue et au son de la cloche, pour continuer les sacrements de confirmation et premiere tunsure, sommes allés a nostre esglise cathedrale de Dye et illec avons faict de rechef et pour la seconde foys a nos diocesains du sainct sacrement de confirmation et de premiere tunsure jusques a l'heure de vespres sonnants ; et esquelles vespres dans la dicte esglise avons accisté, y ayant grand nombre du peuple tant de la cité que villaigeois, lesquelles dictes et perachavés, et ayant donné la benediction de Dieu au peuple illec estant, nous sommes le chascung retirés.

Le lendemain mercredi, premier jour du moys d'apvril, de bon matin, acompaignés de nous vicaires, official, secretaire, maistre Anthoyne de Praconta, doyen du Monteilheymard, Charles Jonyn, seigneur de Pene, et plusieurs aultres, sommes allés a l'abaye et monastere de Nostre Dame de Valcrescent [1],

1. *Les religieux Cisterciens prirent possession du monastère de Valcroissant*

ordre de Cistaux, distant du dict Dye une lieu. Et illec arrivés, avons trové les religieux d'icelle abbaye disant leur grand messe en hault, et icelle messe dicte avons appellé devant nous, en l'absence de maistre Jehan de Montorsier [1], abbé d'icelle abbaye estant au pays de Gappencoys en Daulphiné detenu en maladie, frere Jehan Perrinet, prieur, frere Jehan Empeyta, frere Domenge Empeyta et frere Pierre Archinard, religieux et iceulx presbtres, et frere Jehan Bois, novice de la dicte abbaye. Lesquels sur ce par nous interrogés nous ont dict et par serment rapporté estre la dicte abbaye de l'ordre de Cistaux et exempte de nostre visite par privillege donné à leur ordre de Cistaux. Le service divin de laquelle abbaye ils font et celebrent bien et deument cellon qu'il leur est possible, disant et celebrant ordinairement a haulte voix et jornellement les heures canonicales et une grand messe, et aultres messes basses a heures déterminées ; vivant en paix et fraternité avec leur abbé ; estant icelle abbaye de mediocre revenu, come ayant deux priorés Bonlieu et la Chauldière, annexes et deppendants de la dicte abbaye : et lequel revenu est grandement dimynué, puys trente ou quarante ans en çà que le dict messire Jehan de Montorsier a esté abbé, et jornellement se dimynue pour faulte de renoveller les terriers, laissant perdre les rentes et les revenus, et maulvays gouvernement du bien d'icelle abbaye, de tant que si a l'advenir n'y est donné aultre ordre le dict monastere s'en va en grand pauvreté, n'ayant iceulx religieux a present pour leur vestiary et entretainement, oultre manger et boyre, sur le dict abbé que six florins le chascung d'iceulx religieux toutes les années; et ne prennent iceulx religieux aulcunes pensions ne aultre revenu, fors que iceulx six florins de vestiary et cinq florins de pension annuelle pour une messe fondée au dict monastère par le dict frere Perrinet prieur, qu'ils disent tous les jours de jeudi d'une chascune semaine *de Sancto Spiritu*. Tellement que iceulx religieux estant ainsi pauvres pour le maulvays

le 11 novembre 1188. Ce monastère était situé dans une étroite et profonde vallée que dominent au nord et à l'est les cimes grandioses du mont Glandasse (*Leop.* JANAUSCHEK, Originum Cisterciensium *t. I, p. 188*).

1. *Il appartenait à une ancienne famille du Gapençais.*

gouvernement sus dict et advenant malladies n'ont de quoy pouvoyr servir et sollager, et le tout procède par faulte de bon gouvert et bonne conduicte du bien et domaine de la dicte abbaye ; car le tout bien regi et gouverné, le bien et revenu d'icelle abbaye et membres deppendants est soffizant pour le entretenement de douze religieux, et si fournir encor au dict abbé pour son entretenement plus de bien qu'il ne percoit a present. Et la faulte aussy a procedé et procède pour ce que le dict monastere ne fut onques visité de memoyres d'home par les feux abbés de Bonavaulx, leurs supérieurs, n'ayant tenu compte fere aulcune visite : jacoyt que de la part des dicts religieux yceulx abbés de Bonavaulx en soient esté par plusieurs foys advertis du maulvays gouvernement et deterioration du dict Valcrescent, tant par aulcungs des dicts religieux que par missives. Disant davantaige que quand le dict messire de Montorsier fust creé abbé du dict Valcrescent, dans icelle abbaye estions dix religieux prestres chantants messes et ¡deux novices, oultre le dict abbé, et a present, come dict est, n'y a que cinq prestres et ungnovice. Et n'ont yceulx religieux dans le dict monastere aulcungs documents de fondation et nombre determiné des religieux. Et lesquels religieux nous ont humblement requis et suppliés, tant que aurions sur ce pouvoyr et auctorité, y remedier et procurer que a ce pour l'advenir y soyt donné remede.

La fin au prochain numéro.



CATALOGUE HISTORIQUE

DES

CURÉS DE CHARPEY

(DIOCÈSE DE VALENCE)

1284 juin 10. Dño Lantelmo *capellano* Charpeyi. *(Pontio Balisterii not^e de Castro Duplo, A. D.* [1])

Les suivants portent le titre de curés, sauf indication contraire :

1433 fév. 24–1440 novembre 21. Lantelmus RUFFI. *(G. Borrelli not^e, A. D.)*

1485 avril 26 et 27. Petrus CARTELLERII. *(Ph. Borrelli not^e; Lerisse no^re, A. D.)*

1513 septembre 30 – 1527 janv. 3. Armandus FABRI. *(V. Flandini not^e ; A. Bussodi not^e, A. D.)*

15... Eldrad d'AMBEL.

1541 décembre 17. Collation de la cure, par l'évêque, à Claude MORET, successeur d'Eldrad d'Ambel [2].

1541 décembre 18. Institution donnée par l'évêque au sieur VALETTE, sur la « présentation » faite par le prieur de Besayes, « jure prefati domini episcopi semper salvo » [3].

1549 mai 24–1553 octobre 17. Achille MONIER, de Valence, « licentié » en droits. *(A. Bussoud no^re, A. D. ; F. Tastevin no^re.)*

1564 novembre 20. Gaspard ROLLAND prend possession, par procuration, de la « cure ou vicairie perpetuelle » de l'église St-Nicolas de Charpey. *(F. Tastevin no^re.)*

Le 23 juin [4] 1566 il arreante la cure à Philippe Boissonnet,

1. *A. D.* signifie *Archives départementales*, antérieurement à leur classement actuel. — 2. *Précis pour Vallayer contre Morel*, imprimé ; propriété de l'auteur. — 3. *Précis* etc. — 4. Par erreur nous avons écrit ailleurs « juillet ».

prêtre, moine de Léoncel [1], son procureur, et à Pierre Vernet, prêtre, son vicaire. *(F. Tastevin nor.)*

Le 1er juillet 1567 il était encore « vicaire perpetuel » de la cure de Charpey, et avait toujours pour « rentier » et procureur ledit Philippe Boissonnet. *(F. Tastevin nor.)*

1579 novembre 7. Prise de possession par Jehan Real, prêtre, du lieu de Livron, pourvu par le vicaire général de Valence. *(F. Tastevin nor.)*

1590. Collation par l'Ordinaire et prise de possession par Joachim Vincent, qualifié simplement « prêtre », bien qu'il fût cordelier conventuel [2].

S'étant démis en 1596 [3], il est qualifié, en 1605, « servant » de la cure de Charpey (*Tastevin nor*) ; en 1612, il se qualifiait « faisant l'office divin à Charpey » [4].

Il décéda le 13 février 1613 [5].

1596. Collation par l'Ordinaire à Nicolas Vincent, sur la démission pure et simple de Joachim son oncle [6]. Il se présenta pour prendre possession, mais l'acte commencé ne fut point achevé, trois ou quatre lignes seulement furent écrites [7].

On trouve à son sujet cette mention : « Le dimanche troi-
« siesme jour d'octobre 1593, messire Nicolas Vincent a cele-
« bré sa premiere messe en l'eglise paroissiale St-Nicolas à
« Charpey. Dieu en soit loué. » *(P. Tastevin nor.)*

1603 juillet 23. Les paroissiens de Charpey somment François Mazay, leur curé, de déclarer s'il veut faire et continuer le service ; il répond qu'il n'est plus en volonté de servir à ladite cure, ayant déclaré ci-devant qu'on se pourvoie d'un curé, si bon semble aux paroissiens. Signé : Mazay. *(Tastevin nor.)*

1613 mai 12. Collation par l'Ordinaire à Benoît Ruard. Il ne parut jamais à Charpey [8].

1613 août 4. Prise de possession par Mathieu Terrasson, par provisions du vicelégat d'Avignon du 11 juillet précédent.

1. *F. Tastevin nor*, 12 juillet 1565. — 2. *Précis* etc. et *Reg. parois. de Bésayes*, an. 1710. — 3. *Précis* etc. — 4. *Précis* etc. — 5. *Précis* etc. — 6. *Précis* etc.—7. *Reg. parois. de Bésayes*, ibid.—8. *Précis* etc. ; *Reg. parois. de B.*

Dans cet acte de prise de possession il est qualifié « diacre et habitué en l'eglise de Crapone en Velay ». *(Tastevin nor.)* [1]

1620. Provisions par l'Ordinaire à François de la FORGE [2]. — Même année, novemb. 30. « Le consul de Charpey dit et re« montre à François de la Forge, prêtre se disant curé de « Charpey, que, bien que par les ordonnances royaux les bene« ficiaires titulaires doivent faire résidence sur les paroisses, « ledit de la Forge ne daigne faire résidence à Charpey, quoi« qu'il se dise possesseur d'icelle cure depuis plus de quatre « mois, tellement que les paroissiens sont sans aucun qui leur « administre les saints sacrements, au grand scandale d'un « chacun, outre la perte des âmes.... Par quoi il somme led. « s[r] de la Forge de faire prompte résidence, » etc. *(Tastevin nor.)*

François de la Forge était encore curé en 1623. *(ibid)*. — Il résigna en cour de Rome, en faveur du suivant.

1625 janv. 2. Guillaume BERGIER, par provisions du vice-légat d'Avignon. Il résigna en cour de Rome en faveur du suivant, son neveu, prêtre et prieur de Barbières, moyennant pension de 300 l. [3]

Par son testament du 3 juillet 1668, « voulant estre inhumé « dans la chapelle des penitens erigée proche l'eglise parochiale « dud. Charpey, donne à ladite confrérie des penitens la somme « de cent huitante livres. » *(P. Bonet nor)*. — L'acte de son décès se trouve dans les registres de St-Didier, à la date du 3 juillet 1668.

1656 [4] juillet 4. Prise de possession par Jean BERGIER, sieur de Chastillon, pourvu par le vicelégat d'Avignon, ayant obtenu le *formâ dignum* de M. le vicaire général et official de l'évêché de Valence *(P. Bonet nor.)*

Il se démit, entre les mains du grand vicaire de Valence, en faveur du suivant, curé de Barbières, moyennant la pension de 300 l. continuée à Guillaume Bergier [5].

Dans un acte du 9 septembre 1667, il se qualifie « ci-devant

1. *Précis* etc. — 2. *Précis* etc. — 3. *Reg. paroiss. de B.*; *Précis* etc. — 4. Par erreur nous avons écrit ailleurs « 1654 ». — 5. *Reg. paroiss. de B.*

curé de Charpey et curé moderne de Barbières ». *(P. Bonet nore.)*

Après avoir été ainsi deux fois curé dans la même paroisse, il fut enterré à Charpey le 21 décembre 1674 [1]. Il était natif de Montferrat. *(Conventions royaux de Valence, A. D.)*

1667 août 26. Prise de possession par Jean Annet de GENAS, pourvu par le grand vicaire de Valence. Témoin, le 1er janv. 1668, dans un acte entre fiancés nobles, il signa : « Genas pretre indigne ». *(P. Bonet nore.)*

Le 17 décembre 1669 il se démit en faveur du suivant, son vicaire, ci-devant curé de la Vache. *(P. Bonet nore.)* [2]

Par son testament, du 15 juin 1708, il laissa aux pauvres de Charpey une somme de 1710 l. 14 s., représentée aujourd'hui par une rente 4 1/2 % sur l'Etat de 71 f. 10 c. *(Morel, nore à Valence)*.

Il était d'une famille noble de Valence, l'une des meilleures maisons du Dauphiné, qui tirait son nom de la terre de Genas en Viennois et avait pour blason : Ecartelé au 1 et 4 d'or au genêt de sinople de quatre branches passées en deux doubles sautoirs, fleuri d'or, qui est de *Génas* ; au 2 et 3 de gueules à l'aigle d'argent becqué et membré d'or, qui est de *Spifame*. Jean-Arnet de Genas était le fils cadet de Pierre de Génas, marié à Madeleine Le Bon le 26 avril 1633 et mort à Valence en 1650. Son frère ainé, Guillaume, chanoine de St-Ruf et prieur du « Bar », décéda également à Valence. Dans la récente et consciencieuse *Histoire de la maison de Génas*, qu'indique la bibliographie du présent numéro, « Jean Arnet de Génas » est dit « prieur de Charpey et de Barbières » (p. 55).

1670 février 4. Prise de possession par Scipion CLÉMENT, « pourvu par notre S. P. le pape, en suite de la résignation et « démission de Jean-Annet de Genas, ainsi que resulte de la « bulle *Datum Romæ apud sacrum sanctæ Mariæ majoris, sep-* « *timo calendas decembris anno tertio* et sous la clause ordi- « naire. *Et committatur episcopo Valentinensi sive ejus offi-* « *ciali* ; l'*in formâ dignum* obtenu du grand vicaire de Va- « lence ». *(P. Bonet nore.)*

1. *Reg. paroiss. de Charpey*. — 2. *Reg. paroiss. de B.*

Scipion Clément est qualifié, le 30 juin 1710, « docteur en théologie » *(F. Prompsal nore A. D.)*

Par son testament, du 14 juin 1684, « voulant estre inhumé « soubs le marchepied du Me autel de l'eglise paroissiale, « donne une aulmosne aux pauvres de neuf sétiers mescle en « pain cuit et deux quartes febves » *(P. Bonet nore.)*

Il fut inhumé, le 12 février 1715, « dans le chœur de l'é- « glise de St Nicolas de Charpey, apres avoir reçu les sacre- « ments de l'Eglise ; il etoit agé d'environ 78 ans ».

1711 à 1742. Louis MOULIN. Il mourut d'apoplexie, âgé de 60 ans, le 17 octobre 1742, en déjeunant avec Pre Ant. Morel, curé de Bésayes ; et fut inhumé, le 19, dans l'église de Charpey [1].

1742 octobre 20. Prise de possession par Pierre VALLAYER, « prêtre, curé de la paroisse Ste-Eulalie en Vivarest, au diocèse de Valence, pourvu du benefice prieuré cure dud. Charpey et chapelle sous le vocable de Ste-Croix », le tout vacant par le décès de Louis Moulin, suivant la provision accordée par le vicaire général de l'évêque et comte de Valence du 18 de ce mois. *(A. Terret nore.)* [2]

Même année novembre 28. Prise de possession par Pierre-Antoine MOREL, pourvu par le prieur de Bésayes en vertu d'un prétendu patronage et droit de présentation que le prieur avait exercé le 18 décembre 1541. *(A. Terrot nore.)* [3]

Les deux curés prétendants plaidèrent. Morel obtint gain de cause en première instance par jugements des 30 janvier, 16 mars et 31 juillet 1743 *(Visenéchaussée de Crest, A. D.)*. Vallayer appela de la sentence du vicesénéchal de Crest du 31 juillet 1743. Son Mémoire, imprimé, qui avait pour objet de réfuter « les objections les plus frapantes de la plaidoirie du sieur « Morel », porte la date du 27 février 1744. Pour prouver que sa provision devait prévaloir à celle de Morel, il établit trois propositions à l'audience : la 1re, que les titres produits par Morel ne sauraient établir le prétendu patronage du prieur ;

1. *Reg. paroiss. de B.* — 2. *Bur. d'enregistr. de Chabeuil*, au 3 nov. 1742. — 3. *Bur. d'enregistr. de Chabeuil*, au 28 février 1743.

la 2ᵉ, que quand ils seraient suffisants, le prieur aurait perdu son droit *per non usum* ; la 3ᵉ, que quand même le patronage serait bien établi et non prescrit, toujours la provision du Sʳ Vallayer doit avoir son effet, du moins pour cette fois. — Vallayer perdit définitivement son procès en appel, mars 1744.

Aux registres paroissiaux, sa signature ayant déjà disparu après le 22 décembre 1743, celle de « A. Morel pʳ curé » apparaît seule du 30 mars au 16 juin 1744. — A cette dernière date, Morel résigna la cure au vicelégat d'Avignon, en faveur du suivant, son neveu. *(A. Terrot noʳᵉ.)* [1]

1744 juillet 12. Prise de possession par Claude-Joseph Morel, curé de Montoison, pourvu de la cure de Charpey par les bulles obtenues en la légation d'Avignon le 25 juin dernier, ayant ensuite obtenu son *formá dignum* de l'évêque de Valence le 11 de ce mois *(A. Terrot noʳᵉ.)* [2]

Cl. Jʰ Morel, curé de Charpey, est qualifié : le 21 juin 1750, prieur « décimateur » *(A. Prompsal noʳᵉ)* ; le 30 janvier 1769, « archiprêtre » *(Reg. paroiss. de Charpey)* ; le 3 juin 1771, « archipresbyter » *(ibid.)* ; le 23 juin 1773 et le 26 août 1782, « archiprêtre du Royanez » *(A. Prompsal noʳᵉ.)*

Par son testament, du 26 mars 1784, il élut sa sépulture dans le cimetière de l'église paroissiale dudit Charpey, au devant et près la croix dudit cimetière ; donna et légua aux pauvres dud. Charpey une certaine quantité de grains, laquelle, par son codicille du 6 janvier 1785, il réduisit d'un tiers, savoir à dix setiers, moitié blé et moitié seigle *(P. Terrot noʳᵉ.)*

Il décéda à Charpey le 6 février 1787, âgé de 76 ans, « n'ayant pu recevoir que le sacrement de l'extrêm-onction, à « cause de l'état triste où il étoit tombé » et fut enterré le lendemain « dans le cimetière de Ste-Catherine. »

1784 août 31. Prise de possession par Joseph-Philippe Morel, prêtre. Il représente qu'en suite de la démission et résignation faite en sa faveur par Claude-Joseph Morel, son oncle, il lui a été accordé des bulles de provision, en cour de Rome,

1. *Bur. d'enreg. de Chabeuil* et *Reg. paroiss. de B.* — 2. *Bur. d'enreg. de Chabeuil.*

le 9 des calendes de juin dernier, dûment certifiées véritables par les banquiers expéditionnaires de la ville d'Aix le 15 juillet suivant, homologuées par arrêt rendu sur requête par NN. SS. de la souveraine cour de parlement de cette province du 31 du même juillet présente année, son *formâ dignum* lui ayant ensuite été expédié... par l'évêque comte de Valence le 18 de ce mois *(P. Terrot nor.)*

En marge d'un acte de sépulture, à la date du 30 octobre 1784, on lit, écrit de sa main : « Première fonction ».

Lui-même encore, après avoir transcrit dans le registre paroissial son Extrait baptistaire, duquel il résulte qu'il est né à Valence, paroisse Saint-Apollinaire, le 18 octobre 1757, a écrit à la suite, à la date du 9e jour de février 1786, ceci : « Le susdit Joseph-Philippe Morel a reçu la prêtrise le sei- « zième jour de mars mil sept cent quatre-vingt deux ; la rési- « gnation faite, en sa faveur, par son oncle et parain, fut ad- « mise en cour de Rome le vingt-quatrieme mai mil sept cent « quatre-vingt quatre ; il prit possession du bénéfice le trente- « unième août, même année ; toutes formalités requises aiant « été exactement observées. Ainsi certifie, Joseph-Philippe « Morel, prieur-curé actuel de Charpey. »

Le 10 avril 1792, son vicaire déclara qu'il reconnaissait « Mr Marbos eveque du département comme seul et légitime eve- « que », et qu'il avait « lu le mandement dud. sieur eveque, « concuramment avec Mr Morel, curé de lad. paroisse »: *(A. D.)*

Ledit Morel, ayant, le 24 nivôse an II, renoncé à ses fonctions et remis ses lettres de prêtrise, obtint une pension (800 l.) proportionnelle à son âge, 37 ans. *(A. D.)*

Le 22 ventôse an XI, l'Evêque et le Préfet proposèrent l'érection de Charpey en *succursale* de la paroisse de Bourg-du-Péage et pour *desservant* le Cn Morel (Jh Philippe), âgé de 46 ans, « prêtre depuis 21 ans, ayant prêté tous les serments et « n'ayant rétracté que celui de la Constitution civile du clergé, « jouissant de la pension ecclésiastique, ex-curé dud. lieu où « il exerce aujourd'hui, ayant la confiance de ses paroissiens ». *(A. D.)*. Cette proposition fut approuvée par le 1er Consul le 25 germinal suivant ; et ledit Morel après avoir, le 19 vendémiaire

an XII, prêté le serment, à la Mairie de Bourg-du-Péage, fut solennellement installé le dimanche, 30 du même mois. *(A. D.)*

Les trois autres églises de la commune furent déclarées *annexes* de la succursale de Charpey. *(A. D.)*

Par acte du 29 septembre 1819, ledit Morel et deux autres propriétaires acquirent, par tiers, au prix de mille francs, une maison et ses dépendances, dont il firent, par le même acte, donation à la congrégation de la Nativité de Valence, pour l'éducation des jeunes filles de Charpey. Ils s'engagèrent, en outre, par tiers, à payer, au fur et à mesure des travaux, la somme de 2000 fr. pour les réparations, constructions et ameublements nécessaires à cette maison *(V. R. Blanchard nor.)* Par autre acte du 17 octobre 1821, le même Morel fit donation à ladite congrégation de la Nativité de Valence, établie à Charpey, d'un droit de cuite au grand four, droit qu'il avait acquis au prix de 75 fr. *(F. Clément nore.)* [1]

Par son testament olographe du 28 novembre 1822 et qui commence ainsi : « ✝ Au nom du Père et du Fils et du Saint-« Esprit. Ainsi-soit-il. », il laissa aux paroissiens de Charpey tout ce qui pouvait lui appartenir dans « leur » église, livres, tableaux, linges, ornements sacerdotaux, etc. ; de plus, sa maison et deux jardins, son droit au grand four, etc., le tout évalué 800 fr., pour être à l'usage et jouissance de ses successeurs dans le service pastoral. Il donna, par le même testament, aux dames enseignantes de la Nativité de Charpey un fonds prairie lui ayant coûté 720 fr. (Déposé chez *Clément nore* en 1827.)

Jusqu'à son décès, qui eut lieu le 23 mai 1827, les paroissiens ne l'appelèrent jamais que « Mr le Prieur ».

1827. Alphonse BOSSAND, né à Saint-Jean en Royans le 3 avril 1796 *(A. D.)*, ordonné prêtre le 7 mars 1819 [2], fut nommé curé de Charpey le 1er juillet 1827 *(A. D.)* et ne demeura que jusqu'au dernier de février 1828, pour passer à la cure de Châteauneuf-d'Isère, 1er mars 1828.

1. Tous les actes ci-devant, dont le lieu de dépôt n'est pas indiqué, se trouvent chez le notaire le plus proche de Charpey. — 2. *Reg. des ordin.*, à l'évêché de Valence.

1828. Aimé Chaix, né à la Garde-Adhémar le 25 avril 1791 fut nommé curé de Charpey le 15 avril 1828 *(A. D.)*; il fut transféré à la cure de Vaunaveys le 1er juillet 1830.

1830. Antoine Charignon, né à Châteaudouble le 9 janvier 1802, ordonné prêtre le 25 juillet 1827 [1], fut nommé curé de Charpey le 1er juillet 1830; il passa à la cure de Peyrins le 1er juillet 1840. *(A. D.)*

Il agrandit l'église de Charpey de tout le chœur actuel, auquel il ajouta, d'un côté, la nouvelle sacristie, et de l'autre, le chœur des religieuses.

Dans une supplique, du 24 janvier 1837, adressée au chef de l'Etat, à l'effet d'obtenir un secours, il disait avoir dépensé six mille fr. pour l'agrandissement de l'église et pareille somme pour la maison d'éducation des religieuses. *(A. D.)*

1840. Pierre Malacourt, né à Châteauneuf-de-Galaure le 23 juillet 1798 [2], ordonné prêtre le 21 avril 1821 [3], nommé curé de Charpey le 1er juillet 1840, passe à la Baume-d'Hostun le 1er novembre 1844. *(A. D.)*

1844. Gagnol (Jean-Pierre), né à Bourg-du-Péage le 3 mars 1805 [4]; ordonné prêtre le 10 juillet 1836 [5], nommé curé de Charpey le 15 novembre 1844, il y décéda le 13 décembre 1872.

Il exhaussa la voûte du chœur de notre église, la voûte de deux des chapelles et l'ouverture de toutes les quatre; fit voûter toute la partie inférieure de la nef, orna la façade d'un fronton et d'une fenêtre géminée et le chœur d'une boiserie. Il avait préparé les trois vitraux peints qui furent posés par son successeur.

Nous nous abstenons de mentionner les vivants, suivant ce précepte de l'*Ecclésiastique* : « Ne louez aucun homme avant sa mort » (xi, 30).

J.-A. Bellon.

1. *Reg. des ordin.*, ibid. — 2. *Etat civil de Châteauneuf-de-Galaure.* — 3. *Reg. des ordin.* — 4. Il se disait *Pierre-Ulysse* et être né en 1808. — 5. *Reg. des ordin.*

FÊTES

DE LA CANONISATION

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

CÉLÉBRÉES

DANS LE MONASTÈRE DE LA VISITATION

de Digne en 1667.

(Suite).

XII. Les trois derniers jours des fêtes, 29, 30 et 31 mai.

Le 29 mai, dimanche de la Pentecôte, on vit, dès les deux heures du matin, l'église de la Visitation envahie par les populations des villages du voisinage de Digne. Plusieurs prêtres s'y étaient pareillement rendus pour y entendre les confessions, et y célébrer la sainte messe. Ce n'était point un simple mobile de curiosité qui entraînait ces bons villageois, mais bien plutôt le désir de se mettre sous la protection du saint évêque nouvellement canonisé, et de prendre part au festin eucharistique. Beaucoup d'entre eux, il est vrai, ne purent s'empêcher d'exprimer d'une manière bruyante leur admiration en contemplant l'ornementation de l'église du monastère. « On fut mesme obligé d'employer les corrections pour arrester leurs cris », dit notre auteur. Le nombre des communiants fut tel, qu'il fallut distribuer la communion, non seulement à toutes les messes, mais jusqu'après l'heure de midi. Taxil ajoute que, disant lui-même la messe conventuelle des religieuses pendant les trois

fêtes de la Pentecôte, à 7 h. du matin, il ne lui fut jamais possible de quitter l'autel avant 9 heures. Le concours continua pendant toute la journée du dimanche, et les vêpres furent chantées par les religieuses.

Le lundi, 30 mai, l'affluence augmenta encore, et le bon prévôt déclare qu'il ne put quitter l'église qu'à deux heures après midi. Aussitôt que MM. du Chapitre eurent commencé le chant des vêpres dans l'église cathédrale, toutes les cloches des églises annoncèrent la grande procession solennelle : les tambours, les fifres, les trompettes et les violons parcoururent les rues de la ville pour presser la convocation générale. Mgr de Janson était venu assister aux vêpres, et sa figure était rayonnante de joie et de bonheur ; il voulut que toutes les croix et les bannières vinssent défiler devant le maître-autel, il donna ensuite l'ordre du départ, et l'immense cortège se forma dans l'ordre suivant.

La croix de l'église cathédrale portée par un sous-diacre ;
Les trompettes, les fifres et les tambours ;
L'étendard de saint François de Sales ;
La Confrérie de Saint-Pons, avec sa bannière ;
La Confrérie de Saint-Blaise et sa bannière ;
La Confrérie de Saint-Eloi et sa bannière ;
La Confrérie de Saint-Joseph et sa bannière ;
La Confrérie de Saint-Jean et sa bannière ;
La Confrérie des Corps Saints et sa bannière ;
La Confrérie de l'Ange Gardien et sa bannière ;
La Confrérie du Saint-Rosaire et sa bannière ;
La Confrérie du Purgatoire et sa bannière ;
La Confrérie du Saint-Sacrement et sa bannière ;
La Confrérie des Consulaires et son guidon ;

Chaque Confrère tenait à la main un cierge allumé, et les prieurs portaient les écussons garnis de torches. Venaient ensuite :

La Congrégation des demoiselles avec sa croix et sa bannière ;
Le pensionnat des religieuses Ursulines ;
Les dames du Saint-Esclavage de la Mère de Dieu, avec la statue de la Vierge ;

Les sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise;

Les Coungrairès ou Charlots et la grande Congrégation des hommes;

La Gazette des frères Pénitents bleus, avec croix, bannière et statue de la Vierge ;

La Gazette des frères Pénitents blancs, avec croix et bannière;

Les R. P. Récollets, précédés de la croix conventuelle : plusieurs religieux des couvents de Forcalquier et de Notre-Dame des Anges étaient venus se joindre à ceux de Digne. Dans leurs rangs on revoyait encore des groupes de jeunes enfants costumés en anges ;

Les R. P. Trinitaires, assistés aussi de quelques religieux étrangers, avaient ramené ces groupes d'anges menant par la main des captifs chargés de chaînes, comme nous l'avons dit précédemment ;

Les R. P. Cordeliers, précédés des prieurs des confréries de leur église, étaient suivis de la statue de Notre-Dame de Grâces et de l'enfant Jésus, portées par des demoiselles vêtues de blanc : la statue de Notre-Dame de Grâces n'était jamais portée que dans des circonstances extraordinaires. — Les deux Gazettes des Pénitents et les trois corps religieux susnommés avaient un prêtre officiant, avec diacre et sous-diacre pour assistants.

Venait ensuite la bande des violons.

Le Corps capitulaire avait déployé la pompe usitée dans les processions les plus solennelles. Les ecclésiastiques attachés à la paroisse et au chapitre, étaient revêtus les uns de surplis, les autres de chapes ; les chantres, les bénéficiers et les chanoines venaient ensuite, suivis de deux chœurs de musique vocale. Le prévôt présidait en chape, tenant dans ses mains une croix d'or : ses deux assistants portaient également une chape précieuse. Notre auteur fait remarquer que les deux chœurs de musique furent très-remarqués, et que l'on convint généralement que les plus somptueux chapitres n'en avaient pas de meilleurs ; mais il ne nous dit pas si ces chœurs étaient attachés à l'église cathédrale de Digne, ou s'ils avaient été appelés de quelque autre église.

Après le Corps capitulaire, six pénitents blancs portaient les bustes d'argent doré, contenant les reliques des trois saints évêques fondateurs de l'église de Digne, saint Domnin et saint Vincent, premiers évêques de cette ville, et saint Marcellin leur compagnon, premier évêque d'Embrun, qui tous les trois quittèrent l'Afrique pour venir évangéliser les populations de nos montagnes Alpines. Ces trois bustes étaient de grosseur naturelle, et la mitre posée sur leurs têtes était ornée de pierres précieuses. Notons ici qu'on ne portait ces trois corps simultanément qu'une fois dans l'année, à la procession de l'Ascension de N.-S. Ce fut donc une dérogation à l'usage établi, pour donner plus de pompe au triomphe du fondateur de l'ordre de la Visitation. Les corps saints étaient entourés des prieurs de la confrérie de ce nom, portant des torches allumées.

Aprés ces précieuses reliques, deux pénitents blancs portaient le brancard de la relique de saint François de Sales. Ce brancard était ombragé par un grand dais de velours à fond d'argent, relevé de fleurs rouges et bordé d'une crépine d'or. Les quatre bâtons de ce dais, vernis de rouge et ornés de fleurs de lis à filets d'or, étaient portés par Mr le viguier et Mrs les trois consuls de la communauté de Digne. Quatre bourgeois notables accostaient ces magistrats. La relique de notre Saint avait été déposée dans un ciboire d'or très-riche, et ce ciboire était placé dans le grand et insigne reliquaire dénommé *la grande Majesté de la Vierge* [1]. Le chapitre avait gracieusement prêté ce beau reliquaire pour accroître la dévotion populaire envers saint François de Sales.

Mgr l'Evêque venait ensuite, revêtu de tous les insignes pon-

1. Ce nom lui avait été donné à cause d'une statuette d'argent de la Vierge, qui en occupait le centre. Ce beau reliquaire, que l'église de Digne conserva jusqu'aux jours de la grande spoliation de toutes nos églises de France, avait été fabriqué en l'année 1407. Ce fut l'évêque Nicolas de Corbières qui en fit don à son église. Ce prélat était religieux franciscain : une bulle du pape Clément VII, du 2 juin 1386, le nomma à l'évêché de Digne, qu'il occupa jusqu'à sa mort, 5 mars 1408. Ce reliquaire était de forme carrée, et représentait en petit le beau clocher de l'église de Saint-Jean d'Aix. Il était tout entier d'argent surdoré, et pesait 24 livres provençales de 16 onces. Quatre colonnettes formaient les angles de la tour,

tificaux, entouré de ses prêtres assistants, et suivi d'une partie de sa maison.

Après le prélat, venait le corps de la sénéchaussée de Digne en robes de cour, avec ses huissiers, ses archers et la maréchaussée. Les notables et une foule immense terminaient ce magnifique cortège.

L'auteur de la relation a négligé de marquer l'itinéraire suivi par cette procession, comme aussi par les processions précédentes. Il y a lieu de présumer pourtant que le cortège parcourut les principales rues de la cité. « Estant arrivée, dit-il, à la grande place où l'on tient ordinairement les foires, la procession fut rangée aux aisles, par l'ordre de mon dit seigneur de la même manière qu'elle avoit marché », c'est-à-dire qu'elle se développa sur toute la longueur et tout le parcours de cette place [1]. Cette disposition avait pour objet de permettre aux religieuses de la Visitation, réunies dans la grande galerie du monastère, de voir la cérémonie qui allait être faite sur cette place et d'y assister en quelque sorte.

Le Corps capitulaire et le reste du cortège occupèrent le centre de la place. Aussitôt les exclamations, les cris de joie et d'allégresse éclatèrent de toutes parts; de tous côtés aussi on entendit des prières et des invocations. Les trompettes, les tambours, les fifres et les violons mêlèrent leurs symphonies à la grande voix de toutes les cloches sonnant à grande volée. Les canons grondent à leur tour, et le silence se fait : toute

et supportaient les arceaux des quatre faces ; la statuette de la Vierge occupait le centre de la tour. Travaillé avec un art merveilleux, ce reliquaire se composait de plus de cent pièces que l'on montait et démontait fort aisément, attendu qu'elles n'étaient fixées ni par des clous, ni par des vis, s'enchevêtrant seulement l'une dans l'autre.

1. Le champ de foire, alors comme aujourd'hui, situé à l'extrémité du cours Gassendi, avait été considérablement aggrandi dans sa partie inférieure par l'adjonction des terrains qui formaient le jardin de l'évêché. L'évêque François de Guiramand, qui fut élu en 1513 et mourut le 25 mai 1536, avait aliéné ces terrains en faveur de la ville, pour le prix de 300 florins. Aucune plantation, aucune construction ne bornait alors (1667) la vue, ni du côté du monastère de la Visitation, ni du côté de la rivière de la Bléone.



l'assistance tombe à genoux. Le prévôt du Chapitre prend avec respect la relique de saint François de Sales, et la met entre les mains de Mgr l'Evêque. Celui-ci élevant la voix et implorant le secours d'en-haut, bénit par trois fois et dans tous les sens l'immense assemblée. Le canon gronde de nouveau, les cloches remplissent l'air de leurs sons, les musiciens rivalisent d'ardeur et d'entrain, et les acclamations se croisent dans toutes les directions. Ce fut un moment bien solennel : « J'avoue, « dit notre auteur, que toute mon industrie ne sçauroit expri- « mer les larmes, les soupirs pleins de tendresse et de dévo- « tion, l'épanouissement de tous les cœurs, les empressements « d'une foule prodigieuse dont les rues, les fenêtres, les gale- « ries et mesme les toits des maisons qui regardent cette place « estoient remplis et qui représentoient ce que ce triomphe « avoit de plus beau. Mais n'avoürons-nous pas que ce Saint y « a paru magnifique, si nous disons qu'vne des montagnes « voisines estoit couverte des habitans d'vn village nommé « Corbons, éloigné d'vne lieue, où ce peuple s'estoit mis pour « voir la cérémonie, pour honnorer, pour prier et pour adorer, « disoit-on, ce nouveau Saint. »

Cependant le cortège s'ébranle de nouveau et se remet en marche dans le même ordre qu'auparavant, pour se rendre à l'église du monastère. Toute l'assistance ne pouvant être reçue dans l'église, la croix de la cathédrale et toutes les confréries à sa suite défilent dans la rue de la Traverse, et se portent en amont du monastère. Les Gazettes des Pénitents et les trois communautés des Récollets, des Trinitaires et des Cordeliers, se rangent en aval le long de la même rue, laissant un passage au corps capitulaire et à toute sa suite pour pénétrer dans l'église du dit monastère. Les trois corps saints furent déposés sur un autel dressé devant la grille du chœur des religieuses, car celles-ci avaient demandé la faveur de pouvoir vénérer les précieux restes des glorieux fondateurs de l'église de Digne. Après les prières d'usage, Mgr l'Evêque donna la bénédiction du Saint-Sacrement, dans l'intérieur de l'église d'abord, ensuite sur la porte même de l'église ; rapportant ensuite le Saint-Sacrement, il le renferma dans le tabernacle et en-

tonna l'hymne d'actions de grâces, *Te Deum laudamus*. Le cortège se repliant alors sur lui-même, revint dans l'église cathédrale, où il fallut redonner encore la bénédiction pour satisfaire les pieux désirs de la foule qui l'avait envahie.

L'allégresse était universelle ; aussi, nonobstant toutes les émotions de cette belle journée, on vit de nouveau la population accourir pour contempler l'illumination du monastère, plus magnifique encore que la première, et le grand feu de joie allumé dans la cour principale de l'établissement. Les habitants de ce quartier voulurent s'associer à cette manifestation des religieuses, en allumant aussi des feux de joie devant leurs maisons. « Jusque bien avant dans la nuit, on les vit chantans, sautans de joie au son harmonieux des violons ». Vers l'heure de minuit, une procession venue de la campagne, renouvela le spectacle attendrissant donné déjà dans la nuit du 21 mai.

Le mardi de la Pentecôte, alors fête chômée, fut le jour incomparable, selon le témoignage de Taxil. Il n'y eut, il est vrai, aucun exercice public, mais les fidèles accoururent en plus grand nombre que les jours précédents à toutes les heures du jour. Les messes y furent célébrées sans interruption, depuis l'aube du jour jusqu'à midi, et « les communiants lassèrent les mains des prêtres. » Dans l'après-midi on chanta à diverses reprises les litanies composées en l'honneur du Saint. Les vêpres furent chantées, avec accompagnement des instruments de musique. Enfin à 8 heures du soir, le prévôt Taxil donna la bénédiction du Saint-Sacrement dans l'église et au milieu de la rue, avec le grand ostensoir qui était resté exposé pendant onze jours consécutifs. Ainsi se termina cette longue série de fêtes.

XIII. Graces et faveurs obtenues pendant les fêtes.

Notre auteur cite d'abord comme faveur singulière la préservation d'un incendie dans l'église même du monastère. Le lundi, 23 mai, après l'entrée de la procession des PP. Cordeliers, les bouquets de fleurs cirées placés sur le devant de la galerie, parurent en flammes. Une panique générale met en émoi toute

l'assistance : on craint que l'incendie atteigne la toile d'argent qui masque les machines, et qu'il se communique soit aux machines de la perspective, soit à la galerie elle-même. « Mais, « voilà que tout à coup un secours merveilleux donne la force « et la présence d'esprit à Mr Ravel pour monter à la galerie, « et d'un bras animé d'une assistance particulière du ciel, « prendre les bouquets enflammés et couper cours aux flammes, « et redonner la joie à ceux qui s'estoient abandonnés aux « larmes et à la tristesse. »

Le second fait est le suivant. Le lundi de la Pentecôte, le ciel resta assombri par des nuages épais. Une pluie drue et abondante paraissait imminente. Vers l'heure de midi, les signes avant-coureurs de l'orage deviennent plus menaçants : l'espoir de la grande procession semble tout-à-fait perdu. Mais voilà que vers les deux heures, au moment même où l'étendard et la relique de saint François sont sortis de l'église pour être portés à la cathédrale de Saint-Jérôme, l'horison s'éclaircit, les nuages se dissipent, le soleil apparait radieux, et la procession est faite sans nulle crainte ; l'allégresse remplit tous les cœurs. « Il sembla, au sentiment de tout le monde, que ce saint conduisoit les métoires selon le mouvement de sa volonté. »

Mais voici d'autres faits plus concluants. Un étranger ayant nom Raphaël Roumian, natif de la ville des Martigues, domicilié à Marseille et y exerçant la profession de boulanger, avait été frappé d'apoplexie, de telle sorte qu'il ne pouvait plus parler qu'en bégayant très-fort, ni se soutenir sur ses jambes autrement que par deux potences ou béquilles. Ce malheureux ouvrier s'était fait conduire à Digne, dans l'espoir d'obtenir sa guérison par l'usage des eaux thermales. A peine arrivé, il apprend que des fêtes solennelles sont faites en l'honneur de saint François de Sales. Une inspiration soudaine lui fait demander qu'on le conduise dans l'église de la Visitation. On accède à ses désirs : il prie devant l'autel du saint avec une foi vive et une confiance entière. Tout à coup, il sent ses jambes se raffermir et sa langue se délier ; il se dresse, il marche sans appui, il parle librement et, en témoignage de sa guérison, il laisse et fait appendre aux murs de la chapelle ses deux béquilles. La gué-

rison s'était opérée devant plusieurs témoins : la nouvelle s'en répand dans toute la ville. Le prévôt Taxil reçoit la déposition orale du miraculé, sous la foi du serment, ainsi que celle des témoins, et la consigne par écrit. Quelques jours après cet homme reprend tranquillement la route de Marseille, et exerce sa profession comme avant l'apoplexie.

Autre fait merveilleux. Andre Lombard, de Marcoux, fils d'André, ménager de ce lieu, âgé de 16 ans, vint certifier devant les religieuses et le prévôt Taxil, que, se trouvant depuis trois mois affligé de graves ulcères sur la cuisse et la jambe droite, il ne lui était plus possible de faire aucun travail, et que les hommes de l'art lui avaient laissé entendre qu'il serait réduit à mendier son pain tout le reste de sa vie. Etant venu à Digne pendant les fêtes de la canonisation, il se voua à saint François de Sales, vint prier devant son autel, et se trouva guéri par la miséricordieuse intercession de ce saint. Depuis lors, il marchait librement, il travaillait sans incommodités, et ses plaies s'étaient cicatrisées. Le prévôt voulant s'assurer de la véracité de cette déposition, examina les parties du corps malade, et n'y trouva plus que les marques des cicatrices. Il ne douta plus et il rendit grâces à Dieu et à son illustre serviteur.

Un habitant de Digne, M. Royer, peintre de profession, âgé de 80 ans, vint assurer pareillement sous la foi du serment, que s'étant voué à saint François de Sales, pendant les fêtes de la canonisation, il avait recouvré aussitôt le libre usage de son bras droit, paralysé depuis longtemps.

Un enfant de six ans, nommé Antoine Martin, fils d'Antoine, avocat près le siége de Digne, incommodé de la vue depuis quatre ans et sans aucun espoir de guérison, d'après l'avis de tous les médecins, supplia sa mère de le mener à la chapelle du saint, pendant les fêtes. A peine eût-il achevé sa prière, qu'il vit clairement et sans douleur. « Ses yeux sont beaux et sereins, ajoute notre auteur ; allant partout et sans incommodités, et parlant volontiers de la grâce que saint François de Sales luy a faite ».

Un autre enfant de cinq ans, Esperit Foulcou, fils de Mathieu, chirurgien en la ville de Digne, fut également guéri d'une

grave maladie, après avoir été voué au même saint. Dans une attestation écrite et signée de sa main, sous la date du 8 juillet 1667, son père déclare que pendant 35 jours, son fils Esperit n'avait plus eu l'usage de la parole, atteint qu'il était d'une fièvre continue avec renfort ; et que pendant quinze jours, il n'avait pris pour toute nourriture que quelques cuillerées de lait ou de bouillon, qu'on lui ingurgitait avec beaucoup de difficulté ; que son pouls inégal, oppressé par une fluxion ordinaire provenant du cerveau, ne laissait aucune espérance de guérison aux médecins qui le visitaient. Dans cette triste conjoncture, le pére et la mère du jeune Esperit avaient voué leur enfant à saint François de Sales : depuis ce moment la maladie cessa, et l'enfant est présentement en parfaite santé. C'est ce qui les a obligés à signer la présente déclaration par sentiment de juste reconnaissance pour ce grand saint.

Taxil ajoute ensuite : « Mais j'estime qu'vne des plus grandes « faveurs, et qu'vne des plus précieuses grâces que saint Fran- « çois de Sales ait obtenues du Ciel, ç'a esté d'avoir ouvert les « consciences et des cœurs fermez à sept seaux, ayant appris « qu'on a fait des confessions de six, de dix et de quatorze ans « durant les solennités, et que ceux qui auaient déclaré vne « guerre secrette à l'Eglise par le mépris des sacremens, se sont « de nouveau reconciliez avec cette espouse de Jésus-Christ, « par les marques d'vne parfaite pénitence et par l'esloignement « des désordres de leur vie passée. »

XIV. Conclusion générale.

L'exacte et fidèle narration que l'on vient de lire, démontre suffisamment que les fêtes du triomphe de saint François de Sales furent pour la ville de Digne la plus belle et la plus salutaire de toutes les solennités. On peut avancer sans crainte que, ni dans les siècles antérieurs, ni dans les siècles suivants, on ne vit tant de pompe et de magnificence, tant de piété et de dévotion, tant d'empressement et de zèle, et tant de fruits salutaires dans la population Dignoise. Plus ces fêtes se prolongeaient, plus les concours devenaient nombreux et foncièrement religieux. Les fêtes de 1667 furent pour Digne, ce qu'ont

été pour Annecy et toute la Savoie les fêtes de 1880, à l'occasion de l'élévation de ce grand Evêque au rang des Docteurs de l'Eglise.

Toutes les classes de la population Dignoise rivalisèrent réellement de zèle pour la glorification de saint François de Sales. Sans insister ici sur le bel exemple donné par le pasteur du diocèse, ni sur l'empressement du vénérable corps capitulaire, ni sur le zèle des communautés religieuses, et la piété des diverses congrégations et confréries, faisons simplement remarquer que la noble cour de justice, l'administration consulaire, la noblesse et la bourgeoisie ne faillirent pas dans cet épanouissement de la foi catholique. On vit les uns et les autres s'honorer d'affirmer leur croyance et de pratiquer les devoirs de la vie chrétienne. Ils ne se bornèrent pas à assister aux processions générales, mais on les vit assidus aux divers offices de la semaine, aux prédications, et de plus agenouillés devant la table sainte. Que dire de ces artisans, de ces marchands fermant leurs boutiques, suspendant l'exercice de leur profession pendant cette semaine bienheureuse, afin de vaquer avec plus de loisir à la sanctification de leur âme? Que dire de ces ouvriers des champs, abandonnant leurs travaux ordinaires, oubliant volontairement leur profit matériel, pour venir faire des prières, se préparer à la réception des sacrements? Que dire en un mot de ces concours journaliers qui remplissaient l'église de la Visitation depuis le matin jusqu'au soir, et du soir au matin? Le bon prévôt, qui nous a servi de guide dans ce travail, compare avec raison ces concours des habitants de la ville et des lieux circonvoisins, à cette affluence qu'amènent toujours dans Digne les grandes foires de l'année. Enfin rien ne révèle mieux le mobile religieux de ces concours, que les SIX MILLE COMMUNIONS distribuées dans la seule église de la Visitation pendant ces onze jours de fêtes. Répétons donc avec notre auteur : **« Je n'estime pas que les autres villes ayent esté en cette feste, ni plus chrétiennes, ni plus magnifiques....., ni que jamais saint ait esté plus prié, ny plus honoré. »**

J.-J.-M. FERAUD.

LES ORIGINES

DU

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN

DE VALENCE

Le 23 décembre 1583, vingt ans après la clôture définitive du concile de Trente,qui avait décrété l'érection des séminaires, l'évêque de Valence, Mgr Charles de Gélas de Léberon, avait jeté les fondements de cette salutaire institution dans sa ville épiscopale. Le séminaire qu'il établit n'était pas destiné à former des enfants de chœur : le chapitre de St-Apollinaire y avait déjà pourvu par l'érection d'une sorte de maîtrise, où l'on apprenait aux *clergeons* de la cathédrale à lire, écrire et chanter. Le séminaire fondé par le prélat avait un autre but ; il devait préparer des sujets pour le recrutement du sacerdoce : c'est pourquoi Mgr de Léberon y appela non des enfants, mais de *jeunes hommes*, et mit à leur tête un *modérateur* choisi par lui, ainsi que les séminaristes.

Afin d'assurer quelques ressources à la fondation, l'évêque lui affecta les revenus d'une chapelle dédiée à St-Laurent, voisine du palais épiscopal. Ce bénéfice, de la collation du prélat, étant devenu vacant par la mort de son recteur, ses rentes et produits purent sans difficultés être dévolus au séminaire. Pour suppléer au recteur qui devait en faire le service, l'évêque ordonna que le chapitre, tenu de concourir à l'érection et à l'entretien du séminaire, célébrerait ou ferait célébrer chaque jour une messe à cette intention et à ses frais.

L'œuvre du séminaire de Valence débuta ainsi fort modestement, avec peu d'espoir de grandir et de se développer,faute de ressources suffisantes. Il n'en est plus question dans les titres de l'époque; nous lisons seulement, dans un mémoire d'une date postérieure, que « l'érection cessa par défaut d'entretien ». Il est vrai que le témoignage de ce document est suspect, parce qu'il émane du chapitre, lequel avait dès le

début désapprouvé l'érection du séminaire comme préjudiciable à ses intérêts. Quoi qu'il en soit, en 1616, le neveu et successeur de Charles de Léberon, messire Pierre-André, résolut d'assurer l'avenir de l'œuvre en l'établissant sur des bases plus solides. Il sollicita d'abord et obtint du roi des lettres patentes qui approuvèrent et autorisèrent le séminaire de jeunes hommes fondé dans les diocèses de Valence et de Die, « afin « de par après pouvoir retirer de cette pépinière des person- « nages capables et doctes pour estre employés comme curés « et administrer les sacrements, qu'estoit le principal et assuré « moyen recognuë par sa majesté en son ordonance de Blois, « conformément aux saincts décrets du concile de Trente, « pour restablir l'ancienne discipline, entretenir les catholiques « romains dans le giron de l'esglise et résister aux ennemis « d'icelle ».

Après avoir fait enregistrer ces lettres au parlement, l'Evêque convoqua son clergé en assemblée synodale pour en délibérer et « aviser aux despens qui devoient estre commungs à ses deux diocèses, attendu que le fruit aussi seroit commung ». Dès sa première réunion, les délégués du chapitre, ceux des abbés, des curés et des prieurs déclarèrent qu'ils s'opposaient à l'entreprise, sous prétexte qu'ils étaient « pauvres et nécessiteux, et que d'ailleurs pareil établissement n'avait encore été practiqué par aucun evesque de France ».

Le prélat répondit que « l'opposition étoit frivole, parce qu'il « ne falloit pas regarder ce qui se faict, mais ce qui faire se « doigt ; que par aulcune coustume contraire il ne peust estre « desrougé à l'effect de l'ordonance et du sainct concile, pour « ce regard mesme aux lieux où il y a de la nécessité comme « aux dyocèses de Valence et de Dye, ne se pouvant les oppo- « sants arrester sur la pauvreté parce que par la grâce de Dieu « et le bénéffice de la paix ils jouissoient pleinement de leurs « revenus... ».

Sur ces observations, quelques membres du synode hésitèrent, mais d'autres refusèrent de délibérer et requirent un delai jusqu'au landemain. Dans l'intervalle une formule d'opposition fut rédigée, signée et envoyée à l'évêque, qui la dénon-

ça tout de suite au Parlement, avec prière de « mander et appeler les signataires de la formule et en leurs personnes tous les bénéficiers de Valence, pour se voir déboutés de leur opposition et ordonner que, sans y avoir égard, il serait procédé à l'établissement du séminaire ; qu'à ces fins, ils nommeroient personnages capables d'entre eux pour arrêter le lieu, le temps, le nombre, la qualité des dépenses requises, la forme et l'état dudit séminaire ; qu'à défaut, il serait permis à l'évêque de procéder à tout ce que dessus, avec l'avis de tels des bénéficiers qu'il choisiroit d'office, les plus zélés au service de Dieu, le tout avec dépens, dommages et intérêts. »

Sur l'avis favorable du Parlement, le seigneur Desdiguières de Champsaulx, maréchal de France, gouverneur du Dauphiné, ordonna d'appeler à la cour les opposants pour répondre aux fins et conclusions de la requête. Cette sommation était datée du 10 novembre 1616. Le 3 décembre suivant, les commis et députés du clergé de Valence requirent le vicaire général et official de l'évêque de les convoquer en assemblée avec tous les bénéficiers présents dans la ville, afin de délibérer avec eux sur les moyens de soutenir leur opposition. La réunion eut lieu le 13 janvier 1617, dans une salle de l'évêché ; étaient présents : messires Benoît Varnier, vicaire général, Pierre-Louis Rousset et François Arguel, chanoines de St-Apollinaire, Louis Simian et Jean Chalerat, chanoines de l'église collégiale du Bourg, Jean de la Boysse, chanoine régulier de St-Ruf, prieur de Montellier et de Châteaudouble, etc.

Me Varnier proposa de délibérer et conclure « sur l'érection du séminaire poursuivie par Mgr de Valence et sur la levée des deniers pour l'entretien d'iceluy. Sur quoy fut opiné et conclud que le corps du clergé interviendrait et prendrait cause en main pour les bénéficiers appelés devant la cour ; que pour ce faire, seroit nommé un procureur près ladite cour pour soutenir ladite intervention et tous autres actes de justice ; que les sieurs Rousset et La Boysse seraient commis pour communiquer du tout avec les ecclésiastiques du diocèse y ayant intérêt, afin de s'entendre avec les avocats pour empêcher l'érection du séminaire, et dresser mémoires, avis et ins-

tructions ; enfin, l'assemblée vota une somme de 150 livres pour les premiers frais du procès ».

Le 26 du même mois, M. Robert, procureur au parlement, signifia à l'évêque de Valence qu'il était chargé de poursuivre contre lui la cause des opposants et le somma de lui adresser à Grenoble tous les actes, pièces et procédures dont ledit évêque prétendait se servir.

L'évêque nomma aussitôt un procureur et l'affaire ne tarda pas de s'engager devant le Parlement. Nous ignorons quelle en fut la suite. Si la cour rendit un arrêt, cette pièce importante a disparu du dossier que nous avons sous les yeux, il n'en reste pas de trace dans les archives de la Drôme. Il y a lieu de penser que les parties transigèrent. On lit, en effet, dans des documents postérieurs que le chapitre de Valence avait enfin agréé l'érection d'un séminaire, où seraient élevés à la doctrine et au chant les enfants de chœur de la cathédrale; que le séminaire fut établi dans le palais épiscopal ; que, outre les revenus de la chapelle de St-Laurent, on lui affecta ceux de plusieurs autres chapellenies ; que les chanoines célébraient chaque jour la messe à la même intention. Il est donc probable que l'évêque avait obtenu le désistement du chapitre, en offrant de réunir les *clergeons* de la cathédrale aux *jeunes hommes* pour lesquels seuls dans le principe il avait fondé le séminaire.

Il est vrai qu'en 1639 les choses avaient déjà changé de face. On lit dans un mémoire de cette époque : « Le chapitre s'est depuis tellement trouvé surchargé par le nombre des chanoines et des habitués de l'église qu'il lui faut entretenir et de si peu de revenus, qu'il lui a été impossible d'y pourvoir, au moyen de quoi, ledit chapitre, causant son impossibilité, ne peut satisfaire quant à présent à l'entretien du séminaire, ni en façon quelconque à la célébration de la messe que l'évêque demande tous les jours à sa dévotion ».

Mgr Charles-Jacques de Léberon était alors évêque de Valence. Il insista vainement auprès du chapitre pour le maintien du séminaire fondé par ses deux prédécesseurs. Mais bientôt une circonstance providentielle mit fin à cette lutte qui durait depuis 56 ans. Le prélat venait d'établir à Valence la

compagnie des Prêtres de la Mission, fondée par Mgr d'Authier de Sisgaud; il fut heureux de pouvoir lui confier l'éducation des jeunes clercs de son diocèse. Nous avons parlé ailleurs de cette institution, l'un des souvenirs les plus intéressants des annales historiques du diocèse de Valence.

NADAL.

NÉCROLOGIE.

En consacrant ces lignes à la mémoire de Dom MARIE-GABRIEL, abbé d'Aiguebelle, il nous vient à l'esprit cette parole de S[t] Paul aux Romains (XIV, 7-8) : *Nemo nostrum sibi vivit, nemo sibi moritur*. Personne ne l'a pratiquée mieux que lui. Avec quel amour il a vécu pour ses frères, avec quel filial abandon il est mort sur le cœur de Jésus après lui avoir donné toute sa vie !

Ouvrons son bréviaire. Il renferme une petite feuille écrite de sa main. Divisée d'après les douze mois de l'année, elle porte ce titre : *Mon année de grâces*. C'est l'anniversaire des dons de Dieu et, nous pouvons bien ajouter, du retour que lui en a fait son cœur reconnaissant. L'existence seule de cette feuille aride en est une touchante preuve.

Transcrivons-la dans sa simplicité. Plusieurs peut-être y trouveront la pensée d'imiter le saint abbé et de réchauffer leur amour en faisant leur année de grâces : grâces à rendre, grâces à faire valoir.

JANVIER 15 (1850) Départ pour N.-D. des Neiges.
FÉVRIER 2 (1856) Mort de s[r] Lucie 1 connue avant la messe.
MARS 25 (1840) Consécration à la très-sainte Vierge Marie dans la congrégation *Prima Primaria*.
AVRIL 27 (1851) Nommé Prieur de N.-D. des Neiges.
MAI 28 (1868) Profession solennelle à la Grande-Trappe.
JUIN 5 (1823) Naissance.
» 6 (1823) Baptême.
JUILLET 5 (1835) Première communion.
AOÛT 28 (1864) Elu abbé d'Aiguebelle.
SEPTEMBRE 24 (1833) Mort de mon père.
» (1849) Consécration sacerdotale.
OCTOBRE 4 (1837) Prise de la soutane.
» 25 (1849) Entrée en religion.
» 8 (1864) Consécration abbatiale.
NOVEMBRE 21 (1849) Prise d'habit.
DÉCEMBRE 9 Profession simple et perpétuelle.

1. Une parente Visitandine.

Les saints Ordres.

Tonsure : (1841) Corpus Christi extra tempora.
Ordres mineurs : (1846) Samedi des Quatre-Temps de Noël.
Sous-diaconat : (1847) Samedi des Quatre-Temps de Noël.
Diaconat : (1848) Quatre-Temps de la Trinité.
Sacerdoce : (1849) Quatre-Temps de Septembre.
Bénédiction abbatiale : (1854) Octobre *8*.

Nous devons compléter cette feuille, dont les simples dates disaient au vénérable abbé tant de choses, que sa main n'écrivait pas ou sur lesquelles sa modestie ne lui permettait pas de s'arrêter.

Joseph-Gabriel Monbet est né à Toulouse, sur la paroisse de la Daurade. Il appartenait à une famille honorable et surtout fortement trempée dans la foi et les vertus chrétiennes. Il perdit son père à l'âge de 10 ans. Sa vénérable mère existe encore. Retirée au couvent des Trappistines de Blagnac, près Toulouse, elle y reçoit les soins affectueux que réclame son grand âge, et se prépare dans le silence et la prière à rejoindre au ciel son fils bien-aimé.

Au sortir du Grand-Séminaire, il fut professeur de seconde à l'Esquile, où il avait été élève. C'est de là qu'il partit pour la Trappe d'Aiguebelle, peu de jours après son ordination sacerdotale. Ce que la fidélité aux saintes règles et la piété du jeune novice apportèrent d'édification, nous ne le dirons jamais assez. On sait que les observances des Trappistes comportent un silence absolu. Pendant son noviciat, c'est-à-dire pendant une année entière, en dehors de ses confessions et de ses accusations particulières ou publiques, Marie-Gabriel (c'était son nom de religion) ne prononça pas une parole; une seule fois, il fit quelques signes inutiles à un de ses confrères, qui l'avait surpris. Vis-à-vis de ses supérieurs, il fut d'une soumission admirable. Poussant l'obéissance jusqu'à ses plus hautes limites, il avait fait le vœu de ne jamais rien refuser à leurs moindres désirs. C'est par là qu'il se préparait à gouverner avec succès : *Vir obediens loquetur victoriam* (Prov. XXI, 28). Les moines le comprenaient si bien qu'en 1852, lors de l'élection de dom Bonaventure, il ne lui manqua qu'une voix pour être élu abbé. Il n'avait que 29 ans.

Cinq ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis son entrée au monastère et le jeune prieur de N.-D. des Neiges reparaissait au berceau de sa vocation pour y recevoir, avec l'anneau, la crosse et la mitre abbatiales. Il venait de compter 31 ans. A cet âge relativement peu expérimenté, la confiance de ses frères l'établissait père d'une grande famille, qui compte ordinairement près de 200 membres, et lui confiait le soin de porter son regard vigilant sur trois monastères de religieux et autant de monastères de religieuses de la filiation d'Aiguebelle. Dom Gabriel devait étendre ses puissants rameaux. A N.-D. de Staouëli (Algérie), fondée en 1843; à N.-D. des Neiges (Ardèche), fondée en 1850; à N.-D. du Désert (Haute-Garonne), il ajoutait, en 1863, N.-D. des Dombes (Ain); en 1872, N.-D. d'Acey (Jura) et N.-D. de Bonneval (Aveyron) pour les religieuses

Trappistines ; et en 1876, N.-D. de Bonnecombe (Aveyron). Admirable expansion qui nous rappelle les premiers fils de St Benoît portant, avec la foi, la civilisation, au milieu des ruines accumulées par la décadence romaine et transformant les mœurs barbares de nos pères. Les fils de la Révolution sentaient bien cette puissance, quand ils ont décrété l'expulsion des moines et violemment exécuté leur dispersion.

La Trappe de N.-D. d'Aiguebelle compte 837 ans d'existence. Elle fut fondée en 1045 par le chef de l'illustre famille des Adhémar, et eut pour premier abbé Gaucher Adhémar, le 3e fils du fondateur. Ce fut le 25 mars 1045 qu'il prit possession de cette sainte demeure, à la tête de ses religieux.

Le R. P. dom Marie-Gabriel est son 55e successeur sur le siége abbatial, où il a remplacé dom Bonaventure, retourné à Dieu le 13 juillet 1854. Il fut élu le 22 août de la même année par les suffrages des religieux profès de l'abbaye et des abbés ou prieurs des maisons fondées par Aiguebelle. Son élection fut confirmée le 18 septembre par le président général de l'ordre de Citeaux, dom Ange Geniani, abbé de Cortimiglia, près d'Albe, en Piémont.

Notons un beau passage de sa bulle de confirmation :

Perge, abbas amplissime, germanam regulam S. P. Benedicti religiosissime tueri, perge decorem domûs Dei et Ordinis studiose promovere. Adlabora diu multùmque ut cuncti monachi tuæ sollicitudini commendati, dum Deo Optimo Maximo fidelissimè inserviunt juxtà præscriptum sanctæ Regulæ, civilem societatem hisce miserrimis temporibus ad mentem Ecclesiæ sanctæ Dei juvare quoad possunt, non omittant. Pour la première fois, il est dit à un abbé, qu'en travaillant au bien spirituel et temporel de ses religieux, il fasse en sorte qu'*ils n'oublient pas de se rendre, autant qu'ils le pourront, utiles à la société civile, conformément aux désirs de la Ste Eglise.* Voilà le mot d'ordre que reçoivent ces moines, qu'on accuse si volontiers de conspirer contre la patrie et de tramer la ruine du bien public !

Veut-on savoir comment dom Gabriel répondit à une si patriotique mission ? Tous les jours, à Aiguebelle, on fait 100 kilogrammes de pain pour les pauvres et quand, un jour, on vint lui demander des religieux pour assainir les Dombes (Ain), où les fièvres paludéennes décimaient les travailleurs, il n'hésita pas à sacrifier d'un seul coup *quarante* religieux pour féconder quelques hectares de plus du sol de la France. Les patriotes de la République les ont chassés deux fois de la terre qu'ils avaient conquise, au prix de leur vie, pour la Patrie et pour Dieu. Les Dombes ont la liberté de redevenir un infect marécage. Ce ne sont pas les Trappistes qui la leur rendent.

Quand la néfaste guerre de 1870-71 multipliait nos revers, soixante Frères incorporés avec les hommes du canton de Grignan formèrent une compagnie de mobilisés. L'un d'eux, le frère Luc, était capitaine. A Pierrelatte, où on les laissa longtemps, ils furent un grand sujet d'édification par le soin et la régularité avec lesquels ils alliaient aux manœuvres militaires les exercices religieux. Un autre, le F. Maxime, incorporé à l'armée

régulière, où il fut nommé lieutenant au 90e de marche, est mort au champ d'honneur, pendant le siége de Paris.

On voit par là que son amour de la patrie n'était pas de même espèce que celui des hommes de la Défense nationale. Ils le lui firent bien voir. Au mois de septembre 1870, dom Gabriel traversait Lyon. Il y fut brutalement arrêté et traîné de comité en comité, au milieu des huées sauvages d'un peuple de forcenés. On fouilla, on scruta tous ses papiers, on lut toutes ses lettres avant de lui rendre la liberté. Il a publié le récit navrant de ce triste épisode dans une lettre, dont nous ne citerons que deux lignes : « J'aurais voulu, dit-il, que la France entière fut là pour « voir ces dictateurs d'une grande ville française. Ils étaient l'expression « de la plus stupide méchanceté. »

Laissons le fils dévoué de la France pour retrouver le Père des deux cents religieux d'Aiguebelle.

La bénédiction abbatiale fut solennellement conférée à dom Marie-Gabriel, le 8 octobre 1854, par Mgr Chatrousse, évêque de Valence, en présence de Mgr Guibert, l'illustre cardinal archevêque de Paris, alors évêque de Viviers, et de dom François-Régis, premier abbé de Staouëli et ensuite procureur général de la congrégation en cour de Rome.

Le nouvel abbé se mit à l'œuvre pour la prospérité de son ordre, la gloire de l'Eglise et le bien de la société civile. Nous venons de citer quelques-unes de ses œuvres. Dans le vaste champ qu'il a cultivé pendant 28 ans de gouvernement, nous remarquons, entre autres choses, au point de vue matériel, l'acquisition de la plupart des grandes forêts qui entourent Aiguebelle, la construction de l'hôtellerie où sont reçus les étrangers, des grands moulins que mettent en mouvement les eaux amassées dans un immense réservoir, l'établissement de la fabrique de chocolat et de pâtes alimentaires.

C'est dom Gabriel qui a fait agrandir le monastère, trop petit pour le grand nombre de religieux, et l'église, non moins insuffisante que le monastère. On se souvient encore dans le pays des fêtes splendides, qui eurent lieu lors de sa consécration solennelle faite, le 24 septembre 1856, par Mgr Chatrousse, aidé de Mgr de Morlhon, évêque du Puy, et du R. P. dom Gabriel. Quatre autres abbés de l'ordre de St-Benoît y prirent part. Depuis bien longtemps le monastère n'avait vu un pareil concours de fidèles. En 1870, il établit les jeunes oblats, auxquels les religieux distribuent le double bienfait de l'éducation et de l'instruction, et qui ont donné déjà bon nombre de fervents apôtres à la Trappe, à d'autres instituts et au clergé séculier. Terminons cette longue liste d'œuvres, dans le détail desquelles nous ne pouvons pas entrer ici, par ce que nous écrivait naguère un fervent religieux, sorti de cette féconde pépinière : « Sur dom Gabriel comme abbé, vous ne direz jamais assez. Sa bonté, sa discrétion dans le gouvernement de ses religieux, sa sagesse étaient l'objet de l'admiration de tout le monde. » Ses supérieurs pensaient comme ses subordonnés. Le Révérendissime Père dom Timothée, abbé de la Grande-

Trappe et vicaire-général de l'Observance pendant 25 ans, aimait à lui confier les affaires les plus délicates de la Congrégation. Depuis Mgr Lyonnet, les évêques de Valence lui donnaient les pouvoirs de vicaire-général. Les curés du voisinage d'Aiguebelle surtout savent avec quelle amabilité et quelle prudence il en usait.

Il rendait aux évêques en affection et en dévoûment ce qu'il en recevait de confiance. Quand il apprit la maladie de Mgr Cotton, qui fut pour tout le diocèse un si vif sujet d'alarmes, il écrivait à une personne : « Je « suis très affligé de la maladie de Mgr. Sa mort serait une grande perte « pour le diocèse et pour l'Eglise. J'espère de l'infinie miséricorde que « nous n'aurons pas à déplorer un tel malheur » (16 nov. 1879).

Aucun des grands intérêts du catholicisme ne le laissait indifférent. Presque au lendemain de son élection, au milieu de ses religieux et des populations d'alentour, il célébrait avec un éclat éblouissant la proclamation de l'Immaculée Conception de Marie.

Le 20 mai 1860, à St-Maximin, au diocèse de Fréjus, il prenait part à la magnifique translation du chef de Ste Magdeleine, rappelant par sa présence celle de Pons de St-Bonnet, XV[e] abbé d'Aiguebelle, qui faisait partie du brillant cortége de la seconde translation en 1281.

A Rome, il assistait aux fêtes de la canonisation des martyrs Japonais, au rang des évêques et des abbés généraux d'ordre, par une honorable exception due à la bienveillance de Pie IX. Le grand pape l'aimait beaucoup et ne manquait pas les occasions de demander de ses nouvelles et de lui envoyer la bénédiction apostolique pour lui et sa communauté. Le 9 novembre 1868, dom Gabriel, avec les cardinaux et les autres abbés, recevait Pie IX au célèbre monastère des Trois-Fontaines, rendu depuis peu avec tous ses bâtiments, ses terres et ses droits à l'ordre de Cîteaux, qui l'avait possédé pendant de longs siècles et qui avait vu son premier abbé régulier appelé par le Sacré Collège à ceindre la tiare pontificale. Eugène III est ce fils de S[t] Bernard, qui recevait de son illustre père le célèbre traité de la *Considération*, resté jusqu'à ce jour le manuel des Souverains Pontifes.

On sait quel zèle il déployait pour rechercher les vraies mélodies Grégoriennes et en rétablir l'exécution. Divers congrès tenus à Aiguebelle l'attestent. Le célèbre dom Pothier y présidait celui de l'année dernière.

Comme le grand cœur de dom Gabriel vibrait admirablement quand il rencontrait réunis sur son chemin les deux intérêts de l'Eglise et de la Patrie !

Son dévoûment à la maison de Staouëli, où les Arabes entrevoyaient la vraie France qui aime Dieu et accomplit ses œuvres, en est une preuve après tant d'autres. En mai 1865, Napoléon III visitait le monastère et le Révérend Père lui en faisait les honneurs avec une distinction princière. La suite de l'Empereur en avait gardé bonne mémoire. « C'est un moine « magnifique, de belle taille et de grande affabilité, écrivait l'un des « courtisans, qui nous a tout de suite mis à l'aise, moi et les miens. »

Tout le monde a répété après le poète, qu'à tous les cœurs bien nés la patrie est chère. Qui ne sait que dans la grande patrie, chacun en a une petite, celle de son premier berceau ? Le culte de celle-ci ne fut pas chassé du cœur de ce grand moine. En brisant avec le monde il n'avait pas cessé d'aimer tendrement sa ville natale, d'y cultiver de douces amitiés d'enfance et d'excellents souvenirs de famille. Quelle douce émotion se répandait dans son cœur et rayonnait sur son front, toutes les fois qu'il revoyait la superbe basilique où l'enfant et le séminariste étaient venus s'agenouiller devant la Vierge des Bonnes-Nouvelles et les reliques des saints.

« Je veux faire quelque chose pour cette église avant de mourir », disait-il dans une de ses dernières visites. Il a tenu parole en offrant au riche trésor de St-Sernin un fragment notable de la tête de St Bernard et un morceau de sa coule. Il était bien fait pour rapprocher de la sorte l'élévation du Docteur angélique et la suavité du fondateur de Clairvaux.

Ce serait ici le lieu de parler des innombrables relations que les affaires de son ordre avaient créées à l'éminent religieux soit en France, soit à l'étranger. L'espace nous manque pour pénétrer ce côté de la vie de dom Gabriel. Et pourtant c'est le plus beau, parce qu'il entre souvent dans son intimité. Quelle intelligence et quel cœur ! Son cloître était un Sinaï, où il montait près de Dieu. — A ceux qui le voyaient de loin, l'austérité de la vie du Trappiste pouvait ressembler aux éclairs et aux tonnerres ; mais ceux qui approchaient trouvaient en lui, comme les Hébreux dans Moyse, le plus doux des hommes : *Erat Moyses vir mitissimus super omnes homines* (Num. XII, 3). C'était plus qu'un père, c'était une mère, nourrice de son enfant qu'elle porte sur ses bras : *Porta eos in sinu tuo, sicut portare solet nutrix infantulum* (ibid., XI, 12).

Nous n'avons plus à craindre, hélas ! de blesser la modestie du saint religieux, mais nous craignons encore moins de faire la plus petite blessure à l'austère vérité en assurant que sa grande vertu, la finesse de son esprit, son tact exquis et sa parfaite aménité lui faisaient toujours des amis de ceux qui l'approchaient et souvent des admirateurs, quelquefois enthousiastes.

Qu'on ne s'y méprenne pas ! La vertu et le charme de dom Gabriel étaient *acquis* par des efforts multipliés. Il écrivait à une personne du monde peu de temps avant sa mort : « Je comprends parfaitement ce « que vous me dites de votre susceptibilité, c'est un de mes nombreux « défauts et quoique je travaille depuis de longues années à le corriger, « je sais encore combien il fait souffrir. Allons, du courage ! je vous « répète ce que je vous ai dit souvent : pour pratiquer la vertu, pour « avancer l'œuvre de notre perfectionnement, il faut de l'énergie dans le « monde comme dans le cloître. »

Sa santé s'altéra de bonne heure. Son excessive obésité était féconde en douleurs et en humiliations. Quels efforts ne dut-il pas faire pour conserver son inaltérable sérénité au milieu de souffrances qui furent presque sans relâche !

Les préoccupations et les tristesses de la persécution religieuse sont venues lui porter le dernier coup. Nous en trouvons la preuve dans une lettre qu'il écrivait le 22 novembre 1880 :

« Nous avons eu l'immense douleur de perdre notre supérieur général, « l'abbé de la Grande-Trappe ; il est mort mercredi soir ! Cette nouvelle « m'est arrivée par dépêche le jeudi à 4 h. Avant de mourir, il a assisté « à la ruine de sa maison, dont il a vu les portes brisées à coup de hache « et les religieux expulsés ; il n'a pu survivre à tant de calamités. Pour « moi, je n'ai jamais eu un chagrin plus grand. J'ai vu périr à quelques « jours de distance ma fille bien-aimée, N.-D. des Dombes, ma mère la « Grande Trappe, et mon père en Dieu ; il vaut mieux mourir que vivre « en cette cruelle époque. Les hommes sont bien méchants quand ils « s'éloignent de Dieu et que Dieu les oublie. »

Pour essayer de parer le rude coup de l'expulsion, qui pouvait fondre sur lui à chaque instant, il avait envoyé deux pères jusqu'en Amérique, afin d'y préparer un refuge à ses enfants. La fièvre jaune les frappa tous les deux. Le plus robuste en est mort.

Tant de tristesses amenèrent coup-sur-coup des crises auxquelles dom Gabriel devait succomber. Le vendredi, 16 juin, fête du Sacré-Cœur de Jésus, son âme retournait à Dieu.

Après l'assurance du bonheur de leur père bien aimé dans le ciel, si quelque chose a pu consoler les bons religieux d'une perte si cruelle, ce sont assurément les magnifiques témoignages de sympathie et de vénération dont ses funérailles ont été l'objet. Laissons ici la parole à un témoin oculaire :

« La mort du juste est, dès ici-bas, le commencement du triomphe. Les funérailles de dom Gabriel nous en fournissent une preuve nouvelle. Comme nous l'avions annoncé, elles ont eu lieu lundi, 19 juin, à 2 heures et demi.

« A l'extérieur du monastère, sur la porte d'entrée, que dominent la tour de l'horloge et la statue de N.-D. d'Aiguebelle, des tentures noires flottent du haut en bas. A côté, sur une table de deuil, un registre est ouvert. Il se couvre de signatures.

« A l'intérieur, dans le sanctuaire, sur un lit de parade, avec baldaquin aux armes du défunt, dans un cercueil violet, est déposé le corps à visage découvert, revêtu de la coule monastique, de l'étole, la tête couverte de la mitre. La crosse est couchée à côté du défunt. Les religieux ne cessent de prier autour de leur regretté père.

« A deux heures et demi commence la cérémonie funèbre. Comme pour les évêques, les cinq absoutes liturgiques sont données : la 1re par Mgr l'évêque de Viviers ; la 2e par le R. P. abbé des Dombes ; la 3e par le R. P. abbé des bénédictins de Ste-Madeleine, à Marseille ; la 4e par M. le chanoine Colomb, secrétaire général de l'évêché de Valence ; la 5e par Mgr l'évêque de Valence.

« Mgr Cotton prend alors la parole et prononce un discours très émou-

vant sur cette sentence, que les religieux ont inscrite au-dessus du monument funéraire des abbés de l'ordre au fond du cloître, près de l'église : *Mementote præpositorum vestrorum*.

« Le cortége se met en marche. Il est composé du personnel du monastère et de plus de soixante prêtres accourus de toutes parts, parmi lesquels nous remarquons MM. les archiprêtres de Montélimar, Grignan, St-Paul-trois-Châteaux, Dieulefit, Taulignan, etc.

« Viennent enfin les prélats qui précèdent immédiatement le corps, porté par des religieux et par des prêtres. Il est suivi de deux poêles d'honneur : les coins du premier sont tenus par les amis de la maison, ceux du second par MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. Enfin, se déroule une foule immense et très sympathique.

« A la sortie du monastère, dans lequel les femmes ne sont pas admises s'ajoutent les congrégations des diverses paroisses, parmi lesquelles on remarque surtout les jeunes filles de Montjoyer, vêtues de blanc avec un grand voile noir, tenant à la main des lis.

« Après s'être déroulé dans les chemins qui entourent le monastère, pour répondre à l'attente de la foule, désireuse de voir une dernière fois les traits si doux du bon P. abbé, le cortège rentre dans la maison et se dirige vers le caveau où il doit trouver sa dernière demeure. Avant de l'y déposer, on lui fait toucher les objets de piété que présentent les fidèles ; ce qui dure autant que les 7 psaumes de la pénitence.

« Le corps est parfaitement bien conservé. La couleur est légèrement altérée par l'embaumement, mais l'ensemble des traits conserve toujours la sérénité et l'amabilité qui caractérisaient dom Gabriel.

« On chante les dernières prières et les dernières oraisons du rituel cistercien, dont les paroles et la mélodie sont magnifiques. A ce moment, les sanglots coupent la voix de Mgr l'évêque de Valence. L'émotion est à son comble. Qui redira tout ce que laisse de reconnaissance et d'affection celui que tout le monde pleure dans la contrée ?

« Enfin le corps est déposé dans le caveau à côté des anciens abbés et la cérémonie se termine.

« On nous dit que pendant plus de deux heures encore, les pères ont été occupés à faire toucher au saint abbé les objets religieux de la foule, tant est grande la vénération qu'a inspirée sa longue vie de sacrifice et de générosité. La porte du tombeau a été scellée le lendemain matin. »

Cette âme patriotique, ce grand cœur ne vibrent plus sur la terre, mais nous sommes sûrs qu'ils supplient Dieu, là-haut, de veiller sur les moines, ses fils, d'abréger les maux de la patrie et de hâter le triomphe de l'Eglise.

Lucien CHOSSON.

MÉLANGES.

CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE D'AOUSTE (DRÔME).

Anno Domini MDCCXXXV, die xxxª mensis novembris, ego Daniel Josephus de Cosnac, miseratione divinâ et sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ episcopus et comes Diensis, regi à consiliis, oratorii regii magister, necnon abbas Floriacensis et Sancti Joannis de Orbisterio, etc., consecravi ecclesiam et altare hoc, in honorem sanctissimæ Virginis Mariæ in cœlum assumptæ, et reliquias sancti martyris Fructuosi in eo inclusi, et singulis Christi fidelibus hodie unum annum, et in die anniversario consecrationis hujusmodi ipsam visitantibus quadraginta dies de verâ indulgentiâ in formâ Ecclesiæ consuetâ concessi. Datum Augustæ, sub signo sigilloque nostris et secretarii nostri subscriptione, die et anno quibus suprà.

† Daniel Josephus, Ep. et C. Diensis.
De mandato Ill^mi ac RR^mi
DD. mei Episcopi et Comitis Diensis.
Sceau plaqué. A. Morand.

Autobiographies

des prêtres des diocèses de Valence, Die, etc. 1802.

III. Biguet (Joseph), curé de Peyrins.

Joseph Biguet est né à Mauves, département de l'Ardèche, ci-devant diocèse de Vienne, le huit mars mil sept cens trente ; a été ordonné prêtre par Mr d'Hugues, archevêque de Vienne, le sept avril mil sept cents cinquante trois, a servi en qualité de vicaire en différentes paroisses du susdit diocèse jusqu'au mois d'août 1767, qu'il fut nommé recteur de l'hôpital Ste Foi de Romans, où il a resté jusques à la St.Pierre de l'an 1771, qu'il alla résider a Peyrins dans la cure qu'il avait eue par résignation.

Il a prêté le serment de la constitution civile du clergé avec les restrictions convenables, dont il envoya copie a Mr Brochier, vicaire général de Vienne, qui lui répondit qu'elles étoient en bonne forme, qu'il ne manquoit que de les faire coucher sur le registre de la commune, ce qu'il negligea de faire par la crainte d'être refusé par les officiers de lad. commune.

Il fit une rétractation devant tous ses paroissiens le mercredi des Cendres de l'an 1792 ; et une autre exigée par ses supérieurs au mois d'août 1796.

S'étant retiré dans sa famille après la première rétractation, il fut interpellé par les administrateurs du district de Romans de dire s'il vouloit rentrer dans son bénéfice, à défaut de quoi il y alloit être pourvu ; il ne répondit rien et fut remplacé 1. Il a prêté de même et retracté le serment de liberté et égalité.

1. *Par le constitutionnel Bajard (Hippolyte), ancien curé de Peyrus.*

Il a été enfermé pendant onze mois et onze jours au château de Tournon et au Séminaire de Viviers. Renvoyé sous la surveillance de la commune de Mauves, a fait depuis plusieurs excursions dans la commune de Peyrins pour y faire le service, mais n'a pu y fixer son séjour, faute d'habitation et de moyens de subsistance.

Il ne jouit d'aucune pension, mais sollicite celle que le gouvernement offre aux curés; il a fait passer à cet effet toutes ses pièces à la préfecture de Valence.

BIGUET prêtre. [1]

M. Biguet est inscrit au Registre des adhésions au Concordat sous la date du 8 septembre 1802; mais comme Mgr Bécherel était à ce moment indisposé, il ne put pas être reçu par son évêque; aussi le 14 frimaire an XI (4 décembre 1802) il n'avait point reçu encore son certificat de communion, et il écrivait à ce propos à l'évêque de Valence :

Ayant occasion d'écrire au cit. Remilli, je le priai de vous le demander [son certificat]; il m'a répondu qu'il falloit que je le demandasse en personne ou par une lettre; ne pouvant faire ce voyage, je jugeois bien qu'il etoit de mon devoir de vous ecrire, mais paralisé de trois doigts de la main droite, j'ai grande peine à me rendre lisible; comprenant, d'ailleurs, que ne voulant donner ces certificats qu'en connoissance de cause, vous devez etre instruit de mes sentiments religieux, il est juste de vous les exprimer ici.

Je déclare donc que j'ai toujours fait profession de la Religion catholique, apostolique et Romaine, que je crois tout ce que la s^te Église croit et enseigne, et spécialement qu'il y a dans l'église une hiérarchie dont le Pape est le chef avec primauté d'honneur et de juridiction, les Evêques pasteurs du 1er ordre, les curés du 2e, etc.; que tout ce qui se sépare de cette chaine n'appartient point à l'Église de J. C., que je fais des vœux ardents pour que tous ceux qui s'en sont séparés s'y reunissent sincèrement, afin que pénétrés des mêmes sentimens nous n'ayons tous qu'une même bouche pour honorer Dieu le Père de N. S. J. Christ....

Cette lettre était écrite de Mauves, d'où ce vénérable curé ne devait plus sortir; toutefois il n'oubliait pas, dans sa retraite, ses chers paroissiens de Peyrins. Il y avait cinquante ans qu'on n'avait pas vu, dans cette paroisse, les exercices d'une mission. M. Biguet, voulant lui en procurer le bienfait, remit dans ce but à M. Malexis, son successeur, des mandats sur des débiteurs bien solvables pour une somme de 242 francs. Cette somme était suffisante pour payer les missionnaires; mais restait à en trouver qui fussent capables d'atteindre le but qu'on se proposait. Les démarches du curé de Peyrins, commencées en septembre 1804, ne purent aboutir qu'en 1808 [2]. *La mission prêchée par M. Rigollet, à qui on donne simplement le titre de* missionnaire, *eut le succès le plus complet; elle fut clôturée, le 6 mars 1808; il y eut, dit le curé de Peyrins, mille communions et de nombreux retours* [3].

A. BLAIN.

1. *Archives de l'évêché de Valence, série B.*
2. *Lettres de M. Malexis à l'évêque de Valence, 22 septembre 1804, 4 novembre 1806, 31 décembre 1807, 6 mars 1808* (Archives de l'évêché de Valence, série A, Peyrins).
3. *Lettre de M. Malexis, 6 mars 1808* (ibid.)

PUBLICATIONS

RELATIVES A L'HISTOIRE ET A L'ARCHÉOLOGIE DES DIOCÈSES DE VALENCE, DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

Tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire sera annoncé et, s'il y a lieu, analysé.

LIVRES.

[BALINCOURT (c^te^ de)], *Histoire de la maison de Génas, originaire du Dauphiné, et de quelques autres familles du Languedoc qui lui étaient alliées*, 1260-1867. — Epinal-Bruyères-Melun, imprim. de l'auteur, 1879-82, gr. in-8° de 235 p. et 7 planches, à 42 exempl.

MOULINET (Jean-Bapt.), *Tableaux généalogiques et raisonnés de la maison de la Tour-du-Pin*, dressés en 1788 en complément de ses Mémoires et continués jusqu'à nos jours. — Paris, 1870, in-folio, 2 f. - 7 tabl. - 1 carte ; annexes, 2 f. - 28 p. - 12 fac. simil. et portr., à 50 exempl.

[NADAL (chanoine)], *Essai sur les origines monastiques dans le diocèse de Valence* : l'abbaye royale de Saint-Jean-l'Évangéliste de Soyons, religieuses bénédictines. — Valence, Céas, 1882, gr. in-8° de 88 p.

PÉRIODIQUES.

Archives de la société d'histoire du canton de Fribourg ; Fribourg, 1871-82 t. III. —

Archivio storico per Trieste, l'Istria ed il Trentino ; Roma, 1881-2, vol. I. —

Atti della r. accademia delle scienze di Torino ; Torino, 1881-2, vol. XVII.—

Bolletino dell' osservatorio della regia università di Torino ; Torino, 1881/2, an. XVI. —

Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; Auxerre, 1881/2, 3e série, t. IV. —

Controverse (La), revue des objections et des réponses en matière de religion ; Paris, 1882, t. III. —

Mémoires de la société littéraire, historique et archéologique de Lyon ; Lyon, 1879-81/82. —

Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne ; Châlons-sur-Marne, 1880-1/2. —

Mémoires de l'académie de Nîmes ; Nîmes, 1880/1, 7e sér., t. III. —

Opuscoli religiosi, letterarj e morali ; Modena, 1877-81, ser. IV^a^, t. I-XI. —

Revue des langues Romanes ; Montpellier, 1882, 3e sér., t. VII. — Le mystère de saint Eustache, publié par Paul GUILLAUME, pp. 105-22, 290-301 ; cf. 102.

Revue des Questions historiques ; Paris, 1882, t. XXXI. —

Revue des sociétés savantes des départements ; Paris, 1882, 7e sér., t. V. — BARTHÉLEMY (A. de), Rapport sur le *Bull. de l'acad. Delphin.* (3e s., t. XIV), p. 87-8 ; R. s. le *Bull. de la soc. de statist. de l'Isère* (3e s., t. VIII), p. 100-2 ; QUICHERAT (J.), R. s. le *Bull. de l'acad. Delphin.* (3e s., t. XIV), p. 150-3 ; DOUËT D'ARCQ (L.), R. s. le *Bull. de la soc. de statist. de l'Isère* (3e s., t. IX), p. 168-72 ; LASTEYRIE (R. de), R. s. les communications mss. adressées par MM. Ludovic et Florian Vallentin et Roman, p. 275-7.

Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon ; Lyon, 1881-2, t. III. —

Revue historique et archéologique du Maine ; Mamers-Le-Mans, 1881-2, t. X-XI. —

Revue (La) Lyonnaise ; Lyon, 1881-2, t. I-III. —

IMPRIMERIE P. HOFFMANN A MONTBÉLIARD (DOUBS). — I, 1882.

BULLETIN

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE
ET
D'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE

DES DIOCÈSES DE VALENCE
DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

TROISIÈME ANNÉE. — 2e (14e) LIVRAISON

Novembre - Décembre 1882

MM. les abonnés, correspondants et membres titulaires qui n'auraient pas versé le prix de leur souscription (3, 5 ou 10 fr.), sont priés d'en adresser le montant en mandat carte ou de poste à l'adresse du trésorier.

PUBLICATIONS DU COMITÉ DE RÉDACTION

DÉPOT AU SECRÉTARIAT, A ROMANS

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, 1re année	10 fr.
— — — 2e —	5 »

TIRAGES A PART DU BULLETIN (in-8°)

Blain, *Louise ou la sainte de Venterol*	1 25
— *Mémoires de J.-B. Brun, curé d'Aouste, sur les évènements de son temps de 1792 au Concordat (1802)*	2 »
Blanchard, *Un épisode de l'histoire des Camisards dans l'Ardèche (1704)*	1 50
Chevalier (Jules), *Notes et documents pour servir à l'histoire des doyens de l'église de Die au XVIe siècle*	1 »
— *Passage de la compagnie des Ecossais dans le Diois (1496)*	1 25
— *Procès-verbal de la visite pastorale de Jacques de Tournon, évêque de Valence et de Die, à Die et à Crest (1551)*	1 50
Fillet (L.), *Montbrison religieux, notice historique*	1 50
— *Donzère religieux, notice historique*.	2 50
Guillaume (Paul), *Origine des chevaliers de Malte et Rôle des donations de la commanderie de Gap (XI-XIIe siècles)*	2 50
— *Relations de Louis XI et Charles VIII avec Gap et Embrun.* .	» 50
— *Notice historique et documents inédits sur le prieuré de St-André de Gap*.	» 75
Mazet (V.), *Pierre Fedon et le diocèse de Die pendant la Révolution*	2 25

IMPRIMERIE P. HOFFMANN A MONTBÉLIARD.



DOCUMENTS

EN PATOIS DES ENVIRONS D'AUBENAS EN VIVARAIS

(commencement du 16e siècle)

En écrivant de sa propre main son Mémoire *et son* Testament, *messire Etienne Tardieu, prêtre de la Chapelle-sous-Aubenas avant l'année 1522, semble s'être appliqué à nous faire connaître la langue populaire de son pays natal : il varie les expressions, emploie diverses tournures, indique les terminaisons multiples du même mot usitées de son temps. Ces deux pièces renferment des détails fort intéressants en fait de mœurs et de coutumes, qui pourraient faire l'objet d'une étude spéciale ; nous nous bornons à les reproduire exactement d'après une copie de l'original qui n'a pu être retrouvé.*

P.-H. MOLLIER.

In copertura libri anno 1522
notarum magistri Jacobi Rochetæ notarii.

PUBLICATIO TESTAMENTI VENERABILIS VIRI DOMINI STEPHANI TARDIVI PRESBYTERI QUONDAM CAPELLÆ.

Anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo secundo et die sextâ mensis octobris, extrà locum cappellæ prope portale appellatum de la Ramada, coram dno Bahilo Audigeri, comparuit.... vir venerabilis dnus Jacobus Tardieu, presbyter... ; dixit quod dictus Stephanus, vitâ sibi remanente, manu suâ propriâ quandam scripturam ordine testamenti fecit et scripsit, quam produxi de tenore :

I. MEMORIA SIO A MOUSSEN STEVE [1] TARDIEU DE SA QUE ES DEDINS SCRIPT QUAND EL N'AURA AFFAR ET LI SERA NECESSARI A LA FI DE SOUS JOURS.

JESUS MARIA.

Fundation de dos messos lo mes : lo prumeyro, uno messo de mors lou prumie lus del mes ; la secondo a la honour de las

1. *Messire Etienne.*

cinq playas de Jesus Christ, et vole que la prosa que es ne la messo dessus nouminado se digue per aquel que dira lo messo, et se dira lou prumie vendres del mes...... Item vole, coumande et ordoune que aquel chopello et rectour que dira los dos messos per mi fundadas sio obliga de dire quatre messos tous lous ans, lasqualas quatre messos son istadas bailladas a mi per mon frayre Anthoni Tardieu [1], que Dieu [2] ayo. Et oquo per lo pedo [3] de ma chambro que es dedins la villo de la Chapello.... Anthoni foguet dounation de la dito chambro que.. ... ne pouguesse [4] faire et dire... so que li plairio, coumo coste per noto resoupudo [5] per mestre Guillelme Bernard, notari roial de Balazu [0]. Et premairemen vole.... que la prumeiro messo de los quatre... se digue lou nuviemo jour del mes de septembre... se dira de mors per l'armo [6] deldit Anthoni et per toutos los armos [7] que lou dit Anth. et lous sios serion obliga de priar. Item, uno autro messo de mors sera ditto lou tiers jour de fevrier. Item, la tiersa messa sera de Nostro Damo et se dira lou sates [8] plus pres de la festivitat de l'Assension de Nosto Damo. La quarto messa sera a la honour de las cinq playas de Jesus Christ et sera ditto lou vendres [9] davan lou dimergues [10] de la Passion. — Ses sen aquo [11] que lou dit M. Esteve douno per aro [12] et per lou temps oveni et per las messos per el dessus fundadas. Et prumeyroment douno uno vigno....., laquello confronto deves soleil levant embe [13] Claude Chastanie, lou chomi el mey..., deves lou couchant..., deves lo bizo en lou chomi rial [14] que vay ves Fons, deves lou vent en N. Item plus doune uno mayson et tinau [15] el mey de la ditto vigno. Item... per lou servisse de los messos tou lou moble que es dedins son tinal [16]... Item douno uno autro mayson, loqualo es dedins lou luos de la Chapello ; et confronto deves

1. 2. *L'u a le son de la diphtongue* ou *dans ces mots et dans d'autres tels que :* nou, deu, yeu, you, autro, fundation, *qui se prononcent :* noou, deou, yeou, yoou, aoutro, foundation. — 3. *Et ceci pour la location.* — 4. *Il en pût.* — 5. *Reçue.* — 0. *Balazuc, canton de Vallon, arrondissement de Largentière (Ardèche).* — 6. 7. *Pour l'âme, les âmes.* — 8. *Le samedi.* — 9. *Le vendredi.* — 10. *Le mercredi.* — 11. *Ce sent cela.* — 12. *A présent.* — 13. *Avec.* — 14. *Royal.* — 15. 16. *Grange où l'on mettait la cuve, la* tine.

lou couchant en la mayson de ser Anthoni Barrocho..., deves la biso en lous heritiers de Moussen Gautier et en Jon Bayso ..., deves lou vent en.... et Janno Boyrel lo choreyro [1] que vay del gran portal a la mayson de Anth. Barrocho. Item douno per lou servisse de las dittos messos tres cayssos [2], laqualos sont dedins lad. chambro ; item en buffet talliat [3] ; item en plat garni d'estan ; item en bichie [4] garni d'estan ; item en morteyro [5] de metails et en petit pestel [6] de ferre, plus un liet de ploumo garni, plus toutes lous vaissels [7] que son dedins lou celier de lo chambro ; item eno gaudo [8] et en emboussaire [9] en lo coua de terre ; item eno podello [10] et un cullie garni de ferre ; item dos petitos peyrolos [11], la uno tenen eno seillado [12], l'autro tres ; plus eno taulo [13] redondo et la scabellas [14] per servi a l'entour ; item douos chodeyros [15], douos cayssos longos, laquallos son a la glayso [16] : la uno es dessous l'eschalier de San Blasi, l'autro es devant l'autar [17] de St Blasi, en laquallo son lous habilloments per dire las dittos messos fundados, en missal de presse [18] de la grand forma et dous corporals ; en petit calisse d'argent, enos petitos vinageyros [19]. Plus que loudit chopello digue las messos dedins la glayso de la chapelo de Nostro Damo de Fon Belho [20], en l'autar que auro devoesion ni poyra chantar. Item vole que Pons Tardieu et sous heritiers sian patrons et ayons puissance de faire dire lasd. messos quan non li ouria dingus chapello de la maison payruallo [21] deldit Moussen Esteve Tardieu. Item vole que lou dit patron doune quinze denies per messo el chapello.... Item vole que lou rectour et chopello.... ni loudit patron... ni sous heritiers non ayon o vendre ni transpourta en autre lios [22], sinon que s'en fasse lou servisse de los messos..., car per aquello speranço yeu [ai] achoptat [23] ou acquis de mon bon trobail [24] et sans re de l'autre sinon de lasd. messos et que mon dounados

1. *La rue.* — 2. *Caisses.* — 3. *Sculpté.* — 4. *Pôt-à-eau.* — 5. *Un mortier.* — 6. *Un pilon.* — 7. *Tonneaux.* — 8. *Récipient pour le vin quand on le tire du tonneau.* — 9. *Entonnoir.* — 10. *Une poêle.* — 11. *Chaudrons.* — 12. *Meuble qui sert à donner à manger aux porcs.* — 13. *Table.* — 14. 15. *Chaises.* — 16. *Eglise.* — 17. *Autel.* — 18. *Un missel imprimé.* — 19. *Burettes.* — 20 *De Fontbelon.* — 21. *Paternelle.* — 22. *Lieux.* — 23. *Acheté.* — 24. *Travail.*

los bonnos gens, et per so vole que daqui ont es vengut que retourne yeu lou ey agut de gleiso, et a qui vole que reste han aqueux [1] que serviran la gleyso et diran losd. messos. — Et yeu dessous escript ey boutat [2] en memorie quan yeu ero so et alegre et avio mon bon entendement, et per so requiere que si ren aviat falit et que non aguesse [3] bien fait lad. fondation ni lo profet de mon armo ni d'oquellous que you sey tengu et oubligat de pregar, que aquel que sera requerit per mi li plassio de ou reparar et adoubar que valho arodi et lou temps avenir. Amen. (Signé :) Stephanus Tardivi pbi.

II. Testamentum pro dno Stephano Tardivi.

Et prumeyramen recoumande mon armo et mon corps a Diou et a la Viergo Mario et a tous lous sans et santos de paradis ; in n. P et F. et Spus Sancti [4], amen. Premeyroment vole et legue que quan yeu trepassarey d'oqueou monde et rendrey l'armo a Dieu, legue et vole estre soubterat [5] el sementery [6] de la Chapello, en la thoumbo de mous predecessours, parens et amis. Item legue quatre chondelos de siro valent des sols, que sian allumina mon corps quan lou portaran sobolir [7] ni lou pourtaran a la gleyso. Item legue... que sian counvoucats a seboultura [8] douze chopelos, et que sia distribuat a chascun quinze denies et dous denies per lous exaudis ; item a la nouveno [9] xii. et lious[0] sio distribuat a chascun coumo a la seboultura ; item a la quarantemo [10] xii. a chascun sio distribuat quinze denies et dous per lous exaudis ; item a l'annado [11] quinze capelos et quo a chascun sio distribuat quinze denies...., et lious sio dounat refection corporalo coumo es de coustumo en lad. parrocho. Item legue sept gros au curat et ous chapelos de la perrocho, et que digon uno messo en haut [12] lous nou jours de la nouveno et aquo per uno ves [13]. Item cinq sols ei curat per la recoumandation que fora tous lous

1. *A ceux.* — 2. *J'ai mis.* — 3. *Je n'eusse.* — 4. *Au nom du Père et du Fils et du St-Esprit.* — 5. *Enterré.* — 6. *Cimetière.* — 7. *Enseveli.* — 8. *Enterrement.* — 9. *Neuvaine.* — 0. *Leur.* — 10. *Quarantaine.* — 11. *Anniversaire.* — 12. *Une grand'messe.* — 13. *Une fois.*



dimenches per l'an. Item un pa de quarts I. p. de vi I. denie de lun a chascun dimergue de l'an revolut, un cestier de vi al bossi [1] de las armos, quinze denies al clerc et que soune lous classes [2] a mas obsequies, cinq sols a Pons Tardieu mon nebou ou o sous heritiers. (Item legue el reverend payre Moussen de Viviers cinq sols, et oquo per uno fes). Item lous executours per mon armo lou curat ou son vicaire l'autre oquel que sera et gouvernera lou bossi de las armos mon universel heritier et parablemen rectour, et que sia attengut de dire las messos per mi fundadas coumo coste en la fondation per mi fayto Mossen Ja. Tardieu mon nebot et que loudit Moussen Jacques (puescho) [3] resigna al plus pres de la parentelo peyruallo, que sio chopello suffisan et sage per dire los ditos messos per mi dessus fundados. Tot aysso ay boutat [4] en memorio quand you era so et alegre et avio mon bon entendemen, et que d'aucun notari sera requeri per mi que li plassio de lou boutar [5] coumo deu estre pousat.

Steve TARDIEU.

Suit la formule notariale en français et en latin.

ECHEVIS RELIGIEUX

ECHEVIS est une paroisse formant l'extrémité nord-est du canton de Saint-Jean-en-Royans. Elle est située entre le Petit et le Grand-Goulet, issues célèbres de l'étroite vallée qu'elle comprend, et elle est traversée par la route si pittoresque de Die à Pont-en-Royans : issues et route qui ont donné

1. *Bassin.* — 2. *Les glas.* — 3. *Puisse.* — 4. *Tout ceci j'ai mis.* — 5. *Lui plaise de le mettre.*

depuis quelques années à Echevis une circulation et une notoriété auxquelles il était loin de prétendre.

Mais, si son état présent est connu, son passé ne l'est guère. Etudions celui-ci, du moins sous le rapport religieux, à l'aide de quelques renseignements fournis par la tradition et les archives.

Et d'abord, quant au nom d'Echevis, on écrivait d'*Eschavis* en 1236, d'*Echavis* en 1345, d'*Eschavis* vers 1375, d'*Eychavis* en 1406, *de Eschaffino* en 1449, *de Eschaffinis* en 1451, *Echavisium* en 1496, *de Eschafinis* en 1516, *Eschevis* en 1551, *Eschaffins* en 1613, *Eschevins* en 1658, *Eschevis* plus tard [1].

D'après M. de Coston, ce mot aurait été formé du latin *cavus*, comme *cavain*, *cavin, chave*, cave, lieu creux, tranchée, en vieux français ; et du mot *vis*, qui, emprunté à un radical sanscrit, *visa*, eau, rivière, désignerait la Vernaison, qui coule au fond de la vallée.

Toutefois, le savant philologue, après avoir donné cette étymologie comme vraisemblable, en indique une autre qui est partiellement différente, et que le lecteur est libre de préférer. « M Mannier, dit-il, cite comme analogue » à Echevis « le « nom de *Squavia*, aujourd'hui *Ecoivres* (Pas-de-Calais), et M. « Péan, le manoir des *Echevées* (Indre) ; il traduit *Echevis*, pour « *Uchevis*, par *haut torrent*, Hauterive. L'*u* d'*uch* (haut) a été « changé en *e*, comme dans *juniperus*, *genièvre*, *succurrere*, *se-* « *courir*, etc. » Il appuie cette étymologie en rappelant que *vis* signifie *cours d'eau*, et en faisant observer que la *Vis* traverse le département du Gard, que la Vernaison, rivière d'*Echevis*, descend des hautes montagnes du Vercors, et qu'*Echevanne* ou *Echavanne* veut dire *haut mont* [2].

Si les sépultures faites dans des tombes à auges en pierre,

1. Ulysse CHEVALIER, *Not. sur la Chartr. de Bouvante*, dans le *Journal de Die*, 30 août et 29 nov. 1868 ; *Polypt. Diens.*, n° 266 ; — Arch. de la Drôme, fonds de Sainte-Croix et de l'évêché de Die ; — *Bull. de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, t. VI, p. 46 ; — Minutes de Me Combe, not° à Saint-Martin-en-Vercors, passim ; —Notes dues à l'obligeance de M. Lacroix, archiviste de la Drôme.

2. *Etymologies des noms de lieu de la Drôme*, pp. 81, 178 et 254.

avec dépôt de vases funéraires en terre grossière, étaient particulières à l'époque gallo-romaine, nous pourrions reporter l'habitation d'Echevis à une antiquité passablement respectable; car des tombes de ce genre, munies chacune d'un de ces vases, ont été trouvées à diverses reprises autour de la petite église du lieu. M. Beguin, curé de la paroisse, nous a montré plusieurs de ces vénérables représentants de la céramique ancienne de nos localités, et nous avons pu les examiner tout à loisir. Ce sont des urnes de forme presque sphéroïdale, et munies d'une anse. Elles ont 0m,10 en hauteur et 0m,12 dans leur plus grande largeur. Mais l'usage de ces sépultures n'était pas entièrement abandonné en France au XIVe siècle.

La tradition locale a conservé le souvenir d'une maison de religieuses qui aurait existé jadis sur la rive droite de la Vernaison, dans la propriété Viret, au midi du grand lacet de la route, au-dessous de celle-ci, et à environ un kilomètre et demi avant d'atteindre le premier tunnel du Grand-Goulet. Pour préciser l'endroit, on indique le pied de ce vaste amas de pierres et rochers bruts, qui frappe si étrangement les yeux du voyageur par les caractères relativement récents de l'éboulement, cependant plusieurs fois séculaire, qui l'a produit. Là, dit-on, se trouvent des ruines et se dessinent, quoique imparfaitement, des murs, des voûtes et autres parties de cette maison religieuse, abandonnée par ses habitants après le premier éboulement, afin de prévenir les dangers d'un second.

Supposé la vérité de la tradition, à quel ordre attribuer cette maison? Réduit aux hypothèses, nous avions d'abord pensé à des religieuses bénédictines affiliées aux bénédictins de Montmajour près Arles. Ces derniers, en effet, avaient vers 1040 des possessions considérables dans le Royans [1], et nous verrons que les dîmes d'Echevis dépendirent aux XVIIe et XVIIIe siècles de leur prieuré de la Sône [2].

Mais bientôt nous constatâmes l'absence d'Echevis dans le

1. *Chartul. S. Hugonis*, A, xxxiv; — Mabillon, *Annal. ord. S. Bened.*, t. IV, p. 731.

2. Arch. de la Drôme, *Visites de Die*; — Brun-Durand, *Pouillé de Die*, p. 39.

rôle général ancien des dépendances de Montmajour [1], et les indications suivantes nous reportèrent à un autre ordre de religieuses.

En 1335, Almoys ou Almuec de Châteauneuf, abbesse de Vernaison sur Châteauneuf-d'Isère, vendit une terre située à Châtelus-en-Royans, localité adjacente à Echevis, et cette aliénation fut annulée par le pape en 1336 [2].

D'autre part, un ancien notaire de Pont-en-Royans, Me Terrot père, homme judicieux et instruit, nous assurait en 1863 que ses prédécesseurs dans la possession du domaine de Sillat, à Sainte-Eulalie, avaient payé redevance (une quarte et demie de noyaux, s'il nous en souvient bien) aux religieuses de Vernaison. Ce fait n'aurait même pas été isolé ; d'autres habitants de Sainte-Eulalie payaient des redevances à ces religieuses, qui auraient eu une maison audit lieu. Il peut s'agir en ces redevances de pensions semblables pour l'origine à celle d'un quartal de noyaux vendue vers 1484, sur terre et vigne à la Pérerie, par Feysan dit Valette, de Sainte-Eulalie, à Blanc, procureur du luminaire de Notre-Dame d'Alixan [3] ; mais rien ne nous dit qu'elles ne résultaient pas de rapports plus étroits entre les religieuses de Vernaison et Sainte-Eulalie. Or, cette paroisse est attenante à Echevis, elle lui sert d'issue du côté de la plaine. Avant la percée du Petit-Goulet, le chemin conduisant d'un lieu à l'autre passait sur la crête du *Penat*, qui forme limite, et au point où se voyaient autrefois des masures qualifiées de *château de Gilfort*. Aussi s'appelait-il le *chemin de Gilfort* [4].

Ces indications nous avaient fait soupçonner entre les religieuses de Vernaison et celles d'Echevis, dont la maison avoisinait la rivière de Vernaison, plus qu'un rapport d'homonymie fortuite. Mais voici que M. le docteur Chevalier nous apprend, d'après le *Cartulaire de Saint-Barnard*, que l'abbaye

1. F. de Marin de Carranrais, *L'Abbaye de Montmajour*, p. 141-8.
2. *Bullet*. cit., t. IV, p. 464.
3. Lacroix, *Invent. des arch. de la Drôme*, E, 2126.
4. Ce chemin est mentionné sous ce nom dans un acte de 1657, intéressant le prieuré du Pont (Archives de la Drôme).

de Vernaison tirait ce nouveau nom de celui du lieu où elle avait été transférée, et non de la rivière en question [1].

Quoi qu'il en soit de l'intéressante, mais obscure, question de nos religieuses et des possesseurs primitifs du bénéfice ecclésiastique, Echevis, que les Chartreux de Bouvante indiquaient dès 1236 comme limite septentrionale de leurs forêts, formait anciennement une paroisse du diocèse de Die et de l'archiprêtré de Crest [2]. Probablement possédée et desservie aux XIIe et XIIIe siècles par les religieux de Ste-Croix établis à Pont-en-Royans, elle était confiée au XIVe à un prêtre séculier, qui en percevait les revenus, mais en payant au prieuré du Pont une petite redevance annuelle. En effet un inventaire des biens de ce prieuré, de l'an 1406, nous apprend que le curé de Saint-Michel d'Echevis *(curatus Sancti Michaelis d'Eychavis)* faisait alors à ce même prieuré une pension annuelle de deux sétiers de froment [3]. Mais c'est là la seule trace que nous ayons des droits de ce dernier sur Echevis, et pendant plus de deux siècles le curé seul apparaît comme possesseur du bénéfice.

Dès 1449, ce curé est taxé à 2 florins par an pour le droit épiscopal de visite et de procuration [4], et un registre de 1451, en portant la même taxe, dit que notre curé d'Echevis en paya 6 gros par les mains de Jean son fermier, autant par lui-même, et 1 florin par les mains du vicaire de Saint-Martin [5]. Et c'est tout ce que nous avons sur Echevis pour le XVe siècle, sauf une pièce de 1496 appartenant aux ordres religieux, dans les archives de la Drôme, et où il est question de *perrochia Echavisii*.

Inutile de s'arrêter à un pouillé de 1516, qui mentionne *cura de Eschafinis* [6]. Mais l'intérêt spécial de l'acte suivant, de 1551, nous engage à en donner le texte.

« A tous et a ung chascun presentz et advenir soit notoire

1. *Bull. d'hist. ecclés. et d'archéol. relig. du dioc. de Valence*, t. II, p. 19.
2. Ulysse Chevalier, locis cit.
3. Arch. de la Drôme, fonds de la commanderie de Sainte-Croix.
4. Brun-Durand, op. et loco cit.
5. Arch. cit., fonds de Die.
6. Notes de M. Lacroix.

« comme Me Anthe Souffrey, prebtre du Pont en Royans,
« auroit arrenté de Me Jehan Albert, prebtre et curé d'Eschevis,
« sa cure, emolumentz, services et appertenances d'icelle,
« pour le terme et spasse de troys ans et troys prises, commen-
« sans le quinziesme jour du moys de novembre et en sem-
« blable jor finissantz, pour le pris de doze escutz d'or soleil,
« ung chascun escut vallant quarante six solz tournois, que
« sount pour lesd. troys ans trente six escutz, soubz les pactz
« et conditions aud. instrument d'arrentement contenues,
« comme dient coster plus applain en l'instrument d'arren-
« tement receu par Me Nycolas Jobert, notaire du Pont en
« Royans ; et vouldroit led. Me Souffrey, empêché de plusieurs
« autres affayres, comme dict, soubarrenter à Me Gaspard
« Bovier, prebtre de la Chappelle de Vercors, et le mectre
« en son lieu, a la forme que led. Me Jehan Albert luy auroit
« arrenté. Pour ce est il que huy sixme jor du moys de mars
« an mil cinq centz cinquante ung prins a la Nativité, ez pre-
« sences de moy notre soubzné et tesmoigns soubzmés, personnel-
« lement stably led. Me Anthe Souffrey, lequel de son bon gré,
« par luy et les siens, a la forme de l'arrentement aud. Me
« Souffrey faict par led. Me Jehan Albert, a soubarrenté et
« par tiltre de soubarrentement balhié aud. Me Gaspard Bovier,
« present et soubarrentant, par luy et les siens, à scavoyr : lad.
« cure, emolumentz et appertenences d'icelle ; et ce pour le
« terme et spasse de troys ans et troys prises, commensés le
« quinze jor du moys de novembre prochain passé et en sem-
« blable jor finissant, les d. troys prises levées et reculhies. Et
« ce, pour le pris por ung chûn an desd. troys ans de doze
« escutz d'or soleil, valeur que dessus, que souint trente six
« escutz por lesd. troys ans, poiables vingt quatre escutz d'or
« soleil, valeur que dessus, aud. Me Souffrey a la procheyne
« ven. feste de Quasimodo, et les doze escutz restans a scavoyr :
« six escutz d'or soleil a la procheyne ven. feste de Toussainctz,
« et a l'aultre procheyne suivant feste de Toussainctz les
« aultres six escutz d'or soleil, avec tous despens, domages
« et interrestz ; et lequel Me Gaspard Bovier sera attenu de
« servir ou faire servir en lad. cure comme led. Me Souffrey

« est soubmis aud. arrentement, et aussy led. Bovier poier « toutes decimmes royalles et papales en diminution du susd. « pris. Et icy personnellement stably venerable homme Me « Esthiene Michel, prebtre, oncle dud. Me Gaspard Bovier, « lequel de son bon gré, pour luy et les siens, pour led. Me « Gaspard Bovier, present et requerant, soy est constitué et « constitue fiance et actenir principal, avec deue renunciation « de droict de plustost faire convenir le principal que fiance, et « lequel principal sad. fiance a promis garder de domage ; « avec pache aussy que led. Me Anthe Souffrey, pour ce que « cy dessus actendre, a promis de balhier aud. Me Bovier « fiance ydoine et souffisante a la première requeste dud. « Bovier, qu'il luy faict de present. Prometans lesd. maistres « Anthe Souffrey soubarrenteur, Gaspard Bovier soubarrenda- « taire, et Esthiene Michel fiance, ung chûn d'iceulx tant que « le touche respectivement, [par eulx et les leurs, comme « dessus, moyenant leurs et d'ung chûn d'iceulx sermens, « etc., et soubz l'obligation et ypothèque expresse de tous et « chûns leurs biens meubles, immeubles, presentz et advenir, « le present soubarrentement et tout ce qu'est cy dessus et « soubz au present instrument escript et contenu, avoir agre- « able et actendre : soy soubmetantz pour ce tous et chûns « leursd. biens aux cours majeur du balhiage Sainct Marcellin, « spirituelle de Dye et ordinaire de Vercors, et a une chûne « d'icelles seulle et pour le tout ; renonçantz les susd. sou- « barrenteur et soubarrendataire et fiance, avec sermens et « obligation que dessus, a tous droictz, actions, exceptions, « deceptions et cautheles a ce que dessus contrevenans, et « mesmement au droict à la generalle renunciation derogeant. « ... De quoy... Faict au bourg de la Chapelle de Vercors, dans « la maison de la chappelle de Me Barth. Arier, prebtre, ez « presences de Mes Giraud Breyton, Pierre Garench Grate et « Michel Gone, prebtres dud. Vercors, temoigns a ce appellés « et presentz que dessus, et moy note soubzné.

M. Lamit [1] ».

1. Minutes cit., reg. coté n° 146, fol. cxlvj-viij.

Rigoureusement, les contrats de ce genre étaient des substitutions légitimes aux droits et charges d'un bénéfice ecclésiastique. Ils étaient assez de mise aux XV[e] et XVI[e] siècles. Ce sont surtout les changements survenus depuis dans l'état social et dans la discipline ecclésiastique qui les rendraient choquants, ou plutôt impossibles aujourd'hui. Cependant, furent-ils toujours empreints de l'esprit apostolique ? furent-ils tous étrangers à ces maux que déplorèrent hautement des âmes d'élite, et que Bossuet regardait comme ayant attiré sur l'Eglise les lamentables désastres de la prétendue réforme ? [1]

Ce n'est pas ici le lieu de répondre à cette double question; mais on est réduit à constater que les guerres engendrées par cette réforme déformatrice furent désastreuses pour Echevis. La population y devint en partie protestante, et l'église paroissiale, soit vandalisme, soit incurie, tomba en ruines.

En effet, le vicaire général faisait en 1613 la visite canonique d'Echevis. Après avoir constaté que la paroisse était sous le patronage « du glorieux archange St Michel », il prescrivait à Jean Le Blanc, curé de Châtelus et décimateur de « lad. pa- « roisse d'Eschaffins » de faire réédifier « le sanctuaire ou chœur « de lad. eglize », qui était « entierement ruiné, et dans iceluy » faire « dresser un autel, et le tout mestre en bon estat dans « quatre mois et interim ». Il ordonnait aussi que « les manants « et habitants catholiques et autres y estants tenus par les « constitutions canoniques et ordonnances royalles » fissent « rebastir, dans une année et interim, la nef d'icelle eglize », qu'il avait « trouvée pareillement ruinée » ; qu'ils la fissent « couvrir et mettre en deu estat », et la meublassent « de croix, « calice, ciboire, tabernacle, chappes, chasubles, cresmoires, fons « baptismales, benistier, cloches, livres et autres ornements « necessaires pour la celebration de la Saincte Messe et admi- « nistration des Sacrements » ; qu'ils fissent « fermer et clorre « leur cimetiere » et empêchassent « que les corps de ceux de la « religion pretendue reformée n'y » fussent « inhumez, con- « formement aux ordonnances royalles ». Varnier, n'ayant

1. *Histoire des variations des églises protestantes.*

« peu trouver le consul dud. lieu ni autre catholique » pour signifier l'ordonnance, chargea le substitut du procureur fiscal de l'évêque de la faire signifier à qui de droit et de tenir la main à son exécution. Le Blanc, curé, signa au procès-verbal 1.

L'église fut rebâtie sous Le Blanc, encore curé de « la parroisse de Chastelus et Eschevis » en 1626, ou sous Pierre Bessée, son successeur.

En effet, après la mention de ce dernier comme « curé dud. Echevis », dans un vieux parcellaire du lieu, à raison d'une terre que ce curé y possédait en 1640, et comme curé de Châtelus, en des procédures de 1644, à propos de difficultés qu'il avait à ce dernier titre avec les Antonins du Pont 2, on trouve un procès-verbal de visite de Mgr de Cosnac en 1658, contenant ce qui suit. Le prélat trouve « la paroisse d'Eschevins soubs le vocable de St Michel », et y est reçu par « Mre Pierre Bessée, prebtre curé dud. lieu, proveu *pleno jure* » ; le chœur de l'église est « blanchi, couvert de bois et pavé », et la nef « aussi « blanchie,couverte de bois bien uni, non pavée ». Mais pas de confessionnal; les fonts baptismaux ne ferment pas; tout le mobilier consiste en 2 chandeliers de bois, 1 croix de laiton, 1 « peignoir » pour devant d'autel, 3 nappes, 1 pierre sacrée, 1 missel, 1 calice avec patène d'étain, 1 chasuble avec son étole ; « le cimetière joignant, tout ouvert, sert pour 12 familles ca- « tholiques; il y en a 8 de la R. P. R. ; le curé ne fait la doctrine « ni ne dict vespres » ; il y a maison curiale en état; les revenus du bénéfice « concistent aux dismes, qui sont exigées à la « cotte 24 », et valent, « conjointement avec ceux de Chastelux, « 42 sestiers, sur quoy il faut qu'il paye les décimes ». Le prieur de la Sône prétend aux dîmes et au patronage de la cure,comme à Châtelus. Le prélat ordonne que la paroisse sera désormais « servie par un curé »; il permet néanmoins que, en attendant qu'il y ait pourvu, le même curé desserve Châtelus et Echevis; il ordonne aux décimateurs de faire « paver » le chœur, de

1. Arch. de la Drôme, *Visites de Die*.

2. Arch. de la mairie d'Echevis; — id. de la Drôme, fonds de la command. de Ste-Croix.

fournir 1 calice ayant au moins la coupe d'argent ainsi que la patène, 1 chasuble avec étole de soie, 1 devant d'autel, 1 aube, 2 chandeliers de laiton, 1 tableau pour orner l'autel, le tout dans le délai de 6 mois, « et au *pro rata* de ce que le chacun « d'heux prand sur les dismes, dextraction faite de la portion « congrue du s[r] curé, si elle est entierement payée sur les fruits « decimaux ». Ordonné aux habitants de faire faire un confessionnal, de clore le cimetière, d'acheter des crémières; et au curé, de faire le prône tous les dimanches, de « chanter vespres festes et dimanches », de tenir registres des baptêmes, mariages et sépultures [1].

Cependant Echevis continua encore plusieurs années à n'avoir qu'un même curé avec Châtelus, et ce fut seulement sous Louis Millou, « d'Alon, diocèse de Senès en Provence », curé de ces deux paroisses dès 1664, que fut opérée la division. Celle-ci eut lieu à la fin de décembre 1676 et, Echevis ayant conservé Millou, ce lieu compléta ses améliorations. Ainsi le portail de l'église fut fait bientôt après, comme le prouve l'inscription suivante, gravée sur l'arc de ce portail :

S M O.
I. V. I. M.
M † P
I H S
1678

Cette autre inscription : MILHOV CVRÉ, 1685, gravée sur le linteau de la porte de l'ancien presbytère, accuse de son côté la date de cette porte.

Millou ramène au giron de l'Eglise tous les protestants d'Echevis antérieurement à 1687, année où son cimetière est clos, son presbytère et son église en bon état. Les ornements sont cependant encore pauvres. Seuls le calice avec sa patène, et une petite boîte, sont d'argent. Le revenu curial consiste dans le modeste casuel, et dans « 300 livres payés par le prieur de

1. Arch. de la Drôme, *Visites de Die*.

« la Saone », à la présentation duquel est le curé approuvé par l'ordinaire.

Ce digne pasteur continua à diriger Echevis jusqu'au 26 février 1706, jour où il mourut, âgé d'environ 68 ans. Il fut inhumé le lendemain, « dans la tombe qui est dans le cœur de cette église St-Michel d'Echevis [1] ».

La paroisse faisait depuis quelques années partie de l'archiprêtré de Vercors, et le curé était de la seconde assemblée des conférences, c'est-à-dire de celle du Royans [2].

Après un *interim* d'un an, fait par « F. J. Fanjas », religieux antonin, paraît le 17 avril 1707 Paul-Charles Chalvet, d'abord « curé commis », puis. de mars 1708 à 1751, « prieur et curé « d'Echevis ».

A Chalvet succéda en 1752 Jean Darène, prêtre du diocèse de Riez en Provence, précédemment curé de Châtelus et prieur de Saint-Just-de-Claix, qui, le 30 octobre de lad. année, fut pourvu de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié fondée à Saint-Martin-en-Vercors, obtenue par permutation avec Joseph Malsang, contre le prieuré simple de Saint-Just [3].

Darène, comme Chalvet, se qualifiait prieur d'Echevis. A quel titre, puisque Echevis n'était pas prieuré, et que ses dîmes, affermées 500 livres en 1759, continuaient à appartenir au prieuré de la Sône ? [4] Au même titre que tant d'ecclésiastiques sans abbaye se qualifient abbés : affaire d'extension d'abord, d'usage ensuite.

Le dernier acte connu de M. Darène, comme curé d'Echevis, est du 21 juin 1780. Devenu ensuite curé des Hières en Oisans, il mourut bientôt après et fut inhumé à Echevis, comme prouve l'acte suivant :

« L'an que dessus (1780) et le douzieme aoust, a été enseveli « dans le cimetiere de la paroisse d'Echevis sieur Jean Darene, « curé d'Aysiers en Oisan, ancien curé prieur dud. Echevis,

1. Arch. de la mairie d'Echevis ; — id. de la Drôme, *Vis.* cit. et fonds de la command. de Ste-Croix ; — Minutes cit., passim.

2. Ordon. synod. de Die de 1698, p. 56.

3. Arch. et minutes cit.

4. BRUN-DURAND, op. et loco cit.; — Notes de M. Lacroix.

« muni des sacrements des mourans, agé d'environ soixante et « douse ans... Barthelemy, curé de Chatelus [1] ».

Il fut remplacé à Echevis par son neveu, Jean-Claude Darène.

Celui-ci, encore « accolitte du diocese de Grenoble » et déjà résidant à Echevis, avait été pourvu par l'évêque de Die, le 30 novembre 1758, et mis en possession, le 5 du mois suivant, de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié de Saint-Martin-en-Vercors, résignée par son oncle. On le trouve en outre « desservant la « sacristie de Sechiliene », diocèse de Grenoble, en mai 1760, et curé des Hières, mandement de la Grave-en-Oisans, même diocèse, en 1769 et 1777. Il fut à son poste d'Echevis depuis la fin d'août 1780 jusqu'à la fin de novembre 1792 [2].

Nous ne savons par quels faits particuliers le régime de la Terreur se signala à Echevis ; mais à partir d'août 1796 le saint ministère y fut exercé d'une manière presque régulière. Le 30 dud. mois, « Vette, prêtre, agissant comme délégué du St- « Siege et autorisé par les préposés spéciaux de Mgr l'archeve- « que de Vienne, administrateur du diocèse de Die », accorde dispense de 2 bans et du 2e degré de parenté à des époux d'Echevis, qu'il marie « en présence du sieur Claude Darene » et d'autres personnes. « Darene, pretre », y enterre, en septembre suivant, un homme muni de tous les sacrements, et en octobre il y baptise. En janvier 1797, après les publications à la forme accoutumée, il y marie ; en janvier et février, il y baptise « avec les cérémonies », et en février il y publie et marie, Tout cela, d'ailleurs, se faisait aussi alors au Pont-au-Royans.

M. Darène se qualifie « curé commis » d'Echevis en février, juin et sept. 1797, mais se signe simplement « Darène prêtre » dans la plupart des actes de la même époque et dans ceux des cinq années suivantes.

1. Minutes cit.; — Arch. de la mairie d'Echevis.

2. Ibid. — Le titre d'acolyte que J.-Cl. Darène avait en 1758, et celui de curé qu'il prenait dès 1769, ne permettent pas de le confondre avec le prêtre de mêmes nom et prénom qui desservira Echevis de 1796 à 1831 et y mourra à 73 ans 8 mois. Du reste, la signature *Darène* de 1792 diffère sensiblement, pour la forme, de celle de 1796 et plus tard.

On le voit faisant à Echevis, le 20 nov. 1797, un mariage avec dispense du 3e degré de parenté accordée le 14 par « M. Fédon, administrateur du diocèse de Die ».

Non content de desservir Echevis, il se sacrifie pour les fidèles des paroisses voisines dont la tempête a éloigné les pasteurs. Ainsi, le 7 mai 1799. « d'après les pouvoirs accordés « par nos vicaires généraux du diocèse de Die », il bénit le mariage d'époux de St-Hilaire et de St-Laurent ; le 18 décembre, il baptise 13 enfants à la fois. « avec les cérémonies de l'Eglise ». Le 13 janvier 1800, il marie des époux de St-Agnan et de la Chapelle. Il en marie, le 10 février, du Villard-de-Lans ; le 18, de St-Martin-en-Vercors et du Villard ; le 19, de St-Martin-en-Vercors ; le 24, de St-Laurent. Enfin, jusqu'à décembre 1801, il fait une foule de baptêmes et de mariages des paroisses du Haut et du Bas-Bouvante, de St-Jean, de St-Laurent, de Ste-Eulalie, de Laval, de Châtelus, du Villard, de St-Julien et de St-Martin-en-Vercors.

M. Darène dut cependant, lui aussi, fuir à certaines heures devant la tempête. Il montrait plus tard, au milieu de rochers abrupts d'Echevis, à des personnes encore vivantes aujourd'hui, la caverne où il s'était réfugié, vêtu d'habits laïques et coiffé d'un bonnet rouge.

Nommé curé de cette paroisse, au rétablissement du culte, Jean-Claude Darène y mourut le 28 août 1831, muni des sacrements et âgé de 73 ans 8 mois. Il y fut enterré le lendemain, par M. Mouralis, archiprêtre du canton [1].

M. Joseph Beguin, né à St-Jean-en-Royans en 1805, ordonné prêtre en 1828, et vicaire de la Chapelle-en-Vercors, le remplaça en septembre 1831. Sous celui-ci, l'église a été allongée d'une travée vers la porte, dont les montants et l'arc, ajustés à la nouvelle façade, continuent à servir de portail. Elle a depuis lors trois travées, le chœur non compris, et mesure quelques 11 mètres de long sur 5 de large. Elle est voûtée à plein ceintre et rehaussée d'un clocher en pierre parfaitement assorti. Bien entretenue et fort propre, munie d'autels fort

1. Arch. de l'église d'Echevis.

convenables et des ornements et vases sacrés requis, elle fait également honneur à l'administration locale et au curé.

Ce dernier est toujours M. Beguin, qui fait le bien à Echevis depuis plus de 50 ans, et que ses paroissiens vénèrent pour sa piété, son abnégation et sa charité.

L'extrême modicité de la population [1] n'a jamais guère comporté l'établissement de confréries à Echevis. Aussi n'y en trouve-t-on pas dans les siècles passés. Il y a aujourd'hui celle du Rosaire, que M. Béguin fit ériger pour les personnes des deux sexes, quelque temps après son arrivée dans la paroisse.

Jadis étaient à Echevis « les fonds tenus par le s^r curé dud. lieu, fondés en l'esglise Ste-Anne ». Ces termes fournis par un parcellaire du lieu rédigé en 1640, supposent qu'il y a eu à Echevis une « église Ste-Anne », en dehors de l'église paroissiale. La tradition parle en effet d'une église qui aurait existé à 400 pas au midi de cette dernière, et qu'aurait détruite une inondation du ruisseau d'*Aunan*. En tout cas, les biens de Ste-Anne étaient la plupart vers ce lieu. Les voici tous d'après le parcellaire indiqué :

« Maison, prés, terres, tout joint ensemble, l'eglize perro-
« chialle dans led. fonds, contenant en pré trois faucheurs, et
« en terre deux sesterées une pugnère d'un costé, deux sesterées
« et demy pugnère d'autre, confronte chemin tendant du Pont
« vers les Odemars du levant et vent, le rif de la Mourrelère
« du couchant et bize, terre du sieur Estienne Pourroy aussy
« du levant et bize.

« Autre piece de pré assis aud. lieu, contenant deux faucheurs,
« confronte la rivière de Verneizon de bize, pré de Pierre Vi-
« lard du levant, pré et terre de sieur Estienne Pourroy des
« autres parties.

« Autre terre aud. Echevis, et en la Chardère, contenant
« deux sesterées six pugnères, confronte terre et vigne de s^r
« Estienne Pourroy de toutes les parties.

1. Elle était en 1687 de 25 à 30 ménages, en 1836 de 186 âmes habitant 45 maisons, et en 1839 de 228 âmes (*Bullet*. cit., XV, 69 ; — Delacroix, *Statist. de la Drôme*, p. 402-3). Elle est aujourd'hui d'environ 200 âmes.

« Autre pré joutte le moulin dud. lieu, contenant deux fau-« cheurs, joutte la rivière de Vernezon du vent, pré de Jean « Algoud du couchant, led. moulin du levant ».

Ces fonds, alors tenus par le curé d'Echevis, étaient biens ecclésiastiques. Aussi le parcellaire les indique sans les cotiser[1].

D'après le procès-verbal de visite de 1658, l'évêque trouve alors à Echevis « la chapelle de St-Jacques, de laquelle Mre « Jacques Bessée se dit recteur, laquelle a environ 60 livres de « rente », mais « est sans ornements et sans service ». Sur quoi, le prélat ordonne que « celuy qui se pretand pourveu de lad. « chapelle... fondée dans lad. esglise (la paroissiale), raportera « par devers » lui évêque « les provisions et autres titres et « documants pour justifier les revenus d'icelle ; pour, ce fait, « le service de lad. chapelle estre reglé ; et, à faute d'i satisfaire « dans le délai de 2 mois, sera declairée vacante et impetrable ». Il s'agit manifestement ici de la chapelle Ste-Anne, appelée à tort St-Jacques ; car le document invoqué ne mentionne que celle-là, et, autant la tradition locale est muette sur *St-Jacques*, autant elle est vivante et formelle sur *Ste-Anne*. Du reste, celle-ci figure seule dans l'*Estat des paroisses du diocèse de Die* en 1687, qui la désigne ainsi : « Une chapelle de Ste-Anne, pos-« sedé par le prieur de la Saone, valant environ 120 livres » [2].

Voici sur elle des renseignements plus circonstanciés. Du mariage de Jean de Boffin, seigneur de la Sône, de Parnans et d'Argenson, contracté, le 5 octobre 1614, avec Olympe de Morges, naquit, entre autres enfants, Jean-Baptiste de Boffin[3], lequel était en 1665 prieur de St-Pierre de la Sône et patron de la « cure de Chastelus et Eschevis [4] ». Ce prieur est en outre qualifié plus tard d'écuyer et de « chanoine de l'église collégiale « de St-André de Grenoble », où il habitait, et de « recteur de « la chapelle de Ste-Anne, fondée dans l'église paroissialle « d'Echevis, dependante de sond. prieuré de la Sône ». A ce

1. Archiv. de la mairie d'Echevis.
2. Id. de la Drôme, *Visites de Die*.
3. *Bullet*. cit., t. XV, p. 232-3.
4. Arch. de la Drôme, fonds de la commanderie de Ste-Croix.

dernier titre, il donne en arrentement, le 15 novembre 1694, à Louis Millou, curé d'Echevis : 1° « un tenement de maison et « ses dépendances, consistant en precours, prés, terres, bois, « blaches, hermes, situés aud. Eschevis, depandants de lad. « chapelle de Ste-Anne » ; 2° une terre dépendante de la cure de Châtelus. L'arrentement est fait pour 8 ans à dater de la Toussaint précédente, et au prix de 120 livres de l'ordonnance par an. Millou devra faire habiter quelqu'un dans la maison, maintenir celle-ci couverte, « et, pour ce faire, s'il y est neces- « saire des attraits, led. s^r de Bofin les fournira et seront em- « ploiés ou faits emploier pour led. s^r Milhou a ses fraix ». Millou fera bien les cultures usitées; fera manger et pourrir « toutes les pailles, foins et revires » provenant auxd. fonds, et emploiera « les fumiers sur iceux » ; laissera « aud. s^r de « Bofin, à la fin de la ferme et dans la fenière de lad. maison, « la quantité de 15 quintaux 20 livres foin et revivres », et 7 quintaux de paille, « qu'il declare avoir reçu du s^r de Bofin ou « du precedent rentier », Jean Reymond ; se charge « de 10 « quartaux froment mesure du Pont, et deux quartaux et demy « coups comble escosail susd. mesure pour semences, et qu'il « retirera des mains dud. Jean Reymond », pour les rendre à la fin du terme. Il maintiendra les écluses et prises d'eau du grand pré. En cas de gelée, tempête, inondation, Boffin fera « rabais sur le pris dud. arrentement, a extimation d'espers « par eux amiablement convenus ».

Boffin, « desirant qu'il soit satisfait au service auquel les « recteurs de lad. chapelle sont obligés,... baille a faire led. « service, tel que les precedents recteurs de lad. chapelle « estoient en coutume de faire, scavoir de celebrer trois messes « toutes les semaines, avec le *Salve Regina* et le *De profundis* « avec de l'eau benie a la fin de chaq'une messe, aud. Louis Milhou ». Celui-ci promet de faire ce service « comme il a « faict cy devant, ensuite du pouvoir que led. » recteur « lui « avoit donné, et ce pendant lesd. huit années ». A raison de ce, Boffin payera à Millou 30 livres par an, à retenir sur le prix de l'arrentement. Stipulé à Echevis, dans la maison cu-

riale, présents Jean-Pierre Pascalis, prieur de Saint-Just, et d'autres [1].

Biens et service furent sans doute emportés par la Révolution. La maison *de Ste-Anne* est aujourd'hui possédée et habitée par un particulier.

En fait d'institutions charitables, il faut signaler à Echevis le prélèvement de la 24e partie de la dîme, lequel avait lieu comme ailleurs en faveur des pauvres de la localité. Il s'agit apparemment de la distribution de cette 24e dans des notes du curé Millou, que porte un registre de la fin du XVIIe siècle et d'après lesquelles on distribua : un jour, 6 livres 19 sols ; le 23 juin, 8 livres 4 sols 6 deniers ; le 14 juilllet, 29 livres et demie de pain et 19 d'argent ; « le pain à 4 sols et demie la livre, mon« te 6 livres 14 sols » ; etc., etc. [2]

L'institution de la 24e, emportée par la Révolution, n'a pas été remplacée par d'autres pour les pauvres à Echevis, où il n'y a pas encore de bureau de bienfaisance.

La petitesse du chiffre de la population, après avoir beaucoup retardé l'établissement d'une école publique, fait qu'il n'y en a encore qu'une seule, qui par suite est mixte. Mais son logement est vaste et en état parfait depuis la reconstruction de la maison commune en 1876, maison qui comprend, avec l'école et la salle de mairie, le presbytère, qui est par conséquent neuf aussi. Cette école est dirigée, depuis plusieurs années du moins, par un instituteur laïque.

On le voit, Echevis est en véritable progrès religieux et intellectuel. Quoique réduite à de très-faibles ressources, son administration économe et dévouée a su doter la localité, à ce double point de vue comme à plusieurs autres, d'améliorations que des pays plus fortunés sont réduits à lui envier.

L. Fillet.

1. Arch. de la mairie d'Echevis, acte inséré dans un reg. de catholicité.
2. Ibid.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

VISITE PASTORALE

DE

JACQUES DE TOURNON
ÉVÊQUE DE VALENCE ET DE DIE
A DIE ET A CREST

(26 mars — 4 avril 1551).

(Fin).

Continuation de ce que dessus faicte dans la ville de Crest 1.

1. *Nous donnerons ici un extrait d'une sorte de registre des visites pastorales faites par Gaspard de Tournon, évêque de Valence et de Die en 1509 : c'est le procès-verbal de la visite que ce prélat fit à Crest. Les nombreux détails que renferme ce document offrent à divers point de vue un véritable intérêt.*

Visitatio inchoata fuit per dominum Gaspardum, episcopum Dyensem et Valentinensem, anno Domini M° quingentesimo nono et die martis XI° mensis septembris.

Et primo in ecclesia parrochiali et collegiata Sancti Salvatoris Criste Arnaudi, die XII°. Primo visitatum fuit Corpus Christi et dicit dominus esse sufficienter repositum et in eo est administratio ad sufficientiam, sed coopertura in melius est reficienda de serico infra mensem, sed ponatur corporale desuper in rotunditate eucharistie.

Visitavit etiam Corpus Christi existens prope magnum altare. Reparetur vas argenteum ubi reponitur Corpus Christi ad latus altaris, quod portatur infirmis : reparetur infra mensem.

Etiam reparetur parvum vas eboreum ubi tenetur asservatum sacramentum pro infirmis. Etiam reparentur vitrie existentes super altare et chorum.

Super fontes batismales fiat coopertorium ligneum immediate super aquas et hoc citius quam poterit et ante tres menses.

Psalterium reparetur et in littera et in copertura, et etiam claudatur infra tres menses.

Calix deauratus magni altaris reparetur infra tres menses. Patena cu-

A ce que dessus continuant nous sommes transportès le vendredi tiers dudict apvril dans la ville de Crest Arnaud, diocèse susdict de Dye, accompaignès de nos vicaire, procureur d'office dudict Dye et correyer de Vallence, et plusieurs autres notables personnaiges. Et illec arrivès, le lendemain samedi quatrieme dudict apvril, heure du matin, avons faict appeller devant nous dans la maison et logis de Jacques Chappays, bourgeoys de la dicte ville ou estions logès, premièrement les chanoynes, curès et leurs vicaires de l'esglise collegiale du dict Crest, et la pluspart

jusdam calicis argentei non deaurati demolita reparetur infra sex menses.

In capella Sancte Anne ad latus chori in parte sinistra reparentur vitrie infra tres menses, et solum ipsius capelle planum fiat.

In capella Beati Blasii aplanetur crota existens super altare et etiam solum, et fiant vitree.

Dominus Anthonius Chapusii, prior hospitalis Sancti Johannis prope et extra muros Criste per dominos Johannem Renardi, sacre pagine professorem, et Christoforum de Salhiente, viccarium r. domini episcopi et comitis, commissarios ad opus prefatum per ipsum r. dominum episcopum et comitem deputatos, allegavit se esse exemptum a visitatione et procuratione visitationis, et ipsi domini commissarii assignaverunt ad fidem faciendam de exemptione per ipsum allegata hinc ad festum Nativitatis Domini proxime futurum in civitate Valentinensi. Deinde exhibuit eisdem dominis commissariis aliquot instrumentum signatum per magistrum Anthonium Magnani, quondam notarium Dyensem, de quo promisit dare copiam in decreti forma tabellionatam, quam ipse sequenti die dedit, que est penes me.

Fuit pariter ordinatum quod solum ecclesie tam in tumulis quam alibi reparetur et aplanetur.

Plus fuit ordinatum quod tectum ecclesie in locis necessariis reparetur et remenetur, ita quod pluvia non inferat damnum.

Item fuit ordinatum quod in quolibet altari ad minus sint semper due mappe.

Fuit etiam ordinatum quod cimeterium existens a parte platee claudetur muro decenti, quia in eodem cimiterio defectu muri fiunt plura nepharia .... et hoc inde ad....... proxime futuram.

Et fuit preceptum Claudio.... et Johanni.... consulibus, Jacobo Boconi, Bonthosio Arnauldi, Jacobo Stephani et Ludovico Chapaysii, consiliariis dicte ville.

Fuit visitata per r. dom. episcopum et comitem ecclesia Nostre Domine de Consolatione ipsius ville Criste, et omnia bene fuere comperta et non indigentia reparatione.

(Archives départ. de la Drôme, fonds de Die).

des presbtres et habitués de ladicte esglise collegiale de Sainct Sauveur de Crest [1], messieurs de la justice dudict Crest et aussi les consuls, conseilhers et aultres plusieurs des plus notables personnaiges et habitants dudict Crest, ès fins separement et à la part d'ung chascung d'iceulx estats nous informer sur le faict et contenu ès lettres royaulx. Et après que tous les susdits estats ont aussy esté assemblés dans la plus haute salle d'icelle maison, avons en premier lieu faict venir devant nous maistre Guy Barnaud [2], docteur ès droicts, comme plus ancien advocat dudict Crest et lieutenant du vice senechal du dict Crest, en l'absence touteffois de maistre Raymond Cocques [3], vice senechal à present absent dudict Crest ; aussy maistre Pierre Laget, advocat et procureur pour le Roy en ladicte senechaulcée : lesquels avons interrogés de leurs procedures sur le faict de la justice et de l'honneur de Dieu et de la foy catholique, sont aulcunement contaminés audict Crest par aulcuns malheureux hérétiques, et s'il y a eu aulcungs personnaiges au dict Crest et lieux circumvoysins pour le passé ne à present suspects et entaiché d'hérésie et faulses doctrines, leur enjoignant le nous dire et promptement ce qu'ils en ont sceu et faict pour le passé et à présent scavent ; aussy ce qu'ils sentent et cognoissent de leurs curés, vicaire et peuple du dict Crest et lieux circomvoysins et estant de leur ressort et juridiction, et comment lesdicts curé, vicaire et ministres de ladicte esglise de Crest s'acquittent de leur charge ; pareilhement de la doc-

1. *L'église de Saint-Sauveur de Crest fut érigée en collégiale par Amédée de Roussillon, en 1277* (Columbi, Opuscula, *p. 303). Louis de Poitiers rétablit le chapitre de cette église, le 26 août 1467* (Livre blanc de l'évêché de Die, *f° 80 v°).*

2. *Il est peut-être le père Nicolas Barnaud, de Crest, médecin alchimiste, auteur de violents pamphlets* (Rochas, Biogr. du Dauph., *t. I, p. 69).*

3. *Dans les registres des délibérations consulaires de Die, sous la date du 13 septembre 1563, nous trouvons les lignes suivantes au sujet d'un certain Coques, qui pourrait être le fils de Raymond :* Plus ont parlé d'aider pour six mois à Mr Coques, qu'estudie à Genesve, pour après servir de ministre à la ville. Arreste d'ayder audict maistre Coques pour six mois aux fins de l'avoir en après pour ministre et comis audict Gayte de luy en escrire pour le retenir pour la ville.

trine que a esté presché le long de la caresme passée audict Crest par leur prescheur, ne si le peuple dudict Crest vacque aux sermons et offices divins. Lesquels officiers l'ung après l'autre et tous d'ung comung accord nous ont rapporté sur la loyaulté de leurs consciences les affaires de la justice estre bien révisées, tellement que le peuple dudict Crest et son ressort est en tranquillité et union, n'y sachant à present aulcung personnaige entaiché ne suspect d'hérésie, ains le peuple est si bien inspiré de Dieu et son benoist Sainct Sperit et en doctrine par les prescheurs que par cy devant y ont presché. leurs curé, vicaires, chanoynes et habitués de ladicte esglise Sainct Saulveur et Cordelhiers dudict Crest, de sorte qu'il n'y a aultre que gens de biens à present et de bonne reputation. Jacoyt que ces precedentes années ung appellé Berbeyer dudict Crest merchant, comme ayant tenu quelque propos contre la foy soye en ce estre trové delinquant, lequel en a este par aulcung temps prins et detenu dans les prisons dudict Crest par auctorité dudict viceseneschal, puys renvoyé à messire vicaire et official dudict Dye et par luy sentencié, et ycelle sentence exequutée cellon sa forme et teneur. Et nuls aultres ont esté trovés aulcunement suspects, actaincts ne convaincus. Et ce faict tout incontinent avons faict venir devant nous en la mesme chambre maistre Anthoine Chappoton presbtre et vicaire de ladicte esglise parrochiale de Crest soubz les prevost et chanoynes dudict college de Crest, curés de ladicte cure, lequel avons trové competement literé et scavant pour s'acquitter de la charge et administration de ladicte cure. Et l'avons interrogé qu'est ce qu'il sent et cognoist des parrochiens dudict Crest et de la doctrine du prédicateur que a presché ceste caresme passée au peuple dudict Crest. Lequel Me Chappoton, vicaire, par serment nous a dict et rapporté ne scavoir aulcungs de ses parrochiens habitants dudict Crest estre suspects d'aulcune heresie, ains les croyre estre tous crestiens et fidelles, et que le service de l'esglise dudict Crest est jornellement faict honorablement et aveq devotion ; pour entretenement duquel service messieurs dudict chapitre de Crest y sont soigneux, messieurs de la justice faisant bien leur debvoir en ce qui les

concerne. Nous a remonstré touteffoys avoir esté scandalisé, ensemble aulcungs des chanoynes et habitués de ladicte esglise, en aulcungs des presches qui ont esté faicts par le beau père, le nom duquel ne scait, qui a presché ceste caresme passée audict Crest, parlant du baptesme et du sacrement de l'hostel en maulvaise partie, en ce mesme que ledict beau père dict qu'il ne scavait d'où est venu le mot *enim*, car le presbtre en consacrant et disant seulement *Hoc est corpus meum* et delaissant *enim*, le sacrement n'en seroit poinct moindre, et que parlant dudict baptesme qu'il consistoit seulement soubz ces parolles : *Ite et baptisate in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen*, et toute la reste n'est que fatras. Et le lendemain qu'il heut dict ces paroles ledict beau père, volant réparer son dire sur le faict dudict baptesme et ayant dict l'escrascher qu'on a coustume de faire disant ces paroles : *Effeta quod est aperire*, n'estre de necessité et de nul effaict audict baptesme, et d'escracher escrache ou faict ce que tu voldras ! et de quoy le peuple fust haultement scandalisé, come plus amplement a dict Mᵉ Chappoton sur ce par nous et nostre vicaire examiné par secrete information ; et a part ensemble aultres temoings ont temoinié. Et ce faict, avons enjoinct audict Chappoton de bien et soigneusement vacquer et continuer au service de Dieu, de l'esglise, de l'administration des sacrements, instruction et enseignement de ses parrochiens.

Semblablement ont esté de par nous appellés et comparants honorables hommes Guilhaume Coleay et Pierre Jordin, consuls de la dicte ville de Crest, estant acompaigné de Nycolas Fayolle, Jehan de Granges, Loys Flandin, Adam Arnoulx, Christofle Varnier et Charles Farnoulx, leurs conselhiers, Mᵉ Francoys de Ville Neufve medecin, Pierre Agenon, Mondon Richard, Francoys de la Baulme, Jehan Viond et Ennemond Richard, habitants du dict Crest. Esquels avons faict injonction par leurs foys et serments entre nos mains prestées, qu'ils nous ayent à declairer ce qu'ils sentent et cognoissent de leurs curé, vicaires, chanoynes, habitués de la dicte esglise du Crest, religieux et aultres ministres des dictes esglises, ensemble tous ceux de la justice se conduisent et s'acquittent de leurs charges pour la

manutention de la saincte foy ; parelhement de la doctrine et predication du prescheur qui ceste caresme passée a presché, ne s'il y a aulcungs des parrochiens et habitants du dict Crest suspects et entaichés d'heresie. Lesquels semblablement nous ont par leurs dicts serments rapporté et déclairé que leurs dicts curé, vicaires, chanoynes et habitués de la dicte esglise, ensemble les religieux de S[t] Francoys et aultres ministres des esglises du dict Crest et messieurs de la justice sont très tous gens de bien, vacquant le chascungs d'eux en son endroict et s'acquictant de leurs charges respectivement, et le service de Dieu bien et devotement faict aux esglises, et justice bien exercée, tellement que le populaire du dict Crest est si bien instruict et endoctriné que tous vivent en paix, union et tranquillité, sans qu'ils scaichent y avoir aulcungs entaichés ne suspect d'heresie ; et ceulx qui pour le passé ont esté trovés entaichés ont esté pugnis, et n'ont aulcunement sceu ne entendu que le beau père qui a presché au dict Crest ceste caresme passée aye presché aultrement que catholiquement a ediffication du peuple. Et semblable rapport nous ont faict maistre Francoys de Granges, clerc et juge de la proposituro dudict Crest, M[re] Pierre Chappays chantre, Pierre Reboul. Jehan de Launel, Laurent et Francoys Boizier, chanoines, Anthoine Spin, Anthoine Adam, Estienne Jenden et Jacques de Repara et Domas du Rif, presbtre et habitués de la dicte esglise Sainct Saulveur, a ce par devant nous comme dessus appellés et moyennant leurs serments sur le bon portement et tranquillité du peuple, gents de l'esglise, de la justice, charges des curés et vicaires, ormy du dict beau père que a presché ceste caresme au dict Crest, du quel nous ont dict avoir esté grandement scandallisés comme ayant presché publiquement aulcunes propositions sentant mal de la foy, parlant du baptesme, du sacrement de l'hostel et aultres constitutions ecclésiastiques en maulvays endroict contre les constitutions divines ecclésiastiques, desquelles les sus nommés chanoynes et habitués ont esté plus amplement par secrete information par nous ouys et interrogés, le tout estant rières nous pour en faire et ministrer justice telle que de raison.

Et lesquelles inquisitions ainsi faictes, avons tous les sus

nommés en general a ce presents et le chascung de eulx particulièrement et les absents en leurs personnes exortés, admonesté vivre ensemble en bonne paix, union et fraternelle dilection les ungs avec que les aultres en aymant Dieu, vivant cellon ses saincts et divins commandements et constitutions de saincte mère Esglise, veneration des saincts et sainctes du Paradis, vacquant a faire processions generales et accistants aux sermons et divins offices, a jeusnes, prières et oraisons pour la paix, union et tranquillité, afin que Dieu veulhe donner a tous crestiens ce que nous est plus necessaire. Et incontinent tout ce que dessus faict et apres avoir informé sur les paroles scandalleuses par le dict beau père publié, avecques l'advis de nostre dict official vicaire general, avons decerné lectres de prinse de corps contre le dict beau père, pour estre procedé contre luy comme de raison. Et en vertu duquel nostre decret et ordonnance nostre dict correyer de Vallence nous a despuys le mesme jour rapporté avoir faict toute diligence, accompaigné de Guilhaume Baulme et Jacques Pelhard, habitants du dict Crest, avoir faict deus diligences pour trover yceluy beau père en plusieurs endroicts et maisons du dict Crest, mesme dans la maison de Me Guys Barnaud, où ledit beau père estoit logé. Et pendant que foysions les dictes procedures, ycelluy beau père s'en fouyt ou bien demoura caché, sans que nostre dict corrier le ay peu apprehender, come après rapport du dict corrier, actes et procedures sur ce faicts rieres nous estants.



FÊTES DE LA BÉATIFICATION

DE LA MÈRE

JEANNE-FRANÇOISE FRÉMIOT

BARONNE DE CHANTAL

FONDATRICE DE L'ORDRE DE LA VISITATION SAINTE-MARIE

CÉLÉBRÉES DANS LE MONASTÈRE DE DIGNE

du 17 au 21 Août 1752

La sainte fondatrice de l'Ordre de la Visitation était décédée à Moulins, le 13 décembre de l'année 1641, dans la 70e année de son âge. Les miracles opérés pendant sa vie, et surtout ceux opérés après sa mort, déterminèrent le pape Benoît XIV à procéder à la béatification de cette illustre servante du Seigneur : ce fut le 13 novembre 1751 que son nom fut inscrit dans le catalogue des Bienheureux. Toutes les maisons de l'Ordre célébrèrent à cette occasion des fêtes solennelles. Le monastère de Digne se conforma à cet exemple.

Le siége épiscopal de Digne était alors occupé par Mgr Louis Sextius de Jarente de la Bruyère [1], prélat aussi distingué par ses vertus que par l'éclat de sa naissance. Voulant associer les habitants de sa ville épiscopale à la sainte joie des religieuses de la Visitation, Mgr de Jarente fit publier au prône du dimanche, 13 août 1752, un mandement prescrivant et réglant l'ordre des fêtes qui devaient être célébrées dans

1. Louis Sextius de Jarente, né à Marseille, était chanoine camérier de l'abbaye de Saint-Victor, quand le roi le nomma à l'évêché de Digne, dans le mois de novembre 1746 ; il fut sacré le 27 sept. 1747. Nommé abbé commendataire de Lérins en 1751, ministre de la feuille des bénéfices en 1757, il fut transféré sur le siége d'Orléans le 29 juin 1758 et mourut le 28 mai 1788.

l'église du monastère de Digne, du 17 au 21 du mois courant. Dès le lendemain de cette publication et les trois jours suivants, les fifres et les tambours préludèrent à cette solennité en parcourant les rues de la ville. invitant ainsi toute la population à prendre part à ces fêtes et à profiter des faveurs spirituelles qui y étaient attachées.

Le 17 août, à midi, les cloches de l'église cathédrale et de toutes les églises et chapelles de la ville annoncèrent par leurs joyeuses volées l'ouverture des fêtes. « Ces trompettes mys-« tiques du Seigneur firent dans tous les cœurs, ce que les « trompettes de Josué firent autrefois aux murailles de l'or-« gueilleuse Jéricho, c'est-à-dire qu'elles suscitèrent, dans les « cœurs des habitants de Digne, je ne sais quelle sainte allé-« gresse, et un véhément désir de travailler à leur sanctifica-« tion »[1]. Deux heures après. les cloches de la cathédrale donnèrent le premier signal de la procession. Les tambours et les fifres, suivis d'une compagnie de fusiliers, parcoururent les principales rues de la cité. avant de se rendre à l'hôtel-de-ville pour y prendre les étendards. Trois jeunes gens, faisant fonctions d'enseigne, vinrent se placer dans les rangs de la milice, et le cortège se dirigea vers la porte de l'église cathédrale. Au dernier signal donné par le son des cloches, le corps du vénérable Chapitre se rangea en ordre de procession, suivi de l'évêque revêtu de ses insignes pontificaux. Des salves de mousqueterie saluèrent leur sortie, et les cris enthousiastes de la foule, rangée en haie sur toute la longueur du parcours, les accompagnèrent jusqu'à l'église du monastère. Trois pièces de campagne ou couleuvrines, montées sur leurs affûts et placées vis-à-vis du monastère, saluèrent leur entrée. La rue de la Traverse, tendue et tapissée sur toute sa longueur, présentait un coup d'œil charmant. Un arc triomphal était dressé devant la porte de l'église : on y voyait le tableau représentant la bienheureuse mère de Chantal, entouré de guidons et de guirlandes de fleurs.

1. Extrait du livre archivial général de l'Ordre, livre auquel nous empruntons les détails de ces fêtes.

L'intérieur de l'église était décoré avec beaucoup de goût. Le pourtour du sanctuaire était tendu d'un beau damas cramoisi. Sous un dais de damas blanc à fleurs dorées et garni d'une belle frange d'or, le tableau de la bienheureuse était encastré dans le rétable du maître-autel. Un grand rideau de damas vert, à fleurs d'or et d'argent, voilait ce tableau. Le trône épiscopal avait été dressé en face de la grille du chœur des religieuses. Dans le corps de l'église. on voyait appendus sur la muraille des tableaux rappelant les miracles opérés par la bienheureuse, et enchâssés dans des cadres à glace ; des flambeaux brûlaient devant chaque tableau. La corniche, décorée de trumeaux à couleurs variées et de gracieux bouquets symétriquement ajustés, semblait reposer sur des pilastres recouverts de bandes de tapisseries à petits points. L'espace laissé libre par les tableaux était garni de riches et magnifiques toilettes. Pour relever la splendeur des cérémonies, un corps de musiciens, recruté parmi les prêtres et les laïques, devait suppléer à l'absence de l'orgue. La ville de Digne n'avait à cette époque aucun corps de musique, et le monastère n'était point assez riche pour en appeler un de l'étranger. M. l'abbé de Jarente, frère de l'évêque et trésorier de l'abbaye royale de Saint-Victor, qui se trouvait à Digne en ce moment, voulut bien se joindre aux musiciens et leur prêter le concours de son remarquable talent en musique instrumentale.

Le cortége religieux ayant pris place dans l'église, Mgr l'évêque entonna les vêpres solennelles. La symphonie, tenant lieu d'orgue, répétait les antiennes. Les vêpres chantées, M. l'abbé Hermitte, chanoine titulaire, prononça le discours. Il prit pour texte ces paroles de l'Ecclésiaste (xxxiv, 14) : *Spiritus timentium Deum quæritur, et in respectu illius benedicetur*. L'orateur rappela d'abord le fondement, l'étendue, le mérite et le privilége des indulgences, pour inciter les fidèles à gagner celles que le Saint-Siége avait accordées pour la circonstance présente. Il traita ensuite de la gloire qui venait d'être décernée à la nouvelle bienheureuse et de ses mérites auprès de Dieu. Cela lui fournit l'occasion de faire l'éloge du Souverain Pontife et de l'évêque de Digne. Dans la 2e partie de son

discours, l'orateur donna un exposé succinct des principales vertus pratiquées par la mère de Chantal.

Après la récitation des complies, fut exécutée avec accompagnement de symphonie une cantate en l'honneur de la bienheureuse. « Jugez quelle fut notre joie d'entendre ainsi préco- « niser, au son des instruments, les vertus de la grande ser- « vante de Dieu », ajoute naïvement l'auteur du manuscrit. Mgr l'évêque donna ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement, pendant que le roulement des tambours se mêlait aux décharges de la mousqueterie et des couleuvrines.

A l'entrée de la nuit, l'allégresse publique devint générale : un feu de joie monumental avait été préparé sur le chemin de Notre-Dame-du-Bourg, un peu au-dessus du monastère et près la chapelle de Saint-Sébastien. C'était un grand arc triomphal présentant quatre faces, dont les quatre angles étaient pavoisés de guidons : la pyramide s'élevait au-dessus, terminée par un étendard. L'ossature de ce petit monument était en bois ouvragé, et l'intérieur était garni de matières inflammables. Le représentant de l'évêque bénit et alluma le feu de joie : les décharges des fusiliers, le grondement des canons, le bruit des tambours, et les cris joyeux de la population accourue en foule, rendirent plus attrayante cette manifestation. Dans ce même temps les quatre façades du monastère apparurent illuminées, et les ténèbres de la nuit semblèrent faire place à la clarté du jour. Ainsi se passa la journée du 17 août.

Le lendemain, dès la première aube, les portes de l'église du monastère furent ouvertes au public. Les fidèles y accoururent en flots pressés, et le saint sacrifice de la messe se continua sans interruption sur tous les autels jusqu'à l'heure de midi. « Le zèle des prêtres et la dévotion des habitants de Digne « semblèrent avoir fait oublier la nécessité du sommeil noc- « turne, tant la fête du soir précédent avait laissé les esprits « dans un saint ravissement. Eveillés comme l'épouse des Can- « tiques, ils couraient attirés par l'odeur des parfums de l'E- « poux, et des vertus de notre bienheureuse Mère ». Vers les huit heures du matin, les cloches de la cathédrale donnèrent le premier signal de la messe solennelle. Les deux gazettes des

frères Pénitents blancs et bleus, spécialement invitées par le mandement épiscopal, se rendirent en l'église cathédrale, et se rangèrent en ordre de procession devant le corps capitulaire au grand complet. Le prévôt officiant entonna l'hymne *Veni Creator*, et le cortège se mit en marche. Mgr de Jarente, coiffé de la mitre et tenant en main le bâton pastoral, attendait le cortège devant la porte du palais épiscopal. Il se plaça derrière l'officiant, et à sa suite se rangèrent MM. de la sénéchaussée en robes de justice, MM. le maire et les consuls de la ville portant le chaperon ; une foule innombrable se pressait derrière les magistrats : la compagnie des fusilliers formait la haie, et l'air retentissait de la grande voix des cloches mises en branle, du chant des cantiques sacrés, du roulement des tambours et du grondement du canon.

La procession arrivée dans l'église du monastère, le prélat conduit à son trône fut revêtu de tous ses ornements pontificaux ; précédé de ses ministres, il se rendit au pied de l'autel et prit place sur le fauteuil préparé. Il ordonna ensuite la fulmination de la bulle de béatification de la vénérable Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal. M. le chevalier de Jarente présenta la bulle à son vénéré frère, qui, après l'avoir baisée avec respect et montrée à l'assistance, la remit au prévôt du chapitre [1], son premier assistant, pour en faire la lecture à haute voix. La lecture finie, le prélat reprit la bulle des mains du prévôt : il la baisa de nouveau, la déposa sur l'autel et l'encensa par trois fois. Le rideau, qui masquait l'image de la bienheureuse, fut aussitôt retiré et le prélat entonna le *Te Deum*. L'hymne d'action de grâces terminé, le chœur chanta par trois fois l'antienne du commun des saintes femmes, *Date ei de fructu*, etc.

Parmi les assistants, outre les MM. du siége de justice et de la commune, on voyait réunis les représentants de toutes les familles notables de la ville, qui avaient tenu à honneur de

1. Ce prévôt était Antoine Fournier. Elu à la prévôté dans les derniers jours de décembre 1738, il conserva ce bénéfice jusqu'à sa mort, en janvier 1771. Il avait succédé à Ignace de Reboul de Lambert.

témoigner leur estime et leur vénération pour les dames de la Visitation. On y voyait aussi le comte François de Baschi, ambassadeur du roi près la cour du Portugal, et son épouse la comtesse de Baschi [1], qui prirent part à toutes les cérémonies de ce jour.

La messe pontificale fut chantée sans plus de retard. Le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo* et le *Sanctus* furent chantés en musique et avec accompagnement de symphonie. L'exercice fut clôturé par l'exécution d'un mottet en l'honneur de la bienheureuse. Notre manuscrit mentionne ici deux choses fort édifiantes : la première, que les communions furent extraordinairement nombreuses pendant ces quatre jours de fêtes ; la seconde, que l'insuffisance de l'église pour la foule qui se pressait pendant la célébration des messes solennelles, ne rebuta pas la piété des fidèles : la rue de la Traverse fut pour eux comme un prolongement de l'église, et ils y priaient avec ferveur et dévotion.

L'office des vêpres réunit de nouveau toute la même assistance, et fut célébré avec la même pompe que celui du jour précédent. M. l'abbé Castel, chanoine théologal de l'église de Digne, prêcha le panégyrique de notre bienheureuse. Prenant pour texte ces paroles du livre des Proverbes (xxxi,10) : *Mulierem fortem quis inveniet*, il démontra que la bienheureuse mère de Chantal avait été véritablement la femme forte, dont parlait Salomon, et que toute son admirable vie en avait été une preuve convaincante. Il exposa dans la 1re partie de son discours, sa vigilance dans le choix des moyens pour se soustraire à la contagion du siècle, pendant qu'elle vivait dans le monde, et dans le choix des motifs de continuelle perfection, alors qu'elle vivait dans la religion ; dans la 2e partie, il exalta cette fuite des joies du monde et ce désir de la perfection poussés

1. Le comte François de Baschi, chevalier des ordres du roi, ambassadeur à Munich, à Lisbonne et à Venise, était né à Thoard, canton de Digne. Cette famille, originaire de Florence, était venue se fixer dans la Provence, dans le cours du XVe siècle. Des actes prouvent que Berthold de Baschi était en 1449, seigneur du Castellard, près Thoard. D'autres seigneuries, entre autres celle d'Estoublon, appartenaient aussi aux Baschi.

jusqu'à un héroïsme que nul obstacle ne put surmonter. Ce discours fut écouté avec une faveur singulière. Un nouveau mottet en musique fut chanté, et l'évêque officiant donna la bénédiction du Saint-Sacrement. La procession se réorganisa immédiatement dans le même ordre qu'elle était venue le matin de ce jour, et rentra dans l'église cathédrale au chant du *Te Deum*. La nuit venue, toutes les fenêtres du monastère furent illuminées, et la population donna des signes non équivoques de sa joie et de son allégresse. Ainsi se passa la journée de 18 août.

L'office du 19 août avait été réservé aux trois communautés des Cordeliers, des Trinitaires et des Récollets. Chacun de ces corps religieux se rendit séparément et en ordre de procession, de son église respective en celle du monastère de la Visitation. La messe solennelle fut chantée par le P. ministre du couvent des Trinitaires, dits aussi chanoines Mathurins. Le P. gardien de la maison de Récollets présida au chant des vêpres et le sermon fut donné par l'un des Cordeliers, le P. Lieutaud, enfant de Digne. Ce bon religieux surpassa l'attente générale. Il démontra que la bienheureuse mère de Chantal avait remporté un triple triomphe : triomphe sur elle-même, triomphe sur les vaines joies et les faveurs périssables du monde ; triomphe enfin sur les rigueurs et sur tous les obstacles que le monde lui suscita. Elle triompha de son esprit par l'ardeur de sa foi, de son cœur par la véhémence de sa charité, de ses sens par la pratique constante de la mortification. Ce discours produisit une vive impression, tant par sa disposition et le mérite du style, que par la manière éloquente et gracieuse dont il fut débité. Mgr l'évêque, qui avait bien voulu assister à l'office du soir, donna lui-même la bénédiction du Saint-Sacrement. Les RR. PP. rentrèrent ensuite processionnellement dans leurs couvents respectifs. L'affluence des fidèles ne fut pas moins considérable pendant toute cette journée, et beaucoup de villageois, venus à Digne pour le marché, vinrent prier la bienheureuse et implorer sa médiation auprès du Seigneur.

Le 20 août, jour de dimanche, l'église fut envahie dès le point du jour, et les messes se succédèrent sans interruption.

Vers les neuf heures, on vit arriver en ordre de procession la congrégation des Demoiselles, la confrérie des Artisans et les jeunes clercs qui se destinaient à l'état ecclésiastique, tous chantant en chœur l'hymne *Veni Creator*. Ces trois corporations avaient été nommément désignées pour la station du dimanche, attendu qu'elles avaient pour lieu commun de leurs réunions respectives la chapelle de Saint-Charles, bâtie sur l'emplacement de l'ancien château épiscopal. M. Castel, chanoine théologal, chargé de l'instruction des jeunes clercs, présidait cette procession, et ce fut lui qui chanta la messe solennelle. On exécuta avec beaucoup de goût et de précision, et avec accompagnement de la musique, la messe *Thérique*. Les communions furent on ne peut plus nombreuses, soit à la messe solennelle, soit aux messes privées. L'exercice du matin fut terminé par un nouveau mottet musical en l'honneur de la bienheureuse.

Les vêpres furent chantées à l'heure compétente avec la même solennité, Mgr l'évêque siégeant sur son trône. M. l'abbé Boyer, prieur du diocèse de Die, prononça le panégyrique. L'orateur s'attacha à démontrer que la b. mère de Chantal était véritablement la femme forte, dont il est parlé dans le livre des Proverbes : *Mulierem fortem quis inveniet*, et qu'elle la fut et dans le monde et dans la religion. Des traits admirablement choisis dans la vie de la bienheureuse confirmèrent cette proposition. L'heureuse application des préceptes de la morale évangélique aux actes de cette vie, la diction élégante et le talent de l'orateur produisirent les plus heureux effets sur toute l'assistance. Les complies récitées, la bénédiction donnée par Mgr l'évêque et, le mottet chanté, les trois corporations retournèrent dans leur chapelle, chantant le *Te Deum*.

Le lundi, 21 août, jour auquel le bref pontifical avait fixé la fête de la bienheureuse, M. l'abbé du Queylar [1], chanoine

1. Pierre-Paul du Queylar, né à Varages, diocèse de Riez, le 29 juin 1716, succéda à Mgr de Jarente et fut sacré évêque de Digne, le 16 avril 1758. Il se démit de son siége dans le mois de janvier 1784, se retira dans son pays natal, où il mourut dans le mois de décembre suivant. Ce

archidiacre et vicaire-général du diocèse de Digne, présida à tous les exercices. Assisté des jeunes ecclésiastiques étudiants en théologie, il chanta la messe solennelle. Après le chant des vêpres, le R. P. Bonaventure Giraud, gardien du couvent des Récollets, prononça le dernier panégyrique. Prenant pour texte ces paroles de saint Paul aux Corinthiens (II, XII, 9) : *Virtus in infirmitate perficitur*, il en fit voir l'application dans la personne de la b. mère de Chantal. Les épreuves les plus douloureuses et les plus sensibles, loin d'abattre son courage, ne firent que reconforter et rehausser la sainteté de sa vie, et la rendre plus zélée dans l'accomplissement des devoirs de la vie séculière et de la vie religieuse. La bénédiction du Saint-Sacrement, donnée par M. le vicaire général, clôtura la série des fêtes.

Le manuscrit qui nous a conservé les détails de ces cinq jours de fêtes, termine par cette réflexion : « Ces augustes cé-« rémonies firent revivre dans le cœur des habitants de Digne « les plus suaves sentiments de piété et de dévotion. On voyait « reluire sur le front de ceux qui venaient prier dans l'église « du monastère l'expression de cette joie intérieure que res-« sentent, dit-on, les pieux pélerins de la *Terre sainte* : mais ils « se disaient en même temps avec saint Jérome, que ce n'est point assez que de visiter les Saints-Lieux ou même de vivre à Jérusalem, pour se sanctifier, mais qu'il faut de plus y vivre en chrétien et en saint. A quoi serviraient en effet les fêtes des saints, sinon à nous confondre, si les exemples qu'ils nous ont donnés ne nous portaient pas à travailler à leur devenir semblables ».

Quelques mots sur les premières supérieures de la maison de Digne [1].

1630. La mère Jeanne-Madeleine de Gérard, supérieure du

fut sous son épiscopat que la bienheureuse Jeanne-Françoise de Chantal fut inscrite dans le catalogue des Saints par le Pape Clément XIII, le 17 août 1767.

1. La liste des supérieures de cette maison n'existe pas : on ne possède plus les lettres *Circulaires* qui eussent fourni, avec leurs noms, les faits arrivés dans le monastère de Digne.

monastère d'Embrun, fonde la maison de Digne avec les sœurs Marie-Augustine de Quinson, assistante ; Jeanne-Marie Bruneau, Marie Elisabeth de la Halarde, Marie-Agnès Désidier et Marie-Laurence Martuel. Elle gouverne la nouvelle maison pendant sept mois, et rentre à Embrun.

1631. Sœur Marie-Philiberte de Pinet, professe du monastère de Grenoble, est élue supérieure et gouverne pendant six ans.

1637. Sœur Marie-Augustine de Quinson est élue supérieure, et gouverne pendant trois ans.

1640. Supérieure inconnue.

1643. Sœur Marie-Augustine de Quinson est réélue supérieure pour trois ans, et confirmée en 1646.

1649. Supérieure inconnue.

1652. Sœur Marie-Augustine de Quinson est une quatrième fois élue supérieure. Elle quitte la maison de Digne pour rentrer dans celle de Grenoble, dont elle était professe, avant la fin de 1655.

1656. Supérieure inconnue, ainsi que celles qui lui succédèrent.

1666. Sœur Marie-Félicienne Baudet dut être élue cette année-là.

J.-J.-M. FERAUD.

MÉLANGES.

BRÉVIAIRE D'EMBRUN DE 1489.

Ce bréviaire, dont l'unique exemplaire connu a été trouvé par Mgr Depery dans l'église paroissiale de l'Arche, arrondissement de Barcelonnette (Basses Alpes), avait été donné à cette église le 1er août 1497 par Esprit Clari, curé de cette paroisse ; il a été déposé par son dernier possesseur dans la bibliothèque du petit-séminaire d'Embrun, où il est encore. Un certain nombre de feuillets qui avaient souffert ont été réenmargés, et il a été recouvert d'une reliure simple et solide.

Au verso d'un feuillet blanc, servant de gardes, on lit : *Livre curieux et rare (1489) à conserver soigneusement.* † *Irénée év. de Gap.* Au verso du dernier feuillet imprimé et au recto du suivant, qui sert de gardes, on lit ce qui suit, au-dessous d'une peinture représentant l'écusson de la famille Clari (d'azur à trois étoiles d'or 2 et 1, à la fasce d'argent ; sur la

fasce le donateur a fait inscrire son nom S (en rouge) CLARI (en noir) dans des rinceaux dorés sur un fond pourpre) : *An° ML° LXXXXVII° et die prima mensis augusti, ego Spiritus Clareti, curatus loci de Archa, diocesis Ebredunensis, do presentem breviarium in pagamino* (sic) *inpressum dicte cure, ad honorem omnipotentis Dei et virginis Marie ac beati Petri appostoli et omnium sanctorum et pro servicio cappellanorum in loco dicto existentium ac etiam pauperum transientium; volo quod semper incathenetur in dicta ecclesia de Archa ad voluntatem dominorum consulum et universitatis dicti loci. Et qui oras* (sic) *dixerit in dicto breviario, dicat unum Pater noster et Ave Maria pro anima dicti domini curati. Amen. Spiriti Clareti.*

Qui ce livre cy ouvrera
Disce ung Ave Maria
Ne le lessés pas sans fermer
Car il se metroit en danger.

Cet incunable, imprimé sur velin très fin, se compose en tout de 265 feuillets, dont 9 non chiffrés. En tête du verso des feuillets chiffrés on lit le mot FOLIVM et sur le recto le chiffre correspondant. La numérotation commence au feuillet II, les signatures existent du premier feuillet jusqu'au dernier de la manière suivante; feuillets non chiffrés : *a* I-V; feuillets chiffrés : A II–IIII, B—V I–IIII, X III–IIII, *a* II et IIII–VI, *b—m* I-IIII, *n* I-III, *o — t* I-IIII, *v* I-III, *x — z* I–III, *z* I–III, *ꝫ* I–IIII, *aa — ee* I–IIII, *ff* I–III.

Les feuillets non chiffrés et les dernières lignes du dernier feuillet, dont je parlerai tout à l'heure, sont écrites sur une seule colonne, le texte courant est sur deux colonnes. La hauteur de la justification est de 132 millimètres et la largeur de 96. Quatre corps de caractères ont été employés dans l'impression; de grandes capitales de 0,06 millimètres, des capitales moyennes, de petites capitales et des caractères ordinaires. L'impression est en rouge et en noir, toutefois un certain nombre de lettres capitales et de signes initiaux sont peints en bleu à la main.

Le volume s'ouvre par six feuillets contenant le calendrier; j'y relève la mention des saints suivants, spécialement honorés en France et dans le diocèse d'Embrun :

JANUARIUS : 7. Pelladus episc. etconf.; 12. Hillarius episc. etconf.; 14. Felix episc. et mart.; 15. Maurus abbas; 16. Marcellus papa et mart.; 22. Vincentius mart.; 26. Polycarpus mart.; 29. Vincentius episc. et conf.; 30. Vincentius, Orontius et Victor mart.

FEBRUARIUS : 3. Blasius mart.; 13. Domninus episc. Digniensis et conf.; 14. Valentinus mart.

MARTIUS : 1. Albanus mart.; 2. Inventio reliquiarum Vincentii, Orontii et Victoris.

APRILIS : 20. Marcellinus episc. Ebredunensis et conf.; 22. Felix, Fortunatus et Achilleus mart.; 28. Octava Marcellini.

MAIUS : 12. Nereus, Achilleus et Pancracius mart.; 19. Yvo conf.

JUNIUS : 7. Medardus episc. et conf. ; 16. Ciricius et Julia mart. ; 25. Eligius episc. et conf.

JULIUS : 23. Apollinaris episc. et mart. : 24. Cristina virgo et mart. ; 28. Celsus et Nazarius mart. ; 31. Germanus episc. et conf.

AUGUSTUS : 4. Eusebius episc. et mart. ; 7. Donatus episc. et mart. ; 8. Donatus presb. et conf. ; 21. Privatus episc. et mart.

SEPTEMBER : 1. Egidius abbas ; 19. Arnulphus episc. et conf.

OCTOBER : 1. Remigius episc. et conf. ; 2. Leodegarius episc. et mart. ; 5. Apollinaris episc. et conf. ; 6. Fides virgo et mart. ; 9. Dyonisius et comites mart. ; 13. Geraldus abbas ; 17. Florentius episc. et conf. ; 22. Maria Salome ; 25. Crispinus et Crispinianus mart. ; 31. Quintinus mart.

NOVEMBER : 11. Martinus episc. et conf. ; 13. Bricius episc. et conf. ; 14. Veranus episc. et conf. ; 16. Eucherius episc. et conf. ; 20. Inventio reliquiarum Marcellini.

DECEMBER : 1. Eligius episc. et conf. ; 4. Barbara virgo et mart.

Le feuillet suivant contient une série de pronostics sous le titre suivant : *Sequuntur versus designantes qualitates cujuslibet mensis.*

Et primo mensis januarii :

In jano daris calidisque cibis potaris.
Atque decens potus post fercula sit tibi notus.
Ledit enim medo tunc potatus ut bene credo.
Balnea tutius intres et venam findere cures.
Ungere crura cave cum luna videbit aquosum.
Insere tunc plantas, excelsas erige turres
Et si carpis iter tunc tardius ad loca transis.

Versus Februarii :

Nascitur occulta febris februario multa.
Potibus et escis si caute vivere velis,
Tunc cave frigora, de pollice funde cruorem.
Sugge mellis sanum pectoris qui morbos curabit.
Piscis habens lunam noli curare podagram.
Carpe viam tutus. Sit potio modo salubris.

Versus Marcii :

Marcius humores gignit variosque dolores.
Sume cibum pure coctura, si placet ure.
Balnea sunt sana, sed que superflua vana
Vena nec abdenda nec potio sit tribuenda.
Nil capiti noceas aries cum luna refulget.
De vena minuas et balnea tutius intres.
Non tangas aures nec barbam radere debes.

Versus Aprilis :

Hic probat in vere vires aprilis habere.
Cuncta renascuntur, pori tunc aperiuntur.
In quo sculpescit corpus, sanguis quoque crescit.
Ergo solvatur venter cruorque minuatur.
Arbor plantetur cum luna taurus habetur.
Non minuas tunc edifices nec semina spargas,
Et medicus caveat cum ferro tangere collum.

Versus Maii :

Maio secure laxari sit tibi cure.
Scindatur vena, sed balnea dantur amena.

Cum calidis rebus sunt fercula seu speciebus.
Potibus astricta sit salvia cum benedicta.
Brachia non minuas cum lustrat luna gemellos,
Unguibus et manibus cum ferro cura negatur.

Versus Junii :

In junio gentes perturbat medo bibentes
Atque novellarum fuge potus cervisiarum.
Ne noceat colera valet hec refectio vera.
Lactuæ trondes ede, icinnus bibe fontes.
Peces (?) pulmo, jecur in cancro non minuatur.
Potio sumator securius perge viator.

Versus Julii :

Qui vult solamen sano hoc probet medicamen.
Venam non scindat nec ventrem potio ledat.
Sonum compescat et balnea cuncta pavescat.
Prodest recens nuda altius cum salvia munda.
Cor gravat et stomachum cum cernit luna leonem.
Ex nil ore romas, nex tunc medecinam sumas.

Versus Augusti :

Quisquis sub augusto vivat, medicaminē rusto,
Raro dormitet estum coitumque vitet,
Balnea non curet nec multum comestio duret.
Nemo laxari debet vel fleubotoniari.
Lunam virgo tenens uxorem ducere noli.
Viscera cum costis caves tractare cruore.
Semen detur agro ; dubites intrare carinam.

Versus Septembris :

Fructus maturi septembris sunt valituri,
Et pira cum rino panis cum lacte caprino,
Atque de urtica tibi potio fertur amica.
Tunc venam pandas, species cum semine mandas.
Libra lunam tenens nemo genitalia tangat,
Aut renes, nates nec iter carpere debes.
Epiremam partem libre cum luna tenebit.

Versus Octobris :

October vina prebet cum carne ferina.
Hec cum auccina caro valet et volucrina
Quamvis sint sana tamen cit (*sic*) repletio vana.
Quamtumvis comede sed non precordia lede.
Scorpius augmentat morbos in parte pudenda.
Vulnera non cures, caveas ascendere naves,
Et si carpis iter timeas de morte minam.

Versus Novembris :

Hec scire tibi datur quod reuma novembris curatur.
Queque nocius vita tua sint preciosa dicta
Balnea cum venere tunc nullum constat habere.
Potio sit sana atque minutio bona.
Tunc nocet femori per partes motu sigitte.
Ungues vel crines poteris prescendere tute.
De vena minuas et balnea citius intres.

Versus Decembris :

Sane sunt membris calide mensi decembris.
Frigus vitetur, capitalis vena scindetur.

Potio sit vana sed vasis potatio cara.
Sit tepidus potus frigore contrarie tutus.
Capra nocet genibus ipsam cum luna tenebit.
Intrat aqua naucra citius curabitur eger.
Fundamenta ruunt modicum tunc durat idipsum.

A la suite sont des tableaux du nombre d'or et des fêtes mobiles, puis une page blanche.

Au recto du 1er feuillet du texte, qui porte par erreur le numéro ij, on lit en tête : *In nomine Domini, amen. Incipit breviarium secundum consuetudinem ecclesie Ebredunensis.*

Au recto du feuillet lxj on lit : *Incipit sanctoriale de proprio sanctorum.* Une main contemporaine a écrit en tête des divers feuillets de cette partie du bréviaire le nom des saints principaux dont les offices sont imprimés. Parmi ces offices je citerai les suivants : fº lxvj vº, *Officium immaculate conceptionis virginis Marie editum per reverendum patrem dominum Leonardum Nogarolum, prothonotarium apostolicum, artium ac sacre theologie doctorem eximium, in quo sunt tante indulgentie tam in festo quam per octava a papa Sixto quarto concesse quante sunt in festo Corporis Christi et per octavam ejusdem*; lxxvij vº, *S. Vincentius mart.*; lxxxij vº, *S. Vincentius episc.*; lxxxiij vº, *SS. Vincentius, Oroncius et Victor*; lxxxviij vº, *S. Blasius*; lxxxix rº, *S. Agatha*; xcij rº, *S. Domninus episc. Digniensis*; xciij rº, *S. Valentinus mart.*; xcvj rº, *S. Albanus mart.*; xcvij rº, *S. Thomas Aquinus*; cvj vº, *S. Marcellinus episc. Ebredunensis*, office très-court et tout différent de l'office actuel ; cxiij vº, *S. Ponsius*; cxix vº, *S. Antonius*; cxxj vº, *Decem millia martyres*; cxlvj vº, *S. Maria Magdalena*; cxlxj rº, *S. Apolinaris*; cxlxj vº, *S. Catarina*; cliij vº, *De septem dormientium*; cliv vº, *SS. Celsus et Nazarius mart.*; clv vº, *S. Martha*; clviij vº, *S. Germanus episc. et conf.*; clxij rº, *S. Eusebius*; clxij vº, *S. Dominicus*; clxvij rº, *S. Donatus episc. et mart.*; clxix vº, *S. Romanus*; clxx rº, *S. Laurentius*; clxxj vº, *S. Ipolitus*; clxxij vº, *S. Eusebius*; clxxv vº, *S. Donatus conf.*; clxxvj vº, *S. Bernardus*; clxxix rº, *S. Ludovicus rex Francorum*; clxxxv rº, *S. Egidius*; cxcviij vº, *S. Leodegarius*; cc rº, *Memoria Sti Apollinaris*; ccij rº, *S. Geraldus*; ccvij rº, *SS. Crispinus et Crispinianus*; ccxiv vº, *S. Martinus episc. et conf.*; ccxviij vº, *S. Bricius*; ccxix rº, *Memoria Beati Martini.*

Au bas du recto et au verso de l'avant-dernier feuillet est une longue note imprimée en rouge, sur la façon dont il faut se servir de ce bréviaire, *ne in perplexo vel suspenso maneant mentes curatorum diocesis.*

Enfin au bas du verso du dernier feuillet, numéroté cclvij, on lit la mention suivante imprimée en noir et sur une seule colonne : *Johannes, Dei et apostolice sedis gratia archiepiscopus et princeps Ebredunensis, ad perpetuam rei memoriam. Tenore presentium universis posteris notum facimus quod nos, prout nostro pastorali incumbit officio, summopere affectantes breviariorum penuriam et corruptionem, quas in nostra invenimus diocesi, per multorum correctam impressionem repellere ac super officio dicendo mentes prius titubantes nostris declarationibus et ordinationibus claras reddere, breviariorum ipsorum secundum usum ecclesie nostre Ebredunensis, cum faciliore*

ordine et officiorum novorum suis in locis situ, presertim Spiritus Roverii civis Ebredunensis, curati ecclesie de Ristolatio, prefate nostre diocesis, dilecti capellani nostri, diligentia et labore emendatorum, per rubricas novas quomodo et quando officia, presertim beate Marie tam solenne quam parvum, ac beati Marcellini et defunctorum, per anni discursus dicenda sint et ad illa dicendum quis obligetur, declarando et ordinando, cum caracteribus industrii viri magistri Jacotini de Rubeis, Gallici, Lingonensis diocesis, ac eius et in arte imprimendi peritorum et expertorum ab eo assumptorum artificum opera, in civitate nostra Ebredunensi in magno numero eo modo seu stilo quo hoc impressione de mense marcii annis a Nativitate Domini millesimi quadragentesimi octuagesimi noni completam fieri iussimus et fecimus. Datum in palatio nostro, archiepiscopali Ebredunensi, die decima dicti mensis marcii, anno quo supra.

R. Paris.

Le prélat qui a fait imprimer ce curieux bréviaire est donc Jean Baile, qui gouverna l'église d'Embrun de 1457 à 1494.

J. Roman.

Maîtres de l'université de Valence au XVIe siècle

Les annales qu'on lira plus loin ont été transcrites à la suite d'un exemplaire des Statuts de notre université Valentinoise, imprimés à Tournon en 1601, qui mérite d'être décrit. M. le chan. Nadal, *qui a eu sous les yeux l'exemplaire de Jules Ollivier (à la biblioth. de Grenoble), s'est borné à en analyser le contenu* (Hist. de l'univ. de Valence, *1861, p. 30-61; M. Anat. de* Gallier *ne le mentionne dans ses annales de* L'imprimerie à Tournon *que d'après Langlet Dufresnoy* (Bull. de la soc. d'archéol. de la Drôme, *1877, t. XI, p. 375). C'est un in-4o de 3 feuillets, 162 pages et 2 feuil., dont voici le titre :* INSTITVTIO, privilegia, et statvta almæ vniversitatis Valentinæ, *In lucem edita, cura, et mandato, E. D.* Andreæ Basset, *prædictæ Vniuersitatis Rectoris. — TURNONI,* Apud Clavdivm Michaelem, Typographum Vniversitatis Valentinæ, 1601. *Au revers deux cartouches et un quatrain de Louis de Simiane; les trois pages suivantes sont occupées par une préface du recteur André Basset; au vo du 3e f., gravure de la ste Vierge et l'enfant Jésus. L'« institutio » et les « privilegia » vont de la p. 1 à la p. 47; les statuts de 1490 et les confirmations et modifications subséquentes, de la p. 48 à la fin; suit un « Index titvlorum omnivm ». Mon exemplaire contient en outre (à la main) une transaction du 29 décembre 1512 entre les consuls de Valence et l'université, et un statut du 22 janvier 1608 relatif à l'agrégation.*

Augustin Belmont.

Philippes Dece, Milanois, auroit esté appellé par les consuls et communauté de Vallence, pour lire en l'université dudict Vallence avec autres docteurs es années 1513 et suivantes, comme appert par aulcungs de ses conseils imprimés dattés audict Vallence.

1516

Lancelot Galiaula, docteur Italien, auroit de mesmes esté appellé et leu en ladicte université, et y faict sa grande et celebre repetition sur la loy *Centurio*, ff. de vulg., imprimée et dattée audict Vallence.

1519

Anthoine de Piscariis, docteur Milanois, auroit esté de mesmes appellé en ladicte université et y leu, ayant faict des repetitions imprimées dudict an et dattées audict Vallence.

1520

Anthoine Rubeus, Alexandrinus, auroit de mesmes esté appellé et leu en ladicte université, et faict des repetitions insérées aux repetitions des docteurs imprimées à Venize et Lyon, données audict Vallence.

1529

Jehan Rogerius de Mota auroit aussi esté appellé en ladicte université et y leu fort longuement, et auroit faict des repetitions données audict Vallence mesmes sur le tiltre *de Judiciis*, ff.

1531

Mathieu Gribaldus Moffa, de Quiers en Piedmont, auroit esté appellé et leu fort longuement en ladicte université, faict et mis en lumière plusieurs œuvres en ung volume auquel est parlé de ladicte université.

Oultre les susdicts docteurs régents estrangers, aultres docteurs tant de ce royaume que de la province y auroyent esté appellés et leu fort longuement, entre aultres Jean de Mota, Guilhaume Meyssonier, Claude Rogier, Pierre Morel Chandelery, lesquels auroyent leu audict temps et apprés jusques à leur decès.

Aussi auroyent leu en ladicte université audict temps et apprès Anthoine de Dorne et Jean de Dorne, son fils, et aussi Me André Dexea longuement jusques à leur decès.

1540

Hieronimus Gratus, de Bologne, conduict par procuration de ladicte université par Mr Serret, chanoine de l'église du Bourg, y envoyé exprès ; lequel seroit esté payé de ses gages 1541, 1542, 1543, suivant la procuration et obligation passée par ladicte université : appert de comptes du sr François Rey, consul.

1545

Monsieur Corras, de Tholouse, pour les années 1544, 1545, 1546, 1547, 1548 et 1549 en partie : appert des comptes de sr

Guillaume de Combes, Pierre Garinot, Jean Millerot, Anthoine Richard et Claude Ferraillon.

1549

Monsieur Thomas de Mimata, d'Avignon, conduict pour trois années commençants à la S[ct] Luc 1549 et finissants en l'an 1551, et continué jusques en l'an 1554 : appert des comptes dudict Ferraillon et de Christofle Mervillouz, Louys Rousset, Guillaume Eymery et Gouet Fournier.

1552

En ladicte année diligences faictes en Avignon pour la conduicte du s[r] Emilio Ferret, lequel estant decedé on fist diligences de ravoir le sieur de Courras : appert des comptes de Guillaume Eymery.

1554

Aussi furent faictes diligences et envoyé à Bourges pour avoir le sieur François Duarein, et à deffaut d'iceluy le sieur de Govea, docteur, a esté conduict et a leu ladicte année et l'année suivante 1555 en ladicte université : appert des comptes du sieur Anthoine de La Faure et dudict Eymery.

1556

Monsieur Pierre Lorier, docteur de Saluces, a esté conduit et a demeuré ladicte année et autres suivantes fins en l'année 1563 en partie et leu en ladicte université : appert des comptes de sieur Giraud Frère, Pierre Taulier, François de Combes, Jehan Berger, Claude Arnet, Paul Victeron.

1557

Monsieur M[e] Jacques de Cujas a esté conduict à Paris en l'an 1557 pour trois ans, à commencer du jour qu'il seroit arrivé en ladicte ville, et y a demeuré ladicte année et l'an 1558 et 1559 : appert des comptes dudict de Combes et dudict Berger.

1563

Monsieur M[e] François Octhoman a esté conduict pour docteur regent et y a demeuré l'an 1564, 1565, 1566 et partie de l'an 1567 : appert des comptes dudict Victeron, Pierre Menyere, Jean Rey, Françoys Rey et Imbert Thurin.

Le s[r] Enemond de Bonnefoy a esté conduict et a leu les années 1565, 1566 et jusques sur la fin de l'an 1572, qu'il se retira : appert des comptes desdicts Rey, Thurin, Flory Chovet, Hyerosme Faure et Joseph Leyche.

1567

Ledict sieur de Cujas, docteur regent à Bourges, a esté reconduict et revenu audict Vallence, et y a demeuré jusques en

l'année 1575 au temps de troubles : appert des comptes desdicts Chovet, Faure, Leyche et Achilles Lambert.

1571

Le s[r] François Roaldes a esté conduict pour docteur regent en ladicte université et y a demeuré jusques en l'année 1573 : appert des susdicts comptes.

Pendant les troubles et à l'occasion de la cessation du grand commerce du sel on ne peust avoir deniers ne avoir docteurs estrangers.

La fin au prochain numéro.

CHRONIQUE.

Le samedi 26 août, à l'issue de la retraite pastorale, le Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse a tenu sa séance générale annuelle dans l'une des salles du Petit-Séminaire, sous la présidence de Mgr l'évêque de Valence, assisté du R. P. Loudié, prédicateur de la retraite, et de M. le vicaire-général Blain. Une quarantaine d'ecclésiastiques assistaient à la réunion.

Après la prière d'usage, M. le chanoine Ulysse Chevalier, le dévoué secrétaire du Comité, prend la parole et, dans un intéressant rapport, nous expose la situation actuelle du Comité et du *Bulletin*, qui est l'organe de son œuvre. Nous en donnons les points les plus saillants. Pendant l'année qui vient de finir, sous le haut patronage de Mgr Vigne, notre éminent compatriote, le Comité a pénétré dans le diocèse de Digne, qui touche à nos régions par des ramifications nombreuses de l'ancien diocèse de Sisteron et qui entre ainsi naturellement dans le cadre de ses recherches.

Le *Bulletin*, qui comptait l'année dernière 522 abonnés, en a 715, soit près de 200 de plus, au début de sa 3[me] année. Un certain nombre sont venus de l'Angleterre, de l'Italie, de la Bavière, de la Saxe, etc. — Le développement de nos relations avec les sociétés savantes a été plus sensible encore : de 90 le chiffre des échanges s'est élevé à 134. Parmi les sociétés étrangères, remarquons la *Société du canton de Fribourg*, les *Académies des sciences de Turin* et *de St-Pétersbourg*, l'*Institut Smithsonien de Washington*.

Après avoir examiné le côté matériel, dont les chiffres sont pleins d'éloquence, M. le secrétaire jette un coup d'œil sur l'ensemble des travaux historiques et archéologiques des deux premières années du Bulletin.

Il nous annonce ensuite que désormais le *Bulletin* contiendra 4 feuilles au lieu de 2, soit le double de ce que nous avions promis, sans augmentation du prix d'abonnement, déjà si minime.

En terminant, il propose à l'assentiment de l'assemblée un double projet. Le 1[er] consiste dans la fondation de deux prix à décerner, chaque année, à l'époque de la séance générale, aux deux meilleures monogra-

phies d'une paroisse ou d'un établissement religieux du diocèse actuel de Valence, rédigées à l'aide de documents originaux. Le 1er prix serait une médaille d'or de la valeur de 200 fr. et le 2me prix une médaille de 100 fr. Les membres titulaires du comité, juges du concours, en seraient naturellement exclus. — Le 2me projet consiste dans l'attribution de jetons de présence aux membres titulaires ou correspondants qui assisteraient aux réunions mensuelles. Leur valeur serait calculée de façon à les exonérer du montant de leur cotisation annuelle.

Enfin M. le secrétaire remercie les assistants et les abonnés du *Bulletin* de la sympathie avec laquelle ils ont soutenu notre œuvre, et manifeste l'espérance qu'ils continueront à développer son extension et à assurer le niveau scientifique auquel il s'est tenu et qui lui a déjà valu les meilleurs suffrages des hommes les plus compétents dans les recherches et la critique historiques.

M. l'abbé Jules Chevalier, trésorier du Comité, donne ensuite l'état de la caisse, dont les recettes et les dépenses arrivent à un complet équilibre. Ce résultat est bien accueilli par toute l'assemblée, qui n'ignore pas que la science, comme toutes choses ici-bas, a besoin pour se produire et pour durer du *nerf de la guerre*.

Mgr l'évêque de Valence prend alors la parole. Il témoigne une grande satisfaction des succès remportés par une œuvre, dont il encourageait si chaudement les débuts, il y a deux ans. Il remercie les coopérateurs intelligents et laborieux du *Bulletin*, dont les travaux ont été si hautement appréciés, et en particulier M. le chanoine Ulysse Chevalier, qui a non-seulement prêté le concours de sa haute compétence scientifique, mais encore celui de sa fortune, pour assurer les premières années de sa publication. Monseigneur propose ensuite à l'assemblée la ratification des projets ci-dessus mentionnés, dont le premier surtout est si propre à stimuler le zèle des travailleurs encore attardés. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Exprimant un désir manifesté par un certain nombre de prêtres, S. G. demande que la publication du *Bulletin* devienne mensuelle, en conservant son volume, soit 2 feuilles seulement par livraison. M. le secrétaire fait entrevoir plusieurs difficultés qui s'opposent à cette combinaison, et accepte de publier dans ces conditions *huit* livraisons par an. Cette transaction est bien accueillie par tout le monde [1].

Mgr termine par la prière d'usage cette seconde réunion, dont tous les amis de la science et de notre *Bulletin* seront certainement heureux de connaître les détails.

Lucien Crosson.

1. Comme la plupart de nos abonnés ecclésiastiques désiraient la publicité plus fréquente du *Bulletin* surtout à cause de la *Chronique du diocèse*, on sait que ce point a été ultérieurement modifié de la manière suivante : le *Bulletin* conserve sa publication bimestrielle ; la *Chronique* sera publiée au commencement de chaque mois.

PUBLICATIONS

RELATIVES A L'HISTOIRE ET A L'ARCHÉOLOGIE DES DIOCÈSES DE VALENCE, DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

Tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire sera annoncé et, s'il y a lieu, analysé.

LIVRES.

BLAIN (abbé R.), *Sainte Marguerite, vierge et martyre, sa vie, ses miracles, son culte, avec une notice sur le pèlerinage de Combovin*, ... — Grenoble, Vincent et Perroux, 1882, in-18° de 105 p.

PRAMOTTON (Siméon), *Notice sur le père dom Aimon Dauphin, d'Aoste, général des Chartreux*. — Aoste, Mensio, 1873, in-8° de 13 p.

PÉRIODIQUES.

Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy; Le Puy. 1876-7/82. —

Annual report of the boards of regents of the Smithsonian institution; Washington, 1880/1. —

Archives de l'Orient latin, publiées sous le patronage de la société de l'Orient latin; Paris, 1881, t. I. — Charte de départ du dauphin Humbert II, publ. p. J. ROMAN, p. 537-8.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes, 1882, t. X. —

Bulletin de l'institut national Genevois; Genève, 1882, t. XXIV. —

Mémoires de la société académique Indo-Chinoise; Paris, 1879, t. II. —

Mémoires de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon; Lyon, 1881-2, t. XX (lettres). — Table des matières contenues dans les mémoires publiés de 1845 à 1881..., par le d^r^ ST-LEGER; ibid. 1882. —

Mémoires et documents publiés par l'académie Salésienne; Annecy, 1882, t. III-IV. —

Mémoires de l'académie de Stanislas; Nancy, 1881/2, 4e sér., t. XIV. —

Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung; Innsbruck, 1882, III B. —

Muséon (Le), revue internationale; Louvain, 1882, t. I. —

Recueil de mémoires et documents sur le Forez publiés par la société de la Diana; St-Etienne, 1881, t. VII. —

Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse d'Aire et de Dax; Aire-sur-l'Adour, 1881/2, 4e ann. —

Revue historique; Paris, 1882, t. XIX. — Analyse du *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence*, pp. 205-6, 474-5.

Schriften des Vereins für Geschichte und Naturgeschichte der Baar und der angrenzenden Landestheile in Donaueschingen; Karlsruhe-Tübingen, 1871-2, I, III-IV J. —

Scienza (La) e la fede, pubblicazione periodica; Napoli, 4^a^ ser., v. XXV. — Sur le congrès de chant ecclésiastique tenu à Aiguebelle, p. 218-21.

Sitzungsberichte der königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin; Berlin, 1882, I-XXXVIII. —

Sitzungsberichte der gelehrten estnischen Gesellschaft zu Dorpat; Dorpat, 1881/2. —

Studi (Gli) in Italia, periodico didattico, scientifico e letterario; Roma, 1882, an. V, v. I. — U. C.

Montbéliard, Imp. P. HOFFMANN. — I, 872.

BULLETIN

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

ET

D'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE

DES DIOCÈSES DE VALENCE

DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

TROISIÈME ANNÉE. — 3e (15e) LIVRAISON

Janvier - Février 1883

MM. les abonnés, correspondants et membres titulaires qui n'auraient pas versé le prix de leur souscription (3, 5 ou 10 fr.), sont instamment priés d'en adresser au plus tôt le montant en mandat carte ou de poste à l'adresse du trésorier.

PUBLICATIONS DU COMITÉ DE RÉDACTION

DÉPOT AU SECRÉTARIAT, A ROMANS

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, 1re année ... 10 fr.
— — — 2e — ... 5 »

TIRAGES A PART DU BULLETIN (in-8°)

BLAIN, *Louise ou la sainte de Venterol* ... 1 25
— *Mémoires de J.-B. Brun, curé d'Aouste, sur les évènements de son temps de 1792 au Concordat (1802)* ... 2 »
BLANCHARD, *Un épisode de l'histoire des Camisards dans l'Ardèche (1704)* ... 1 50
CHEVALIER (Jules), *Notes et documents pour servir à l'histoire des doyens de l'église de Die au XVIe siècle* ... 1 »
— *Passage de la compagnie des Ecossais dans le Diois (1496)* ... 1 25
— *Procès-verbal de la visite pastorale de Jacques de Tournon, évêque de Valence et de Die, à Die et à Crest (1551)* ... 1 50
FILLET (L.), *Montbrison religieux, notice historique* ... 1 50
— *Donzère religieux, notice historique* ... 2 50
GUILLAUME (Paul), *Origine des chevaliers de Malte et Rôle des donations de la commanderie de Gap (XI-XIIe siècles)* ... 2 50
— *Relations de Louis XI et Charles VIII avec Gap et Embrun* ... » 50
— *Notice historique et documents inédits sur le prieuré de St-André de Gap* ... » 75
MAZET (V.), *Pierre Fedon et le diocèse de Die pendant la Révolution* ... 2 25

IMPRIMERIE P. HOFFMANN A MONTBÉLIARD.



MÉMOIRES
DES FRÈRES GAY
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DES GUERRES RELIGIEUSES
EN DAUPHINÉ
Au XVIe siècle

LES *guerres religieuses, qui ont désolé la France durant la seconde moitié du XVIe siècle, auront toujours le triste privilège de captiver notre attention et de nous émouvoir. Comment, en effet, demeurer indifférents en face du spectacle que nous offre alors notre malheureuse patrie? L'incendie et le pillage promenés par tout le royaume ; les tombeaux violés et dépouillés ; les reliques des saints jetées aux vents ; une multitude d'églises et d'abbayes, jusqu'alors respectées par les siècles, vouées à la profanation et à la ruine ; des crimes horribles, d'atroces barbaries qui seront à jamais la honte de l'humanité : voilà ce que découvrent de toutes parts nos regards épouvantés, et ce qui proclame la violence des passions qui étaient en jeu. Au milieu de ce trouble et de cette anarchie, il y a pourtant une chose qui excite l'admiration : c'est la bravoure déployée sur les champs de bataille ; c'est l'héroïsme avec lequel des hommes et des femmes, retranchés derrière de faibles murailles, défendent leur honneur et leur liberté. Les noms de des Adrets et de Montbrun, toujours vivants dans les lé-*

gendes du pays, rappelleront longtemps encore à nos populations des scènes terribles, mais ce douloureux souvenir demeurera inséparable de celui de l'habileté, de l'audace de ces fameux capitaines [1]. *De misérables bourgades, de modestes châteaux, dont les derniers débris couvrent les sommets de nos montagnes, opposèrent des résistances, soutinrent des sièges qu'on pourrait comparer à ceux de Numance et de Sagonte. Qui ne se souvient parmi nous du siège de Livron, durant lequel une poignée de soldats tint en échec toute une armée royale?*

Mais ce ne sont point ces souvenirs qui font le principal intérêt qu'on attache à l'histoire de ces temps malheureux. Les causes multiples qui armaient alors les uns contre les autres les citoyens d'une même patrie; les conséquences immenses de ces dissensions, conséquences que nous voyons se dérouler encore aujourd'hui, car la révolution religieuse du XVIe siècle n'a été que le prélude des autres révolutions accomplies depuis cette époque dans l'ordre politique : tout cela est bien autrement intéressant à étudier.

Personne ne contestera que de graves désordres, des abus de toute espèce s'étaient glissés avec le temps dans tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique. Les familles nobles donnaient à l'Eglise ceux de leurs enfants qui étaient disgraciés de la nature, ou bien encore ceux auxquels elles ne pouvaient assurer dans le monde une position élevée sans amoindrir la part des aînés. Ces jeunes seigneurs, entrés le plus souvent dans les ordres sacrés sans aucune vocation et dotés par la faveur royale de riches bénéfices, n'avaient point les qualités, les vertus que réclamait l'exercice de

1. Brantôme (Œuvres complètes, *édit. de la soc. de l'Hist. de France, t. IV, p. 32) parle en ces termes de des Adrets :* Soubz luy il fit trembler le Lionnois, le Forestz, le Vivarez, l'Auvergne, le Dauphiné, le Languedoc, la Provance un peu, bref ce pays de par de là ; et le craignoit-on plus que la tempeste qui passe par de grandz champs de bled, jusques là que dans Rome on apprehenda qu'il armast sur mer, qu'il la vint visiter, tant sa renommée, sa fortune et sa cruauté volloient par tout. — *Montbrun a mérité par ses brillantes qualités militaires le surnom de* Vaillant ; *mais on doit lui reprocher d'avoir laissé à ses soldats une licence effrénée. Voir un épisode qui, s'il était bien authentique, peindrait sa cruauté, dans* Delacroix, Statistique de la Drôme, *Valence, 1835, in-4°, p. 551.* Cf. Rochas, Biogr. du Dauphiné, *t. I, p. 347.*

leur auguste ministère. Ils abandonnaient à d'autres le soin et la direction des fidèles, et dépensaient à la cour ou dans le luxe des villes des revenus qui, dans les intentions des premiers bienfaiteurs du clergé, devaient être uniquement employés au service des autels et au soulagement des pauvres. Il n'était point rare de voir un même personnage en possession à la fois de plusieurs évêchés et de diverses abbayes [1]. *Le droit de percevoir les dîmes et autres revenus des églises, vendu à des fermiers ou receveurs, s'exerçait parfois d'une manière odieuse aux populations et donnait naissance à une infinité de procès* [2]. Dès le temps du concile de Vienne (1311), *dit* Bossuet, un grand évêque chargé par le pape de préparer les matières qui devaient y être traitées, mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée qu'il y fallait reformer l'Eglise dans le chef et dans ses membres.

1. *Le cumul des bénéfices, qui est la ruine de la discipline ecclésiastique, avait atteint au XVIe siècle des proportions incroyables. Le cardinal Jean de Lorraine peut être cité comme un exemple de ces prélats chargés de bénéfices : il devint évêque de Toul en 1517, de Metz en 1518, de Narbonne en 1520, de Valence et de Die en 1521, de Verdun en 1523, de Luçon en 1524, de Reims en 1533, d'Alby en 1536, de Lyon en 1537, d'Agen en 1541, de Nantes en 1542. Il était encore abbé de Cluny, de Fécamp, de Marmoutier, de Saint-Ouen et de Gorze. Il conserva jusqu'à sa mort les archevêchés d'Alby et de Narbonne et l'évêché de Metz* (Gams, Series episcoporum ecclesiæ catholicæ, *Ratisbonæ, 1873, in-4°, p. 293*).

2. *Une enquête faite en 1450 dans la ville de Die, par ordre de l'évêque Louis de Poitiers, constate le mécontentement du peuple à l'égard des clercs et des moines et en laisse clairement entrevoir la cause. Après avoir dit que les chanoines et les prêtres de l'église cathédrale sont au nombre de trente, le commissaire de l'évêque ajoute* : In conventu fratrum Minorum sunt circa 25 fratres, qui vivunt supra civitatem. In conventu fratrum Predicatorum sunt tantumdem. Prior St Marcelli et circa quindecim tam monachi quam servitores. Prior St Mauricii et circa quindecim. Prior Se Agathe de Castello. Prior St Petri... De causis miserie dictorum habitantium civitatis predicte, dicunt dicti probi electi quod domini ecclesiastici superius nominati tenent meliores possessiones et predia territorii ejusdem, et percipiunt super possessiones dictorum hominum et popularium dicte civitatis tantos census et pensiones quod vix solvi possunt, utpote ecclesia cathedralis percipit in pecunia circa duodecim centum florenos et in bladis ultra mille sextaria ; dicti etiam conventus fratrum Minorum et Predicatorum plures percipiunt pensiones....... (*Archives de Mme de Lamorte-Félines, à Die*).

Le grand schisme arrivé un peu après mit plus que jamais cette parole à la bouche non seulement des docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailly, des autres grands hommes de ce temps-là, mais encore des conciles, et tout en est plein dans le concile de Pise et dans le concile de Constance. On sait ce qui arriva dans le concile de Bâle, où la réformation fut malheureusement éludée et l'Eglise replongée dans de nouvelles divisions [1]. *C'était pour apporter un remède salutaire à tous ces maux que le concile de Trente fut convoqué. On y rédigea des règles pleines de sagesse sur les principaux points de la discipline ecclésiastique : leur application immédiate eût peut-être détourné de l'Eglise et de la société d'incalculables malheurs. Mais que peuvent les meilleures lois contre de vieilles habitudes, contre des vices que l'intérêt oblige à ménager ! Les décrets disciplinaires furent écartés et réservés pour un autre temps : ces sages réformes contrariaient les appétits du plus grand nombre; les désordres continuèrent et la guerre éclata. Bossuet n'hésite point à voir dans le protestantisme une punition terrible du relâchement du clergé* [2].

Les motifs qui attirèrent à la religion nouvelle ses premiers adeptes sont nombreux et de nature fort différente. Bien des moines fatigués du joug de la règle s'empressèrent de saisir l'occasion de renoncer à un état, pour lequel ils ne ressentaient aucun attrait, et d'embrasser une vie plus commode [3] *: ils devinrent souvent les pré-*

1. Bossuet, Histoire des variations des églises protestantes, *liv. I* (Œuvres de Bossuet, *éd. Guérin, t. III, p. 155*).

2. *Pierre de Villars, archevêque de Vienne, dans un écrit spécialement adressé au clergé, déplorait tous ces maux de l'Eglise, et y voyait la source de l'affaiblissement de la foi et des vertus chrétiennes chez le peuple* : Si la piété ancienne, *disait-il*, se trouve du tout éteinte, non, non, n'en rejettons point la coulpe sur les laïcs, parce que s'ils en ont, elle est toute nostre et toute nous sera imputée. (Opuscules et divers traités de Me P. de Villars, arch. de Vienne, sur plusieurs matières ecclésiastiques, *Lyon, 1596, in-8°, 2 vol., préface*).

3. *François Lambert, cordelier d'Avignon, fut le premier religieux français qui, après avoir apostasié, se maria publiquement. Il explique pourquoi il a quitté le catholicisme dans l'ouvrage suivant* : Francisci Lamberti, Avenionensis theologi, rationes propter quas Minoritarum conversationem habitumque rejecit; *1523, in-8°. A l'occasion de son mariage, il publia* : De sacro

dicateurs de la nouvelle doctrine, et mirent d'autant plus d'ardeur à la propager qu'ils avaient plus de remords à étouffer au fond de leur conscience et que le scandale de leur apostasie était plus grand 1. *Comme dans toutes les révolutions, le désir de sortir de*

conjugio commentarius Fr. Lamberti in positiones 69 partitus; *1525, in-8°.* (Barjavel, Dictionnaire historique... de Vaucluse, *t. II, p. 104-7*). — *L'audace et la violence des réformés effrayèrent également un bon nombre de religieux et les entraînèrent dans l'apostasie. Dans un* Mémoire pour Mᵉ Daniel Joseph de Cosnac, évêque et comte de Die,... contre Mᵉ Joseph de Gallien de Chabons (*s. d., André Faure, in-f°, 72 p.*), *nous trouvons la note suivante* (*p. 41*) : Le premier prêche fut indiqué (*à Die*) pour le premier mai suivant (*1562*). Ce premier triomphe de l'hérésie fut bientôt suivi de toutes les fureurs qui l'accompagnent lorsqu'elle peut les exercer impunément. Les religieux et les prêtres se virent en un moment en butte à une persécution ouverte. Quelques-uns par intérêt ou par faiblesse renoncèrent à leur état et à leur foi, et les autres ne trouvèrent leur salut que dans la fuite. La voix impérieuse de la sédition força jusqu'à la nature même à se taire : les lois les plus inviolables de la société ne furent plus écoutées. Les chanoines de l'église cathédrale, quoique pour la plupart enfants de l'église de Die, furent obligés de se réfugier au château de Glandage.

1. *Dans plusieurs villes du Dauphiné les premiers et les plus ardents propagateurs des nouvelles doctrines furent d'anciens religieux. Amédée Maigret, dominicain, prêchait à Grenoble, le 25 avril 1524, un sermon hétérodoxe, qu'il répéta en latin devant le Parlement et qu'il fit imprimer* (Arnaud, Hist. des Protestants du Dauphiné, *Valence, 1875, in-8°, t. I, p. 12-3*). — Audit an 1524, en février, fut bruslé à Grenoble un cordelier qui tenoit le parti de Luther et le fit brusler le grand commandeur de Viennois. (Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Iᵉʳ, *Paris, 1854, p. 227*). — *En 1528, Etienne Rénier, cordelier, prêche la réforme à Annonay* (Charvet, Hist. de la sᵉ église de Vienne, *Lyon, 1762, in-4°, p. 541*). — *L'évêque de Valence et de Die, Jacques de Tournon, faisant sa visite pastorale à Crest, le 4 avril 1551, fut informé que la population avait été grandement scandalisée des prédications d'un religieux cordelier, qu'on ne voulut nommer,* qui a presché ceste caresme passée audict Crest, parlant du baptesme et du sacrement de l'hostel en maulvaise partie. (Procès-verbal de la visite pastorale de Jacques de Tournon... à Die et à Crest. *1551, dans le* Bulletin, *t. III, p. 82*). — L'an 1531, au mois de décembre, c'et à dire pendant les advents, le prédicateur ordinaire de la ville (*de Romans*) fut accusé d'avoir avancé quelques propositions en chaire qui etoient contre la foy, à raison de quoy on se saisit de sa personne et fut mis entre les mains du vibailly de Saint-Marcellin. (Archange *de Clermont*, Le transport du mont calvaire de Hierusalem en France par la piété

l'obscurité, la soif de s'enrichir de la dépouille d'autrui, la perspective entraînante d'un avenir inconnu grossirent les rangs des réformés. Beaucoup de nobles et de petits seigneurs se déclarèrent dès le début pour le protestantisme, et le peuple qui relevait de leur juridiction seigneuriale, soit par crainte, soit par ignorance, suivit en partie leur exemple. Ils espéraient, *dit un historien dauphinois qui a toujours puisé ses informations aux bonnes sources; ils espéraient* regagner le terrain qu'ils avaient perdu, et redonner à la féodalité expirante la puissance qu'elle possédait au moyen âge. Leurs rangs se grossirent des courtisans disgraciés, des mécontents de toute espèce, des ambitieux et des déclassés. Les gentilshommes auxquels les lois nobiliaires défendaient de se livrer au commerce, ne pouvant refaire ou améliorer leur fortune par ce moyen, convoitaient les biens du clergé. Ils espéraient suivre l'exemple des Allemands, qui s'étaient emparés des richesses des évêchés et des couvents. La bourgeoisie et le peuple, en adoptant la Réforme, comptaient s'affranchir des dîmes et des pensions ecclésiastiques qui absorbaient une partie de leurs revenus [1]. *A ces remar-*

d'un catholique dauphinois, *Lyon, 1638, in-8°, p. 575-6).—Jean* Le Frère *nous raconte, dans* La vraye et entiere histoire des troubles et guerres civiles (*Paris, 1584, 2 vol. in-8°*), *que les protestants de Montélimar ayant su ce que faisaient leurs coreligionnaires de Valence (p. 18)* s'enhardirent à leur exemple par les presches d'un moyne nommé Tempeste, qui preschoit le caresme en son habit, et neanmoins tenoit et enseignoit la doctrine des Protestants.

1. Bon de Coston, Histoire de Montélimar, *dans le* Journal de Montélimar, *1879, n° 50. Cf.* Douglas *et* J. Roman, Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières, *introduction. — Lesdiguières laissa une fortune princière. René de la Tour-Gouvernet acheta, de 1582 à 1612, plus de vingt fiefs ou coseigneuries (voir* Bull. de l'acad. Delph., *3e sér., t. II, p. 185). Ce dernier, abusant de la puissance que lui conférait son titre de gouverneur de Die, fit enlever les pierres de taille de la cathédrale de cette ville pour les faire servir à la construction de son château d'Aix. Aussitôt que les protestants deviennent les maîtres dans un pays, nous les voyons se jeter sur les biens des églises, mettre en vente les terres, les maisons qu'elles possédaient, s'emparer des vases sacrés, des reliquaires et de tout ce qui pouvait avoir quelque valeur. Les registres des délibérations consulaires de la ville de Die sont remplis de détails sur ce sujet : (1562 juil. 10)* aussy ont parlé des chapes que demande monsieur des Adrets à messieurs de l'Eaglise et comment

ques si judicieuses et qui témoignent d'une parfaite connaissance des annales de notre province, nous ajouterons que les abus qui déshonoraient alors l'Eglise durent en mainte circonstance faire impression sur des âmes droites, et les engager à prêter l'oreille à des hommes qui leur parlaient d'une grande réforme, à entrer dans la nouvelle société religieuse qu'on leur montrait comme étant destinée par la Providence à ramener le christianisme au pur évangile et à la ferveur des premiers siècles.

Les mémoires dont nous entreprenons la publication vont nous faire pénétrer dans le sein de la société protestante du XVIe siècle;

commandement leur en a esté faict ; *(juil. 16)* ont parlé des chapes que le sieur consul a faict retirer des Cordeliers qui les avoient prises ; plus de ce que Gilles Lambert a faict mettre en sequestre les revenus et biens des Cordeliers et Prescheurs, et qu'il demande lesdictes chapes pour les conduire à Valence ; *(1563 janv. 11)* ont conclu d'appoincter avec les ja religieux auxquels on a rien bailhé, de les recompenser comme les aultres. Ont arresté de donner à Me Estienne Raymond ja religieux la chambre qu'il avoit au couvent pour 8 florins pension, bien qu'on en trove davantaige, trovant bon de le gratifier de ce. A esté arresté de descouvrir les cloistres des Prescheurs, vendre la depoulhe a credit ou argent comptant, aussy la depoulhe de St-Pierre, du cloistre des Cordeliers.... *Qu'on nous permette encore d'ajouter ici les lignes suivantes, empruntées au* Mémoire pour Me Daniel Joseph de Cosnac, *cité plus haut :* Au milieu de tant de troubles il est aisé de juger que les biens des églises furent abandonnés au pillage ; chacun profita à l'envi de l'occasion de s'accommoder ce qui se trouvoit à sa bienséance. Les terres et autres biens patrimoniaux de l'évêché de Die furent les moins ménagés. En 1591 Gouvernet s'empara de la terre de Châtillon ; en 1570 les prés de Vercors passèrent entre les mains de Me Charles du Cros, président de la chambre de l'Edit ; ceux de Die avoient passé dans celles de Me Guillaume de Charenci dès l'an 1575. En 1581 Me Eymar du Perrier se mit en possession de la terre de Chamaloc ; les terres de Divajeu et Lambres, la coseigneurie de Vese et autres furent pareillement démembrées du domaine de l'évêché. Il est vrai que les usurpations se firent pour la plupart avec une sorte de décence, et qu'à en juger par les apparences, la violence n'en décidoit pas absolument. Les usurpateurs pour colorer leurs entreprises et pour s'assurer la possession des choses usurpées, se faisoient passer des actes simulés de vente par les gens d'affaires de Jean de Monluc, qui étoit alors évêque de Valence et de Die et qui pendant presque tout ce temps là se trouva dans les pays étrangers occupé à diverses ambassades pour les intérêts de nos rois.

ils nous peindront, mieux peut-être que ne pourraient le faire de grands historiens, les mœurs de cette époque et ces deux dernières classes d'hommes qui embrassèrent la réforme : les uns, comme nous l'avons dit, pleins d'ambition, voulant refaire leur fortune ; les autres honnêtes, croyant défendre la cause de Dieu. Ces mémoires ont été rédigés par trois frères, natifs de la petite ville de Die en Dauphiné. Tous les trois furent d'ardents et zélés protestants ; tous les trois ont pris une part active aux guerres religieuses : aussi le tableau qu'ils nous tracent des événements dont ils ont été les acteurs ou les témoins, les jugements qu'ils portent sur l'esprit qui animait certains de leurs coreligionnaires, n'en auront que plus de valeur à nos yeux [1]. *Leur récit contribuera, croyons-nous, à combattre les déclamations de ces écrivains qui nous représen-*

1. *Le Dauphiné, dont les archives sont si riches en documents de toutes les époques, ne possède en revanche qu'un très petit nombre de mémoires historiques écrits par des contemporains. Pour la période des guerres religieuses, nous citerons : Eustache* PIEDMONT. Memorial perpetuel de plusieurs choses advenues, a cause des guerres civiles de ce royaume de France et de ce que particulièrement est advenu en Dauphiné et notamment en notre pauvre ville de Saint Antoine en Viennois, receuillies par moy Eustache Piemond, notaire royal dalphinal : reccuillies depuis l'année mil cinq cens septante et deux que je fus de retour de Poitou ou j'avois demeuré onze ans, et onze ans j'avois lorsq'un mien oncle nommé Jean Piemond m'y avoit attiré, y étant marié dès l'an 1560. *C'est le titre que porte un manuscrit de ces mémoires, copié sur l'original qui était entre les mains de Mᵉ Melchior Piedmont de St-Didier, avocat, mort à Grenoble le 9 mars 1745. Ce manuscrit, qui fut soigneusement copié et collationné sur l'original même en 1742, a fait partie de la bibliothèque de l'abbaye de St-Antoine ; il a appartenu ensuite à M. Mermet, l'historien de Vienne, et en dernier lieu à M. Henri Pion, notaire à Lyon, dans la bibliothèque duquel nous l'avons vu. M. Brun-Durand, de Crest, prépare la publication complète de ces précieux mémoires ;* — P. SERRE, *cordelier de la maison de Montélimar,* Compendium de bellis civilibus religionis causa. *(Bibliothèque de M. Lud. Vallentin, à Montélimar) ;* — DE GORDES. *Correspondance et journal militaire : ces précieux documents, que cite Chorier en tête de plusieurs chapitres du t. II de son* Histoire générale de Dauphiné *et que désirait si vivement pouvoir consulter M. Rochas* (Biogr. du Dauph., *t. I, p. 345), sont aujourd'hui conservés en partie dans la bibliothèque de M. le duc d'Aumale (cf.* Histoire des princes de Condé, *t. I, p. 515) ;* — Le livre du Roy de de Briançon ; *analyse et extraits par Fauché-Prunelle, dans* Bull. de l'acad. Delphin., *1ʳᵉ sér., t. I.*

tent sans cesse les calvinistes comme des modèles de tolérance, tandis que leurs adversaires ne se laissaient guider que par le plus odieux fanatisme. Si les catholiques se sont rendus coupables de quelques actes de barbarie, ce que nous n'essayons pas de contester, il faut néanmoins reconnaître qu'ils y étaient poussés par les ravages des bandes protestantes, dignes héritières des traditions des routiers et des écorcheurs. Les chefs du protestantisme, ceux qui en furent les premiers fondateurs, ne s'appliquaient nullement à inspirer à leurs disciples cette modération, cette douceur évangélique qui fut l'arme avec laquelle les premiers fidèles triomphèrent des résistances du paganisme, et imposèrent aux nations la foi et la morale du Christ. Il ne sera peut-être pas inutile de placer ici sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des maximes des fondateurs de la secte; maximes qui furent parfaitement comprises et dont nous verrons l'application en plus d'un endroit des Mémoires des frères Gay. Ceux qui ne veulent pas que les hérétiques soient mis à mort, *dit Théodore de* Bèze, sont tout autrement coupables que ceux qui réclament l'impunité des parricides ... Nous voulons pouvoir exterminer ceux qui troublent les églises. *Le même est d'avis qu'on extermine les prêtres* [1]. Quant aux jésuites, *écrivait* Calvin, il faut ou les tuer ou, si cela ne peut se faire commodément, les chasser, ou du moins les écraser sous les mensonges et les calomnies [2]; *et ailleurs il dit qu'il faut cracher à la face des rois catholiques* [3]. *En Allemagne* Luther *ne se montrait pas plus conciliant* : Frappez en bonne conscience sur ces infâmes, *s'écrie-t-il*, tant qu'ils pourront remuer un membre. Nous vivons dans de si singuliers temps qu'un prince peut mériter le ciel avec plus de facilité par l'effusion du sang qu'un autre par la prière [4].

La famille Gay était originaire d'Orgelet en Franche-Comté. Catherin Gay, qui exerçait la profession de notaire, vint s'établir

1. Profession de foi, *V^e point, p. 119.*
2. Becanus, *s. J.*, Opusculorum theologicorum t. V, *opusc. 17, aphor. 15 : de modo propagationis Calvinismi.*
3. Longueval, Fontenay, Berthier et Prat, *s. J.*, Hist. de l'Eglise Gallicane, *t. XIX, p. 527.*
4. *Cité par la* Bibliothèque de l'Ecole des chartes, *t. XL (1879), p. 591.*

à Die et y épousa, le 7 juillet 1498, Catherine Crestin, fille de Jacques Crestin, marchand de cette ville. Par leur intelligence et leur activité, ses enfants acquirent bientôt une situation de fortune relativement élevée. Antoine Gay, son petit-fils, épousa successivement noble Jeanne Brunel, fille de Vincent Brunel, seigneur de St-Maurice-en-Trièves, et noble Jeanne Faure de Vercors, fille de Jourdan Faure, co-seigneur du Vercors; il eut entre autres enfants les trois frères, auteurs des Mémoires qu'on va lire.

Thomas Gay, fils d'Antoine Gay et de Jeanne Brunel, naquit en 1547 et mourut en 1586, l'année même où éclata dans la province une peste affreuse qui, au témoignage de Gaspard Gay, enleva près de cinq mille victimes dans la seule cité de Die. On trouvera plus loin une notice biographique sur Thomas Gay; aussi nous bornerons-nous maintenant à faire connaître la nature du travail historique qu'il nous a laissé. Voulant sans doute imiter l'exemple de quelques capitaines, qui maniaient habilement la plume pendant que leur vaillante épée se reposait, Thomas entreprit d'écrire l'histoire de ses campagnes. Il ne doute pas un instant de son talent d'écrivain et croit fermement que son œuvre vivra. Parfois l'enthousiasme poétique s'empare de lui, et il résume les événements qu'il vient de raconter en des complaintes, en des tirades rimées qui auront au moins le mérite de réussir à récréer le lecteur. Toutefois nous devons savoir gré à Thomas Gay de nous avoir conservé un bon nombre de lettres et de dépêches de capitaines dauphinois, et les détails dans lesquels il entre, les réflexions qu'il fait sur les hommes et sur les choses de son temps offrent toujours un intérêt réel. Aussi regrettons-nous vivement que de toute cette prose, de toute cette poésie, il ne nous soit resté que quelques fragments. Nous n'avons plus aujourd'hui que le cinquième livre d'un ouvrage, qui devait être considérable, et encore ce cinquième livre présente-t-il en plusieurs endroits de déplorables lacunes. Le commencement s'en est perdu; une petite note, écrite de la main de l'auteur au dernier folio et que nous transcrivons ici, indiquera dans quelle période des guerres religieuses se sont passés les événements racontés par notre chroniqueur. Fin du cinquième volume touchant ce que a esté fet aux moys de juing, julhet, aoust, septembre, novembre, decembre 1574, et une partye de janvier

1578. Faict par Thomas Gay, natif de Dye, estant en garnison à Espenel. *Ce sont ces fragments que nous allons tout d'abord publier, comme étant d'ailleurs la partie la plus ancienne et la plus curieuse des écrits des frères Gay ; nous croyons pouvoir leur donner le titre de* Journal de Thomas Gay. *Quelques pages d'introduction amèneront le lecteur à bien saisir le fil du récit.*

*Le manuscrit original de Thomas Gay, tel qu'il est parvenu jusqu'à nous, forme un petit cahier (hauteur 0,20 c. ; largeur 0,15 c.) de 35 feuillets de papier non numérotés. L'écriture en est fine et très régulière. Le dernier feuillet contient sur le verso une généalogie de la famille Gay, qui s'arrête aux frères de Thomas. La couverture de ce précieux cahier est une feuille de parchemin sur laquelle se trouvent ecrits, en beaux caractères du XIII*e *siècle, quelques fragments en langue romane d'une vie des saints.*

*Nous possédons encore un autre petit cahier (haut.. 0,16*c *; larg., 0.12*c *) de 20 feuillets, entièrement écrit de la main de Thomas Gay, dans lequel on lit, à côté de différents comptes de dépenses de sa maison, quelques curieuses notes historiques se rapportant toutes à l'année 1580. Nous les reproduirons à la suite du journal.*

*Gaspard Gay, fils d'Antoine Gay et de noble Jeanne Faure de Vercors, sa seconde femme, naquit le 8 septembre 1560. Il nous apprend lui-même qu'*yl fut baptizé en l'Esglize roumayne dans le temple de St-Jean quy estoyt dans l'enclos de la grand esglize N.-Dame de Dye. *Ses parents ayant embrassé la religion réformée, il reçut une éducation en rapport avec leurs idées. En 1575 il commença a manier l'arquebuze. La paix lui ayant fait quitter les armes, il s'exerça au commerce. Son penchant naturel le portait vers l'état militaire, et il saisit la première occasion pour retourner dans les camps. Il fut reçu* archer aux gardes d'Henry de Bourbon *par lettres de janvier 1585. et au mois de juillet de la même année nous le trouvons* enseigne d'une compagnie de cent hommes de pied soubs le seigneur de Soubreroche. *Depuis 1587 jusqu'en l'année 1591 il sert dans la compagnie des gendarmes de Gouvernet, en qualité de sergent-major. Rentré à Die, il occupe différentes charges municipales jusqu'à sa mort, arrivée le 3 juin 1606.*

Gaspard nous a laissé une histoire généalogique de sa famille,

dont le manuscrit original est heureusement parvenu jusqu'à nous. C'est un petit cahier (haut. 0,22 c; larg. 0,17 c) de 96 feuillets de papier, dont 77 seulement sont numérotés et écrits. La première page porte un titre assez long; nous n'en donnerons ici que les premières lignes: Nostre commancement soyt au nom de Dieu quy a fayct le ciel et la terre. Ainsin soyt il. Cet le livre de memoyre de la maizon des Gays en cette vile de Die, commancé par moy Gaspard Gay, fils d'Anthoyne bourgeoys d'icele, en l'année mil cinq cents nonante sinq. *Au bas de cette première page, nous lisons:* La devize de la maizon des Gays est : EN DIEU SVIS GAY.

Le travail de Gaspard Gay, bien que d'un tout autre genre que celui de Thomas son frère, ne manquera pas d'offrir, nous en sommes convaincu, un véritable intérêt à nos lecteurs. Il se compose d'une série de biographies des personnages de la famille Gay, et les nombreux et minutieux détails dans lesquels l'auteur semble se complaire, jettent un nouveau jour sur plus d'un événement de l'histoire de la province. Gaspard, cela va sans dire, ne manque pas de transmettre à la postérité son autobiographie, et comme César il parle de lui à la troisième personne. Il n'oublie pas de nous laisser son portrait : « Ledict Gaspard, fils d'Anthoyne, estoyt homme de grand estature et de six pieds d'aultheur, gresle de corps, gros d'espaulle, et maigre de face, le poyl et barbe fort espaysse et blonde, grand nez et petits yeux noyrs et homme fort actif en toutes choses, *etc. Il est admirable de prévoyance :* afin qu'on recongnut sa signature qu'yl faysoyt ordinerement en chozes d'importance, l'a inserée icy afin qu'elle serve si le temps le requeroyt : J. GAY ». *Ce n'est pas tout. Pensant bien que le continuateur de ses mémoires devra un jour parler de sa mort, il veut lui en éviter la peine et il écrit de sa propre main :* Ledit Gaspard est décédé de cette vye, pour aller a la gloyre celeste de paradys ainsin qu'yl a toujours pryé et esperé en Dyeu luy en fere grace au nom de son fils bien aymé N. S. J. C., le du moys de , année mylle , ayant attaint l'eage de années. Dyeu luy en face myzericorde. Amen.

Antoine Gay, frère de Gaspard, fut l'héritier du précieux cahier. Il a eu soin de le continuer et de l'enrichir lui aussi de son

autobiographie complète. Il naquit en 1571 et fut baptisé au château d'Aix par le ministre Chabran. D'un naturel guerrier, il entra de bonne heure dans la carrière des armes, se trouva mêlé à la plupart des faits militaires de son temps, et conquit successivement les grades d'enseigne, de lieutenant et de capitaine. On le trouve au combat d'Esparron en Provence (15 avril 1591), à la bataille de Pontcharra (18 septemb.), à la prise d'Exilles, etc., etc. Antoine Gay jouissait de l'estime de ses concitoyens, qui l'appelèrent deux fois aux honneurs du consulat. Il mourut au mois de juin 1653, à l'âge de 82 ans.

Les manuscrits des frères Gay, que nous publions ici aujourd'hui pour la première fois, font partie de cette riche bibliothèque dauphinoise dont M. le d^r Long, de Die, a été pendant de nombreuses années l'heureux et intelligent possesseur. Grâce à sa persévérante activité, grâce à son amour pour tout ce qui était de nature à faire revivre les anciennes gloires de notre province, la cité de Die a le rare privilège de posséder dans ses murs une collection d'inscriptions romaines et du moyen âge, de monnaies, d'objets antiques, de manuscrits et de livres imprimés, collection unique en son genre et offrant à peu près toutes les ressources nécessaires pour étudier les événements dont la ville et la contrée ont été le théâtre aux diverses époques de l'histoire. C'est dans ce sanctuaire du passé, au milieu de ces vieux livres, de ces pierres vénérables qui ont traversé les siècles et qui lui parlaient des Voconces et des Romains, que cet éminent archéologue, aussi affable que modeste, a goûté les plus douces jouissances de sa vie et a terminé sa longue et savante carrière [1]. Il légua en mourant toutes ses richesses à

1. M. Long (*Jean-Denis*), *docteur en médecine, auteur des* Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconticns, *de* La Réforme et les guerres religieuses en Dauphiné, *etc., etc., est né à Die le 2 octobre 1776; il est mort dans cette même ville le 17 mai 1866. C'est par héritage de famille que les mémoires des frères Gay étaient devenus la propriété du docteur Long. Daniel Gay, frère d'Antoine Gay, continuateur du travail de Gaspard Gay, a laissé entre autres enfants, de Jeanne Plante, sa femme, Jeanne Gay. Celle-ci, qui épousa Jean Ripert et qui testa le 19 février 1657, fut mère de Daniel Ripert, avocat à Die, dont la fille, Catherine, épousa, en 1697, Giraud Long, de Die. Ce dernier eut l'année suivante un fils, Antoine Long, qui est l'aïeul du docteur Long.*

M. Alfred de Lamorte-Félines, son disciple et son ami; mais, hélas! celui-ci n'a pu jouir longtemps de ces belles collections dont il appréciait toute la valeur [1]. *Mme de Lamorte-Félines, sa veuve s'est toujours montrée la digne héritière de ces trésors historiques; elle les a conservés avec ce religieux respect qu'inspire le souvenir d'un époux regretté. Elle a voulu mettre de l'ordre dans sa bibliothèque et a fait rédiger un catalogue de tous ses livres, détail dans lequel ne pouvaient entrer des savants, tout absorbés dans leurs longues recherches. Nous sommes heureux de trouver l'occasion d'exprimer à Mme de Lamorte-Félines notre vive reconnaissance pour le bienveillant accueil qu'elle a toujours daigné nous faire, et pour la générosité avec laquelle elle nous a permis de puiser dans sa bibliothèque et dans ses archives. Nous tenons également à remercier ici M. Anatole de Fontgalland, son gendre, pour l'intérêt qu'il prend à nos travaux : nous aimons à le reconnaître, c'est grâce à ses indications, à son concours empressé, qu'il nous a été donné, au mois de septembre dernier, de retrouver dans un coffret du cabinet de M. Long les précieux manuscrits des frères Gay. Ses goûts sérieux et son amour pour l'étude font naître en nous l'espoir qu'il saura bientôt faire revivre les traditions de travail et de science de la noble famille où il est entré.*

Journal de Thomas Gay.

Le Dauphiné fut une de nos provinces où les guerres religieuses éclatèrent avec le plus de violence et causèrent le plus de désastres. Ce pays était peut-être plus que tout autre préparé à devenir le théâtre de querelles sanglantes. En partie couvert de hautes montagnes couronnées d'innombrables châteaux-forts, il offrait bien des ressources pour une guerre de partisans, dans laquelle se déploient d'ordinaire la ruse et l'audace. Les derniers débris des sectes Albigeoises et Vaudoises avaient trouvé un asile dans les sauvages vallées des Alpes; leur croyance religieuse parvint à s'y maintenir pendant des siècles, et nous voyons durant toute la période du

1. *M. Alfred de Lamorte-Félines est mort à Die le 23 novembre 1875, à l'âge de 49 ans.*

moyen âge des prédicateurs hérétiques se répandre en Dauphiné et en Provence[1]. *Cette propagande de doctrines hétérodoxes avait depuis longtemps aigri les esprits et les entretenait dans un état continuel de surexcitation contre l'Eglise. Les protestants du Dauphiné. parlant des Vaudois comme de leurs ancêtres, ranimèrent les anciennes haines qui, semblables au feu caché sous la cendre, n'attendaient pour produire un vaste incendie que le souffle des révolutions.*

Dès l'année 1557 les troubles commencèrent en Dauphiné, et depuis cette époque le désordre ne fit que s'accroître. Le 12 avril 1560, le duc de Guise, gouverneur du Dauphiné, faisait expédier, au

1. *Le pape Urbain II, en l'année 1096, désignait certaines vallées Alpestres comme un foyer d'hérésie. Dans le siècle suivant Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, nous fait connaître avec quel zèle le bienheureux Ulric, évêque de Die, et Guillaume, évêque de Gap, travaillèrent à la conversion des hérétiques de leurs diocèses (cf. notre* Essai historique sur la ville de Die et sur son évêché, *t. I, p. 197-8;* ALBERT, Hist. eccl. du dioc. d'Embrun, *1783, in-8°, t. II, p. 103). En 1321, les deux franciscains Pierre Paschal et Catallan, chargés par l'inquisiteur général de prêcher dans le diocèse de Valence, furent assassinés par des hérétiques entre Chabeuil et Montélier.* (ARTURUS A MONASTERIO, Martyrologium Franciscanum. *Parisiis, 1653, in-f°, p. 65 :* Tertio idus februarii. In territorio Valentinensi in Gallia, passio beatorum Petri Paschalis et Catallani martyrum, qui cum sanctæ inquisitionis munus exercerent, ab hæreticis intercepti crudeliter pro fide catholica necati sunt. *Ce commentaire est ajouté au texte :* Cum R. P. f. Jacobus Bernardi generalis inquisitor esset adversus hæreticam pravitatem in provinciis Arelatensi, Aquensi et Ebredunensi, misit hos duos beatos fratres tanquam officii sui vicarios in episcopatum Valentinensem, ut contra hæreticos eorumque fautores procederent. Dum ergo injuncti muneris opus diligenter prosequerentur pergerentque a Cabiolo ad castellum Montelisium, ab ipsis hæreticis intercepti crudeliter sunt interfecti anno 1321, quorum corpora delata Valentiam et apud conventum fratrum honorifice condita pluribus miraculis illustrantur...). *L'historien Columbi nous a conservé en partie une fort curieuse enquête, faite par ordre de l'autorité ecclésiastique dans l'affaire d'un certain Monet Roy, du lieu de St-Mamans, accusé de recevoir chez lui les prédicateurs Vaudois qui venaient chaque année dans le pays, à des époques déterminées. Ce document, qui porte la date de l'année 1494, nous apprend que l'hérésie comptait plusieurs adeptes à Chabeuil, Montvendre, Barcelonne, Alixan, Châteaudouble, Beauregard, etc.* (COLUMBI, Opuscula varia, *p. 330; cf.* Bull. de la soc. d. sciences et d. arts de Grenoble, *t. I, p. 452 et suiv.; —* JUSTIN, Hist. des guerres excitées dans le Comté Venaissin, *Carpentras, 1782, in-12, t. I, p. 37 et suiv.*).

nom de François II, une dépêche à Gaspard de Tavannes, pour lui enjoindre de réprimer dans le plus bref délai l'insolence des huguenots. J'ai été presentement averti, *disait le roi*,... des rebellions, ports d'armes et autres méchants et malheureux actes que aucuns de mes sujets dudit pays exécutent de jour à autre sous couleur et pretexte de religion, s'étant... plus de trois ou quatre mille hommes de leur secte mis ensemble tant à Valence qu'à Romans et Montélimart, où ils font prêcher publiquement à la mode de Genève et exercent toutes les autres insolences dont ils se peuvent aviser.... A cette cause j'ai avisé pour y donner quelque ordre et éteindre un si grand feu vous faire presentement cette dépêche, vous priant, Mr de Tavanes,.... vous acheminer au plus tôt que pourrez en Dauphiné, afin d'y remédier et les tailler en pièces si vous les trouvez encore ensemble à votre arrivée...[1] *Un instant le calme parut se rétablir, mais cette paix trompeuse n'était en réalité que le prélude de la tempête. Le massacre de Vassy devint le prétexte d'une grande insurrection dans tout le royaume.*

Au mois d'avril 1562, les guerres religieuses proprement dites s'ouvrent en Dauphiné par l'assassinat à Valence du lieutenant-général de la province, La Motte-Gondrin[2]. *Des Adrets, qui venait de se rallier au parti calviniste par rancune contre le duc de Guise, poursuivit les catholiques, comme il avait naguère poursuivi les protestants. Parcourant le pays à la tête de ses bandes sauvages, il ne se contentait pas d'exiger d'énormes sommes d'argent : son passage était encore marqué par une longue traînée de sang et de ruines. Il serait difficile de se faire une idée des maux de toute sorte qui vinrent fondre sur la province durant cette première guerre civile*[3].

1. MICHAUD et POUJOULAT, Nouvelle collection de Mémoires, *t. VIII, p. 10.*

2. PERUSSIS, *dans le t. I des* Pièces fugitives pour servir à l'hist. de France, *p. 8 ;* — (de SERRES), IIæ partis commentariorum de statu religionis, *1577, in-8°, p. 39-40 ; — Jac. Aug.* THUANI Historiarum sui temporis, *t. II, Genevæ, 1626, in-f°, p. 129-30.*

3. *Voici en quels termes un témoin oculaire, Michel de* CASTELNAU, *nous dépeint dans ses* Mémoires *(édit. Buchon, 1875, p. 182) les désastres de cette guerre :* L'agriculture délaissée.... les villes et villages saccagés, pillés et

L'édit d'Amboise (19 mars 1563), destiné à mettre un terme à toutes ces horreurs, ne contenta ni les protestants ni les catholiques, qui tous ne le considérèrent que comme la proclamation d'une trève [1]. *La guerre continuant toujours sur certains points, le roi envoya en Dauphiné le maréchal de Vieilleville, avec mission de faire exécuter les articles de la paix* [2]. *L'année suivante, le duc de Guise, assassiné à Orléans, fut remplacé dans la charge de gouverneur du Dauphiné par Antoine de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, qui s'empressa de venir visiter sa nouvelle province* [3]. *L'arrivée du gouverneur précédait de quelques jours seulement celle du monarque qui parcourait alors la France pour relever son crédit. Charles IX séjourna en Dauphiné du 17 juillet au 20 septembre 1564* [4]. *Se trouvant au château de Roussillon, le roi, pressé par les vives instances des catholiques, publia un nouvel édit qui restreignait la liberté accordée aux protestants par celui d'Amboise* [5]. *Cette mesure ne fit qu'exciter l'animosité déjà très grande entre les deux partis. Maugiron, lieutenant du gouverneur de la province et qui ne paraissait pas aux yeux de la cour déployer assez de vigueur contre les hérétiques, fut remplacé par Bertrand-Raimbaud de Simiane, baron de Gordes, dont le nom est devenu justement célèbre. Sans cesser un instant de se montrer zélé catholique, Gordes sut néanmoins par sa sagesse et sa modération conquérir l'estime des protestants eux-mêmes : on*

brûlés s'en alloient en déserts, et les pauvres laboureurs chassés de leurs maisons, spoliés de leurs meubles et bestail, s'enfuyoient comme bestes sauvages, abandonnant tout ce qu'ils avoient pour ne demeurer en la misericorde de ceux qui estoient sans mercy.... Les marchands et artisans quittoient leurs boutiques et leurs mestiers pour prendre la cuirace ... La guerre civile estoit une source inépuisable de toutes mechancetés, larcins, meurtres, incestes, adultères, parricides esquels il n'y avoit ni bride, ni punition aucune.... Les esglises et monastères estoient démolis, les religieux chassés et les religieuses violées.

1. Le Frère de Laval, La vraye et entière hist. des troubles, *t. I, f° 201 v°.*

2. *Voir sur ce personnage :* Brantôme, Œuvres *(édit. de la soc. de l'hist. de France), t. V, p. 49-71.*

3. Gariel, Bibliothèque hist. et litt. du Dauphiné, *Grenoble, 1864, t. I, p. 183.*

4. Recueil et discours du voyage du roy Charles IX.. es années 1564 et 1565, *Paris, 1566, in-12.*

5. Daniel, Hist. de France, *t. X, p. 310.*

l'a surnommé l'Epaminondas français [1]. *Il visita la plus grande partie du pays, s'appliquant à faire observer partout les édits du roi.* Il fit, *dit* Chorier, des règlements pour chaque ville et ordonna prudemment ce qu'il crut y pouvoir établir la paix et la concorde.

L'année 1567 fut moins heureuse que les précédentes. On fit courir le bruit d'un projet de massacre des huguenots, ce qui jeta l'alarme dans leur parti. Condé et Coligny, exploitant avec habileté certaines circonstances, comme l'échange fréquent de courriers entre la cour de France, le St-Siège et le duc d'Albe, l'inutilité des démarches des princes allemands auprès de Charles IX, poussèrent leurs coreligionnaires à la révolte. Le 28 septembre 1567 fut le jour fixé pour un soulèvement général. En Dauphiné, beaucoup de villes se déclarèrent pour les protestants. Les principales opérations militaires eurent lieu auprès de Vienne, St-Marcellin, la Côte-St-André, St-Vallier et Romans. Montbrun et de Gordes déployèrent de part et d'autre leurs talents militaires [2]. *La paix de Longjumeau (20 mars 1568) suspendit pendant six mois les hostilités, mais ne parvint point à calmer les esprits. Durant la trève, le lieutenant-général, de concert avec le Parlement de Grenoble, résolut de faire démanteler un certain nombre de villes, dont les hautes et fortes murailles, en offrant aux rebelles un moyen de braver impunément les ordres du roi, rendaient la guerre civile interminable. La ville de Die, où les protestants étaient nombreux et remuants, se vit un moment condamnée à perdre ses fortifications; mais les habitants, par leurs prières, finirent par obtenir que de Gordes ajournât l'exécution de ses projets* [3]

1. *Cf.* Barjavel, Diction. hist... de Vaucluse, *t. II, p. 413*; — Douglas, Soffrey de Calignon, *p. 445*; — Taulier, Notice hist. sur Bertrand-Raymbaud Simiane, baron de Gordes, *Grenoble, 1859, in-8°*.

2. Arnaud, Hist. des protestants du Dauphiné, *t. I, p. 215 et suiv.*

3. *Les registres des délibérations consulaires de Die rapportent tout au long les négociations qui eurent lieu à ce sujet entre la ville et le lieutenant-général : (1568 juil. 29)* Ont parlé de Me Estienne Charrencii qu'apporte une lettre de messieurs les commissaires à faire desmanteller les villes et que quelques ungs ont dict et rapportés auxdicts commissaires que la ville ne veult permettre le desmantellement, ains qu'ils veulent endurer

La troisième guerre de religion a éclaté au mois d'août 1568. Condé et Coligny firent appel à tous les protestants de France; le rendez-vous général était fixé en Guyenne. Avec cet élan qui caractérise nos populations méridionales, les réformés du Dauphiné et de la Provence partirent en masse pour aller renforcer l'armée des princes; ils étaient commandés par les plus habiles capitaines de l'époque : Montbrun, Mirabel, Blacons, Ancône, etc. Dans le Diois, on vit des enfants et des vieillards prendre les armes et s'enrôler dans les troupes de Mouvans. Un de ses lieutenants, le capitaine St-Pierre, signala son passage à Die par la démolition de la cathédrale et celle des cloîtres magnifiques qui s'étendaient au nord de l'édifice; toutes les autres églises de la ville furent complètement ruinées [1]. *L'année précédente, Mouvans s'était introduit par ruse dans Montélimar et, au mépris des promesses faites en son nom, s'était empressé d'ordonner la démolition de toutes les églises de la ville* [2].

Le départ de l'armée protestante pour la Guyenne permit au

le cop de canon et qu'ils feront venir les companies de Romans, et que l'on leur escripve fere envoyer de personnes notables pour leur fere entendre la volonté de la ville. Ont conclu et arresté que le premier consul et le sieur Cati y alhent avec bonnes memoyres et instructions trover lesdits commissaires; — *(août 10)* A esté propozé par monsieur le consul premier qu'il a entendu que monsieur le commissaire monsieur Francoys Boyer, conseilher du Roy nostre sire, qui estoit venu icy pour le desmantellement de la ville, s'en veult en aller sans executer ce que a eu charge et craint qu'il ne soyt faict quelques maulvays rapports de la ville...

1. *Dans une enquête faite à Die en 1637 par ordre du Parlement, Guy Boudra, natif de Die, révèle les détails suivants :* ... Après en l'année 1568 ou environ, certaines troupes conduites par un gentilhomme, nommé M^r de St-Pierre qui s'en alloit trouver Mr de Mouvans, bruslèrent le bois du clochier de ladite esglise *(de Die)* et abatirent partye de la vouste d'icelle, ensemble la chapelle de St-Estienne, en sorte que... rien ne demura en estat de ladite esglise que le clochier qui y est a present. *Cf.* Long, La Réforme..., *p. 85.*

2. Lacroix, L'arrondissement de Montélimar, *t. VI, p. 146-52.* M. Arnaud (Hist. des Prot. du Dauph., *t. I, p. 219), tout en puisant aux mêmes sources historiques que M. Lacroix, a soigneusement passé sous silence la prise de possession de Montélimar en 1567, parce que les détails que nous révèle le manuscrit de Candy ne sont point de nature à faire l'éloge de la bonne foi de ses coreligionnaires.*

lieutenant-général de parcourir librement la province pour y rétablir l'autorité royale. Le 19 septembre, son arrivée prochaine était annoncée à Die, et bien que la ville fut presque toute protestante, elle s'empressa d'élire hommes capables pour aller au devant de monseigneur de Gordes et luy présenter toute obeyssance. *Gordes demeura quelques jours à Die. Les habitants lui demandèrent pour gouverneur le sieur de Paris; mais il préféra remettre le commandement dans la ville au sieur de Gargas, qui fut peu après remplacé par Glandage, habile capitaine et catholique zélé.*

Cependant les défaites successives de Jarnac et de Montcontour découragèrent les protestants dauphinois qui étaient allés combattre en Guyenne : ils résolurent de revenir dans leurs montagnes où une guerre de partisans leur offrait plus de chances de succès. *Montbrun, à la tête du petit nombre de guerriers qui avaient survécu aux malheurs de la campagne, exécuta à travers l'Auvergne et le Vivarais,* une retraite dont l'histoire eût tenu compte aux jours moins remplis d'événements [1]. *Le 28 mars 1570, il franchissait le Rhône, malgré de Gordes, et rentrait en Dauphiné. Montbrun s'empare de Loriol et de Livron, pendant que le lieutenant-général se replie sur Crest. L'armée de Coligny venait de pénétrer en Vivarais et avait établi son quartier d'hiver à St-Montant. Une avant-garde de cette armée franchit le Rhône et se saisit de Donzère, de La Garde-Adhémar, de Pierrelatte et de St-Paul-Trois-Châteaux (avril 1570). Coligny chargea peu de jours après le comte Ludovic de Nassau d'aller, avec des forces considérables, faire le siége de Montélimar ; mais la ville, énergiquement défendue par Jean d'Orgeoise de la Thivolière, opposa une résistauce qui découragea le comte et l'obligea de lever le siège après 27 jours d'inutiles efforts. De son côté Gordes ne demeurait point inactif. Renforcé de quelques compagnies françaises et italiennes, il mit le siège devant Loriol ; Montbrun, qui se trouvait à Grane, accourut au secours de la place (juin), et le lieutenant-général vit échouer son entreprise. De part et d'autre on commençait à être las de ces hostilités, qui n'amenaient aucun*

1. Long, La Réforme, p. 95.

résultat définitif : la paix fut enfin signée à La Charité (8 août 1570) entre la reine mère et les princes du sang, et l'édit de pacification, publié le 15 à St-Germain-en-Laye, fut enregistré le 29 par le parlement de Grenoble. La cour envoya en Dauphiné le maréchal de Damville pour y faire exécuter le nouvel édit, et de Gordes ne négligea rien pour rétablir partout le bon ordre et la paix [1].

Le lieutenant-général était tout entier occupé à cette œuvre de pacification, lorsque la nouvelle des massacres commis à Paris le 24 août 1572 et à Lyon le 31 du même mois, répandit l'épouvante dans la province. Grâce à l'honnêteté de de Gordes et à l'esprit de modération qui animait alors le parlement, le Dauphiné fut préservé des horreurs d'une Ste-Barthélemy [2]*; mais le coup porté à Paris et dans d'autres villes du royaume eut un tel retentissement, que le parti protestant dans nos contrées put paraître un instant abattu. Beaucoup de réformés dauphinois s'enfuirent à Genève ; d'autres dissimulèrent soigneusement leur croyance, attendant des jours meilleurs.*

Montbrun releva bientôt le courage de ses coreligionnaires. Ayant achevé ses préparatifs de guerre, il sortit de sa retraite le 6 avril 1573 avec 18 cavaliers et 22 fantassins ; la plupart des capitaines qui s'étaient trouvés mêlés aux grandes luttes des années précédentes accoururent spontanément se ranger sous ses drapeaux, et il se vit en quelques jours à la tête d'une petite armée, composée de ce que le parti protestant renfermait de plus audacieux et de plus fanatique. Les courses de Montbrun à travers

1. ARNAUD, Hist. des Protestants, *t. I, p. 228 et suiv.*

2. *A Romans, sept religionnaires furent massacrés par des gens inconnus et masqués, qui envahirent les prisons. De Gordes écrivit au gouverneur de la ville pour lui enjoindre de poursuivre les meurtriers et d'en faire prompte justice.* Dr CHEVALIER, Annales de la ville de Romans pendant les guerres de religion, *Valence, 1875, in-8°, p. 58-9. Ce sont là les seules victimes dont on eut à déplorer la mort en Dauphiné ; mais, comme on le voit, l'autorité publique ne fut pour rien dans ce massacre isolé. Voir sur le rôle de de Gordes dans ces circonstances difficiles* : CHORIER, Hist. gén. de Dauphiné, *t. II, p. 647* ; — DOUGLAS, Soffrey de Calignon, *p. 429* ; — de COSTON, Hist. de Montélimar, *dans le* Journal de Montélimar, *n° du 9 oct. 1880.*

les montagnes du Dauphiné sont marquées par un grand nombre de combats et par la prise d'une multitude de petites localités. Il essaye de surprendre la ville du Buis, et se dédommage de cet échec par la prise de la Roche-sur-Buis, après un siège de 18 jours. Il se rend maître d'Orpierre et de Serres, puis poussant des reconnaissances du côté de Gap et de Tallard, il se saisit de La Roche-des-Arnauds, de Veynes et de quelques autres places (18 mai). Après quelques jours de repos à St-Maurice-en-Trièves, on le retrouve au Monestier et à Vif. Puis il se dirige vers les Baronies et reprend Sahune ; revenant sur ses pas, il s'empare de Condorcet, Vinsobres, Nyons (2 juillet), Dieulefit, Poët-Célard, Poët-Laval, Manas, Bourdeaux, Loriol et Livron. Malgré les intelligences qu'il a su se ménager dans Crest et dans Valence, il ne réussit point à surprendre ces villes ; mais en revanche il se saisit de Soyans 1.

Pendant ce temps Mirabel, un des meilleurs lieutenants de Montbrun, avait rassemble les protestants du Diois et s'était emparé de Saillans et de Pontaix. Il prit ensuite Chabeuil (6 juil.) ; mais de Gordes reprit cette ville quelques jours après. Le lieutenant-général, encouragé par ce succès, vint assiéger Manas ou apres avoir campé devant huit jours, cuidant les prendre par forces, survint des nouvelles que le Roy vouloit que chacun vecut en paix en sa maison suivant l'accord de La Rochelle. Occasion que mondit sieur de Gordes permit à la garnison de se retirer aux troupes du sieur de Montbrun qui étoit à la veüe du camp faisant bonne mine; et quittèrent ladite ville. Après mondit sieur de Gordes fit approcher en assurance ledit sieur de Montbrun avec lequel il parlementa longuement, de quoy plusieurs murmurerent de ce qu'il ne les chargeoit ayant alors le moyen et la force de les tailler en pieces. Ce fait, led. seigneur se retira a Valence laissant garnison aud. Manas et plusieurs villes de Valentinois 2.

La paix de la Rochelle et l'édit de Boulogne, qui en fut la suite,

1. Arnaud, Hist. des Prot. du Dauph., *t. I, p. 277-82.*

2. *Eustache* Piedmont, Mémorial. *Cette citation est faite d'après le manuscrit précédemment indiqué.*

ne pouvaient contenter les protestants, secrètement appuyés par le maréchal Damville. Montbrun ne voulut consentir qu'à une trève d'un mois, et le 25 août il recommença les hostilités avec une nouvelle ardeur. Les châteaux de Rosans et de Verclause tombèrent en son pouvoir (septembre). Il se dirigea ensuite vers Nyons et Orange; puis tout à coup il se porta sur Die à marches forcées, afin d'essayer de prendre cette ville par escalade. Glandage le père, qui en était gouverneur, déjoua les projets de l'ennemi [1]. *Dans le haut Dauphiné, les huguenots, sous la conduite de Lesdiguières, furent plus heureux : ils s'emparèrent de la Mure, et ce coup causa une telle panique dans la ville de Grenoble que le parlement négocia aussitôt une nouvelle trève avec Montbrun. On convint qu'elle serait fidèlement gardée jusqu'au 1er février 1574.*

Le parti protestant prenait de jour en jour plus d'audace; son organisation devenait puissante : il formait une sorte d'Etat dans l'Etat, une véritable république dirigée par de grands seigneurs.

A l'expiration de la trève, Montbrun se met en campagne et ses succès, comme les atrocités que commettent ses troupes, jettent la consternation dans la province. Il s'empare d'une vingtaine de places dans les Baronies et le Valentinois : le Poët-Laval, Bourdeaux, Le Poët-Célard, Le Puy-St-Martin, Pontaix, Espenel [2], *Loriol, Livron, Allex* [3], *Aouste, La Vache, Montélier, etc.; il échoue sur Chabeuil et sur Valence. Il marche ensuite sur Grenoble. Pendant ce temps Cugie rassemblait les protestants du Royanais et occupait successivement le Pont-en-Royans et Izeron (avril). Ce fut à la*

1. *Eustache* Piedmont, Mémorial.
2. *La place d'Espenel fut confiée à la garde d'Antoine Gay, père de Thomas.*
3. *La prise d'Allex par les protestants fut signalée par des actes d'une barbarie atroce.* Les soudards s'embusquerent dans ladite maison du sieur d'Urre et avoient deliberé de tuer tous ceux qui se trouveroient à la messe du matin pour prendre des cendres et ce fut une femme nommée Rossignole qui les découvrit. Et mirent à mort messire Pierre Vions curé, messire Claude Lamier, ... et garderent un pretre six a sept jours avec eux et puis le menerent hors la ville au devant de la porte du bout de l'esglise, ou trois des soudards huguenots le saignerent comme un mouton. *Voir* Prinse et reprinse du lieu d'Allès en l'an 1574, *dans l'*Album du Dauphiné, *t. II, p. 18.*

suite de ces divers événements militaires que le roi fit proposer à Montbrun de mettre bas les armes et d'en venir à un accommodement ; mais celui-ci, rendu insolent par la victoire, répondit aux propositions de paix par la prise du château de Grane, propriété personnelle de de Gordes [1]. *La cour résolut alors d'agir vigoureusement contre Montbrun : une armée de 7000 fantassins et de 1200 chevaux entra en Dauphiné au mois de mai, sous le commandement de François de Bourbon, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne.*

L'armée royale commença la campagne par la prise du Pont-en-Royans, qui fut saccagé. Montbrun arrive bientôt après ; il force à son tour la place et passe au fil de l'épée une partie de la garnison catholique. On apprit sur ces entrefaites la mort du roi Charles IX ; on continua toutefois de part et d'autre à guerroyer.

Au retour du massacre des compagnies du Pont-en-Royans, *dit Eustache* PIEDMONT, les huguenots cherchant toujours a mal faire allerent en secret presenter l'escalade à la ville de Die, car elle leur étoit fort à contre cœur; mais pour la seconde fois ils en furent bien repoussez avec perte de plusieurs d'ou ils commencerent a payer la boucherie du Pont-en-Royans [2].

Après cet échec, Montbrun conduisit la plus grosse partie de ses forces à Livron et à Loriol, parce qu'il venait d'apprendre que le dauphin d'Auvergne arrivait dans le Valentinois et se disposait à s'emparer des places occupées par les protestants. Eustache Piedmont va nous raconter les opérations militaires qui eurent lieu durant ce mois de juin 1574, et cette page du chroniqueur de St-Antoine [3], *en nous retraçant un fidèle tableau des malheurs de cette époque, préparera le lecteur au récit de Thomas Gay, qui commence avec le mois de juillet.*

Sur la my juin 1574, Monseigneur le Prince manda toutes ses compagnies et assembla son armée et pionniers qu'il avoit

1. ARNAUD, Hist. des Prot. du Dauph., *t. I, p. 290.*

2. *Eustache* PIEDMONT, Mémorial. — *Voir sur ce siège :* PÉRUSSIS, Hist. des guerres du comté Venaissin *dans* Pièces fugitives, *t. I, p. 163.*

3. *Nous conservons pour cet extrait comme pour les précédents l'orthographe du manuscrit cité plus haut.*

fait lever pour la conduite de l'artillerie, et le tout s'assembla a Romans et les gentilshommes volontaires du Païs. Foisoit beau voir son armée. Il marcha droit à une petite ville nommée Allex, pres de Livron au Valentinois, tenue par les huguenots, lesquels sommés de se rendre ils firent refus. C'est pourquoy ils furent furieusement battus du canon, tellement que dans deux jours la ville fut prise par assaut et pillée, et tout mis au fil de l'épée, ceux de la garnison seulement [1].

Le lendemain de la prise d'Allex le camp alla a Oste, autre petite ville pres de Crest, laquelle fut battue du canon, la breche faite et rendue suffisante sur le minuit. Quoy voyant ceux de dedans qu'ils n'etoïent assez forts pour la defendre et qu'ils ne pouvoient avoir secours, la meme nuit ils quitterent la ville secrettement par un quartier le plus favorable et se retirerent a Lyvron qu'ils faisoient fortifier. Le jour venu on se prepara pour donner l'assaut et venant à deliberer a iceluy ne se trouva personne pour y rester. La ville ne fut pas moins pillée.

Apres la prise d'Oste mondit seigneur fit marcher son camp droit a Lyvron, lesquels sommés de se rendre firent refus, parquoy furent furieusement battus, et la breche faite laquelle etoit suffisante, fut commandé le capitaine Bernard, fils d'un procureur de Grenoble, pour la reconnoistre, qui en revint en honneur, qui en raporta ce qui en etoit, et au lieu de donner assaut Monditseigneur le prince Dauphin ayant eu avertissement le cinquieme jour du siege que ceux de la Religion pretendue venoient forts, renvoya a Valence l'artillerie et deux jours apres leva le siege. L'infanterie se campa dans les parques d'Etoile et Monditseigneur le Prince a Valence. Quelques jours apres les compagnies furent remises ça et la en garnison par le Valentinois. Audit siege dans Lyvron les huguenots perdirent monr de Mirabel qui fut par eux fort regretté et plusieurs braves soldats de leur party. Du coté du Roy ne se perdit aucun chief, sinon de soldats environ une trentaine. Apres les garnisons etablies ne se fit faction de guerre sinon quelques petites courses les uns sur les autres.

1. *Voir sur ce nouveau siège d'Allex :* Prinse et reprinse d'Allés, *loc. cit.*

Durant ce temps jusqu'aux vandanges le vin fut extremement cher, plus que memoire d'homme ne pouvoit avoir veu, car la charge fut vendue quinze francs; a Saint-Antoine le pot valoit quatre sols [1]. Cela etoit procede tant de la gelee des vignes de l'an precedent 1573 du vingt unième avril que du degât que la gendarmerie avoit faite. Les autres vivres assez mediocre prix, bien que la gendarmerie fut sur les bras du pauvre peuple a discrestion et un gros magazin qu'il faloit payer a Romans le plus excessif qu'on eut encor veu : il cuida ruiner toutes les communautés pour les depenses que l'on en souffrit avec les contributions aux lieux ou etoient les gens de guerre en garnison. La livre d'huile de noix valoit sept sols la livre.

On le voit, au commencement de juillet 1574, le Dauphiné se trouvait dans une situation à tous les points de vue déplorable. Un grand nombre de châteaux occupés par les huguenots étaient devenus comme autant de repaires de brigands : les protestants se répandaient de là dans les campagnes environnantes, et y semaient la désolation et la ruine. La ville de Die, toujours au pouvoir des catholiques, grâce aux talents militaires et à l'énergie de Glandage, était entourée de garnisons ennemies stationnées dans la plupart des villages voisins. La garnison de Pontaix se montrait surtout redoutable : elle faisait sans cesse des courses à travers le pays, rançonnant les malheureux habitants et pillant toutes les maisons qu'elle rencontrait sur son passage. Les fragments des Mémoires de Thomas Gay, parvenus jusqu'à nous, commencent par le récit émouvant de la retraite d'une bande protestante qui venait de faire une excursion sur le territoire de Die et qui continuait à se livrer à des actes de pillage et de cruauté. Mais il est temps de laisser la parole à notre chroniqueur diois et de rentrer dans notre modeste rôle d'annotateur.

JULES CHEVALIER.

1. *Sous Charles IX la valeur de la livre a varié de 4 f. 45 c. à 4 f. 08 c. En prenant la moyenne et en fixant le pouvoir de l'argent à 2 seulement, la livre vaudrait 8 f. 52 et le sol 0,426. La charge contenait 64 pots et équivalait à 84 litres 35 cent.; le pot pouvait valoir 1 litre 31 cent.*

CENS ET RENTES

EN VIVARAIS DU

PRIEURÉ DE L'ILE-SOUS-ST-VALLIER

DOCUMENT EN LANGUE VULGAIRE

de 1282.

(Suite)

Pere Rossins d'Esclazazan fai XII. den. per lo pra de la font Perrechal, josta lo pra Petit d'Esclacan de Ia part e josta lo pra Gaudenger del autra. Item fai mais II emina de segla ad mensuram de Saint Valer per Ia pesca de terra que dit hom alla Colonga, josta la terra Blanchetan dels Pras de Ia part e josta la terra Hugon dels Pras del autra.

Johans Boscharencz d'Esclazan, homo noster ligius, II. sesters de froment ad mensuram Saint Valer per la chavanaria del Pra, que se ten alla font Perrochal de Ia part e josta la terra de Champlas del autra ; e per lo bosc deves las Reuleires, que se ten alla terra de la cloustra tot entor e al riu d'Alzon d'autra part; *(f° vij)* e per Ia pessa de terra al puey d'Esclacan, josta la terra Bolzans de Ia part e josta la terra Peron Rossin del autra; e per I. pra que dit hom allas Sagnas, josta lo pra Champlas de Ia part e josta lo champ Peyller del autra ; e deit X. sol' de plait a muament de prior de Saint Valer e de tenementer.

Estevens de Barayssau III. den. et I. quartal de froment ad mensuram bassa[1] per la vigna de Champignola, josta la vigna Peret del Noier de Ia part e josta la vigna dels Victors d'Autavila d'autra part. Item fai mais III. den. per Ia pessa de terra al Monteyl d'Esclassan, josta la terra de cloustra d'Esclassan de Ia part e josta la terra dels enfans Johan del Flaivoler del autra, per la chosa que achatet d'Eteven de Baraisan. P. Girautz, filz Peron Giraut, deit III. den. e I. quartal de froment a la mesura bassa.

Poncetz del Fau, bailles de la cloustra d'Esclascan fai XII. den. e Ia gallina per la vigna de Champagnola, que se tocha alla

1. *On a remplacé* I. quartal... bassa *par* XVIII. den.

vigna Boniot de 1a part e josta la vigna de la Truyella del autra.

Li cloustra d'Esclazan fai viiij. den. per la soa partia del mas Saint Valer.

Johans de Champlas d'Esclacan fai v. quartals de segla ad mensuram Saint Valer per 1a vigna del mas Saint Valer, josta la vigna Peron Maurise de 1a part e josta la terra del Temple del autra. *(v°)*

§ A Alzon.

Guillelma del Pynet, d'Alzon, fai x. den. per 1a vigna del Vignal, josta la vigna Maria Disdeira de 1a part e josta la vigna Johan Lugnel del autra.

Girautz de Saint Victor xii. den. per sa partia de la vigna del riu d'Aulagnei, qui seto cha de 1a part alla vigna de la Martina e al dit riu del autra; e plait de dobla cessa. Item fai mais xii. den. per 1a vigna desotz la maison Arnaut Boniot, josta lo claus de la maison d'Esclascan de 1a part, una via a el mey.

Peres de Saint Victor fai xii. den. per sa partia de la vigna, que se tocha al riu d'Aulaney de 1a part e alla vigna de la Martina del autra, e plait de dobla cessa. Item fai mais xii. den. per sa partia de la vigna desotz la maison Arnaut Boniot, josta lo claus de la maison d'Esclascan.

Girautz de Saint Victor e seu fraire fant cuminalment iii. sesters de froment ad mensuram Saint Valer, e plait de dobla cessa.

Li moiller que fo Estrevel ten a feu del priorat del Islla la vigna del Perer, e fai v. sol' de plait a muament de prior de Saint Valer e de tenementer. *(f° viij)*

Albertz Guinamers fai iij. quartals de froment ad mensuram bassa per la vigna de Champagnola, josta la vigna Poncet d'Esclascan de 1a part e josta la vigna Roman de Becharas del autra. Item fai mais iij. den. per la costa Alart, josta la terra Gaagnaor de 1a part e la terra Johan Guinamer del autra.

Poncetz, bailles d'Alzon, fai vi. den. per la vigna de Champagnola, que se tocha de i. part alla condamina e del autra part alla vigna Panel. Item fai mais xii. den. de la vigna del Oucha desotz la maison Aymaret, josta l'uert Guigon del Noier de 1a part e josta l'uert Peron del Noier del autra.

Johanetz Metges, d'Alzon, fai I. sester de froment ad mensuram bassam per Ia pessa de terra que dit hom al Vignal, josta la terra Maria Disdeira de Ia part e josta la terra de la Reina del autra, e v. sol' de plait a muament de tenementer.

Maria Disdeira fai I. sester de froment ad mensuram bassa per Ia pesca de terra que dit hom al Vignal, josta la terra de Johanet Metge de Ia part e josta la terra Peronet d'Albairon del autra, e v. sol' de plait. Item fai mais VIIIJ. den. per sa vigna del Vignal, que se tocha alla vigna de la Pynea de Ia part e alla vigna Guigon del Noier del autra. *(v°)*

Guigos del Noier fai VIIJ. den. per l'uert del Vignal e per I. petit de vigna, josta la vigna Maria Disdeira de Ia part e josta la via del Vignal del autra.

Guillelma Fauressa, moiller Jaquemet del Trueyl, d'Alzon, fai I. plen barral [1] de vin pur e VIJ. den. ob. per sa partia de la vigna que dit hom a Aulagney, josta la vigna Peron Athenout de Ia part e josta la vigna Peron de Borogna del autra; e non deit ges de desme e deit rendre lo dit vin alla tina. Item fai mais x. den. e Ia gallina per sa partia del huert d'Aulagney, josta la maison Peron d'Aulagney de Ia part e se ten alla costa Johan Guinamer del autra. Juonz le Bovers deit I. soma de vin clar per la vigni qui fu alla Fauressa, al tenent de la vigni deutz efantz Durant Maurise.

Guigonetz Faures d'Auzon, sos fraires, fai I. plen barral e I. demei de vin pur e VII. den. ob' per sa partia de la vigna que dit hom Aulagney, josta la vigna Peron Athenout de Ia part e josta la vigna Peron de Borogna del autra; e non deit ges de desme e deit rendre lodit vin alla tina. Item fai mays x. den. per sa partia del huert d'Aulagnei, josta l'uert de sa seror de Ia part e josta l'uert Johan Guinamer del autra [2].

Johans Guinamer d'Alzon fai VIJ. den. per la terra desotz Peyra Peyllart, josta la maison Peron d'Aulanei de Ia part e josta l'uert Guillelma Fauressa del autra. *(f° IX)*

Johans d'Avanon fai VI. den. per la vigna del Vignal, sore la

1. *On a effacé* e demei.
2. *Paragraphe cancellé.*

vigna Aymar d'Alzon de 1a part e josta la vigna de la Martina del autra. Item fai mais iij. ob' per sa partia del pra de las saguas de Marzan.

Mosen Richartz, le chapellans d'Alzon, fai 1a emina de froment ad mensuram Saint Valer comprant et vendent, per 1a pessa de terra que a ves lo Chassen, josta la terra Peron Baille de 1a part e josta la condamina Matheu del Port del autra. Item fai mais 1a libra de enceys per la gleisa d'Alzon.

Peres d'Avanon fai iij. ob' per sa partia del pra de las saguas de Marczan.

Michels Gaagnaires, d'Alzon, fai vi. den. per 1a pessa de terra que est ves las combas del Chascen, josta la terra de mosen Richart lo chapellan de 1a part e josta la terra Peronet Baille del autra.

Andreus de Becharas iij. quartals de froment ad mensuram bassa per 1a vigna que a en Champagnola, josta la vigna Poncet Baille de 1a part e josta la vigna Humbert Maistre del autra.

Grossa Gaudengeira ii. sest. de froment per sa partia de las chousas que ten Jo Boscharatz, e x. sol' de plait a muament de prior de Saint Valer e de tenementer. Item fai mais xi. den. per 1a pessa de terra que a ves Marzan, josta la terra Jo Chayrau.

Humbertz Maistres i. quartal de fro(ment) ad men(suram) bassa e iij. den. per la vigna de Champagnola, josta la vigna Panel de 1a part e la terra Peyret del Noier del autra. (vo)

Pere Girautz d'Auzon fai 1a souma de vin pur per la vigna de las Andrevas, josta l'uert Arnaut Boniot de 1a part e josta la vigna Peron Athenout del autra, e plait de dobla cessa a muament de tenementer. Item fai mais xv. den. per 1a pessa de terra que est desotz la mota Charbonella, josta la terra Arnaut Boniot de 1a part e josta la terra Peyret Gaudenger del autra.

La suite à un prochain numéro.



NOTICE

SUR LA PAROISSE DE

SAINTE-MARIE D'ALLOIX

Deux paroisses, dans le canton du *Touvet*, portent le nom de *Sainte-Marie ;* mais, pour les distinguer, on a ajouté le nom du *Mont* [1] à l'une, et à l'autre celui *d'Alloy* ou *Alloix* [2].

A une époque fort reculée, les terres situées sur les deux rives de l'*Alloix*, torrent qui sépare St-Vincent-de-Mercuze de Ste-Marie-d'Alloix, et qui séparait autrefois le décanat de Savoie du décanat de Viennois, étaient possédées par ceux qui les cultivaient, soit qu'il en eût été ainsi dès l'origine, soit qu'ils les eussent obtenues des puissants seigneurs du pays par voie de cession, de vente ou autrement.

Or, le *fonds* de terre dont on avait la propriété, s'appelait autrefois *alod* ou *aleu*, en latin du moyen âge *alodium*, *alodii*. On voit qu'il n'y a pas loin de *alod*, *aleu* et *alodii*, *alodis*, terre alodiale ou de franc-alleu, au nom actuel de *Alloy* ou *Alloix*, qui a été donné à la paroisse de Ste-Marie et au ruisseau qui lui sert de limite. Ce serait donc là, vraisemblablement, l'étymologie du mot corrompu, Alloix.

1. Ou mieux encore *Ste-Marie du Mont-Episcopal*, sans doute parce que son église était du patronage et de la libre collation de l'évêque de Grenoble : Trépier, *Recherches historiques sur le Décanat de Saint-André*, t. Ier, p. 761 ; Pouillés des XIIe, XIVe et XVe siècles du diocèse de Grenoble, dans les *Cartulaires dits de S. Hugues*, édit. par J. Marion, in-4°, 1869.

2. Autrefois on écrivait toujours *Alloy* ou *Aloy* ; mais l'orthographe moderne *Alloix* a prévalu.

Au XII[e] siècle, et même antérieurement, Ste-Marie-d'Alloix se trouvait comprise dans l'archiprêtré ou décanat de Savoie, et le curé du lieu devait payer six deniers pour frais de réception de l'évêque en visite [1].

Au XIII[e] siècle [2] Ste-Marie, qui portait, on ne sait pourquoi, le nom de Ste-Marie-de-Mercuze [3], vit les revenus de son église, dîmes, honoraires de sépulture, etc. passer au *prieuré* de Villard-Benoît, par décision du chapitre de Notre-Dame, qui en était le patron. Dès lors, le prieur de Villard-Benoît fut aussi prieur de l'église de Ste-Marie-d'Alloix.

A la fin du XV[e] siècle, l'église de Ste-Marie-d'Alloix relevait du patronage et de la présentation du prieur de Corenc ; ses revenus montaient alors à 40 florins et l'on comptait dans la paroisse 22 feux. La chapelle de St-Jacques avait été fondée par noble Jacques de Bérenger : le droit de présentation lui appartenait ainsi qu'à ses successeurs [4].

L'église de Ste-Marie-d'Alloix resta ainsi dépendante du prieuré de Corenc jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Elle avait fait partie, successivement, des deux archiprêtrés forains de la Buissière, sous Mgr le Camus, et de Barraux, au XVIII[e] siècle.

En 1641, M. Chapon, curé de Ste-Marie, enrichit la paroisse d'une nouvelle cloche, don du parrain le comte Emé de

1. *Cartulaires de S. Hugues* ; Pouillé du XII[e] s., p. 187.
2. Clerc-Jacquier, *Parménie et ses vicissitudes*, 1884, p. 18.
3. « Ecclesia Beate Marie de Malcusa, alias de Malclusa » : Trepier. *Recherches historiques sur le Décanat de St-André*, t. I, p. 761.
4. *Cartul. de S. Hugues*, Pouillé du XV[e] siècle, p. 381. Il existe encore dans l'église de Ste-Marie-d'Alloix un monument commémoratif de cette fondation. C'est une pierre tumulaire placée dans l'église, en 1475, sur le tombeau de *Jacques de Bérenger*, fondateur de ladite chapelle. L'inscription, en belles lettres gothiques, porte : HIC JACET DNS JACOBUS BERENGARII QUI DIES SUOS CLAUSIT EXTREMOS DIE OCTAUA AUGU M°CCCC° LXXV° : ci-gît noble Jacques de Bérenger, qui termina ses jours le 8 août 1475. La fabrique de la paroisse possède encore une terre, appelée *terre de la chapelle*, qui fut donnée par le sieur de Bérenger lors de la fondation de la chapelle, pour une fondation de messes vraisemblablement à perpétuité. Mais cette fondation n'existe plus.

Marcieu, seigneur de Boutières, etc., et de la marraine dame Denyse de Maniquet, femme de Nicée ou Nizaie de Cassard, seigneur de Bellechambre et du Villard (commune de Ste-Marie-du-Mont) [1].

En 1679, M. Charbonneau, curé de Ste-Marie, fit reconstruire l'église et le clocher. Ce dernier, assez bien conservé, porte la date de la construction gravée sur la pierre en arc-boutant qui domine la porte d'entrée. Quant à la nouvelle église, elle a été en partie réédifiée vers l'année 1862 ou 1863.

Les Registres de la paroisse nous ont conservé les notes manuscrites des prédécesseurs de M. Bouzu et de M. Bouzu lui-même. Nous les reproduisons ici textuellement afin de conserver leur cachet d'originalité.

1708. — « Le 1er avril 1708, jour des Rameaux, fut donné à l'église de Ste-Marie le calice qui a sa coupe et le dessus de la patène doré, façon de Paris, par Mre Gaspard Magnon, prieur de Corenc et de cette paroisse, comme prieur ; l'autre (calice) ayant été ci-devant donné en présent. Ce que je certifie. — Vachier, curé » [2].

« Le dit Mre Magnon a encore donné, en la dite qualité de prieur, une chasuble blanche d'un petit satin et une rouge, avec un missel qu'il a envoyé par les mulets de Mgr le cardinal Le Camus, lors de sa dernière visite [3]. — Vachier, curé. »

De 1712 à 1774, les registres de la paroisse se taisent. En 1774, nous trouvons les premières notes, assez intéressantes,

1. Cette cloche ayant été cassée, on l'a remplacée avantageusement par une autre d'un poids double et d'un très beau son (octobre 1880).

2. Gaspard Magnon, prieur de Corenc et patron de Ste-Marie-d'Alloix, était né, vraisemblablement, à Ste-Marie-d'Alloix ; ou tout au moins appartenait-il à la famille Magnon, établie depuis longtemps dans cette paroisse. En effet, l'inscription de la cloche de 1641 faisait mention de ce nom. De plus, dans un registre de 1709, le 5 septembre, nous trouvons la sépulture du sieur André Magnon, bourgeois de Ste-Marie, décédé à l'âge de 58 ans ; et dans un autre registre de 1711, figure l'acte de sépulture de son fils Pierre, âgé de 4 ans. La veuve dudit sieur André Magnon, née Marie de Charbonneau, mourut le 18 mai 1712. En 1641, la famille Charbonneau était l'une des principales de Ste-Marie-d'Alloix.

3. Vers 1706 ?

de M. Bouzu, qui fut curé de Ste-Marie pendant près de 50 ans.

1774. — « L'ancien jardin de la cure est au-dessous de l'église, du côté du vent. M. Rat fit un parterre au-dessous de ses fenêtres, au nord de l'église, d'un terrain inculte et continua de cultiver l'ancien jardin. Le sieur Vial s'en contenta pour son jardin et sema du blé dans l'ancien. Ce dernier m'ayant paru mal situé pour plusieurs raisons, entr'autres parce qu'il est plus exposé à être volé et que, d'ailleurs, la chaleur y étant excessive, tout ce qu'on semait ou transplantait périssait en été, etc., j'y ai planté deux douzaines de mûriers qui m'ont coûté, pièce, 15 sous, et j'ai agrandi l'espèce de parterre du s^r^ Rat de deux toises (il n'en avait pas cinq). Je l'ai fait clôre en liteaux de chataigner, car il n'y avait point de clôture pour le séparer de la vigne, et les brebis, au sortir de l'hiver, dévastaient tout ; et mon tranquille prédécesseur ne s'en formalisait guère, vu qu'il n'avait pas de santé. Cette clôture et les journées, tant du charpentier que des piocheurs, m'ont coûté 196 liv., sans y comprendre le prix de 16 arbres poiriers que j'y ai plantés. — Bouzu. »

1775. - « Au mois de septembre dernier, le fameux Bletton, originaire du Pont en-Royans, qui passait pour avoir l'art de trouver des sources, est venu ici à ma réquisition.

« Il m'a assuré qu'il y en avait une au bas de la vigne de M. Brun, au-dessus du chemin tendant de la cure à Montalieu. Ayant obtenu par écrit de M. Brun de fouiller sous sa vigne, ayant aussi l'agrément de Couturier et de Bonnaymé Vallet de faire placer les bourneaux dans leur vigne, j'ai fait creuser pendant un mois par quatre hommes, qui n'ont rien trouvé que du tuf, au travers duquel suintaient quelques gouttes d'eau en huit endroits. Pour ne pas entièrement perdre le fruit de mes peines, j'ai fait faire de petits canaux au fond de ce trou, profond de 15 à 16 pieds, c.-à-d. cinq pieds plus bas que Bletton m'avait dit y avoir au moins un pouce d'eau. Ces différents canaux amassaient toute l'eau dans un autre, qui aboutissait à la citerne que j'ai fait faire en pierres de taille. Ce prétendu pouce d'eau n'est autre chose qu'un misérable *filet gros comme*

une buche de paille. Toutefois le besoin d'eau m'engagea à faire faire des bourneaux. A la vérité, je ne m'y suis décidé que sur l'assurance que bien des gens m'ont donnée que cette source grossirait infailliblement à la suite du temps. J'ai fait placer les bourneaux et un bassin dans le chemin susdit, et j'étais dans l'intention de conduire cette source jusqu'à la cure, si elle en eût valu la peine; mais jusqu'à ce qu'elle grossisse, je la laisserai et la prendrai où elle est. J'avoue que j'ai été fort étonné de voir que le s[r] Bletton, qu'on vantait tant, fût en défaut *dans l'unique circonstance qui m'intéressait.* Cette misérable entreprise me coûte 377 liv., que je serai vraisemblablement dans le cas de regretter. — Bouzu, curé. »

Rien ne ralentissait le zèle de M. Bouzu pour améliorer sa propriété curiale. En effet, peu de temps après la mésaventure qui lui coûtait si cher, il achetait encore 18 plants de mûriers pour son jardin. « Je n'en ai pas trouvé un, disait-il, quand je suis venu. » C'était l'époque où la culture des vers-à-soie commençait à prendre une grande extension dans nos pays de la vallée.

1776. — En 17.., le cardinal Le Camus avait interdit au curé de St-Vincent-de-Mercuze l'exercice des fonctions curiales dans le château de Montalieu, et ce château avait même été réuni à la paroisse de Ste-Marie. Mais en 1776, M[re] Besset voulut, en qualité de curé de St-Vincent, reprendre ses droits sur la chapelle du dit château, et il y réussit. M. Bouzu dût prendre, à cette occasion, l'engagement de ne plus exercer désormais aucune fonction sacrée dans la chapelle de Montalieu. En voici la teneur :

« Je soussigné, curé de Ste-Marie-d'Alloix, déclare à M. Besset, curé de la paroisse de St-Vincent-de-Mercuze, qu'à l'avenir je ne ferai plus aucune fonction curiale dans l'enceinte du château de Montalieu, dépendant de la dite paroisse de St-Vincent, ne les ayant faites, par le passé, qu'en vertu de l'union faite dudit château à ma paroisse par Mgr le cardinal Le Camus, contre laquelle ledit M[re] Besset a réclamé par différents actes extrajudiciaires qui m'ont été signifiés de sa part, du

bénéfice de laquelle union je me dépars, le dit Mre Besset m'ayant signé un double des présentes par ampliation.

« A St-Vincent-de-Mercuze, le seizième jour de juillet, mil sept cent soixante et seize.

Signés : « Bouzu, curé ; Besset, curé.

« Nota. — J'avais envoyé à M. le marquis de Marcieu les actes extrajudiciaires du sieur Besset et mes réponses ; je n'ai pu savoir s'ils ont resté en son hôtel ou chez son avocat, ou si le commissionnaire les a perdus ; mais il ne m'a pas été possible de me les procurer. — Bouzu, curé. »

« Au mois d'octobre dernier, Mlle de Morard (de la Buissière) m'a donné un voile de points de perruque doublé de satin ou taffetas rose, à mettre devant le St-Sacrement quand on veut prêcher et qu'il se trouve exposé.

« Mme Laforte, à la prière de ma sœur, a aussi donné une dentelle à points de perruque, pour mettre à la nappe à la Venise dont elle a bien voulu faire cadeau à cette église. — Bouzu, curé. »

1777. — « J'ai fait faire, cette année 1777, le hangard qui touche la grange du côté du couchant, pour y placer le pressoir qui était dans le cellier, et pour y mettre mon bois de chauffage. Pour piocher, enlever le terrain, faire un mur tout autour, pour les bois, main d'œuvre, pour le clôre d'écoins, en un mot pour le couvrir et le rendre tel qu'il est, il m'en a coûté 168 liv. Le besoin de ce hangard était urgent, mais mes prédécesseurs craignaient la dépense, vraisemblablement. — Bouzu. »

« Du vingt-quatre août présente année..., Mlle de Montlaur et Mlle de Morard l'aînée, s'étant trouvées quelquefois à la bénédiction dans cette paroisse et ayant vu la chappe dont j'étais obligé de me servir (il n'y avait que celle-là) absolument usée, m'en ont envoyé une à fond gris et a ramages verts, et les galons d'icelle en or faux, mais beaux. » — « Le ciboire n'avait point de pavillon, mes sœurs en ont fait un à leurs dépens, de velours cramoisi et en galons en or faux, mais beaux. » — « Il n'y avait qu'une palle couverte de toile, quand je suis venu ici. Mes sœurs en ont fait et fourni deux : l'une rouge glacée,

en argent d'un côté et de l'autre en damas blanc; la seconde est d'un satin jaune. Elles ont fait encore une palle pour les jours où l'on dit la messe des morts. »

1779. — « Au commencement de cette année 1779, Me Bernard a fait don de l'écharpe à fond gris, bouquets verts et rouges, à franges d'or faux. »

1780. — « Au commencement de février 1780, j'ai encore agrandi le jardin de tout le carré de l'allée et de la plate-bande qui sont du côté du nord. J'ai fait faire le mur du côté du levant, enlever le terrain : j'ai fait venir des lozes de Morètel, tant pour couvrir le mur que pour restreindre la plate-bande. J'y ai planté 8 mûriers ; enfin j'en ai encore acheté pour en mettre dans les autres parties du jardin ; il m'en a coûté pour le tout 129 liv. Ce qui m'a déterminé à faire cette dépense, c'est que si la rivière continue d'emporter les fonds de ce bénéfice avec ceux des habitants de cette paroisse, je me verrai dans le cas de demander la portion congrue. Quoi qu'il en soit, je suis bien aise de m'assurer un jardin honnête, et au cas que mes successeurs ne soient pas de mon avis, ils remettront en vigne ce que j'ai pris pour former le jardin, et il ne leur en coûtera jamais autant qu'à moi. »

1782. — « Le 25 mai dernier, j'ai fait faire au nommé Berthet, sculpteur à Grenoble, pour le maître-autel de cette église, quatre chandeliers et le Christ, dorés, pour le prix de 30 liv. Cette somme provient d'une cueillette que mes sœurs ont faite chez différentes personnes en partie, et le restant a été donné par ceux qui avaient de l'argent qu'on avait fait du temps de mon prédécesseur, en vendant les bancs qui sont dans l'église.

« Dans ce même mois de mai, j'ai fait faire le plancher de la salle à manger et le petit caveau ; pour la main-d'œuvre, pour le plancher renversé, le papier, planches, clous, etc., il m'en a coûté 117 liv.

« Il n'y avait dans cette pièce que des briques mal cuites qui *abîmaient* les meubles et habits. J'avais fait faire, en 1780, un trou au mur pour que le feu de la cuisine réchauffât cette pièce au moyen d'une plaque de gueuse que mes héritiers em-

porteront [1], en remettant la mélasse que la communauté avait fournie en 1775, époque où l'on me fit une cave voûtée, un four, etc. Car, quand je suis venu, il n'y avait ni four ni cave ; on mettait le vin dans l'endroit où est la cuisine, et la salle d'aujourd'hui servait d'aire, de façon qu'il n'y avait que les trois pièces du premier étage pour tout logement, quand j'ai eu ce bénéfice, qui fussent habitables ; et encore c'est leur faire bien de l'honneur, car elles étaient dans un état pitoyable. Mes successeurs s'en formeront une idée, sans doute, quand ils sauront que dans l'espace de plus de soixante ans mes prédécesseurs n'ont fait aucune espèce de réparations : aussi ont-ils laissé de riches héritiers. »

1786. — « J'ai encore acheté 10 mûriers et j'en ai planté 6 au cimetière, du côté du nord, les autres derrière la cure, aussi au nord, et dans les emplacements qui resteront au curé, en cas d'option. Les feuilles de mûriers étant à un prix très-haut, depuis longtemps, dans cette paroisse, je suis à comprendre comment mes prédécesseurs n'ont pas eu le courage d'en faire planter *un*, car tous ceux qui existent et qui existeront après moi, ont très-certainement été plantés à mes frais, ainsi que tous les arbres fruitiers, hormis les noyers. — 20 février 1786. »

1788. — « Le 29 mars 1788, j'ai reçu les deux chasubles que Mlle Gavet a faites pour cette église, pour la somme de 146 liv. 12 sous les deux. Celle de *gros de Tours*, fond blanc à fleurs, a coûté 91 liv., et celle de florentine à fond rouge ou cramoisi, à fleurs blanches, 55 liv. 12 sous. Une personne de cette paroisse m'avait donné trois *louis* pour contribuer à cette dépense, le restant provient en partie des gages des péréquateurs et de l'argent du luminaire que nous n'avons pas tout employé à acheter des cierges, vû qu'il nous en restait encore une huitaine de livres. Il m'en a coûté 3 liv. 14 sous, qui man-

1. Nous croyons que cette plaque n'a pas été emportée, et qu'elle est la même que celle qui existe encore aujourd'hui contre le mur, sous la cheminée de la cuisine du presbytère. On lit cette inscription en relief : P· F· BOVZV· PAROCHVS· EMIT ME : A·: D· 1780. Vers le bas, on voit le monogramme du Christ : I H S, surmonté de deux dauphins face à face. Cette plaque mesure 1 mèt. environ de largeur sur 95 cent. de haut.

quaient pour compléter la susdite somme de 146 l. 12 s. Le besoin de ces deux chasubles ne pouvait être plus grand; toutes étaient de *camelot*, excepté une *cramoisi*, toute tachée et déchirée. Il a fallu 3 aunes 3/4 de gros de Tours à 17 l. l'aune, et de florentine tout autant à 7 liv. 10 s. l'aune. »

1789. — « Au commencement de cette année 1789, ayant représenté à un habitant de cette paroisse le besoin extrême de nous procurer un devant d'autel, il me donna un louis (24 fr.). Marguerite et Elisabeth Camand et leur mère m'ont donné entr'elles 15 liv. Les autres habitants aisés m'ont tous donné quelque chose. Enfin j'ai fait faire un devant d autel de dauphine broché de toutes couleurs, avec une frange en argent, qui a coûté 23 l. 16 s. 9 d. Il y en a trois onces 1/2 un 32e. Il y a de dauphine 2 aunes un 6e à 14 l., y compris la toile, la soie et la façon ; le tout a coûté 58 l. 16 s. 6 d., ainsi qu'il conste par l'état de Mlle Gavet, à qui j'ai payé ladite somme ».

1792. — Sur le dernier registre communal tenu par M. Bouzu, on lisait : « Nous maire et officiers municipaux de Ste-Marie-d'Alloix avons arrêté et clos le présent registre, ce seize décembre mil sept cent quatre-vingt-douze ».

1793. — Cependant, à la date de 1793, on y voit encore figurer un acte de naissance et de baptême, mais la signature de M. Bouzu n'y apparaît plus.

Ce serait ici le lieu de raconter les scènes extravagantes et burlesques qui suivirent la Révolution de 1789. Mais cela nous mènerait trop loin et dépasserait les bornes d'une simple notice.

Nous verrons plus loin ce que devint le curé de cette paroisse pendant la période calamiteuse qui s'étend de 1793 à 1799.

Qu'il nous suffise de noter que, en 1794, par un ordre émané du district de Grenoble, on fit graver cette inscription sur le fronton du clocher : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. » Cruelle dérision pour un peuple tombé de si haut par suite d'un de ces bouleversements, qui effraient l'humanité et se gravent en lettres de sang dans l'histoire.

1812. — « Dans la nuit du onze au douze du mois de juin dernier, au moyen d'un piquet arraché dans mon jardin, on

a forcé la grille de la fenêtre de la sacristie. On y a volé environ trente sous dans une boîte, avec l'écharpe noire des pénitents. On a ouvert tous les tiroirs et on a respecté le *calice*. — Bouzu. »

En 1854 et 1857, M. de Roffiac fit faire de nombreuses réparations et améliorations au presbytère, qui lui coûtèrent plus d'un millier de francs.

II. Curés de Ste-Marie-d'Alloix *de 1640 à 1879*.

Mre Chapon ou Champon (B.) 1, de 1640 à 1668 (?). — Nous ne savons rien de précis touchant la vie de ce curé de Ste-Marie. Nous ne le connaissons que parce que, sous son administration, la paroisse s'enrichit d'une cloche neuve.

Les Registres tenus par ses prédécesseurs et ceux laissés par M. Charbonneau son successeur, antérieurement à 1686, ont été égarés ou détruits.

Mre Charbonneau (Bonaventure de), de 1669 à 1697. — Il était issu d'une famille noble, originaire de Savoie, et fixée à Ste-Marie depuis fort longtemps.

En 1641, parmi les notables et consuls du pays figurait un sr de Charbonneau.

Bonaventure de Charbonneau, décoré des titres de docteur en théologie, protonotaire apostolique près le St-Siége, recteur des chapelles de Ste-Catherine, de Notre-Dame et de St-Jacques, mourut dans un âge avancé, en 1697, et fut inhumé dans l'église.

M. Charbonneau avait laissé plusieurs registres antérieurs à l'année 1686, et qui devaient contenir environ 141 pages, au dire de M. Eynard. Malheureusement ils ne nous sont point parvenus. Le seul que la paroisse possède 2 s'étend du 28 janvier 1686 au 21 février 1697. Il comprend donc une période de 11 ans, en 92 pages.

1. Sur l'ancienne cloche baptisée en 1641 on lisait : Parocho B. Chapon, Voir ci-devant p. 136-7.

2. Il est conservé à la mairie.

Au commencement de ce répertoire, M. Charbonneau déclare que « ledit registre fait suite immédiate aux précédents « et qu'il désire pouvoir le remplir, pour la plus grande gloire « de Dieu, pour le bien et le salut de son âme. » De ces paroles ne pourrait-on pas conclure, avec M. Eynard, que M. Charbonneau a laissé peut-être d'autres écrits postérieurs à 1697 ? La lacune qui existe dans les Registres, du 21 février 1697 au 1er février 1701, semble corroborer notre assertion.

Mre Gillet (G.). — Nommé à la cure de Ste-Marie, le 1er février 1701, il mourut ou fut transféré ailleurs le 22 novembre 1702.

Mre Vachier (François), de 1702 à 1712. — D'après les registres de la paroisse, Mre Vachier, après 10 ans de ministère paroissial, « décéda et fut inhumé dans l'église, le 13 août 1712, à l'âge de 52 ans. » La plupart des prêtres du canton et notamment M. Claret, curé de Chapareillan et archiprêtre de Barraux, assistèrent à ses funérailles. Il fut le dernier curé inhumé dans l'église.

Du 20 août 1712 au mois d'octobre de la même année, les fonctions curiales furent remplies par le P. Antoine, augustin déchaussé, du prieuré de Corenc [1].

Mre Rat (Noël), de 1712 à 1763. — Ce bon prêtre, après avoir gouverné avec sagesse sa paroisse pendant près de 51 ans, eut le malheur, dans un âge fort avancé, de se laisser choir sur les escaliers en pierres de la cure : la mort fut instantanée. Il avait alors près de 75 ans. Il fut inhumé dans le cimetière, sous le clocher de l'église. M. Charvet ou Chauvet, archiprêtre curé de la Buissière, présida à ses funérailles, auxquelles assistèrent tous les prêtres du canton. Il occupa la cure de Ste-Marie d'Alloix du 18 octobre 1712 au 3 janvier 1763. Il eut pour successeur :

Mre Vial. — Celui-ci remplit les fonctions de curé du 24 mai 1763 au 5 août 1773 ; il était originaire de St-André-en-Royans. Malgré la faiblesse de sa santé, il administra avec

1. Le prieuré de Corenc était de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin et dépendait du chapitre de St-Martin-de-Miséré.

beaucoup de zèle sa petite paroisse, et mourut à l'âge de 39 ans. Les curés voisins, ses confrères, qui assistèrent à ses obsèques consignèrent, dans le procès-verbal de sa sépulture, des paroles fort élogieuses pour son zèle et sa piété.

Mre Bouzu (Pierre-François), de 1774 à 1822 — Ce bon prêtre, dont la mémoire est encore en vénération dans la paroisse, fournit une longue carrière dans l'apostolat à Ste-Marie. 48 ans durant, il enseigna son troupeau et lui donna l'exemple de toutes les vertus. Il ne laissa pas de remplir ses fonctions même au plus fort de la tourmente révolutionnaire [1]. Par un excès de zèle, il prêta serment à la Constitution civile du clergé, mais il le rétracta plus tard, « et ce fut, dit-on, pour empêcher que sa paroisse ne tombât entre les mains d'un *intrus* » ; sa conduite fut d'ailleurs irréprochable. Aussi a-t-on conservé de lui un souvenir cher encore à toutes les anciennes familles de ce pays.

Depuis la proscription de la religion catholique jusqu'à son rétablissement en 1801, il n'y a pas de lacune dans les registres de catholicité de cette paroisse pour les baptêmes, mariages, sépultures ; et de 1793 à 1801, les registres de Ste-Marie-d'Alloix ont suppléé à ceux des paroisses voisines, le Touvet, la Buissière, St-Vincent et Ste-Marie-du-Mont, dont les pasteurs s'étaient expatriés. La cure, l'église et les biens attenant à la cure avaient été vendus comme biens nationaux et achetés par M. Giroud, qui en fit don à M. Bouzu, son ami. Celui-ci, en mourant, les légua à la commune, moins les vignes qu'il laissa à ses nièces. On lui doit la création du jardin, l'établissement de la citerne et divers autres travaux pour la conservation des biens curiaux. Il mourut le 22 octobre 1822, et ses restes furent déposés dans un caveau du cimetière : il avait près de 80 ans. M. de Morard (son ancien élève) et la plupart des prêtres du canton assistèrent à ses funérailles. M. Col, archiprêtre du Touvet, présida à cette cérémonie. — M. Bouzu a laissé beaucoup de notes dont les principales sont consignées ci-devant.

1. Durant la Terreur, il exerça les fonctions de secrétaire-receveur au fort de Barraux.

De 1822 (novembre) à 1824 (6 juillet), MM. Cuynat, curé de la Buissière, et Perron, curé de St-Vincent-de-Mercuze, desservirent la paroisse par intérim.

M. Cochet (Frédéric). — Nommé à la cure de Ste-Marie-d'Alloix presque au sortir du séminaire (il n'avait alors que 24 ans), en 1824, ce jeune prêtre donna tous ses soins à la paroisse que la divine Providence lui confiait. Ceux qui l'ont connu se rappellent avec bonheur la bonté, la piété et la patience admirable qu'il montra pendant les quatre ans qui précédèrent sa mort, arrivée le 30 juillet 1828. Il avait alors 28 ans et trois mois. Il fut inhumé dans le cimetière qui entoure l'église. M. Col, archiprêtre, et presque tous les prêtres du canton tinrent à honneur d'accompagner ses dépouilles mortelles à leur dernière demeure, ce qui eut lieu avec un grand concours de fidèles de Ste-Marie et des paroisses voisines.

M. Paillon. — Il ne resta que 7 ans environ curé à Ste-Marie, c'est-à-dire du 6 octobre 1828 au 31 août 1835 ; à cette époque il quitta la paroisse.

M. Lacroix. — Né en 1803, M. Lacroix occupa successivement les succursales de Ste-Marie-d'Alloix, du 20 décembre 1835 au 18 juin 1842, du Cheylas et de St-Vincent-du-Chevalon, où il réside actuellement.

M. Eynard (François-Louis) — Il prit possession de la cure de Ste-Marie le 18 juin 1842. Il mourut le 26 décembre 1850, à la suite d'une attaque d'apoplexie qui le frappa durant la seconde messe de la nuit de Noël. Il fut universellement regretté de ses paroissiens, qui l'aimaient comme un père.

M. Eynard cultivait avec goût les études historiques et archéologiques. C'est grâce à ses soins et à ses travaux que nous devons la plupart des notes que nous possédons sur les anciens curés de cette paroisse.

M. Mazet (Jean-André-Noël). — Installé en cette paroisse le 13 janvier 1851, il fut transféré, le 15 juin 1854, à la succursale de Montfalcon, canton de Roybon. En 1868, il prenait sa retraite à St-André-en-Royans, où il mourut, en 1870, à l'âge de 65 ans.

M. de Roffiac-Lalande (Antoine-Félix-Raymond). —

D'une famille noble de la Drôme, il fut successivement principal du collége de Montélimar, précepteur des fils de M. de Marcieu. Il était membre titulaire de l'Institut historique de France et officier de l'Université. Il fut nommé curé de Ste-Marie-d'Alloix le 15 juin 1854 et installé le 1er juillet suivant. Il resta dans cette paroisse jusqu'au 17 janvier 1860, d'où il fut transféré à la cure de Gillonay, près de la Côte-St-André : c'est là qu'il est décédé en 1882.

Pendant son stage à Ste-Marie, M. de Roffiac fit faire à ses propres frais des réparations utiles, mais coûteuses, au presbytère.

C'est en partie grâce à ses soins que l'on doit le bon état de la demeure curiale.

M. Morel (Etienne-Marie). — Né à Ternay (Isère) le 8 juillet 1821, M. Morel fut nommé à la succursale de Ste-Marie le 1er février 1860. Il n'occupa ce poste que fort peu de temps. Le 1er septembre 1861, il fut nommé à Luzinay, dans le canton de St-André-le-Bas de Vienne. Aujourd'hui (1882) il est recteur de la paroisse de Faramans, près la Côte-St-André.

M. Carron (Pierre). — Il fut installé curé de Ste-Marie le 1er septembre 1861 ; il mourut dans le courant de 1867.

M. Douron (Benoît). — Il prit possession de la cure en 1867. Il quitta cette paroisse en 1871, au mois de janvier, et fut nommé aumônier de l'hôpital de la Côte-St-André. Aujourd'hui il est aumônier des Ursulines de St-Jean-de-Bournay.

M. Second (Frédéric-Louis). — M. Second était né au Villard-St-Christophe, canton de la Mure. Après avoir été successivement vicaire et curé de plusieurs paroisses, il fut nommé à Ste-Marie-d'Alloix le 1er février 1871. Il y resta curé près de 8 ans. C'est là qu'il est mort, le 13 novembre 1879, à l'âge de 76 ans.

Son successeur est l'auteur de cette modeste notice.

La fin au prochain numéro.

Henri-J. Perrin.

NOTICE

SUR L'ÉGLISE

DE NOTRE-DAME DU BOURG

ANCIENNE CATHÉDRALE DE DIGNE

PARMI les assez rares monuments que la ville de Digne peut offrir à l'attention de ses visiteurs, se présente en première ligne l'église de Notre-Dame, son ancienne cathédrale. L'étranger n'a nul besoin d'un long séjour dans le chef-lieu des Basses-Alpes pour en connaître assez à fond les principales curiosités. Mais si, après avoir parcouru le boulevard Gassendi avec sa superbe allée de platanes, salué en passant la statue monumentale du savant et illustre prévôt, et jeté un coup d'œil sur la grande et belle fontaine qui borne l'avenue du cours vers le nord-est, il poursuit sa promenade dans la même direction sur la route de Digne à Seyne, il ne tarde point à se trouver en face d'une vieille basilique du moyen âge, aux murs noircis par le temps, solitairement assise dans l'enceinte d'un cimetière et, chose déplorable ! abandonnée presque totalement aux injures de l'air ; c'est le monument qui fait l'objet de cette notice.

Nous n'avons point en vue de donner ici une monographie complète de ce vénérable débris des temps passés ni même d'offrir au public un travail absolument neuf : la Notice de Gassendi sur l'église de Digne s'élèverait aussitôt contre une telle prétention. Seulement, mettant à profit les divers documents publiés ou encore inédits qu'il a été possible de recueillir, nous avons eu pour but de réunir dans un seul et même cadre ce qui se trouvait disséminé çà et là et d'essayer ainsi de combler une lacune regrettable.

Cette étude se divise naturellement en deux parties : la première comprend un aperçu historique sur l'église de Notre-Dame, depuis son origine jusqu'à nos jours ; et la deuxième, la description détaillée de ce monument tel qu'il existe actu-

ellement, suivie d'un appendice concernant les chapelles, reliques, confréries et institutions diverses établies autrefois dans cette église.

I. Aperçu historique.

L'église de Notre-Dame du Bourg a traversé quatre périodes successives et subi autant de phases différentes, qui toutes ont laissé dans la physionomie de son architecture quelques traces plus ou moins prononcées de leur passage. Nous allons les parcourir brièvement l'une après l'autre.

Ire Période. *Cathédrale primitive fondée par s. Domnin et s. Vincent.* — Ce n'est point ici le lieu d'examiner sur quel fondement repose une ancienne tradition, d'après laquelle l'église de Notre-Dame du Bourg n'aurait pas été le premier temple chrétien érigé à Digne, mais bien une simple chapelle située à l'extrémité orientale de la ville, dans la rue appelée pour cette raison *rue de la Mère de Dieu* [1]. Gassendi, qui connaissait cette tradition, dit à ce sujet : « On pourrait supposer que cette première église fut cette très ancienne chapelle dédiée sous le vocable de la Mère de Dieu, qui se voit en dehors du portail de *Soleille-bœuf*, sur la route des Bains... »

« Toutefois, ajoute-t-il, comme elle porta aussi le titre de *Notre-Dame de Consolation*, elle paraît n'avoir été fondée que pour être affectée au service de l'hôpital des pauvres étrangers. Il est donc plus naturel d'admettre que nos premiers évêques construisirent dès le principe une petite église sur ce même

1. Là même où se voit aujourd'hui la chapelle des pénitents. Une supplique adressée, en 1746, par la confrérie des pénitents bleus aux vicaires capitulaires, *sede vacante*, constate positivement cette tradition : «... Remontre, y est-il dit, que l'église sous le titre de la Mère de « Dieu, qui a été cedée par Messieurs du chapitre, est la plus ancienne de « la ville et dans laquelle la semence spirituelle et les exercices de notre « religion ont commencé de s'y faire, ainsi qu'il est notoire et qu'on sait « par tradition, et depuis lors tous les fidèles ont eu une particulière dé- « votion dans cette église etc... » (Archiv. de l'ancien chapitre, aujourd'hui à l'évêché). Il est bon d'observer néanmoins que cette confrérie plaidant pour ses propres intérêts, en vue d'attirer le peuple à sa chapelle, la requête ci-dessus ne doit être admise que sous bénéfice d'inventaire.

point où, dans la suite, on en éleva une autre plus grande et plus somptueuse »[1].

Telle est l'opinion de l'un de nos meilleurs historiographes Bas-Alpins : « Le Bourg, dit F. GUICHARD, était évidemment la ville antique, la ville libre, la ville où se trouvaient encore (sous le cominalat) les restes de l'organisation romaine... [2] ». La ville actuelle, désignée au moyen âge sous le nom de Château, *Castrum Dignæ*, ne commença à se former que durant le cours des XI[e] et XII[e] siècles, tandis que l'emplacement primitif, tout en se dépeuplant peu à peu, conserva longtemps encore ses consuls, ses foires et marchés, son chapitre et notamment l'église du siège cathédral.

Ce fut donc là, au sein de la population agglomérée et peut-être sur les ruines d'un temple païen que les saints apôtres de Digne inaugurèrent les trophées de leurs premières conquêtes, en élevant cette modeste basilique, *parvulam ecclesiam*, dit Gassendi, dédiée à la Mère du Sauveur et que vint consacrer ensuite le bienheureux Marcellin, le chef et l'ami de Domnin et de Vincent [3].

Il est certain qu'elle occupait, en partie du moins, l'emplacement de l'église actuelle et qu'elle avait la même orientation de l'ouest à l'est. Quant à sa forme et au genre de son architecture, tout ce que nous pouvons avancer, c'est qu'elle dût être bâtie sur le plan ordinaire des basiliques romaines, dont la disposition générale s'adaptait sans difficulté à la célébration du culte chrétien. « Tel fut effectivement, dit l'abbé OUDIN, le type de presque toutes les églises construites en Occident au quatrième siècle, et l'on s'écarta peu de cette forme jusqu'au onzième... Elles étaient oblongues, terminées circulairement à l'est. Leurs fenêtres étaient cintrées. On imitait en tout l'architecture romaine », etc. [4].

1. *Notitia Ecclesiæ Diniensis*, cap. XI, p. 60, édition vid. A. Guichard, 1844 : c'est à cette édition que se rapporteront toutes nos citations ultérieures.
2. *Cominalat de la ville de Digne*, prolégom., p. 8 et suiv.
3. *Notitia Ecclesiæ Diniensis*, p. 60.
4. *Manuel d'Archéologie*, p. 77-9.

Il serait superflu d'insister sur des détails que présentent tous les manuels d'archéologie. Mais une chose d'un intérêt particulier, étonnante peut-être pour bien des lecteurs, c'est que, malgré cette longue série de quinze siècles et après tant de vicissitudes et de révolutions humaines, le temps n'a pas complètement fait disparaître ce premier monument de la foi chrétienne érigé à Digne au IVe siècle. Le fait pourtant n'est pas difficile à concevoir. Lorsque, dans la suite, il fallut restaurer l'édifice ruiné par le temps ou par les hommes, toujours on se fit un pieux devoir de conserver autant que possible ce qui restait debout de l'ancien et vénéré sanctuaire, et c'est là ce que constate encore aujourd'hui la science archéologique.

Le *Bulletin monumental* (n° 8 de l'année 1878, p. 771 et suiv.), rendant compte d'une visite faite à Notre-Dame du Bourg par quelques membres de la société archéologique de France, sous la direction de M. Léon Palustre, après avoir indiqué le caractère général de cette construction et rapporté son ensemble aux XIIe et XIIIe siècles, poursuivait en ces termes : « La tour placée près du transept sud conserve des portions d'un édifice bien antérieur. Tel est le bas du mur en petit appareil allongé, tel est aussi le premier étage muni d'un pilastre, où l'on voit des pierres plates simulant des briques posées de champ, caractéristiques du Xme ou du IXe siècle. N'oublions pas surtout, au 2me étage, le curieux chapiteau d'une colonne d'angle (il fallait dire : *deux chapiteaux* et deux colonnes), susceptible par sa physionomie mérovingienne de *provenir de l'église primitive*. Mais le plus précieux témoin *de ces premiers âges de l'église* est assurément le vénérable autel de marbre placé au fond du chœur. Il est de forme cubique », etc. [1].

La suite au prochain numéro.

CRUVELLIER.

---

1. *Bulletin monumental*, 15e série, t. VI (44me de la collection).

MÉLANGES.

Une prophétie du XV[e] siècle.

Jhesus.

Universis Xpisti fidelibus, pro salute animarum suarum et indetrementum suorum corporum, sit notum quod, de anno Domini millesimo quatercentesimo LXXIJ, infra duos aut tres menses post Nativitatis Domini festum, veniet molestia displicibilis populo et gentibus ac universis Xpisticollis, videlicet Q. cum innumerabili diversorum gencium navigancium multitudine, et statim insurget durissima F., crudelis et dura nimis, que statim confringetur, demergetur in aqua; adeo ut ejus durissia decoronetur et decoronabitur ardore magno a rege O. nato in monte Oliveti, et regnabunt ad invicem Q., F. et O. Sed ipsorum regnum parum durabit, quoniam tunc superveniet P. cum infinita quadrupedum quantitate; et tunc erit per universum mundum clamor et stridor dencium, periclitacio gladii et sanguinis effusio magna, in tantum quod, repulsis Q., F. et O., regnabit P. obtimus obtatum et triomphum gaudebunt et quiescent gentes, et ipsius P. regnante tempore multi innocentes pro populo Xpistiano gladio peribunt.

Copie du temps, aux archives de la préfecture de la Drôme, communiquée par M. l'archiviste A. Lacroix.

Chapelle de St-Vallier a St-Bonnet-de-Valclérieux.

Angelus Cato de Benevento, miseratione divina et sancte Sedis apostolice gratia archiepiscopus et comes Vienne, abbasque Sancti Theuderii et de Romanis ac maximus Galliarum primas, dilecto nobis in Xpisto domino Johanni Noveti, presbitero, salutem in Domino. Piam et laudabilem ordinationem Glaudii, Johannis et Dyonisii Motini fratrum, filiorum et heredum quondam Johannis Motini, perrochie Sancti Boniti Valis Claresii, nec non heredum quondam Margarite Magniaude, eorum avuncule, super certis missis qualibet ebdomada per vos celebrandis in cappella Sancti Vallerii sita prope ecclesiam Sancti Boniti Valisclaresii, juxta mentem et fundationem dictorum defunctorum, qui ipsam cappellam Sancti Valerii pro majori parte, ut asseritur, rehedificari fecerunt et augmentaverunt, una cum juribus et proventibus pro dictis missis ordinatis vobisque per prefatis heredes assignatos, juxta mentem et tenorem fundationis dictarum missarum et ordinationem ipsorum heredum, de qua nobis fides facta extitit per publicum instrumentum, in Domino ratam et gratam habentes, eamque nostra archiepiscopali auctoritate munientes et roborantes ; vos, ut ipsi fecerunt heredes, pro servitio ipsarum missarum singulis septimanis, juxta earum fundationem in ipsa cappella Sancti Valerii celebrandarum deputamus, instituimus et ordinamus, fructus et proventus super hoc deputatos assignantes seu pro assignatis habentes, recepto a vobis prius corporali juramento in talibus prestari solito, quod in

divinis laudabiliter deservietis juxta mentem testatorum nec alienabitis, et cetera alia facietis que incumbent. Mandantes propterea et serie presentium commictentes primo presbitero super hoc requirendo, quattinus vos seu procuratorem vestrum in possessionem realem, corporalem et actualem dictarum missarum in dicto altari Sancti Valerii, juriumque et pertinenciarum ejusdem ponat et inducat, adhibitis solemnitatibus solitis. Datum Vienne. sub sigillo rotondo camere nostre, die vicesima secunda mensis marcii, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo septimo ab Incarnatione Domini sumpto.

Per prefatum dominum

PERRETI.

Débris d'un sceau en cire rouge.

Il ne subsiste plus rien de la chapelle St-Vallier à St-Bonnet-de-Valclérieux que le nom qui est demeuré au quartier où elle s'élevait. L'emplacement appartient à M. l'abbé J.-A. Mottin, dont la famille a pris de là le surnom de Sinvalers *ou* San-Valier.

C. PERROSSIER.

MAITRES DE L'UNIVERSITÉ DE VALENCE AU XVIe SIÈCLE.

(Fin)

1581

Sr François Josserand a esté conduict en l'année 1581 et reconduict en l'année 1583, et a leu en ladicte université jusques en l'année 1585, qu'il deceda.

1582

Sr Claude Froment fust conduict ladicte année 1582 et le XIX octobre 1585, et a leu en ladicte université sur diverses conduictes jusques à son decès.

1583

Sr Jean Anthoine de La Soure fust conduict en ladicte université et y demeura les trois ans de sa conduicte.

1593

Sr Jean Le More fust aussi conduict le XVIIIe X^{bre} 1593 et despuis par plusieurs fois reconduict et est encor lisant en ladicte université.

1598

Sr Anthoyne Faure des Bleyns a esté conduict en ladicte université en ladicte année 1598 et depuis reconduict par plusieurs foys, et est encor lisant en ladicte université.

1602

Sr Charles du Bouet Finé fust conduict en juillet audict an 1602 et despuis reconduict, et demeure cinq ans en ladicte université.

1609

Le Sr Denys de Godefroy, docteur regent à Heyldebert en Alemagne, auroit esté conduict à Paris de l'advis et en présence de Monseigneur le Mareschal, à laquelle conduicte n'a peu estre satisfaict, s'en estant excusé apprès plusieurs sollicitations.

LISTE des prêtres français à Rome

Pendant la grande Révolution.

Vers la fin de 1791 et surtout dans le cours de l'année suivante, grand nombre de religieux et de prêtres français furent obligés, on le sait, de quitter leur patrie. Ils allèrent pleurer sur la terre étrangère, en pensant au pays qui les avait vus naître et où pour eux ne s'offraient que deux alternatives : prêter serment à une constitution impie, ou être traînés de prison en prison, en attendant la déportation ou l'échafaud. Plusieurs parmi eux reçurent, à Rome même, une hospitalité généreuse du père de la chrétienté, Pie VI, de sainte mémoire; et nous avons été assez heureux pour retrouver la liste de leurs noms, en feuilletant les papiers de l'un d'eux, M. Galfard, ancien curé de Clelles-en-Trièves [1]. Cette liste indique l'ordre dans lequel ils célébraient, chacun à leur tour, la messe, à St-Louis-des-Français, pour la cessation des troubles qui désolaient leur malheureuse patrie; car ils n'avaient pas cessé d'aimer cette pauvre France, qui ne les voulait plus reconnaître pour ses enfants. Voici leurs noms, que nous publions avec bonheur :

FÉVRIER 11 et suiv.
MM. Allignan
d'Arbeau
Archier
Arnavieille
Arnavon
d'Auribeau
Austrie
Aymonin
Barry
Beau
Belloc
Berbey
Berlet
Berthet
Bertin
Bertolosi
Blassier

MARS

Boisset
de Bonneval
Boyer
Briome
de Cambis
Castillan
de Castillanne
Caudière
Cauture
Cavalier
de la Chapelle
Charmillon
Chauvet
Comte
Cornu
Descourvières
Dellaye
Diouloufit
Donnadieu
Dorguin
Dioz
Dract
Dubuisson
Duchaux
Espagnet
Facy
Fauchier
de Florent
Fontaine

1. Clelles était du diocèse de Die avant le Concordat et appartient actuellement à celui de Grenoble.

Forzioli
AVRIL
Galfard [1]
Gagnières
Gandolphe
Garagnon
de la Garde
Gérard de Vachères
Gerin
Guépin
Haluat
Jacob
Jennin
Joannis [2]
de Labrunnière
Lacenaire
de La Chasserie
de Lagrée [3]
Lamadieu
Latour
Laudat
de Laudo
Laurens
Letallandier
Louis
Madié
Martinel
Mayet
Mathias
Méro
Méro
Miaulis
MAI
Michel Anychi
Mistral
Mouran
Moutel
Nicod
Nicollet
Olivier
Petit
Petit-Radel
Picchini
Pin
Pin
Pinal
Plunket
Postel
Praire
Raquain
de Richeri
Rilles
Rivet
Robert
Rouault
Roubles
Rousseau
Roussel
Royer
Samarie
Saurin
Seguin
Silvestre
Souchon
JUIN
de Tartonne [4]
Tureau
Valory
Valory
Vialard
Vincent
Voullonnes

En 1796, ces mêmes prêtres, dont on vient de lire les noms, faisaient frapper une médaille de bronze, rappelant la bonté de celui qui les avait reçus dans sa capitale et avait pourvu avec une sollicitude paternelle à leurs besoins. D'une hauteur de 4 centimètres, cette médaille offre, sur une face, la figure si douce de Pie VI avec ces mots : PIUS SEXTUS PONT. MAX. A. XXI, plus les deux lettres C. H. initiales du fondeur. De l'autre côté, elle représente le Souverain Pontife, assis sur son trône et entouré de cardinaux, au moment où il ouvre les bras et accueille les exilés qui se jettent à ses pieds. Elle porte, en outre, dans le haut et sur trois lignes, cette inscription : CLERO-GALLIA-PULSO-HOSPIT-ET-ALIM-PRÆBUIT.

A. LAGIER.

1. Curé de Clelles, où il mourut le 16 thermidor an X.
2. Ancien vicaire de Mens.
3. Mort curé de la cathédrale de Grenoble en 1835.
4. Administrateur du diocèse de Die pendant la Révolution.

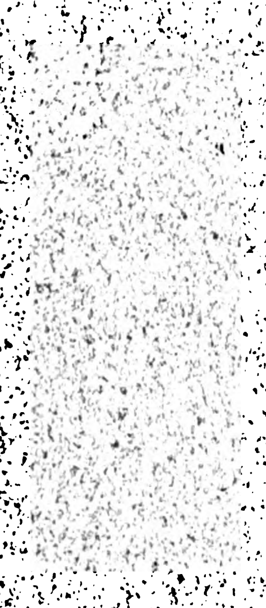
BULLETIN
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE
ET
D'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE
DES DIOCÈSES DE VALENCE
DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

TROISIÈME ANNÉE. — 4e (16e) LIVRAISON

Mars - Avril 1883

MM. les abonnés, correspondants et membres titulaires qui n'auraient pas versé le prix de leur souscription (2, 5 ou 10 fr.) le 15 avril, sont priés de faire bon accueil à une quittance (augmentée de 40 cent. pour frais de recouvrement) qui leur sera présentée par le facteur.

IMPRIMERIE P. HOFFMANN A MONTBÉLIARD





MÉMOIRES

DES FRÈRES GAY

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES GUERRES RELIGIEUSES

EN DAUPHINÉ

Au XVIe siècle

(Suite).

. . . .
plus grand importance nous retirasmes a Pontaix [1] sans perdre nul de nous gentz. Quand fusmes au pont Raschas [2],

1. *Commune du canton de Die, à dix kilomètres de cette ville*, Pontaix... est important par son assiette ; ce petit village de quatre cent cinquante-huit habitants était partagé en trois enceintes : la ville, le bourg d'Aiguebelle et le bourg de Drôme, et défendu par une forteresse dont on voit encore quelques restes. Dans une gorge de montagne, il ferme la route de Valence à Die (LONG, La Réforme, *p. 111). — Charles VII, par lettres patentes du 16 juin 1434, données à St-Symphorien-d'Ozon, engageait les terres de Pontaix et de Quint à Rodolphe de Harcourt, son chambellan, pour la somme de 2500 florins. Ces terres devinrent ensuite la propriété de Guillaume, bâtard de Poitiers, qui remboursa les 2500 florins prêtés par Rodolphe de Harcourt. Le 27 juin 1464, Louis XI donne à François d'Urre, son valet de chambre, en considération de services rendus par lui et sa femme, Catherine de Blou, tout ce qui avait appartenu à feu Guillaume de Poitiers. En 1483 Pontaix faisait retour à la couronne. François Ier, par lettres du 14 octobre 1543, donna Pontaix et Quint à Guillaume de Poitiers, fils de Jean, seigneur de St-Vallier. Les terres de Pontaix et de Quint appartenaient au roi en 1579 ; quelque temps après, le 4 septembre 1591, Henri IV les cédait à René de la Tour, seigneur de Gouvernet, pour la somme de 16,280 écus.*

2. *Le pont de* Rachat *était sur la Drôme, au pied de la colline sur laquelle se voient encore aujourd'hui les ruines du château de Quint. En 1464, les*

aulcuns soldartz de nostre trouppe menerent ung payzan de Dye papiste, lequel point ne se volut acourder a leur doner ransson, le getterent du pont en bas dantz la riviere de Droume et ne s'estant tué devalcrent dans la riviere et la l'acheverent de tuer à coups de poignal, puiz le laisserent la. Ces parants advertiz du fet envoyerent a Saincte-Croix [1] a aulcun du vilage qui l'encepvelit, et furent six de Dye qui furent tuez ce jour la. De laquelle chose le sieur de Glandage [2] fust si fasché qu'il envoya d'ung cousté et d'aultre pour avoyr de cavalerie, dizant a ceux de la ville : « Je veux icy avoyr de gentz de cheval quoy-« qu'ils costent, pour n'endurer que les huguenaulx vous vien-« nent icy murtrir aux portes de vostre ville et vous gardent de « fere vous moyssons et coupper vous bleds. Ilz emportent à « Pounet [3] et a Pontaix vous gerbes. Que peuvent ils plus fere « sinon vous tenir assiegez? » Ceux de la ville s'acourderent

commissaires chargés de visiter les châteaux et les terres de la couronne, ordonnèrent qu'on fit des réparations au château de Quint et au pont Raschas (Archives de l'Isère, *reg. B, 2990, f° 289).*

1. *Sainte-Croix en Quint, commune du canton de Die. En 1165, il y avait dans ce lieu un prieuré dépendant de l'église de Die (voir notre* Essai histor. sur Die, *t. I, p. 208), qui fut uni en 1289 à l'ordre de Saint-Antoine et devint une commanderie générale.*

2. *Claude l'Hère ou de Laire, baron de Luc et Miscon, déclara, le 15 mars 1540, devant le sénéchal du Valentinois, tenir en fiefs de l'évêché de Die la terre et seigneurie de Luc et Miscon, sous le titre de baronnie, la seigneurie de Glandage et celle de Grand-Guisans.* Homme de cœur et de résolution *Glandage* s'était distingué au siège de Sisteron, au combat de Monfrin et aux bords du Lez, sous le comte de Suze (Long, *p. 246). Nommé gouverneur de Die en remplacement du sieur de Gargas, il justifia la confiance de de Gordes en défendant cette place contre les entreprises réitérées de Montbrun* (Pérussis, *p. 163). Il eut un fils, Hugues de l'Hère, qui embrassa en 1572 le parti des réformés et se distingua dans les guerres du Comtat, notamment à la prise d'Orange, le 5 novembre 1573. Hugues, connu sous le nom de Glandage le fils, était en 1574 au siège de la ville de Die, et portait ainsi les armes contre son père. Le siège n'ayant point réussi, les protestants accusèrent ce jeune homme de trahison* (Arnaud, *t. I, p. 292). La branche de la famille de l'Hère qui possédait Glandage s'est éteinte avec Marie de l'Hère, dame de Glandage, qui épousa, en 1620, Antoine de la Baume, dit le baron de la Baume* (Anselme, *t. IX, p. 72;* Chorier, Estat politique, *t. III, p. 90).*

3. *Ponet, commune du canton de Die.*

a luy et trouverent son dire vray et son conseilh bon et utile, pourquoy envers le prince daulphin solliciterent, par messagiers qu'ils luy envoyerent, qu'il lui pleut leur envoyer de cavalerye. Aulcuns des principaulx papistes ou revoltez de la ville s'y acheminerent avec le sieur de Chaudebone [1] pour fere lesdites doleances et soliciter leur requeste envers ledit prince.

Ung sapmedy, 10 de juillet, le capitenne Chabanas fist une aultre sortie de Pontaix pour destorner les moyssoneurs de Dye, et menoit avec luy 60 pietons arquebuziers et 18 chevaliers pistoliers ou arquebuziers de cheval, lesquels se hasterent trop estre pres de la ville, car ayant surpassé l'infanterie au lieu de ce tenir derriere, comme ceux de la ville commenssaient de sortir pour reconnestre que c'estoit, pensant qu'il y heust peu d'infanterie sans chevaliers, descouvrirent lesdits chevaliers et se retirerent dantz la ville. Nous gentz s'enretournant prindrent quelques asnes qu'ils trouverent par les yeres : ceux qui valoint le mener, les menerent ; et les aultres qui ne valoint guiere, tuerent. Les moyssonneurs et eyriers les avoyr descouverts fouyrent et se tenoint cachés dentz les rifz et valas [2]. Nous gents se retirans amenerent oultre les asnes quelques gerbes et ung prisonier qu'ils en renvoyerent peu de jours aprés a Dye ; et voila qu'ils firent ce jour la.

Durant ces jours le sieur de Paris, gentilhomme du Daufiné, ne fezant nul guerre ne pour ung parti ne pour aultre, non obstant qu'il estoit catolique romain, morut de maladye dentz sa mezon. Ses mezons ou chateaulx de Guizans et Gensac furent de mesme instant saiziz par ceux de la religion : ceux de Bourdeaux saisirent Guizans et ceux de Menglon Gensac ; dentz lesquels chasteaulx mirent quelques soldarts pour la garde d'iceux, a ceste fin que les papistes ne s'en fussent saiziz pour empescher ces passages. Or quelques jours aprés, la dame des-

1. *Le sieur de Chaudebonne était Henri du Pilhon, fils de Jean du Pilhon et d'Isabeau de Reynier. Il fut père de Laurent du Pilhon, seigneur de Bouvières, Chaudebonne, coseigneur de la Baume-des-Arnauds, et de François du Pilhon, sieur de Chaudebonne. Laurent ne laissa qu'une fille, qui épousa, vers 1670, François de Morges, seigneur de Ventavon.*

2. Valas, *terme usité encore de nos jours dans le pays pour désigner des fossés.*

dites places fist promesse (avoyr obtenu du sieur de Monbrun de fere sortir les soldartz de la dedentz) que la dedents lesdits chasteaux ne doneroit antrée a nulz pour y fere acte de guerre et qu'en ces terres ne seroit aussi fet actes semblables, ains feroit service à tous passans, alans et venents, tant d'une que d'autre religion. Par ceste promesse les soldartz quiterent lesdites places par le commandement du sieur de Montbrun. Les papistes lui promirent aussi de ne se saizir de ces dites places, en y fezant come durant la vye du sieur de Paris service a tous alant et venentz [1].

Dans ledit moys de juilhet, guerre fust esmue en Prouvence, car le sieur d'Estoublon et aultres de la religion se geterent

1. *Ce sieur de Paris était Philibert de Brutin, seigneur de Paris, Guisans, St-Nazaire, etc., chevalier de l'ordre du Roi, décédé entre le 20 juin et le 1er juillet 1574. Son caractère modéré et conciliant le faisait estimer des deux partis. Les habitants de Die, qui auraient voulu l'avoir pour gouverneur, eurent recours à lui dans maintes circonstances, car il était en haute considération auprès du lieutenant-général de Gordes. Sous la date du 17 janvier 1569, nous lisons, dans le registre des délibérations consulaires de la ville de Die, les lignes suivantes :* ont conclu d'aller trouver la femme de M. Gaspard Charencii et luy dire qu'elle fasse bonne chiere à Mr de Paris et que la ville luy payera sa despense, et en oultre prier ledit sieur de Paris, en fagnant de entrer avec luy en propos, de scavoir et sentir de luy s'il vouldroit aller à Grenoble parler a monseigneur de Gordes pour la fin de ce moys, accompaigné de ceulx qui luy sont agréables, aux fins d'avoir quelques deschargements de mgr de Gordes. *Le 16 juin 1575, généreuse dame Catherine de Toulon (Tholon), veuve de noble Philibert de Brutin, seigneur de Paris, etc., fit un premier testament,* au chasteau de Guisans, en la chambre grise. *Elle choisit sa sépulture* en l'esglise de St-Nazaire, chapelle de St-Anthoyne, en la tombe de son mary, *et veut* qu'il soyt convoqué le jour de son decès cent presbtres chantant messe, chascung desquels celebrera messe des morts ce jour la et recepvra troys sols et le disner honestement, sinon ils diront successivement les cent messes, si on ne peult les dire ce jour la, tant qu'elles dureront. *Cette dame refit son testament le 9 janvier 1578. Elle ne laissait que deux filles, qui furent ses héritières universelles : Anne de Brutin, qui épousa Georges d'Urre, lui porta la seigneurie de Paris et fut mère de François d'Eurre de Brutin, marié le 13 janvier 1590 à Catherine de Mévouillon ; Charlotte de Brutin, qui épousa Louis de Monteynard. — Guisans, hameau de la com. de Bouvières, dans le canton de Bourdeaux ; Gensac, com. du canton de Luc-en-Diois ; Bourdeaux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die ; Menglon, com. du canton de Châtillon.*

dentz leur dit pays, et s'y saizirent de quelques viles et chasteaux qu'ils gaignerent par assault, surprize ou aultrement par fet militere [1].

En ces mesmes jours et moys fust prins Sainct Pol, vile en Daulfiné, par ceux de la religion [2]. Le 15 dudict moys de juilhet, le capitenne Chabanas [3] envoya les deux tiers de sa compagnie

1. *Thomas Gay veut parler ici de l'expédition dirigée par Pontevès et Estoublon pour délivrer Menerbe assiégée par l'armée catholique. Ces capitaines huguenots étaient venus en Dauphiné chercher quelques troupes* (*Cf.* Pérussis, *p. 163-6* ; Justin *de Monteux, p. 115-23*). *Le sieur d'Estoublon* (*ou plutôt de Stoblon*) *était fils de Louis de Baschi, seigneur de St-Estève et de Melchionne de Matheron, dame de Levens, de Trevans, d'Auzet et de Stoblon. Sa famille, originaire de l'Ombrie, vint en Provence avec Louis d'Anjou et s'établit en 1422 au diocèse de Digne* (*Cf.* Pérussis, *notes, p. 314-7*).

2. *St-Paul-Trois-Châteaux fut enlevé par les protestants qui avaient été réunis pour marcher au secours de Livron, assiégé par le prince dauphin. Celui-ci s'étant retiré à Valence, l'armée protestante, commandée par Montbrun et Saint-Romain, vint camper à St-Paul* (Pérussis, *p. 165*).

3. *Le capitaine Jean de Chabanas était de Die; il fut un des premiers dans cette ville à embrasser la réforme. D'une naissance infime, il parvint à obtenir des lettres de noblesse, mais ce dont il ne sut jamais se dépouiller, ce fut de la bassesse de ses sentiments. Il ne vit dans les guerres religieuses qu'une occasion de faire fortune. Deux circonstances de sa vie nous le peignent tel que vont bientôt nous le faire connaître les Mémoires de Thomas Gay. Lorsque Gouvernet, lieutenant de Lesdiguières, eut été nommé au commandement de la ville de Die, Chabanas l'excitait à renverser de fond en comble ce qui restait encore debout de l'antique cathédrale de Die ; lui montrant le clocher, qu'on avait conservé à cause de l'horloge :* Rasez le pigeonnier, *disait-il*, et les pigeons, dispersés pour toujours, n'y reviendront plus (Long, *Notes mss. ajoutées à son exemplaire de* La Réforme, *p. 277*). *Il ne se fit pas faute quelque temps après d'une autorisation de Gouvernet pour prendre des pierres à la cathédrale et en reconstruire la façade de sa maison. C'est ce que nous révèle une enquête de 1637 :* A quoy ottemperant, il (*Gouvernet*) permit auxdits ouvriers d'en (*des pierres*) prendre, qui en usant de ladite licence ont réduit lesdites murailhes en l'estat qu'elles sont à present, scavoir escorchées et sans aultre matiere que l'entredeux ou cœur que estoit entre les deux faces de pierres de tailhe, hors du cousté de la porte rouge que subsiste encore, et c'est par l'emploi qu'ils en ont fet audit edifice et bastiment du chasteau d'Aix ou par la permission qu'ils ont donné à quelques habitants de Dye d'en user et prendre, entre autres a Jean Chabanas qui en a construit le debvant de sa mezon située a la rue de la Pierre ... *Jean de Chabanas avait épousé Jeanne Brunel et se trouvait ainsi par sa femme allié à la famille Gay.*

et quelques soldarts des garnisons d'Espenel, Pounet et le Cheylard, en tout cent ou six vingts; s'en alerent a St Jean de Royans [1], ou estre arrivés pilherent le lieu, pour ce qu'ils n'avoint volu contribuer a Pontaix et au Cheylard, prindrent pluzieurs prizoniers, lesquels mirent a ransson, tuerent le capitene Pacient dentz sa mezon et ung Pinier de ce lieu ; ceulx de Royans promirent (puiz après que le capitenne Chabanas s'en fust retorné a Pontaix) au capitenne Chabanas qu'ilz luy contribueroint selon leur pouvoyr, moyenent qu'il ne les pilhe plus et qu'il leur fust amy, ce qu'il leur promist moyenent qu'ils fissent contribucion tel qu'il leur demandoit. A cela s'acorderent les gents dudit lieu pour n'estre plus pilhés desdits de la religion.

Comme les soldarts furent arrivés audit Sainct Jean de Royans, ceux de Dye et de Crest en furent quant et quant advertiz, et sachans que dentz Espenel et Pontaix ni avoit guieres gents, envoyerent ceux de Crest a ceux de Dye quelques italiens que le prince Daulfin [2] avoit congedyés de son armée et ordonés a aler a Dye, pour secours tel qu'ils lui avoient pluzieurs foys demandé. Il y avoit 17 chevaliers, douze mestres lanciers et 5 serviteurs qui, partis de Crest, passerent près du pont d'Espenel ; 3 soldartz dudit Espenel [3] avec leurs arquebuzes a la main les suivirent jusquez aulx tours ancienes de Vercheyni [4], et leur avoynt un cop fet abandoner ung de leurs chevaulx de bagage qu'ils menoint en lesse, mès se retornans

1. *St-Jean-en-Royans, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Valence.*

2. *François de Bourbon, duc de Montpensier. dauphin d'Auvergne, qui avait remplacé le maréchal Damville en qualité de commandant des troupes du roi dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, venait de lever le siège de Livron, sur la nouvelle que Montbrun avait été renforcé par St-Romain* (PÉRUSSIS, *p. 164-5*).

3. *Espenel, com. du cant. de Saillans. Espenel reconnaissait alors plusieurs seigneurs : Jean de Piégros, qui fit hommage le 12 septembre 1541 ; Amien Sauvain, fils de Gaspard Sauvain, qui déclare posséder une moitié de la seigneurie, indivise avec Louis Sauvain et Michel Arier ; enfin Jean d'Albon.*

4. *Vercheny, com. du cant. de Saillans. Le seigneur de Vercheny était alors Louis Sauvain, qui fit hommage le 5 octobre 1540 pour Le Cheylard. Piégros, St-Sauveur, Chastelarnaud, Barry, Vercheny.*

arriere virent qu'ilz n'estoient suiviz que de troys soldartz. Parquoy fezentz mine de les charger, firent advancer leur dit cheval et reculer les troys arquebuziers ; puis s'en alerent passer à Horel [1] et sen s'y arrester monterent la montagne et dessandans par Montmor [2] s'en alerent a Dye, ou ils furent bien acuilhis et festoyés des papistes et revoltés [3] de la ville, qui leur venue avoient bien souvent dezirée. Pour ce que mon pere comandoit a Espenel pour la parti de la religion ilz logerent dentz sa mezon [4] le capitenne desdits italiens lanciers. Lesdits lanciers furent suivis de 26 arquebuziers de la garnizon de Pontaix conduits par le capitene Grand, més passans par aultre chemin ne les peurent rancontrer, aussi n'estoit possible selon l'heure de leur despart et la cource des chevaux desdits italiens qui mieux advanssoint chemin que nous pietons susdits.

Les papistes regagnerent le chasteau La Roche.

Le 17 de juilhet, les papistes entrerent par inteligence dentz le chasteau La Roche prés du Buys, naguieres gagné par ceux de la religion [5], comme avez peu ou pouvez voyr au quatriesme livre. Celui qui le rendit a ceux de la religion ayant demeuré gouverneur d'icelui le randist ce jour cy aulx papistes par am-

1. *Aurel, com. du cant. de Saillans. La terre d'Aurel, qui avait toujours été une cause de litige entre les évêques de Die et les comtes de Valentinois, fut donnée en 1305 par l'empereur Henri au dauphin Humbert Ier.*
2. *Montmaur, com. du canton de Die.*
3. *Thomas Gay désigne sous le nom de* révoltés *ceux qui avaient abandonné la cause protestante pour retourner au catholicisme.*
4. *Les Mémoires de Gaspard Gay nous donnent d'intéressants détails sur cette maison d'Antoine Gay.* Ledit Anthoyne fit rebatir fort diligement sa mayson paternelle quy est en la rue de Vyleneufve avecq celle qu'il avoit aquis des hoyrs de Martyn Malsang, qui confine des deux coustés les maysons des David et des Bertrand, et du devant ladite rue du Dionyer, le viol des Cordelliers, ou il fit fere des salles, chambres, cabinets, le tout byen proprement selon sa qualyté.
5. *La Roche-sur-Buis avait été prise vers le 19 mai 1574, quoique secourue par Baumelle et Soubreroche* (Pérussis, *p. 162*). Chorier *dit que St-Auban, après un siège de dix-huit jours, avait enlevé ce château aux catholiques commandés par Fallet d'Avignon et Faucher de Die* (Hist. gén. de Dauph., *t. II. p. 652*).

bicion et avarice de 7 ou 800 escus que lui donerent les papistes. Estre dedentz desarmerent ceux de la religion qui le gardoint, et les avoyr devalizés leur donant la vye par bonne guerre les en renvoyerent. A ceci se doibvent bien prandre garde les grandz chefz des armeez de ne metre point dentz les forteresses de capitennes avares et ambicieux. car aujourd'huy on en voyt qui veulent tenir le degré et office de capitenne dentz une forteresse et, au lieu de s'adoner a l'art militere, trafficquent en arrantements et damrrées et aultres moyens encore plus deshonestes a gentz de guerre, car desrobent bien souvent les deniers des soldartz ou sur leurs mostres, ou sur les butins qu'ils font aulcunes foys a la guere ou aultrement. Je ne parle point icy des bons capitennes, més de ceulx qui ne sont payés de main de comisseres, qui en prenent les contribucions par pays en desrobent la pluspart, et souvantcffoys aulcuns d'iceux par leur avarice insaciable, par prezantz de pecune rendent à l'henemi par trahizon les forteresses qu'ils debvroint fidelement garder et plustost morir qu'ainsin vileynement les randre.

Entreprize a Loriol rompue.

Le 18 juilhet les papistes du Valantinès, assemblés en bon nombre avec eschelles, s'acheminerent ou se mirent en chemin pour aler a Loriol [1] doner escalade avec inteligences qu'ils avoint avec quelques traytres dedentz la ville ; més estant en chemin leurs soldarts, par ung desbordement et deshobeissance de leurs chefs, au lieu de advancer chemin pour parvenir au lieu a l'heure assignée, s'escarterent dentz de granges et metheryes pour piccorer et saccager. Cependant le jour vint plustot qu'ils n'eussent volu. Les traistres qu'estoint en sentinelle furent remuez. Les papistes d'aultre part furent des-

1. *Loriol a joué un grand rôle pendant les guerres religieuses et les deux partis se disputèrent souvent la possession de cette place importante. Le 29 juillet 1570 Gordes avait fait battre ses murailles et y fit donner l'assaut le lendemain par la brèche que son canon avait faite, mais il fut repoussé. Cette place lui fut ensuite remise à la conclusion de la paix et il se promettait de la faire démanteler, lorsqu'en 1573, à la reprise des hostilités, elle tomba entre les mains de Montbrun, qui s'empressa de s'y fortifier.*

couverts, ce que voyant s'en retornerent et brizerent leurs eschelles, et voyla comme leur entreprize ne vint ja a bonne fin (comme Dieu le voloyt) par le deshordre et deshobeissance des soldarts, qui souvent cauze plusieurs accidents a la guere, et souvantesffoys pluzieurs bonnes entreprizes en sont rompues et aneantyes. mės tout vient de la volonté du Seigneur Dieu, car rien n'advient sans sa permission.

Durant ces jours, audit moys, fust prins Sainct Restitui [1] par ceulx de la Religion. Les noveles nous furent aportées a Pontaix, le 20 de juilhet 1574. Le landemain, 21 dudit moys, les papistes de Dye firent sortie et s'en alerent à Pounet. Ceux du chasteau firent aussi sortie, et ayant escarmouché quelque temps, ceux de Dye se retirerent a la ville sens avoyr fet choze de valeur.

La commerce libre aulx marchans.

Entre ceux de la Religion et les papistes fust convenu et acourdé en ce pays de Daulfiné la commerce libre aulx marchans, tant d'une religion que d'aultre, a ceux de ja qui en ceste guere n'ont prins les armes ne pour ungs ne pour aultres, l'acort estant tel que lesdits marchants de leur religion povoint passer a nous forteresses, et les marchans de nostre religion povoint passer aux leurs pourtants toute marchandize, fors armes et avitalhements d'avivres, que n'estoit compris an cest acord. Le sieur de Montbrun en fist fere cryés par toutes les forteresses tenents pour le parti de la religion refformée [2]. A Pontaix fust (comme j'ouy) cryé, le 23 julhet, ainsin comme s'enssuit :

« De par Charles du Puy [3], segneur de Montbrun et Ferras-

1. *St-Restitut, com. du cant. de St-Paul-Trois-Châteaux.*

2. *Cette proclamation a été publiée par M.* Long, La Réforme, *p. 118. Cf.* Charronnet, Les guerres de religion et la société protestante dans les Hautes-Alpes; *Gap, 1861, in-8°, p. 91.*

3. *Charles du Puy, seigneur de Montbrun et de Ferrassières, était le troisième des fils d'Aimar du Puy et de Catherine La Valette de Parisot, sœur de La Valette, grand-maître de l'ordre de Malte. Montbrun fut un des plus grands capitaines de son temps. Brantôme a fait l'éloge de sa bravoure et signalé ses exploits* (Œuvres, *édit. de la soc. de l'hist. de France. t. V, p. 422-4). Nous*

« sieres, commandant generalement les trouppes des gentz de « guerre du prezant pays de Daufiné tenent le parti de la reli- « gion refformée, a l'absence de Monsegneur le Prince de « Condé, il est fet prohibicion et deffance a toute personne « de quelque calité et condicion qu'il soyt ne troubler, moles- « ter et empescher, directement ne indirectement, aulcuns « marchantz ne aultres, menents ou conduizans marchandize, « de quelque espece que se soyt, au prezant pays de Daulfiné, « ains les laisser passer, vandre et debiter leurs dites marchan- « dizes de quelque espece que ce soyt au prezent pays de « Daulfiné, sur peyne de la vye, comme estant la commerce « libre, et laquelle dizons par ces prezantes debvoir estre en- « tretenue. Fet a Montbrun, le xxiii[e] juilhet 1574.

« MONTBRUN. »

Extret et colacioné sur aultre extret signé Mosnier, dizant l'avoyr extret d'aultre extret signé Marchand, affirmant l'avoyr tiré du propre original par M[e] Jean Zacarye, nothere royal et dalphinal et greffier de Pontaix, par comandement du capitene Chabanas, et moy Thomas Gay l'ay prins par copye et double de celui dudit Zacarye, de mesme fasson comme il estoyt et comme fust cryé par le tambour.

COMME LES PAPISTES FURENT CHASSÉS DE BEAUFFORT.

Le syeur de Glandage pour se fortyffier au Dyois, se voyant pressé des garnizons de Menglon, Pounet, Pontaix et Espenel qui gardoint les passages, solicita, ou le sieur des Piles [1] pour

nous bornerons à faire remarquer ici qu'il était allié aux plus grandes familles dauphinoises ; ce qui fut cause qu'en bien des circonstances il eut à combattre contre ses propres parents. Il épousa Justine Alleman, fille de François Alleman, seigneur de Champs, et de Justine de Tournon : celle-ci était nièce de François, cardinal de Tournon, de Charles, évêque de Rodez, et de Gaspard, évêque de Valence et de Die ; un de ses frères fut également évêque de Valence et de Die. Montbrun eut de Justine Alleman : Jean Alleman du Puy, en faveur de qui la terre de Montbrun fut érigée en marquisat, en 1620 ; Justine, qui épousa François des Massues, seigneur de Vercoiran ; Louise et Madeleine.

1. *Le sieur de Piles est probablement Marc de Fortia. Il fut chargé, le 6 avril 1573, de garder Montélimar pendant un mois et reçut pour ses gages*

luy, envers le prince Daufin (qui pour lors estoyt a Grenoble) de fere fortiffier Beauffort [1] (petite vile et chasteau, la vile desmantelée et le chasteau tenent bon pour le parti des papistes). Et ayant ce obtenu dudit prince, fust comandé le capitene La Tour de Beaumes pour y aler. Pour quoy s'estant mis en chemin avec sa compagnie, qui estoyt de 4 vingts hommes ou environ, comme dentz Crest furent par aulcuns reconeux, le 24 juilhet en passant, qui secretement nous en advertirent a Pontaix. Or ledit jour arriverent dentz Beauffort et de mesme instant, aussi tost qu'ils furent logez, retrancherent les ruines et bresches des murs de la vile avec toneaulx, chevrons et pierres pour ce mettre en assurance, jusques a ce qu'ils heussent heu la comodité de serrer lesdites bresches avec pierre et mortier. Le capitene Chabanas, voyant l'anuy que ceste garnizon nous pouvoit fere, s'y estants ung cop fortiffiez, tant pour le regard des contribucions qu'en ces cartiers nous heussent hosté, que pour le secours qu'ils heussent donné au sieur de Glandage, quand il en heust heu besoin, consulta avec le capitenne Appays et aultres, qui tous enssemble delibererent de les aler hoter de la. Par quoy ung jours apres, ung dimanche, 25 dudit moys, partismes avec lesdits capitennes de Pontaix, sur le soleilh couchant, en nombre de 60 arque-

80 livres. Paul de Fortia, né à Carpentras en 1560, fut ensuite seigneur de Piles. En 1742, Alphonse de Fortia vendit Piles et une partie de la seigneurie d'Aubres à Paul-François d'Andrée (PÉRUSSIS, *notes, p. 252).*

1. *Beaufort-sur-Gervanne, com. du cant. de Crest.* Castrum Bellifortis est in ruppe supra ripperiam Gervane et habet villam clausam sub se *(Enquête du XVe siècle, dans* CHEVALIER, Choix de documents, *p. 268). Le 6 septembre 1521, les commissaires nommés pour l'aliénation des domaines du comté de Valentinois et Diois, vendirent les châteaux de Beaufort et Gigors à Catherine Adhémar, veuve d'Antoine de Clermont de Montoison, et à Blanche Adhémar, veuve d'Aymar d'Urre, coseigneur d'Ourches. Le 30 mars 1573, Claude de Clermont et Nicolas du Peloux devinrent acquéreurs de ces deux seigneuries. Elles passèrent en 1602 aux mains de Jean d'Arbalestier, qui les paya 1333 écus 20 sols. Le château de Beaufort fut plusieurs fois pris et repris par les protestants et par les catholiques. Les protestants s'en étaient emparé au mois d'août 1569; mais Gordes y ayant envoyé des troupes, on le reprit avec quatre de leurs capitaines qui furent menés prisonniers à Grenoble* (PÉRUSSIS, *p. 109*).

buziers et 10 ou 12 argolets [1], et, passans par le col des Blaches, arrivasmes a Beauffort sur la mienuict du cousté du chasteau, ou estre parvenus fismes ung peu alte, dernier les mezons du bourg, prés le chasteau. Cependant le capitene Appays, le sergent La Roche de Pontaix, le sergent Vercors de Romans, Florimond du Cros de Dye [2] et aultres bons soldartz en petite trouppe alerent reconoistre droit a la barricade et tranchée de la bresche ou portal, qui est au pied du chasteau. Ayant recogneu qu'ils n'estoint descouverts, entrerent dentz la ville, et ayant chassé le corps de garde crians : « Tue, tue, tue » par la ville, se prindrent garde que perssonne de nous n'antroyt pour les seconder, pourquoy le capitenne Chabanas retornant arriere vint a ces soldartz qui estoynt entre les mezons d'ung vyol d'icelui faulxbourg, qui est vis a vis du chasteau et prés d'icelui quinze ou seize pas; mez les soldartz, intimidez pour les pierres que ceux du chasteau getoient, ne le volurent suivre fors quelques 25 ou 30 de mon escoadre et quelque peu d'aultres, qui induits pour prieres que leur fys et remostrances me suivirent, et avec ledit capitene nous advansames pour antrer dentz la ville, pour seconder les aultres qu'estoint dedentz au combat. Quand le capitene Chabanas et moy fusmes prez de la barricade, ung soldart, poussé des aultres qu'estoint derriere luy, pour la crainte des pierres que ceux du chasteau nous getoint, passa sa mesche sur mon fornimant qui estoyt plus que my plain de poudre. Le feu se mit dedentz, et la Dieu me bele grace, car je fuz celui qui fuz le moins offancé pour le feu d'icelui, fors de mes acoustrements qui brusla, aultrement a ma perssonne heux moings de mal que ceux qui estoint entour moy, car le capitenne Chabanas s'eschauda le vizage, d'aultres les mains et surtout celui qui par sa soutize y mit le feu, que fust si bien acoustré

1. *Les* argoulets *étaient des arquebusiers à cheval.*

2. *Le sergent Vercors appartenait sans doute à la famille Faure de Vercors; aucune branche de cette famille ne s'est établie à Romans. – Les Ducros étaient nombreux à Die : en 1577, alors que la ville était tombée au pouvoir des protestants, nous trouvons parmi les membres du conseil Louis Ducros et Marcellin Ducros.*

qu'il laissa cez armes et s'enfoyt, mez non guieres loin, car l'ayant mis sur une beste, cheval ou jument, le conduirent au Cheylard. Toute la trouppe qui nous suivoyt s'espouvanta pour le bruit ou la clarté de mondit forniment, si bien qu'ils se mirent tous en fuitte, et, demurans le capitenne Chabanas et moy seuls a la place, nous comansasmes a retirer après les soldarts, et ceux de dedentz qui de nous ne furent secondés commancerent a sortir ; et comme sortoint ung des nostres de dehors tira ung arquebuzade au premier des nostres qui commanssoyt a sortir et le blessa a la mort, car il escoula de sang comme on l'amenoyt. C'estoyt Claude Serre, marchant de Dye, soldart de la garnizon de Pounet, qui cagé de 25 ou 26 ans morut de ce coup, ung get de pierre loin de Beauffort, ainsin comme le menions, au grand regret de moy et de tous ses compagnons. Celui qui tira l'arquebuzade cuidoit, selon son dire, qu'il fust de l'hennemy, touteffoys qu'ayant fet ce coup ne fut ja besoin de divulguer qui l'avoyt fet, car punicion s'en fut enssuyvye. Comme nous gentz sourtiont d'ung cousté, les papistes, c'est assavoyr les gentz du capitenne La Tour (car il n'y estoyt pas, il estoyt a Crest ung peu malade), sortoint et de l'autre cousté, et senfouyrent a Crest, fors huict d'iceux qui furent tués en rompant le cors de garde et pluzieurs blecez qui se cacherent dentz de mezons, le landemain s'enalerent a Crest comme les aultres. Antre aultres fust tué le lhieutenant de ceste compagnie (par Florimond du Cros), nommé le capitenne Sarralut de St. Marcelin.

Avoyr fet ceste execucion, nous en retornasmes les ungs au Cheylar [1], les aultres à Pounet et nous aultres a Pontaix, avec nostre capitenne : chescung de nostre trouppe ce retira a cez garnizons, joyeulx, mesme ceux qui y gagnerent, car aulcuns de nostre trouppe y gagnerent arquebuzes,

1. *Le Cheylard, commune du canton de Saillans. Louis de Sauvain, seigneur du Cheylard, fournit un dénombrement de tous ses biens nobles le 5 octobre 1540. Il fut en 1568 gouverneur de Die, et au mois de septembre de la même année il marchait à la tête d'un régiment au secours du prince de Condé. Il mourut à Nîmes le 8 août 1575.*

tolaches, espieux et aultres arnoys. Florimond du Cros y gagna ung fort beau tolache; le sergent Vercors y gagna ung aultre tolache; Vilesneufve y gagna ung espieu; Pierre Tanquain y gagna la bourguignotte dorée du capitenne La Tour; plusieurs aultres y gagnerent, lesquels seroit trop long a reciter. Je ne parle pas icy de plusieurs que y gagnerent de coups de pierre. qui en fesant les aproches disoit l'un: « Ho du bras! » l'aultre: « de la teste! », mez les morrions [1] servoint bien a ceste heure a ceux qui en portoint. Si les soldartz de la troupe heussent si bien fet comme les premiers, heussent bien encore mieux exploité, car ils heussent non seulement gagné d'aultres chozes, comme l'enseigne et aultres choses que n'eusmes pas, mais heussions deffet toute ceste compagnie du capitenne La Tour, mez Dieu ne le volut pas ainsin. Or soyt donq loué le Dieu, qui nous a creez, qui en maints lieux nous a donné de ces faveurs acoustumées plus que nous lui en saurions remercier, n'ayant esgard a nous meffaicts.

Fust ung dimanche, vint e cinq de juilhet,
Que dants Beauffort fust cestui acte fet,
Que Sarralus et aultres de ces gents
Furent tuez, sans conter des fuyants.

1. *On donnait le nom d'*arquebuse à une espèce d'arme à feu, dont le canon était monté sur un fût qui avoit une crosse pour coucher en joue: ce fut au plus tôt sur la fin de Louis XII. Elle devint avec le temps l'arme à feu ordinaire des soldats dans les troupes. C'est la plus ancienne des armes montées sur un fût... Des arquebuses vinrent les pistoles ou pistolets à rouet, dont le canon n'avoit qu'un pied de long: c'étaient les arquebuses en petit (P. DANIEL, Histoire de la milice françoise; *Amsterdam, 1724, in-4°, t. I, p. 334-5*). — Taloche: *c'était une espèce de petit bouclier. Le* morion *était le casque de l'arquebusier; le timbre en avait une forme ogivale; les bords en étaient abaissés sur les oreilles et relevés en avant et en arrière. La* bourguignotte *n'était autre chose que le morion, auquel on avait fait subir un léger changement de forme: elle était garnie de plus larges oreillons. Le* fourniment, *dont il a été question quelques lignes plus haut, était une poire à poudre, accompagnée, comme le sont encore les poires à poudre des chasseurs, d'un étui ou capsule en métal, destiné à mesurer la charge; le soldat portait son fourniment suspendu à une chaîne ou à un baudrier* (QUICHERAT, Histoire du costume en France, *p. 413. 415*).

Des nostres ung fust tué tant seulement,
Dit Claude Serre, tué je ne say commant.
Ce fust l'an mile sinq cens septante quatre
Qu'advint pour lui cestui mortel desastre.

Durant ces jours estoint a Pontaix les sieurs de Vercoyran [1], de Comps [2] et du Poyet [3], gentilhommes hordonnés comis et deputés par le sieur de Montbrun, pour metre ordre et reglement non seulement a cete garnizon, mez a toutes les aultres tenent pour le parti de la religion refformée. Ils firent rendre ces comptes au capitene Chabanas et lui ordonerent le nombre

1. Vercoiran *était François des Massues, seigneur de Vercoiran, d'Urre, Ste-Euphémie et Châteaudouble. Il épousa Justine, fille de Montbrun.*

2. Comps. *Il s'agit ici de Mary de Vesc, fils de Sébastien de Vesc et de Louise Brunier. Sébastien de Vesc, qui avait abandonné la religion de ses pères vers 1561, fut tué à la bataille de Montcontour avec trois de ses fils. Mary, héritier de son frère Louis pour Dieulefit, Comps et Vesc, épousa le 27 août 1572 Françoise des Alrics, fille de Reynier, seigneur de Rousset et d'Honorée d'Urre-Cornilhan. Il fut l'ami de Montbrun; après la mort de ce dernier, il s'attacha à Lesdiguières et fut tué en 1587 à la reprise de Montélimar.*

3. *Louis de Marcel de Blain, baron du Poët-Celard, seigneur de Barry, Mornans, Saou et Châteauneuf-de-Mazenc, figure parmi les plus braves capitaines protestants de cette époque. D'après* Chorier (Estat politique, *t. III, p. 109*), *il était fils de Pierre de Marcel et de Marguerite Blain. A partir de l'année 1572 on le retrouve dans presque tous les grands événements de nos guerres civiles, combattant d'abord sous les ordres de Montbrun, dont il fut l'ami, puis, après la mort de ce dernier, s'attachant à la fortune de Lesdiguières* (Rochas, Biogr. du Dauph., *t. II, p. 114*; Lacroix, Arrondis. de Montélimar, *t. I, p. 183-8*; Long, *p. 246*). *Le Poët fut tué dans un duel par Gouvernet en 1598 : voir sur ce duel fameux, qui a été raconté d'une façon dramatique, mais purement fantaisiste, par* Vulson de la Colombière *dans son* Vray theatre d'honneur et de chevalerie (*Paris, 1648, t. II, p. 529*), *les nouveaux documents publiés par M.* Arnaud (Bull. de la soc. d'archéol. de la Drôme, *1873, t. VII, p. 403-9*) *et par M.* Vellot (Vie d'Artus Prunier de St-André, *p. 325-30*), *qui nous font connaître la date, les causes et les principales circonstances de cette triste affaire. Le Poët avait épousé Jeanne d'Aillan, veuve de Louis de Bologne, seigneur de Sersson, près Crest; comme il ne laissait pas d'enfants, ses biens passèrent à Marguerite, sa sœur, épouse de Pierre Marcel, avocat et coseigneur de Savasse, qui était en outre son cousin au dixième degré* (de Coston, Hist. de Montélimar, *dans le* Journal de Montélimar, *nº du 17 juil. 1880*).

des soldarts qu'il debvoyt entretenir en la garnison dudit Pontaix. Ledit capitenne pour n'estre poyé de main de comissere come les aultres. quitta ausdits seigneurs les contribucions qu'il tenoyt du feu sieur de Mirebel, et pour metre tousjours quelque choze dentz la bource. comme il savoyt bien fere, obtint desdits seigneurs qu'il yroyt chercher de contribucions en terre de l'henemi. tant comme il en pourroit amasser, sens rendre compte a perssonne, de la Royans au Vilar de Lens et ces environs, mės promyt ausdits sieurs d'entretenir la cent soldarts audit Pontaix et les poyer bien moys pour moys, mės mal les poyet aprės ; aussi plusieurs de ces soldarts ce desbanderent et le laisserent, pour ce que a plusieurs d'iceux retenoyt, aux aulcuns des butins qu'ils fezoint, aux aultres de leurs mostres et soldes, ce qu'est mal convenable en tel art de guere. mesme soustenantz le parti que nous soustenons, car il est requis a nous de combatre pour la foy, pour l'advancement de la gloyre de Dieu et son sainct Evangile, et non pour butiner et nous fere riches, remplissant des biens d'aultrui nous bources, choze qui fet souventeffoys aler la cherrue debvent les beufz, come on dit ; c'est a dire que au lieu de bastre nous ennemis, nous ennemis nous batront. comme souventeffoys nous est advenu pour nous pechės [1].

La suite au prochain numéro.

1. *Les lignes suivantes sont empruntées à une enquête faite à St-Paul-Trois-Châteaux en 1582 et dont le texte a été en partie publié par M.* DE COSTON *dans le* Bull. de la soc. d'archéol. de la Drôme, *1879, t. XIII, p. 135-47). Elles complèteront le récit de Thomas Gay et nous permettront d'entrevoir ce qu'étaient alors ces* contributions, *ces impôts de guerre dont on accablait nos malheureuses populations. Après avoir rappelé que la ville de St-Paul-Trois-Châteaux a été quatre ou cinq fois prise et pillée, qu'on y a* tué beaucoup de catholiques, jusques au nombre de trente-cinq ou quarante et comprins les prebstres et chanoynes dudit lieu, *Antoine du Puy, lieutenant du bailli de l'évêque, ajoute* : Outre ce et durant ledict temps le labouraige dudict St. Paul demeura inculte, d'autant que tout le bestail de labourer a esté prins et volé, d'ung party ou d'aultre, pour trois ou quatre fois, tellement que durant ledict temps de guerre le terroir a demeuré sans pouvoir estre ensemencé ny cultivé, et les habitants reduits en telle misere et povreté qu'a present estant remis dans leurs maisons et

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LE MONT-CALVAIRE

DE

ROMANS

Nos ancêtres avaient placé le long des routes, sur presque tous les points culminants, des croix que, dans ces temps d'insécurité, les voyageurs invoquaient contre les dangers de toutes sortes auxquels ils étaient exposés [1]. Cet usage était

biens par le beneffice de la paix, n'ont de quoy se meubler et moings achepter bestail pour cultiver leurs terres et sy a present treuve quel qu'un qui laboure ou seme, s'est par le moien et ayde de leurs amys circonvoysins, qui par prests les secourent; ains se treuvent aussy a present desmantelés et a la discretion de tout homme, tellement qu'il n'y a ville en Daulphiné plus ruynée ny plus pouvre de personne et butin que la communaulté et habitants de St-Pol, lesquels apprès avoir despendu tout leur bien ils se sont engagés et endebtés de plus de cinq mille escus...; n'ayant iceulx habitants aulcun moien a poyer leurs creanciers, qui journellement les vexent tant par saisie de leurs immeubles, emprisonnement de leurs personnes que par prinse du peu de bestail a labeur qu'ils ont, estant chargés de grands apports et interets qu'ils souffrent pour faulte de paier leurs creanciers et avec les grosses tailhes imposées par les sieurs tresoriers et commis du pais, et qu'il fault par necessité qu'ils payent, les habitans pour demeurer en repos et pour obvier aux tourmens et vexations sont en deliberation d'abandonner leurs maisons, biens et familles comme plusieurs d'iceulx ja ont faict et aller mandier et chercher leur pain ailleurs, car pour paier les creanciers et aultres charges ordinaires... fauldroit vendre la plupart du bien et terroir, et encore ne scait on si on trouveroit marchand pour achepter ledict bien....

1. Cette insécurité fit naître ces fondations charitables, ces hospices où les voyageurs, les pèlerins, les marchands étaient reçus et secourus, au

général et très ancien, l'érection des trois croix du Calvaire était relativement plus récente et moins répandue ; elle ne datait guère que de l'expulsion de la Terre-Sainte des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Réfugiés dans l'île de Rhodes, ils y avaient conservé le souvenir de la Passion de N.-S. Jésus-Christ et des lieux vénérés qu'ils avaient perdus, en imitant les stations de la voie douloureuse, au moyen de piliers qu'ils firent dresser le long d'une grande rue, au bout de laquelle s'élevait un Calvaire.

Un chevalier de Rhodes, Pierre d'Anglisberg, devenu commandeur de la commanderie de Saint-Jean-Baptiste de Fribourg, fit établir dans cette résidence un Mont-Calvaire avec sept piliers exactement semblables à ceux qui existaient dans l'île de Rhodes. Un pieux habitant de Romans, Romanet Boffin dit Richard [1], que des affaires commerciales attiraient à Fribourg eut l'occasion de voir la construction faite par le commandeur d'Anglisberg. Il en fut si édifié qu'il projeta de faire élever dans son pays un Calvaire semblable. Il existe à ce sujet une attestation des autorités de la ville de Fribourg, en date du 10 novembre 1516, portant que Romanet Boffin avait pris fidèlement le plan et la distance des sept piliers érigés dans leur ville, lors d'un voyage qu'il avait fait au mois de décembre de l'année précédente [2].

Le lieu le plus convenable pour l'établissement d'un Calvaire était tout indiqué par la situation topographique et par la tradition : il était placé à l'occident de Romans, à 600 mètres de la porte de Clérieu, et portait primitivement le nom de *Chiron* ou *Chaffe*.

A l'exemple de ce qui avait lieu à Jérusalem, le chapitre de Saint-Barnard, portant les reliques de son bienheureux patron, se rendait, le jour des Rameaux, en procession à un

même titre que les pauvres et les malades dans les hôpitaux (voy. *Les voies antiques déterminées par les hôpitaux au moyen âge*, par M. Guigue).

1. Voy. *Biographie de Romanet Boffin et généalogie de sa famille*, dans *Bull. de la soc. d'archéol. de la Drôme* (1881), t. XV, p. 224.

2. Archange de Clermont, *Transport du Mont-Calvaire*, p. 472 ; et P. Enfantin, *Pèlerinage au Calvaire de Romans*, t. I, p. 168.

lieu désigné par suite sous le nom de *Rampeaux*, pour exprimer vulgairement *in ramis palmarum*.

La solennité de cette procession la rendait fort populaire et fit naître une *vogue*, dont la tradition existe encore et où on établit un jeu auquel fut donné le nom de Rampeaux.

Placé sur un lieu retiré, au couchant de la ville, fondé avec l'approbation des plus hautes autorités et les sympathies des habitants, enfin desservi par de pauvres et dévoués religieux de Saint-François, le Calvaire et le couvent attenant ont cependant subi, depuis l'époque de leur fondation et durant trois siècles et demi de leur existence, plus de tribulations, d'outrages et de calamités qu'aucun autre établissement religieux. Leur existence semble conforme aux saints et douloureux évènements qu'ils ont pour but de rappeller. Incendié, spolié, démoli, vendu, chaque fois le Calvaire de Romans s'est relevé de ses ruines et a été rendu à sa destination première. De nos jours, malgré les temps troublés où nous vivons et les circonstances locales peu favorables aux choses de religion, ce pieux établissement n'a peut-être jamais été dans une situation plus prospère et plus respectée. Consacrés au séminaire diocésain et et habités par un nombreux personnel, les bâtiments et le clos ont été restaurés et agrandis : l'église a été embellie et ornée, les solennités du culte s'y font avec toute la pompe de la liturgie Romaine. Enfin les stations et le Mont-Calvaire, parfaitement entretenus, sont fréquemment le but des pélerinages des personnes pieuses de la ville et des environs.

Romanet Boffin ayant l'intention de réunir dans le même lieu tous les mystères qui sont compris au Mont-Calvaire de Jérusalem et même d'y construire un couvent pour des religieux de l'ordre de Saint-François, qui seraient dévoués au service de ces saints lieux, comme il y en a à Jérusalem, consacra à ce dessein un vaste emplacement, de la contenance d'environ sept setérées (2 hectares 40 ares). Ce terrain, dont lui et sa famille possédaient déjà une partie [1] fut acquis par

1. On lit dans le procès-verbal de l'assemblée consulaire du 30 août 1514 que le consul Félicien Boffin demanda la permission de se retirer

donations, par achats et par échanges. Ceux qui donnèrent furent, entre autres, Marguerite Forton et Pierre Pétieu, son fils, par acte des 22 avril et 9 octobre 1516. Me Barthélemy Dorade, notaire, par acte du 7 février, offrit un petit coin de terre pour y élever le Mont-Calvaire et vendit, le 25 juin, un terrain pour faire la *station des pleurs*. En 1517, Charles Jomaron, prêtre de l'église collégiale de Saint-Barnard, fit don, le 7 avril, d'une petite pièce de terre proche le *lieu des larmes*. Les achats furent ceux d'une parcelle vendue par Jacques Seissel et Catherine Cordier, sa femme, par acte du 16 février 1516, d'une autre terre de cinq quartelées (40 ares) de Pierre Berger, le 17 décembre suivant. Enfin Romanet Boffin fit l'échange d'un terrain contenant trois éminées (51 ares) appartenant aux mêmes Jacques Seissel et Catherine Cordier, à qui il donna une autre parcelle de pareilles grandeur et valeur : le reste fut pris sur ses propres terres.

Le premier établissement créé par Romanet consistait simplement, outre le Mont-Calvaire, en sept piliers marquant les principales stations, et dont le premier était placé dans l'église de Saint-Barnard. Il obtint la permission du chapitre et celle des consuls de la ville [1].

Le Mont-Calvaire était une bâtisse large et majestueuse, représentant une montagne artificielle où l'on montait par le même nombre de marches d'escalier qu'on en compte à Jérusalem pour accéder de l'église au lieu même où Jésus-Christ

avec sa femme, atteinte du mal contagieux ou peste, au couvent du Mont-Calvaire, *proche de sa maison*, pour être en lieu commode et mieux aéré. De nos jours, un champ situé au couchant de l'ancien monastère, porte le nom de *champ Romanet*.

1. Le 1er octobre 1516, « a esté exposé par honneste homme Romanet « Richard, marchand de ceste ville, qu'il a faict faire sept piliers de pierre « qui sont démonstratifs des saincts lieux de Jérusalem, lesquels il voudroit « mettre et asseoir en certaines places et lieux de ceste ville, comme il a « esté compassé par le prestre de monsieur de Sainct-Pal et autres reli- « gieux de Jérusalem : ce qu'il n'oseroit faire sans le bon vouloir et « consentement de mes dicts seigneurs les consuls et de la ville. A la « quelle chose se sont accordés les dicts messieurs les consuls et l'as- « semblée et que iceluy Romanet puisse prendre les lieux à luy nécessaires, « sans contradiction quelconque. » (*Registres consulaires*).

fut crucifié. Cette construction nécessita l'emploi de 2500 quartiers de pierre. La croix du bon larron était à quatre pieds de distance de celle de J.-C. et celle du mauvais larron à six. La croix de notre N.-S. avait quinze pieds de hauteur et le croizon huit de largeur ; il était garni de la lance, de l'éponge, des fouets et de la couronne d'épines, avec un entablement en forme d'autel autour de la croix, de dix pieds de long, sept de largeur et deux de hauteur. Enfin il régnait autour du mont un petit parapet, orné au-dessus d'anges portant les mystères de la Passion.

Auprès de ce mont artificiel, Romanet Boffin fit ériger en relief les effigies des trois Maries, et ce lieu est encore appelé le *lieu des pleurs*. Un peu plus loin, il fit construire en pierre de taille le *sépulcre* de Jésus-Christ, lequel miraculeusement conservé, subsiste encore de nos jours. Enfin, il fonda dans le voisinage un petit couvent ou, pour mieux dire, un *hermitage* et une chapelle seulement pour trois religieux de l'Observance. La première pierre de ces édifices avait été posée le 15 mars 1517, en présence des autorités et d'un grand concours de monde et du notaire Jacques Baile, qui dressa le procès-verbal de cette cérémonie.

Le roi François Ier prit sous sa protection les religieux, le fondateur et les bienfaiteurs du Calvaire par lettres patentes du 23 mai 1521. Car ce lieu était déjà un but de pélerinage où affluaient un grand nombre de fidèles. Dès 1516, des ouvrages imprimés à Paris, à Lyon, à Tournon étaient destinés à servir de guide et d'instruction aux pélerins.

Vers cette époque (août 1516), deux religieux de Saint-François, F. Ange de Linx, natif de Beauvais, et F. Laurent Morelli, de Saint-Jean-de-Maurienne, revenant de la Terre-Sainte, où ils avaient résidé sept années, dirent en leurs prédications publiques, après avoir visité Romans, que si on avait bâti cette ville à dessein et sur le modèle de Jérusalem, on ne l'eut pas mieux proportionnée [1]. Ils démontrèrent au

1. « Sont venus visiter de ceste année presente... les dicts Mont et ville « de Romans. Et, après avoir veux et visités la dicte ville et les lieux à « elle adjacents, ont dict et preschè en la chaire de vérité la dicte ville de

fondateur du Calvaire qu'on pourrait facilement distribuer toutes les principales stations de Jérusalem autour de la ville de Romans. Cette proposition enthousiasma Romanet Boffin, qui sans retard partit pour Rome, où il obtint du pape Léon X une bulle en date du 8 février 1517, l'autorisant à faire le voyage en Terre-Sainte. Il se fit accompagner d'un maître maçon ou architecte, afin de prendre sur les lieux mêmes les distances, les emplacements et les aspects qu'il voulait reproduire dans sa ville natale. C'est ainsi que parlent tous les auteurs qui ont écrit sur le Mont-Calvaire de Romans, et cependant nous pensons, avec le judicieux M. Duportroux, que ce voyage n'a pas pu avoir lieu. En suivant les actes concernant Romanet Boffin, on ne trouve pas la place d'une assez longue absence pour lui permettre de faire un voyage comme celui de Jérusalem, qui alors nécessitait un temps considérable.

Quoi qu'il en soit, Romanet se mit résolument à l'œuvre, mais non sans entraves et persécutions. A l'occasion des quêtes faites par des jeunes gens de bonne maison, il s'éleva un orage aussi inconcevable par sa cause que par sa violence. Ces quêteurs furent mis en prison, Romanet Boffin fut cité en justice, affligé en sa personne, ses parents et ses amis. Un interdit fut jeté sur la ville de Romans ; les cloches cessèrent de sonner, les offices de se dire, la messe d'être célébrée. Mais, en face de si prodigieuses persécutions, le zèle du fondateur du Calvaire se réveilla ; si ses ennemis étaient violents, il acquit des protecteurs qui étaient puissants. Il fit intervenir les plus grands personnages de la Chrétienté : le Souverain Pontife, les cardinaux, le vice-légat d'Avignon, l'archevêque de Vienne, les évêques d'Orange, de Viviers, de Valence, de Grenoble, de Gap ; outre plusieurs seigneurs, le roi, la reine, le connétable de Bourbon, le parlement de Grenoble. Avec de tels appuis, la cause de la justice l'emporta et les quêtes purent se faire comme avant [1].

Mais les tribulations allaient recommencer pour ce mal-

« Romans estre semblable à la saincte cité de Jérusalem plus que nulle « aultre où ils ayent esté ni que ils sachent... » (*Voyage et oraisons du Mont Calvaire de Romans*, Thielman Kerver, 1526, p. 3).

1. Cette question des quêtes était devenue une affaire importante, parce

heureux Calvaire. Les constructions étaient à peine terminées, que, le 29 novembre 1548, le feu fut mis au couvent. Sous prétexte d'apporter des secours, des malfaiteurs dépouillèrent cette maison de la plupart de ses meubles et de ses papiers : le couvent, l'église et la sacristie furent entièrement consumés. Des lettres patentes de Henri III, du mois de février 1549, ordonnèrent d'informer sur ce fait. L'année suivante, une requête aux mêmes fins fut présentée au parlement par le Père provincial ; enfin un monitoire du pape Jules III, donné l'an 1553, prescrivait la révélation des incendiaires et de ceux qui détenaient les papiers. Quoique connus, les coupables ne furent pas poursuivis, parce qu'ils appartenaient en général à des familles influentes.

Inquiété, tracassé, persécuté, comme on l'a vu, au sujet des quêtes, Romanet Boffin avait été dans la nécessité de remettre, le 3 mai 1516, les clefs des troncs aux chanoines de Saint-Barnard et, par acte du 2 octobre 1519, de donner à la ville l'oratoire du Calvaire, possessions et édifices.

Voici le texte de cet acte :

2 octobre 1519. « Romanet Richard déclare qu'il a acquis « de ses propres deniers et par donations faites par diverses « personnes pieuses plusieurs terrains situés près de la ville, « au mandement de Monteux, au lieu dit des *Rampeaux*, où il « a faict édifier un Mont Calvaire et autres oratoires repré- « sentant les mystères de la Passion en la manière des saincts « lieux de Jhérusalem, et que les chanoines prétendoient que « ces lieux leur avoient esté donnés et cédés par ledict Romanet, « il se réserve, lui vivant, de compléter et entretenir les dicts « oratoires ; et qu'il en transporte, donne et cède à la ville par « donation pure et irrévocable. Les consuls stipulant et rece- « vant au nom de toute la communauté de la ville les dicts « oratoires, possessions et édifices, s'engageant à employer à « leur entretien les aumosnes qui seront données » *(Registres consulaires)*.

Romanet Boffin résolut d'établir près du Calvaire de Ro-

qu'elles avaient été défendues par le chapitre et par la ville, qui voulaient les réserver pour les ordres mendiants et pour les pauvres.

mans, à l'imitation de ce qui a lieu pour le Saint-Sépulcre, des religieux de l'ordre de Saint-François pour maintenir en état les stations, célébrer le service divin et administrer les sacrements et les consolations aux pélerins pour l'accomplissement de leurs vœux.

En conséquence, par une bulle du 4 mars 1516, le souverain pontife Léon X permit de placer des religieux franciscains au Mont-Calvaire de Romans et de leur construire une maison religieuse au même lieu. Enfin, le 15 mars 1517, en vertu d'une licence donnée par le vice-légat d'Avignon, avec l'aide et la protection du roi François Ier, de la reine Claude et du connétable de Bourbon, en présence de F. Louis Combe, religieux de Saint-François, député par ses supérieurs, Romanet Boffin posa la première pierre du couvent, dans le creux de laquelle on mit plusieurs pièces d'argent au coin des dits princes et princesse. Le procès-verbal de cette cérémonie fut dressé par Jacques Baile, notaire, et signé par de nombreux témoins. Tous les édifices furent bénis, et le cimetière limité le 18 janvier 1522 par Antoine Paschal, évêque de Rochester. Enfin cette donation aux Frères-Mineurs fut approuvée et confirmée par lettres patentes de François Ier, données à Dijon, le 23 mai 1528.

Les premiers auteurs qui ont écrit sur le Calvaire de Romans, rapportent plusieurs faits miraculeux qui ont eu lieu peu après la fondation de cette œuvre de piété ; ce sont, en abrégé :

1° Un aveugle, du nom de Pierre Guiller, qui recouvra la vue après avoir longtemps vécu dans un état complet de cécité.

2° Un estropié qui obtint sa guérison pendant une neuvaine.

3° La résurrection, à la suite d'un vœu fait au Calvaire de Romans, d'un enfant de deux ans, du nom de Humbert, fils de Henri Vincent, de Moyrans, « qu'on cuydoit estre mort ». Ce miracle fut constaté par un procès-verbal dressé par le notaire Jehan du Bois, le 12 mai 1517, sur l'instance des consuls de cette ville et sur la déposition des père et mère de l'enfant venus en pèlerinage et logés à l'hôtel du Chapeau rouge [1].

1. Ce fait est relaté dans la *Description historique du couvent des Frères*

Plusieurs auteurs ajoutent que Henri Vincent, en reconnaissance de la résurrection de son fils, donna un domaine à l'hôpital de Romans [1].

4° Noble et vertueuse dame, Jeanne de Lacroix, épouse de Félicien Boffin, avocat général au parlement de Grenoble, fut guérie d'une perte de sang qu'elle éprouvait depuis longtemps.

5° Antoine Garagnol, juge royal de Romans, dans une grave maladie, s'était retiré à la Roche de Glun. Il fit, en reconnaissance de sa guérison, reconstruire le sépulcre du Calvaire qui avait été ruiné par les hérétiques, etc.

Le jour des Rameaux de l'année 1562, les calvinistes, avant d'entrer au prêche, allèrent en plein jour mettre le feu aux trois croix du Calvaire. Ils firent usage, dit la tradition, d'un feu grégeois qui « brûlait même la pierre » et que l'eau ne pouvait éteindre. Plusieurs maisons furent construites avec les matériaux provenant de la démolition des stations, et l'on remarqua que les maîtres de ces maisons eurent une mauvaise fin.

Les religieux franciscains abandonnèrent leur couvent le 16 mai 1562, tant parce que plusieurs d'entre eux avaient apostasié qu'à cause des risques qu'ils couraient chaque jour pour leur vie. On y mit un gardien qui, homme de mauvaises mœurs, fit du couvent un repaire de débauches. Un misérable s'installa comme dans une chambre au caveau du Sépulcre ; une femme se pendit à la traverse d'une croix, etc.

Dans l'enlèvement de l'argenterie des églises, fait par ordre du baron des Adrets, le 12 juin de la même année, celle du Calvaire figura pour cent marcs (4,800 fr.). Mais comme les religieux, en abandonnant leur couvent, avaient confié leur argenterie en dépôt aux consuls, ils actionnèrent la ville à leur retour.

Mineurs, par Juvénal de Lyon. Le procès-verbal du miracle est reproduit *in extenso* dans une notice de M. H. de Terrebasse, intitulée : *La maison du Mont Calvaire à Romans*, et insérée dans le *Bull. de la soc. d'archéol. de la Drôme* (1882), t. XVI, p. 383.

1. Aucune des propriétés actuelles ou anciennes des hôpitaux de Romans n'a cette origine.

Malgré l'édit de paix publié à Orléans, les franciscains ne rentrèrent pas dans leur monastère. Ils le laissèrent inhabité pendant vingt années, de 1562 à 1583.

Le 29 juillet 1583, Félicien Boffin, seigneur d'Argenson, avocat-général au parlement, fils de Romanet, passa une convention avec le P. Balthazar Brochet, provincial des Pères de l'Observance, pour faire desservir le couvent du Calvaire par des religieux de son ordre.

A la suite d'une transaction, les Récollets furent établis en remplacement de ces derniers, par une bulle du pape Clément VIII, du 7 septembre 1612. En conséquence, le 27 novembre de la même année, le P. Picquet, gardien du couvent des Cordeliers de Romans, malgré une ordonnance de l'archevêque de Vienne, mit en possession du monastère du Mont-Calvaire le P. Gay, dit Saint-Sixte, custode des Récollets. Le surlendemain, l'archevêque réprima cette désobéissance en interdisant aux religieux Cordeliers et Récollets de Romans de prêcher et d'administrer les sacrements. On passa outre, et finalement le traité fut conclu par le consentement de la famille Boffin, le 24 janvier 1613, par le général de l'ordre le 6 janvier et le 13 septembre par lettres patentes du roi. Thomas Boffin, baron d'Uriage, continuant les traditions généreuses de sa famille, accorda aux Récollets l'ermitage de Saint-Aynard, avec mille toises de bois autour.

Depuis la fondation du Mont-Calvaire, il était d'usage de fréquenter ce lieu saint et d'y faire, sous la conduite d'un prêtre ou d'un religieux, les mêmes cérémonies qu'on fait au Saint-Sépulcre de Jérusalem. Ces dévotes pratiques avaient été discontinuées depuis 1561, à raison des violences de l'hérésie ; mais elles furent rétablies après l'époque de la grande peste de 1628. Un redoublement de piété se porta sur le voyage du Calvaire par le zèle de quelques femmes vertueuses qui, se souvenant de cette pieuse coutume, se donnèrent rendez-vous sur le pont de l'Isère, le lundi-saint. Elles marchèrent pieds nus, portant chacune un cierge allumé, allant deux à deux et s'arrêtant pour prier devant chacun des lieux où elles avaient vu autrefois des stations. Cette manière austère de

pratiquer le voyage, et surtout par un temps froid, eut des suites funestes pour plusieurs de ces dames, entre autres pour la femme de Raymond Bourget, qui en mourut. Les stations étant ruinées et les terrains usurpés, on rechercha les anciens emplacements. Les religieux Claude Bouchard et François Adrien portèrent sur leurs épaules des croix, qu'il allèrent planter à chaque lieu qu'occupaient les anciennes stations.

Les Pères Récollets employèrent les abondantes aumônes et les libéralités des personnes pieuses à réparer les lieux saints, et les habitants mirent un grand empressement et un grand zèle pour rétablir les trente-sept stations. Un particulier, prenant un singulier plaisir à voir reconstruire le Calvaire, y fit apporter un barral de vin pour faire boire les maçons et manœuvres, et duquel buvaient aussi les spectateurs. Néanmoins il ne discontinua pas jusqu'à ce qu'on eût mis la dernière main à tous les bâtiments, d'où est venu le dicton : *Cela dure comme le barral du Mont Calvaire*. Le P. Enfantin veut voir là un fait miraculeux, mais un observantin, le P. Picquet, qui avait été gardien du couvent de Romans, fait remarquer que si le barral dont buvaient les ouvriers ne désemplissait pas, c'est parceque des personnes charitables y mettaient du vin au fur et à mesure qu'il se vidait : ce qui, ajoute sensément M. Duportroux, au grand mécontentement du P. Enfantin, suffit pour montrer l'origine du proverbe sans y voir ni miracle ni supercherie.

Malgré le dévouement des religieux et des personnes pieuses, l'ouvrage resta incomplet, puisqu'on ne comptait que quatorze stations en 1630 ; ce n'est que vers 1641 que tout fut achevé, sauf que lorsqu'il y avait eu impossibilité de placer certaines stations à l'endroit où elles étaient dans le principe, on s'en était rapproché autant que possible.

Le *voyage*, c'est-à-dire la visite des stations, est encore de nos jours fréquemment accompli par des personnes de la ville, particulièrement en commémoration du décès des parents. Il l'est aussi, au moins une fois annuellement, par le clergé des paroisses, accompagné de nombreux fidèles faisant partie en général des confréries. On a vu les habitants des villages des

environs venir au Calvaire en procession, pour remplir des vœux faits à l'occasion de quelque fléau : ainsi firent ceux de Saint-Paul, en 1864, après qu'ils eurent été délivrés d'une épidémie de choléra.

Le Mont-Calvaire de Romans fut pendant longtemps l'unique établissement de ce genre que l'on vit en France. Aussi, la plupart des étrangers qui passaient dans cette ville, ne manquaient pas de le visiter, soit par dévotion, soit par simple curiosité. Ainsi on lit dans la *Maison de Saint-François de Salles*, par Nicolas d'Hauteville (1669), p. 601 : « Charles « Auguste de Salles occupa ses vacances, selon son ordinaire, « aux actions de religion et de piété, parmi lesquelles il faut « remarquer le dévôt pèlerinage qu'il fit au Mont Calvaire de « Romans, pendant lequel il récita tout le psautier sans lire « une seule parole ».

Sous la garde des PP. Récollets, le Calvaire de Romans continua à attirer de nombreux pèlerins. Ils étaient devenus possesseurs d'un morceau de la vraie Croix, enchassé dans un crucifix d'argent que leur avait donné le P. Marc Doysieu. Enfin, le pape Innocent XI, par un bref de l'année 1679, avait attaché les mêmes indulgences au Calvaire de Romans que celles qui sont accordées à ceux qui visitent les stations de Jérusalem.

C'est dans cette situation que la Révolution de 1789 trouva le couvent et le Calvaire de Romans qui, l'un et l'autre, ne furent pas respectés comme tout ce qui alors portait l'empreinte du Christianisme.

Les religieux sortirent de leur couvent pour profiter du décret du 14 août 1790, qui leur accordait une pension. Trois anciens chartreux de Bouvante se rendirent acquéreurs du couvent des Récollets, le 31 mars 1791, sans rencontrer aucune concurrence, et même ils n'éprouvèrent aucun dommage ni offense pendant les jours orageux de la Révolution [1].

1. Pendant le séjour de ces anciens chartreux, le couvent des Récollets fut désigné, surtout par les étrangers, sous le nom de *Chartreuse de Romans*.

Mais l'impiété destructive commença ses ravages le 15 janvier 1794. Une troupe furibonde accourut au Calvaire, tambour battant. Elle avait à sa tête un paysan d'une commune voisine, muni d'un ordre du procureur de la commune de Romans [1]. Il se fit remettre les clefs des chapelles. Après avoir commis bien des désordres, cette bande s'en retourna en ville, remportant comme un trophée la cloche de l'église. Bientôt après les autels et les statues furent renversés et le Saint-Sépulcre entièrement ruiné. L'église fut vendue au profit de la nation le 5 thermidor an IV (23 juillet 1796) pour le prix de 5 230 livres en assignats. Le clos du Calvaire devint le cimetière de la commune et conserva cette destination jusqu'en 1812.

Après avoir passé dans une sécurité relative des temps si pénibles ailleurs, les PP. Chartreux résolurent par reconnaissance de consacrer l'ancien couvent du Calvaire, après leur mort, à quelque établissement utile à la ville de Romans. En effet, le Père J. F. Deglos de Besse, ancien religieux de la grande Chartreuse, souscrivit, le 16 juin 1813, donation au profit des hospices de l'ancienne maison des Récollets et de ses dépendances, à la condition de l'établissement d'une école de la doctrine chrétienne. Ce qui fut approuvé par un décret en date du 8 mars 1814.

Se voyant reduits à quatre [2], non compris le général de l'ordre [3], qui se trouvait en exil à Romans, et une ordonnance royale du 27 avril 1816 ayant autorisé les anciens Chartreux à ouvrir une maison de retraite dans les bâtiments de la grande Chartreuse, les Pères de Romans quittèrent les Récollets le 1er juillet suivant, moyennant une pension viagère de 400 livres.

L'administration des hospices trouva avantageux de céder

1. C'était T. . . . . dit Marat, filateur de soie. Il fut obligé de se démettre de ses fonctions et la ville laissa à sa charge 786 livres 15 sols, dont il avait fait emploi sans autorisation pour faire démolir les chapelles du Calvaire.

2. C'étaient les Pères Deglos de Besse, Pichot, Serres et Carillan.

3. Dom Antoine Vallet, mort le 25 juin 1813, à l'âge de 88 ans.

le couvent des Récollets aux supérieurs du Séminaire diocésain, pour y former un établissement religieux. Par une convention du 15 mars 1817, il fut loué 500 francs, puis vendu, sous certaines conditions, à l'évêque de Valence, le 25 novembre 1822, au prix de 12 000 fr., non compris l'église qui fut cédée plus tard au diocèse [1] par M. le marquis de Pina, héritier de M. Du Vivier. Le Calvaire avait été donné, suivant acte du 15 novembre 1820, par M. Pierre Larra, qui s'était réservé une chapelle pour sa sépulture et celle des membres de sa famille.

A la suite d'une mission donnée en 1820 par le P. Barthélemy Enfantin, missionnaire apostolique, une croix fut plantée sur le haut du Mont-Calvaire ou du moins sur les ruines de cette ancienne construction. Cette cérémonie fut le prélude du rétablissement des stations, qui eut lieu l'année suivante, grâce aux sentiments religieux de la population et au zèle d'un vicaire de l'église de Saint-Barnard, M. Vinay.

Le Mont proprement dit, tout construit en pierres de taille sur des voûtes formant des caveaux funéraires, mesure vingt-cinq mètres de longueur, seize de largeur et quatre de hauteur. On y accède par trois escaliers. Le plus large, à l'orient, a dix-huit marches, séparées par un repos. Les deux autres escaliers, l'un au midi et l'autre au nord, ont vingt-et-une marches. Sur la plate-forme du Calvaire il y a six stations, en forme de petites niches. Les trois croix avec personnages sont en fonte, ainsi que les deux statues placées aux pieds du Christ. Elles ont été érigées dans le mois de mars 1867 et ont coûté la somme de 2200 fr. Ces croix sont séparées l'une de l'autre de trois mètres et demi : mesure qui diffère de celle que donnent les anciens auteurs. Enfin le tout est entouré d'un parapet à balustres. L'enceinte du Calvaire a soixante-cinq mètres de longueur, cinquante-deux de largeur, au fond, à l'ouest, et onze mètres et demi seulement vers l'entrée, c'est-à-dire au levant. Du côté du nord sont sept grandes chapelles funéraires, différentes par le style et l'étendue, confiées à autant de familles de Romans, qui y ont le droit de sépulture.

1. L'église avait été rendue au culte vers la fin de novembre 1808.

L'église des Récollets, de même que toutes celles de la ville, à l'exception de la collégiale de Saint-Barnard, avait le chœur voûté et la nef lambrissée avec des liteaux disposés en forme de caissons. Cet édifice a trente-six mètres de longueur et dix de largeur. Le chœur a été divisé en deux parties : au-dessus est la bibliothèque et un petit clocher formant un dôme à quatre pans. Il renferme une horloge dite de quart, dont la cloche a été fondue en 1626. Il y a, du côté du sud, limitant la route de Tain, deux petites annexes servant l'une de chapelle et l'autre de sacristie. Félicien Boffin, seigneur d'Argenson, fit faire à ses frais la chapelle conventuelle et Thomas, baron d'Uriage, son second fils, fit construire le dortoir et donna le tableau placé derrière le grand autel et représentant un crucifiement.

Le cloître, évidemment du XVII siècle (le chapiteau de la première colonne en entrant porte le millésime 1645), est éclairé par vingt-quatre arcades à plein cintre, supporté par des colonnes rondes reposant sur des banquettes. La cour ou préau forme un quatrilatère allongé, ayant vingt-deux mètres de côté. L'appropriation en un séminaire a nécessité des remaniements et des constructions considérables.

L'autorité diocésaine a remis à une commission, présidée par le supérieur du séminaire, la garde et l'entretien du Mont-Calvaire et des stations. Les dépenses nécessitées pour ces objets sont couvertes par les dons des fidèles et par la taxe payée par les familles pour les inhumations qui ont lieu dans l'intérieur du Calvaire, lesquelles ne sont pas toujours accompagnées de précautions hygiéniques suffisantes.

La fin au prochain numéro.

Ulysse Chevalier.



NOTICE

SUR L'ÉGLISE

DE NOTRE-DAME DU BOURG

ANCIENNE CATHÉDRALE DE DIGNE

(Suite).

Nous allons reprendre, avec quelques détails, ces différentes données, concernant : — 1° *Le mur inférieur de la tour*. M. le vicomte F. de SAINT-ANDÉOL, qui déjà, en 1865, avait aussi visité avec beaucoup d'attention la même église, s'exprimait ainsi dans la *Revue de l'art chrétien* (n° du 12 décembre 1868) : « Les deux divisions inférieures, rez-de-chaussée et premier étage (du clocher), dont on ne voit qu'une face, sont tout autre chose : c'est un mur gallo-romain à petit appareil carré de 10 centimètres de côté, à joints épais. Dans l'ancienne province romaine, le petit appareil à joints épais disparaît dès le VIII° siècle, où les Goths le remplacent par l'appareil moyen régulier à joints serrés. Ce petit appareil, au VI° et surtout au VII° siècle, y est pitoyable ; à peine peut on lui donner le nom de régulier. Ici donc ce pan de mur serait *un précieux reste de la première église de Digne* ». M. F. de Saint-Andéol montre ensuite comment ce mur gallo-romain, demeuré debout jusqu'à mi-hauteur du premier étage de la tour carlovingienne, fut remanié, au IX° siècle, pour faire partie du clocher construit à cette époque et dont nous parlerons plus loin.

2°) *Chapelle crypte*. Ce n'est pas tout : il nous resterait encore une portion assez notable du corps même de l'édifice primitif, savoir, toute la partie du rez-de-chaussée du clocher actuel, sous forme de chapelle souterraine, avec son autel en maçonnerie, mais devenue malheureusement, depuis nombre d'années, un lugubre charnier où sont entassés pêle-mêle les ossements profanés des anciens chanoines, que tous les visiteurs peuvent impunément fouler aux pieds !..

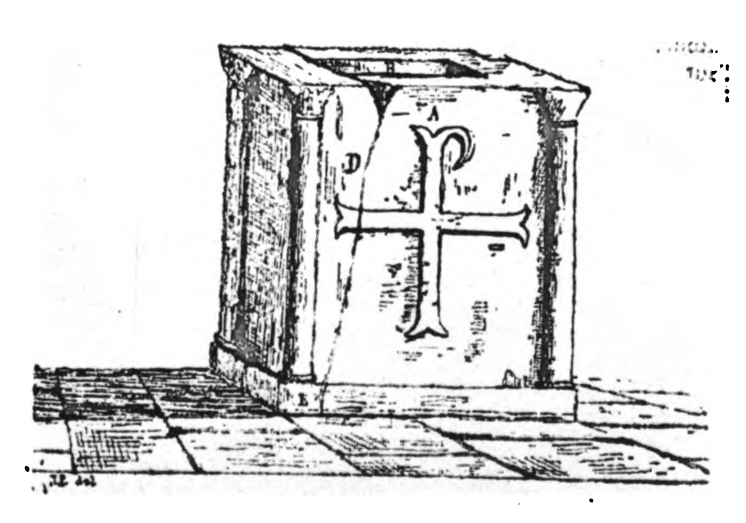
Suivons toujours M. de Saint-Andéol : « Le mur gallo-ro-

main descend plus bas que le sol actuel. Le sol s'exhausse avec les siècles et tout spécialement celui des cimetières. On en a la preuve dans la chapelle-crypte placée au fond de cette tour et dans laquelle on descend de l'intérieur de l'église par plusieurs marches à une profondeur de près de deux mètres. La vénération dont était entourée, jusqu'à la fin du siècle dernier, cette chapelle appelée crypte, avec le privilège de contenir, outre deux autels, un grand nombre de reliques et de riches reliquaires, ne peut trouver sa raison que dans sa haute et vénérable antiquité,*comme fragment de la primitive église.*

« D'après les nombreux modèles de primitives églises que j'ai reconnues et relevées dans la vallée du Rhône, celle-ci devait être à une seule nef, sans transepts, avec un *secretarium* placé au Nord, c'est-à-dire comme une sorte de nef latérale terminée par une abside et ne communiquant avec l'église que par une petite porte ouverte dans le chœur. Ce pan de mur (décrit ci-dessus) aurait pu former le haut de la nef ou du chœur, côté sud, à la naissance de l'abside, tout proche de l'autel. Dans cette crypte, l'autel du midi était, suivant Gassendi, dédié à saint Jean-Chrysostôme ; et dans une cavité du mur, au-dessus de l'autel, on croyait qu'il y avait son corps, auquel il n'aurait manqué que la tête et un bras ». — Cette dernière phrase contient évidemment une méprise de la part de l'éminent écrivain. Gassendi rapporte, il est vrai, que la crypte renfermait le trésor des reliques, mais il ne dit nullement que l'autel de Saint Jean-Chrysostôme fût dans cette crypte [1], ainsi que nous le verrons plus loin quand il s'agira des chapelles et des reliques. A cela près, la conclusion de l'archéologue moderne s'accorde exactement avec celle du savant du XVIIe siècle : « Ainsi, ajoute-t-il, le mur gallo-romain en petit appareil répond à la première église que la tradition attribue, en effet, à Constantin, ou mieux à l'ère constantinienne. *Ex alia ecclesia*, dit la Notice de Gassendi, quæ illi præexstiterit a tempore usque sanctissimorum antistitum seu à seculo Magni Constantini » [2].

1. *Notitia*..., c. XVIII, p. 108.
2. Ibid., c. XI, p. 61.

3°) *Autel de St-Domnin ou de St-Vincent.* Il existe en outre un troisième monument, le plus vénérable, sans contredit, de tous ces précieux débris, vraie relique qui eût mérité de reposer dans une châsse d'or et d'argent et qui, depuis bien des années, hélas ! condamné à un triste oubli gît dans un coin de l'église, en butte aux profanations comme au marteau d'un vandalisme inconscient. Il s'agit de l'autel monolithe attribué par la tradition à saint Vincent et que la science rapporte au cinquième, sinon même au quatrième siècle. C'est le même que Gassendi décrit sommairement dans sa *Notitia eccl. Diniensis* (cap. XI, p. 61), où il raconte que des ouvriers travaillant, de son temps et par ses ordres, à exhausser le maître-autel de Notre-Dame, trouvèrent dans le massif du tombeau en maçonnerie, l'autel primitif orné de la croix monogrammatique dont il donne le croquis, et qu'il n'hésite pas à faire remonter au règne de Constantin.



Essayons à notre tour d'en donner la description détaillée et très fidèle, afin que chacun puisse prononcer en connaissance

de cause sur le style et la date de ce monument. L'autel est en marbre blanc, primitivement d'un seul bloc, mais aujourd'hui et depuis une époque inconnue, partagé en deux par une fente longitudinale de haut en bas et oblique de droite à gauche, suivant la ligne CDE du croquis ci-contre. Il a un mètre de hauteur sur 0m,88 de largeur et 0m,66 d'épaisseur. Ses quatre angles étaient flanqués autrefois de quatre colonnettes, dont les trois qui restent sont saillantes aux trois quarts. Dès le temps de Gassendi on n'en voyait plus que trois, la quatrième à gauche de la face postérieure de l'autel ayant disparu depuis longtemps. Les chapiteaux des colonnettes sont à peine reconnaissables. On y distingue seulement quelques traces de feuilles d'acanthe.

Sur la face supérieure est creusée une cavité (B) rectangulaire, de 0,25 centimètres sur 0m,20 environ de surface et 0m,20 de profondeur. Il est visible qu'elle était destinée à contenir des reliques, et la rainure qu'elle porte tout autour du bord supérieur témoigne qu'elle fut recouverte anciennement d'une tablette.

Sur le devant, entre les deux colonnettes des angles, est sculptée en relief une croix monogrammatique (A), dont le montant mesure 0m,40 centimètres et la traverse 0m,29 de longueur, et portant au sommet le P grec en forme de crochet. La face postérieure préparée, selon toute apparence, pour recevoir une inscription, est demeurée absolument plane et vide, aussi bien que les côtés.

Enfin le périmètre inférieur présente une base d'environ 0,10 centimètres, qui supporte le dé et les colonnettes. Quant à la table qui, dans le principe, couronnait et complétait le monument, elle n'existe plus, et le silence de Gassendi sur ce point démontre qu'elle avait déjà disparu alors depuis un temps immémorial.

Maintenant, que nous apprend l'archéologie au sujet de l'autel de Notre-Dame ? Personne jusqu'ici, croyons-nous, n'en a fait une étude aussi approfondie ni aussi solidement raisonnée que l'auteur cité plus haut ; qu'il nous suffise donc d'en rappeler ici les données essentielles. Après avoir cons-

taté qu'on ne connaît, en France, que cinq autels chrétiens antérieurs au VIII[e] siècle, savoir celui de Tarascon, du IV[e] ou du V[e] siècle, dont la table de 50 centimètres carrés seulement repose sur cinq colonnes, celui d'Avignon de même forme, ceux d'Auriol et de St-Victor de Marseille, de la première moitié du V[e] siècle, et enfin l'autel de Ham, attribué au VII[e], M. de Saint-Andéol se demande : Quelle date peut-on assigner à l'autel de Digne ? — Et il répond : « Je croirais pouvoir l'attribuer à la deuxième moitié du IV[e] siècle et au plus tard à la première moitié du cinquième, en me fondant sur ces trois considérations : *sa forme*, *ses dimensions et le style de sa croix*. — *Sa forme* rappelant le cippe ou piédestal des autels païens, forme adoptée antérieurement au triomphe du Christianisme, mais qui dut cesser à ce dernier moment pour céder la place à des imitations frappées d'un signe chrétien, bientôt délaissées à leur tour et remplacées par les autels-table employés jusqu'au VIII[e] siècle et au delà. » Cela étant. la date de notre autel devrait se placer au IV[e] siècle plutôt qu'au V[e]. — *Ses dimensions*. « Tandis que les autels païens et leurs imitations atteignaient à peine 70 centimètres carrés (de côté), les dimensions des autels chrétiens vont en grandissant à partir du V[e] siècle jusqu'au moyen âge. L'autel de Digne, en lui restituant sa table avec une saillie de 8 c. au plus sur chaque face, n'aurait mesuré en surface carrée que 104 c. sur 84 (plus exactement 82 c., d'après les mesures ci-dessus). Dès lors encore cette imitation, qu'on pourrait dire sculptée *de visu* en face d'un modèle païen, rapproche cette œuvre des premières années du triomphe du Christianisme ». — *Le style de sa croix*, dite monogrammatique, aux quatre bouts évasés en pointe, revient, d'après les modèles qui existent, du milieu du IV[e] siècle à la fin du V[e]. Telles sont la croix pareille citée par Gassendi, qui est de l'an 355, la croix tracée sur la tombe de Fédula, à Vienne, du commencement du V[e] siècle, d'autres encore relevées par l'auteur même qui nous sert de guide sur divers sarcophages à Ravenne, mais portant l'Α et l'Ω qui ne sont usités qu'après le IV[e] siècle, « et cette dernière considération, ajoute-t-il, me fait encore attribuer l'autel de Digne à la

deuxième moitié du IVe siècle plutôt qu'à la première du Ve ».

« Dans tous les cas, conclurons-nous avec l'habile observateur, qu'il appartienne à l'une ou à l'autre de ces deux dates, cet autel est un objet rare et mérite d'être connu et soigneusement conservé ». Puisse un vœu si légitime ne pas demeurer à jamais stérile et non avenu ! [1]

4°) *Chapiteaux Romans.* Enfin si, poursuivant nos recherches, nous reportons les yeux sur la tour du clocher déjà en partie décrite, nous apercevons, au deuxième étage, deux colonnes taillées aux deux tiers dans les angles saillants extérieurs et couronnées chacune de leur chapiteau en marbre blanc, produisant un effet complètement disparate avec le reste de la construction. On remarque au premier coup d'œil que la base de ces chapiteaux est plus étroite que le fût des colonnes et dénote ainsi qu'ils ne sont point à leur place, mais qu'ils eurent d'abord une autre destination. De plus ils sont ornés de feuilles d'acanthe comme ceux des colonnettes de l'autel décrit ci-dessus, mais beaucoup mieux conservées, en raison sans doute de leur position. Les volutes qui forment leurs angles sont très développées et repliées sur elles-mêmes, de manière à laisser un vide circulaire où l'on passerait la main. Le travail en est soigné et se rapporte à la bonne époque de l'art latin ou du roman primitif, tandis que les colonnes sont lourdes, sans grâce ni caractère artistique.

En un mot, les proportions, la forme, le style de l'ouvrage, tout concourt à prouver qu'il provient d'une construction bien antérieure à celle du clocher, et qu'on doit le classer, d'après M. F. de Saint-Andéol, « parmi les chapiteaux des IVe et Ve siècles, tels qu'en offrent dans le Midi le musée d'Arles et plusieurs édifices construits à cette époque » ; c'est-à-dire, en d'autres termes, « qu'ils reviennent à la première église construite à Digne, au IVe siècle, par le premier évêque saint Domnin » [2].

1. Il sera prochainement réalisé, si le succès répond aux intentions de Mgr Vigne.
2. *Revue de l'Art chrétien*, loco cit.

Et cette conclusion, nous l'avons vu, est aussi celle de M. Léon Palustre: « Ce curieux chapiteau, dit-il, a tout l'air par sa physionomie mérovingienne de provenir de l'église primitive ».

Quant à la véritable destination de ces deux chapiteaux, il serait plus que téméraire de prétendre l'indiquer avec une entière certitude : entraient-ils dans la structure de la porte principale, ou dans celle d'une colonnade intérieure, ou bien encore servirent-ils avec les colonnes dont ils faisaient partie à soutenir le ciborium de l'autel ? ... Laissons à chacun la liberté de faire là-dessus des conjectures plus ou moins probables.

IIe Période. *Eglise de Notre-Dame rebâtie par Charlemagne.* — Quelles furent les vicissitudes et la durée de l'antique et vénérable cathédrale, berceau de la foi des habitants de Digne ? Comment et à la suite de quels événements fut-elle démolie pour faire place à une autre ? C'est là le secret du temps, qui ne sera probablement jamais dévoilé. Mais du moins l'histoire, la tradition locale et même quelques documents écrits vont désormais unir leur témoignage à celui des monuments et de la science, pour nous donner quelques lumières de plus concernant la deuxième phase de Notre-Dame du Bourg.

Une tradition constante et dont la source ne peut remonter, ce semble, qu'au fait lui-même, attribue la construction ou plutôt la reconstruction de l'église de Notre-Dame à l'empereur Charlemagne. Examinons un instant quelle peut être la valeur de cette croyance populaire ?

Le principal historien de la Provence, Honoré Bouche, et plusieurs autres, soit avant, soit après lui, constatent cette même tradition comme déjà établie et généralement reçue de leur temps. « Il y a eu, dit Bouche, plusieurs églises bâties en Provence par Charlemagne, entre autres celles d'Avignon, d'Embrun, de Seine (Seyne), de *Digne*, de Senez, de Glandèves et quelques autres, peut-être en passant par la Provence en allant à Rome ou à son retour » [1].

Gassendi de son côté, loin de rejeter ce sentiment, s'y rallie et le corrobore en ces termes : « Pour ce qui est de l'antiquité

1. *Chorogr. et hist. de Provence*, t. I, p. 721.

de cette église, une constante et antique tradition la place au nombre de celles que construisit Charlemagne : sans vouloir discuter la question de l'authenticité ou de la supposition de la lettre insérée dans l'opuscule ayant pour titre : *Le tombeau de Ste-Anne*, dans laquelle, s'adressant au pape Adrien, ce prince aurait dit qu' « après avoir fondé un certain nombre d'églises « dans la Narbonnaise, il voulait se rendre à Digne pour en « faire édifier une aussi dans cette ville en l'honneur de « la B. Marie », je me borne à reproduire un passage d'une bulle de Sixte IV, en date du mois de septembre MCCCCLXXIX, relative à l'union du prieuré de St-Pierre d'Albéra (de Thoard) à la mense capitulaire et qui s'est conservée dans nos archives ». Ces derniers mots sont encore vrais aujourd'hui : la bulle de Sixte IV est heureusement parvenue jusqu'à nous. On y lit entre autres choses ce qui suit :

« Sur l'exposé qui nous a été fait de la part de nos chers fils les chanoines du chapitre de l'église de Digne, que les fruits, rentes et revenus de la mense capitulaire de cette église, située entre deux montagnes, hors des murs de la ville de Digne, que Charlemagne de sainte *(divæ)* mémoire, empereur des Romains, avait fondée et dotée, ont tellement diminué par suite de la stérilité, des orages et des froids qui ont régné dans ces contrées, que les chanoines et serviteurs de la dite église n'avaient plus de quoi vivre, » etc. 1.

1. « Sixtus, episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam.... Pro parte dilectorum filiorum capituli ecclesie Dignensis nobis exposito quod fructus, redditus et proventus mense capitularis ejusdem ecclesie, que a dive memorie Carolomagno, Romanorum imperatore, inter duos montes extra muros civitatis Dignensis fundata et dotata extitit, propter sterilitates, tempestates et frigora inibi vigentia, adeo diminuti fuerant quod capitulum prefacti ac canonici... ac alie persone.. vivere.. non valeant » etc. — La bulle est sur parchemin. Elle ne porte aucun sceau, mais seulement sa place marquée à gauche par un demi-cercle tracé à la plume ; et au dos : Ja. d'Razonibus... Mme de Razonibus........
Ja. de Manuellis P. Bernardi V
Et enfin : Bulles portant que le prieuré de St-Pierre de Albera de Thoard est uni à la mense cappitulaire du Chapitre de Digne. 1479, 3e non. septembris. Octroyées par le pape Sixte. M Garcini (ce nom est celui d'un scribe du chapitre de Digne qui avait inventorié et coté la pièce sous la lettre *M.*) — Ce pourrait être une simple copie ou ampliation,

Notons que cette bulle, dont l'authenticité n'a jamais été révoquée en doute, ne dit pas précisément que Charlemagne ait construit l'église de N.-D. telle qu'on la voyait au XV siècle, et qu'elle ne porte pas : « fundata et dotata *existit* », comme l'a imprimé l'éditeur de la Notice de Gassendi (1844), mais « fundata... *extitit* », qui avait été jadis fondée, etc. Du reste le pape Sixte IV avait moins en vue le fait même de la fondation que celui de la diminution des revenus de cette église, qui motive le dispositif de la bulle.

Et de fait on ne saurait admettre que l'ancienne cathédrale de Digne, en sa forme actuelle, bien antérieure même à Sixte IV, fût de l'époque romane ou carlovingienne. Une seule partie peut avec raison se rapporter à cette deuxième période de son histoire : c'est la tour carrée, ou plus exactement les deux étages supérieurs du clocher, qu'il s'agit maintenant d'étudier d'une manière spéciale.

Cette tour carrée a 6 mètres 10 cent. de côté à sa base, sur 5 mètres 30 cent. Son élévation au-dessus du sol extérieur est actuellement de 17 mètres environ Avant la suppression de la flèche, elle devait être de 20 à 25 mètres. L'épaisseur des murs, au-dessus des fondations, est à peu près de 1 mètre 30 cent.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, la partie inférieure, comprenant la chapelle-crypte, le rez-de-chaussée et près de la moitié du premier étage, offre le cachet de l'époque mérovingienne et aurait appartenu, au dire des connaisseurs, à la cathédrale primitive du IV ou du V siècle.

Au premier étage, il y a mélange de styles et d'appareils, parce que, suivant M. F. de St-Andéol, l'architecte du IX siècle, voulant conserver ce qui restait debout de l'ancien monument, se contenta d'exhausser le vieux mur gallo-romain à demi ruiné, en le faisant entrer dans le plan de la tour qu'il avait conçu. Laissons de nouveau la parole à l'habile investigateur :

« Voici ce que nous disent les pierres scrupuleusement interrogées : ce pan de mur en petit appareil ayant été plus tard destiné à faire la base d'une tour, a eu ses angles arrêtés

et contenus par un appareil moyen à joints serrés, d'une longueur de 33 centimètres environ. Cet appareil est formé d'une pierre de tuf poreux, que le temps a couverte de lichens et de mousse jusqu'au haut du premier étage, tandis que le tuf qui compose les deuxième et troisième étages est à grains serrés d'une belle couleur d'un jaune uniforme. La séparation du rez-de-chaussée d'avec le premier étage a été accusée par l'incrustation d'une plate-bande, opérée par le simple arrachement du parement en petit appareil de 10 cent. de côté et dont la profondeur est en moyenne de 10 à 20 cent., mais de manière à laisser à l'appareil incrusté une saillie de 6 à 10 cent. environ.

« Toujours par le même procédé d'ablation, on a établi sur cette plate-bande la décoration gothique du premier étage, ainsi conçue : trois montants ou pieds-droits de même appareil moyen, dont un à chaque angle et le troisième au centre, rattachés au sommet par une double arcature sur consoles, font le champ des deux panneaux qui ne sont autres que le mur même gallo-romain en petit appareil. Mais il paraît qu'à la date de cette transformation, au cachet aussi bien Carolin (architecture du nord et de l'ouest) que Gothique (architecture de la Provence romaine et Gothique), ce mur antique ne s'élevait qu'à mi-hauteur de ce premier étage ; il a donc fallu, pour obtenir l'effet cherché (champ et panneaux de parements divers), remplir la partie supérieure des panneaux avec ce petit appareil pour lequel, dès le milieu du VIII[e] siècle, les Goths professaient un souverain mépris. On transigea donc, et le petit appareil, débris de la première église détruite pour faire place à celle de Charlemagne, fut aussi employé dans la partie supérieure des panneaux, mais il le fut à joints serrés. Cette hybride maçonnerie échappe à l'attention de la foule et n'étonne que le regard scrutateur qui demande aux pierres leur âge et leurs secrets» [1].

Il est possible que l'opinion émise dans ces lignes ne soit pas celle de tous les archéologues ; mais on ne saurait du moins en méconnaître l'ingénieuse explication et même la grande vraisemblance.

1. *Revue de l'Art chrétien*, loc. cit.

Le deuxième et le troisième étage, avons-nous dit, sont caractérisés par l'appareil moyen disposé par assises régulières à joints serrés. Bien qu'appartenant à la même époque, ils présentent un aspect fort différent l'un de l'autre. Le deuxième n'a pour tout ornement que les deux demi-colonnes taillées dans les angles extérieurs, dont il a été question plus haut. A cela près, il offre une face tout unie, sans fenêtres ni moulures quelconques, et il contraste ainsi singulièrement avec le premier et le troisième étages.

Celui-ci en particulier est d'un travail peu ordinaire. On y voit, sur chacune des faces laissées à découvert, deux fenêtres juxtaposées, séparées par un fort pilier, avec archivoltes à plein cintre et embrassées par un arc ogival commun, originairement très aigu, mais qui se trouve aujourd'hui tronqué et rabaissé, suivant le plan incliné d'une mesquine toiture en tuiles, sous laquelle l'antique et noble tour est, pour ainsi dire, douloureusement écrasée.

Les deux fenêtres du côté nord sont presque entièrement masquées par le mur de l'église auquel est adossé le clocher, et la plupart des autres se trouvent à demi fermées par une ignoble maçonnerie sans goût ni raison d'être.

Gassendi atteste, qu'avant les troubles du XVI[e] siècle ce monument était couronné d'une élégante flèche pyramidale qui, abattue alors par le fanatisme des religionnaires, fut remplacée, dans son enfance, par une sorte de prisme obtus fort disgracieux, qu'on y voyait encore au moment où il écrivait et qui depuis a disparu à son tour [1].

A l'intérieur était pratiqué un escalier en hélice, dont on aperçoit les traces au milieu des plâtras et des décombres qui obstruent complètement les premier et deuxième étages et qu'on n'examine pas sans courir quelque danger.

La suite au prochain numéro.

CRUVELLIER.

1. *Notitia eccl. Dinien.*, c. XI, p. 60.

Études archéologiques sur le chant Grégorien

Les *Institutions liturgiques* de dom Guéranger, abbé de Solesmes, ont provoqué le retour des églises de France à la liturgie Romaine, et nous pouvons déjà présager les modifications que les persévérantes études de ses disciples vont apporter dans l'exécution des chants sacrés de cette même liturgie.

La ville d'Arezzo (Italie) réunissait, les 11, 12 et 13 septembre 1882, autour de la statue monumentale du moine Guy, un congrès de chantres qui fut palpitant d'intérêt.

Les hommes les plus compétents s'y étaient donné rendez-vous, pour examiner les nombreuses éditions de chant liturgique en usage dans les diverses églises d'Europe, pour se communiquer le résultat de leurs recherches au point de vue du texte original du chant Grégorien et des règles à suivre pour l'interprétation des manuscrits antérieurs au XIII° siècle.

La France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la Belgique, la Hollande et l'Irlande avaient là leurs représentants autorisés.

Après de nombreuses conférences et à la suite de discussions animées, mais toujours courtoises et empreintes de la plus cordiale charité, le congrès, sous la présidence de dom Amelli, conservateur de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, formula les vœux suivants :

1° Que les livres choraux en usage dans les églises soient rendus, le plus possible, conformes à l'antique tradition ;

2° Qu'on donne les plus grands encouragements et la plus grande diffusion aux études et aux œuvres théoriques déjà faites ou à faire, en vue de mettre en lumière les monuments de la tradition du chant liturgique ;

3° Que, dans l'éducation du clergé, on assigne un rang convenable à l'étude du plain-chant, en remettant en pleine vigueur et en pratiquant avec le plus grand soin les prescriptions canoniques sur ce sujet ;

4° Que, dans l'exécution du plain-chant, on substitue aux notes égales et martelées l'exécution rhythmique conforme aux principes exposés par Guy d'Arezzo au chapitre xv de son Microloge ;

5° Qu'à cet effet, toute méthode de chant sacré contienne les principes de l'accentuation latine.

A la suite du congrès, N. S. P. le pape Léon XIII daigna accorder une audience aux congressistes qui firent le voyage de Rome. Il bénit le zèle de tous ces artistes chrétiens et décerna les plus grands éloges aux travaux des bénédictins de Solesmes que représentait dom Pothier, l'auteur des *Mélodies Grégoriennes*.

Le 11 janvier 1883, sur la demande qui lui était faite par Mgr l'évêque de Nantes, dom Pothier donnait, dans l'église de St-Donatien de cette ville, une conférence sur le chant liturgique, où l'exposé des principes acceptés par le congrès européen d'Arezzo était commenté sans réplique devant les représentants de la Bretagne, de l'Anjou, de la Vendée et du diocèse de Paris. Six cents prêtres environ prenaient part à cette réunion, qui a débuté par la célébration d'une messe, dont les chants exécutés

selon la méthode traditionnelle n'ont pas moins frappé les auditeurs que l'exposé théorique des règles qui lui servent de base.

M. l'abbé Lhoumeau, maître de chapelle à St-André-de-Niort, tenait l'orgue et il a causé plus d'un étonnement dans l'auditoire par l'effet d'un accompagnement qui, en adaptant aux rhythmes Grégoriens les formes de l'ancien contre point, leur prêtait un nouvel appui.

Espérons que ces premiers encouragements porteront leurs fruits et qu'un jour viendra où dans toutes les églises on exécutera le chant qui nous fut donné par s[t] Grégoire le Grand, et que l'unité se fera sur ce point comme elle s'est faite pour le Bréviaire et le Missel qui nous furent donnés par s[t] Pie V.

A. Blain.

MÉLANGES.

Autobiographies
des prêtres des diocèses de Valence, Die, etc. 1802.
IV. Actorie (Joseph).

Oriol, le 31 janvier 1803 1.

Monsieur,

On vient de me remettre la lèttre que vous m'avez ecrite de la part de M[r] l'Evêque. Voicy mes reponses à ses questions.

Je suis natif de St-Jean en Royans. Mon nom est Joseph Actorie. Mon âge est quarante sept ans, qui seront accompli le dix-neuf de may prochain. J'ay été ordonné prêtre à vingt quatre ans et demy. Dès que je fus prêtre, M[r] l'évêque me destina a enseigner la théologie dans son Seminaire 2, et j'occupé ce poste jusqu'au mois de juin de 1790, epoque de sa cloture. Je me retiré alors dans une petite parroisse près de Die qu'on appelle Chamalo:3, dont j'avois été pourvu, à l'âge de trante ans, par M[r] l'évêque et qui etoit desservie par un curé commis pendant mon séjour au Séminaire. Au mois de janvier 1791 je prété le serment de la constitution civile du Clergé, mais par la manière dont j'entendis le prêter 4 et par la conduite que je tins et ais tenu jusqu'à ce moment, on doit me considerer comme ne l'ayant pas prété. Je n'en ais prété aucun autre.

Après mon retour d'Italie, ou j'ay demeuré quatre ans (je m'y etois retiré à l'occasion du decret de deportation), j'exercé les fonctions du s[t]. ministère avec autorisation des légitimes supérieurs à St-Martin en-Vercors environ dix mois, et je les ais exercé avec la même autorisation une année à St-Jean-en-Royans. Je dessers actuellement Oriol, en vertu de la

1. *Lettre à M. Bisson, secrétaire épiscopal (Archiv. de l'évêché).*
2. *Le séminaire de Die.*
3. *Chamaloc.*
4. *M. Actorie figure sur la liste des prêtres qui ont prêté le serment avec restriction (Archives de l'évêché, série B).*

commission que vous m'avez fait passer de la part de Mr l'Evêque au commencement de novembre.

L'adjoint d'Oriol a adressé, il y a environ quinze jours, à Mr le Préfet mes pièces pour la liquidation de ma pension : je pense qu'elles luy seront parvenues.

Presentez mes respects, je vous prie, à Mr l'évêque, et dites luy que s'il veut me laisser à Oriol, il me fera plaisir.

J'ai l'honneur d'être *etc.*

ACTORIE P.

Dans les desseins de la Providence, ce n'est pas à Oriol que M. Actorie devait exercer un long ministère ; malgré l'attachement que lui témoignaient les habitants de St-Jean-en-Royans, malgré les efforts qu'ils firent pour persuader à Mgr Bécherel que nul n'était plus apte que lui à diriger ce chef-lieu de canton 1; *il n'hésita pas un instant lorsque la volonté de son Evêque lui fut connue. Le 28 octobre 1802, il écrivait ces lignes dignes de remarque :*

Mr Bon, secrétaire d'Oriol, me dit hiers qu'il venoit de Valence, qu'il vous avoit prié au nom des habitants de m'y envoyer, et que vous aviez eu la bonté de consentir à leur demande.

J'adhère au Concordat et à votre communion ; j'accepte le poste et vous prie de m'accorder les pouvoirs nécessaires, *etc.* 2.

A peine une année s'était-elle écoulée que M. Actorie devait quitter Oriol, pour prêter l'appui de son zèle au curé de Romans dont il devenait le vicaire, son Evêque voulant qu'il en fut ainsi ; voici l'unique plainte qui put s'exhaler de ce cœur sacerdotal, après avoir fait le premier pas que réclamait de lui l'obéissance :

Monsieur 3.

Il y a aujourdhuy huit jours que j'ay quitté Oriol. Je me serois bien volontier décidé à faire de ma chambre mon séjour ordinaire, à me borner à réciter mon breviere, celebrer et faire quelques lectures ; mais puisque le besoin l'exige, je me rendrai à Romans d'aujourdhuy en huit. Je le marque à Mr Antelme : vous pourrez lui adresser ma commission.

J'ai l'honneur d'être *etc.*

Dès que M. Actorie fut connu à Romans, la réputation de sa piété, de sa modestie se répandit dans tout le canton et il y avait à peine six mois qu'il secondait le curé de cette ville, lorsque les habitants de Peyrins le demandèrent pour succursal. *A cette nouvelle, M. Antelme crut devoir faire des remontrances respectueuses à son Evêque :*

Je suis intimement persuadé, *dit-il* 4, que Mr Actorie seroit très propre à remplir le poste de Peyrins. La proximité de cette succursale de Romans, et l'intérêt que je mets à ce qu'elle soit desservie par un digne

1. *Pétition des habitants de St-Jean, revêtue de 60 signatures de notables, à l'effet d'obtenir pour curé M. Joseph Actorie (mêmes archives).*
2. *Lettre à Mgr Bécherel (mêm. archiv.)*
3. *Lettre du 22 octobre 1803 à M. Bisson, secr. épisc. (mêm. archiv.)*
4. *Lettre du 4 mars 1804 à Mgr l'Evêque (mêm. arch.)*

ecclésiastique me font souhaiter que vous puissiez trouver un sujet distingué pour y placer. Je prends seulement la liberté de vous représenter qu'en ottant Mr Actorie de Romans pour le placer à Peyrins, vous me mettriez dans l'impossibilité absolue de faire le service dans la ville qui m'est immédiatement confiée. *etc.*

Le 16 vendémiaire an XIII. M. Actorie fut nommé curé de la Chapelle-en-Vercors, en remplacement de M. Denis Perrier, démissionnaire. Il travailla avec un zèle, dont ses nombreuses correspondances révèlent la sagesse, au rétablissement du culte dans cette vallée, d'un accès difficile et privée de ressources. C'est à son heureurse influence qu'il faut attribuer l'érection des succursales de St-Julien et de Rousset, où il réorganisa le culte.

Une lettre du 3 octobre 1808 nous révèle sa délicatesse vis-à-vis de l'autorité:

J'ay lu dans un journal, *disait-il à Monseigneur Bécherel*, qu'avant le premier décembre prochain on doit avoir présenté au Grand-Maitre de l'université les sujets parmi lesquels seront nommé les professeurs de Théologie. Je vous envoye par la présente ma démission de professeur de Théologie au Séminaire, à laquelle vous aviez eu la bonté de me nommer, et vous prie de l'accepter, *etc.*

Il n'éprouva pas plus de peine à donner sa démission de curé de la Chapelle-en-Vercors, lorsque vers la fin de 1818 les vicaires généraux capitulaires la lui demandèrent. Voici la formule de cet acte que nous avons heureusement retrouvé :

Je soussigné declare me demettre purement et simplement de la cure de la Chappelle en Vercors.

A Valence, ce 31 décembre 1818. ACTORIE, curé.

M. Perrin, chanoine et curé de la cathédrale, venait de remettre entre les mains de l'autorité diocésaine la charge d'âmes qui lui avait été confiée [1] *et malgré des observations motivées. M. Actorie lui succédait dans les premiers jours de janvier 1819.*

Dès que Mgr De la Tourette eut pris possession du siége de Valence, le nouveau curé de la cathédrale fit des instances pour lui faire accepter sa démission, jugeant au-dessus de ses forces et de son savoir, la tâche qui lui avait été imposée.

Mgr l'Evêque résista longtemps aux sollicitations de ce vénérable prêtre : mais il finit par condescendre à ses désirs, en lui confiant, sur sa demande, la petite paroisse de St-Martin-le-Colonel.

Le 23 octobre 1825, il écrivait à ce propos à M. Vière, vicaire-général : J'ay reçu ce matin une lettre de Mr le chevalier de Perrins. Elle est des plus honnêtes et des plus engageantes, pour aller finir mes jours chez luy. Je luy ais répondu que j'étois infiniment sensible à son offre et l'ais remercié de mon mieux. Je luy ais aussi marqué que Monseigneur n'avoit accepté ma démission qu'à condition que je desservirois une petite parroisse et que c'étoit St-Martin qui avoit été désigné. Aggréez l'assurance *etc.*

1. *M. Perrin Pierre, curé de la cathédrale, mourut à Valence le 31 janvier 1820, à l'âge de 82 ans (Registres de l'église St-Apollinaire).*

Malgré le calme de la retraite, les infirmités ne tardèrent pas à rendre le s[t] ministère à peu près impossible à M. Actorie. Sa vue s'affaiblit rapidement : des étourdissements fréquents semblaient être les avant-coureurs d'une attaque d'apoplexie ; il venait d'entrer dans sa soixante et quatorzième année, lorsque le 19 août 1829, il écrivit à Monseigneur pour le supplier de le faire remplacer à St-Martin-le-Colonel et de lui permettre de se retirer dans sa maison paternelle, à St-Jean-en-Royans, où son frère lui offrait gracieusement l'hospitalité. M. Actorie voulut laisser un souvenir à la paroisse de St-Martin : la commune avait racheté la maison curiale et le petit jardin qui l'avoisinait, mais elle n'avait pas pu redevenir propriétaire d'un petit clos attenant à cette maison. J'en ais fait la depense, *écrit M. Actorie* 1, il m'a coûté huit cent francs ; j'ay des conventions conterollées et la somme est payée. Je suis dans l'intention de laisser cet objet à la cure ; marquez moy, je vous prie, la marche qu'il y a à suivre.

Quoique, au sein de sa famille, ce prêtre vénéré n'eut plus d'autre charge que celle de préparer son âme à une sainte mort, il n'oublia pas que le prêtre doit toujours, dans la mesure de ses forces, exercer un apostolat. Il y avait à quelques pas de sa chambre un pauvre prêtre qui avait perdu le sentiment de sa dignité ; il s'attacha à cette âme, il résolut de le réconcilier avec son Evêque et de le réhabiliter aux yeux de ses compatriotes. Si M. l'abbé L. a reçu la couronne des justes, il la doit à la grâce de Dieu et aux conseils charitables de M. Actorie, qui descendit à son tour dans la tombe plein de mérite le 18 décembre 1838.

A. Blain.

PUBLICATIONS

RELATIVES A L'HISTOIRE ET A L'ARCHÉOLOGIE DES DIOCÈSES DE VALENCE, DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

Tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire sera annoncé et, s'il y a lieu, analysé.

Livres.

Champollion-Figeac (A.), *Chroniques Dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution : 2de période historique*, 1794-1810 [le fanatisme, p. 15-20 ; culte sous l'empire, p. 158-63 ; science, statistique, littérature, et archéologie, p. 281-368]. — Vienne, Savigné, 1881, gr. in-8° de iv-431 p.

Lacroix (A.), *L'arrondissement de Montélimar, géographie, histoire et statistique* [t. I : préliminaires, Aleyrac, Allan, Ancône, la Bâtie-Rolland, la Baume-Transit, Bécone, Bonlieu, Bouchet, Chamaret, Chantemerle ; t. II : Charols, Châteauneuf-de-Mazenc, Châteauneuf-du-Rhône, Clansayes, Cléon-d'Andran, Colonzelle ; t. III : Comps, Condillac, Dieulefit, Donzère, Espeluche, Eyzahut ; t. IV : la Garde-Adhémar, les Granges-Gontardes, Grignan, Lachamp ; t. V : la Laupie, Manas, Marsane, Montboucher, Montbrison, Montélimar ; t. VI : suite, Montjoux, Montjoyer, Montségur, Orsinas, le Pègue]. — Valence, Com-

1. *Lettre du 19 août 1829 (Arch. de l'évêché, sér. B.*

bier et Nivoche, 1868-82, 6 vol. pet. in-8° de 401, 411, 400, 374, 400 et 412 p. à 100 exempl.

Périodiques.

Annales de la société d'émulation du département des Vosges; Épinal, 1882. — *Bulletin de la société académique de Brest*; Brest, 1881-2/2, 2e sér., t. II. — *Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes*; Gap, 1882, t. I. — Guillaume (P.), Louis XI à Embrun, p. 29-35; Rochas (A. de), Le Briançonnais au commencem[t] du XVIII[e] s., p. 36-44, 101-14; Guillaume (P.), Notice sur les sources historiques des Hautes-Alpes, p. 71-5, 163-76; Amat (C.), Une page inédite de l'histoire de Gap, p. 185-8; Marchand (E.), Transaction entre le dauphin (Charles) et la ville d'Aspres-lès-Veynes en 1359, p. 232-6; Chabrand, Aperçu historique sur Briançon, etc., p. 237-47; Cruvelier, Note sur l'expulsion des Sarrasins au X[e] s., p. 247-53; Roman (J.), Note sur les invasions Sarrasines dans les Hautes-Alpes, p. 254-67; Variétés.

Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine; Rennes, 1881-2, t. XV. —

Geschichtsfreund (Der), Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte: Luzern, Ury, Schwyz, Unterwalden und Zug; Einsiedeln, 1882, XXXVII B. —

Giornale araldico-genealogico-diplomatico, pubblicato per cura della r. accademia araldica Italiana; Pisa, 1881-2, anno IX. —

Görres-Gesellschaft, Historisches Jahrbuch; Münster, 1882, III B. —

Mémoires de la société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez, 1879-80/81, t. XII. —

Mémoires de la société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher; Bourges, 1882, 3e s., t. II. —

Mémoires de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille; Marseille, 1881-2/2. — Armorial des grands-maitres et des abbés de St-Antoine, de Viennois, par Gust. Vallier, p. 101-73, figg.

Periodico della società storica per la provincia e antica diocesi di Como; Como, 1882, vol. II. —

Precis historiques, mélanges religieux, littéraires; Bruxelles, 1882, 2e s., t. XI. —

Revue de Gascogne, bulletin mensuel de la société historique de Gascogne; Auch, 1882, t. XXIII. —

Revue générale, Journal historique et littéraire; Bruxelles, 1882, t. XXXVI. —

Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon; Lyon, 1882, 2e ann., t. IV. —

Revue historique; Paris, 1882, t. XX. — Analyse du *Bulletin d'histoire et d'archéologie de Valence*, p. 209; Guillaume, Recherches historiques sur les Hautes-Alpes (J. Roman), p. 439-42.

Revue historique et archéologique du Maine; Le Mans, 1882, t. XII. —

Scienza (La) e la fede; Napoli, 1882, 4a ser., v. XXVI. —

Semaine (La) religieuse du diocèse de Grenoble, annales ecclésiastiques du Dauphiné; Grenoble, 1881-2, 14e année. —

Smithsonian miscellaneous collections: list of foreign correspondents; Washington, 1882. —

St. Benedicts-Stimmen, Tabernakel und Fegfeuer, Monats-Schrift; Lambach, 1882, VI B. —

Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-Orden; Würzburg-Wien, 1882, III J. —

Zeitschrift für katholische Theologie; Innsbruck, 1882, VI J. — U.C.

IMPRIMERIE P. HOFFMANN A MONTBÉLIARD. — II, 83

BULLETIN

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

ET

D'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE

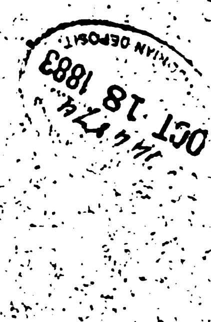
DES DIOCÈSES DE VALENCE

DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

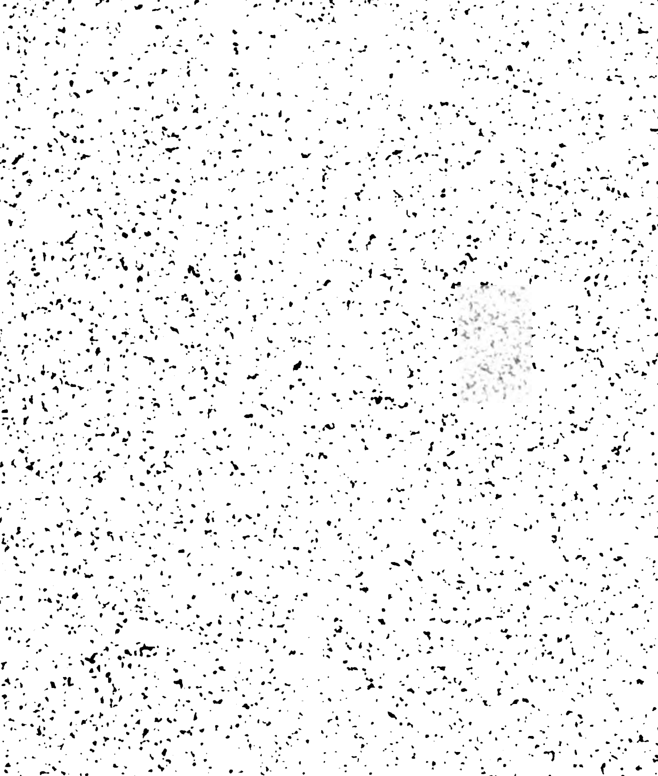
TROISIÈME ANNÉE. — 5e (17e) LIVRAISON

Mai - Juin 1883





IMPRIMERIE P. HOFFMANN A MONTBÉLIARD





MÉMOIRES
DES FRÈRES GAY
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DES GUERRES RELIGIEUSES
EN DAUPHINÉ
Au XVI[e] siècle
(Suite)

L'HENNEMI RECOGNOIT SALHENS POUR LE FORTIFFIER, MÈS FURENT DESTOURNÉS PAR CEUX DE LA RELIGION.

Le sieur de Vercors ayant demandé au prince Daufin licence de fortiffier Salhens [1] et obtenu d'icelui a ce fere, despartist de Crest le 30[e] juilhet, acompagné de quelques chevaliers et avec iceux s'en ala a Salhans ; ou estre arrivez, tornoyerent la ville par dehors, sens dessendre de leurs chevaux, et ayant veu les ruines et bresches de la ville dirent entre eux qu'il seroyt encore possible de la manteler, ayant fet rezolucion de ce fere ;

1. *Saillans, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die. L'abbé de St-Géraud d'Aurillac était autrefois seigneur temporel de Saillans, où son ordre possédait un important prieuré. En 1299 Guillaume de Roussillon, évêque de Die, acquit de Pierre, abbé d'Aurillac, tous ses droits féodaux sur Saillans. Au mois de mai 1573 les protestants se rendirent maîtres de cette place,* le secours que Gordes y avoit envoié sous le capitaine Menon et sous Gessans n'étant pas arrivé à temps. Mais Gordes y étant lui-même, accourut, les en mit dehors quelques jours après (CHORIER, *p. 652 ;* PÉRUSSIS, *p. 146 et 369).*

més le lendemain advertissement en fust donné a ceux d'Espenel et de Pontaix, qui assemblez y alerent avec bonne trouppe de massons et laboreurs, portant paulx, pressoyrs, malhets, pics et martaux et aultres hutilz a ce convenable, et razerent le ravelin de la porte Sabeyrane qu'estoyt encor entier, rompirent les creneaux de la tour d'icele porte qu'estoint encore entiers, et razerent la courtine en aulcuns endroits, ou elle estoyt entiere, puis s'en retornerent chescung d'iceux a leurs garnizons et forteresses.

Pas ne fermerent les bresches de Salhans
Les catholiques, car pluzieurs de nous gens
S'y acheminerent, et si belle ouverture
Y firent lors, que clef aussi serrure
On y verra de deux jours claveler.
Leur ravelin nous fismes lors raser.
Ce fust du moys de juilhet le dernier
Jour, trente ung, que par fet guerrier,
L'an mil sinq cents et septante et quatre,
Des murs Salhans fismes encor abatre.

S'ENSUIT MAINCTENENT LE SECOND CHAPITRE OU EST RECITÉ TOUT CE QUE FUST FAICT AU MOYS D'AOUST 1574 DE PLUS MEMORABLE.

Le quatriesme jour du moys d'aoust 1574, fust prins mestre Pierre Malheffaud [1] des soldarts de la garnison de Vachyeres [2], en alant a Dieulefits et nonostant queledit Malheffaud ne portoit les armes, ils le mirent a ransson de 40 escus, et en ce fezant ils rompirent la commerce des marchants, naguieres acourdée entre eux et nous. Més ilz dizoit l'avoyr bien prins, pour ce qu'il avoyt fet naguieres auparavant de salpetre et poudre audit Dieulefits [3], puis c'estoyt venu retirer a Pontaix, ou il fesoit

1. *Pierre Malhefaud était marchand à Die et faisait le commerce des draps. Il figure encore dans une enquête faite au mois d'octobre 1579 pour connaître des dévastations commises par les protestants à Die et à la Motte-Chalancon, au préjudice des religieux de St-Marcel de Die* (Bull. de la soc. d'archéol. de la Drôme, *1874, t. VIII, p. 448*).

2. *Vachères, commune du canton de Crest.*

3. *Dieulefit. Voir pour le rôle de cette ville pendant les guerres religieuses:* LACROIX, L'arrondissement de Montélimar, *t. III, p. 126 et suiv.*

traffic de draps et mercerye, et la travalhoyt de son estat talheur. Le landemain 5 dudit moys, La Roche de Pontaix, son nepveu, premier sergent pour lors de la companie du capitene Chabanas, partit dudit Pontaix de nuict avec quelque troupe d'arquebuziers, et s'en alerent embusquer a Montclar [1], et la demeurerent une partie non seulement de la nuit mès du jour, pour atraper quelcun de la garnizon de Vachieres, mès lesdits de Vachieres ne sortirent de tout ce jour pour aler a Montclar, et bien sagement firent. Ce que voyans, La Roche et ces compagnons s'en despartirent et s'en retornerent a Pontaix, sens rien fere ne trover perssonne, ce qui luy vint mal a propos, car ledit La Roche cuidoyt atraper a Montclar quelcun de la garnison de Vachieres, pour fere randre son oncle en fezant eschange de prizonier pour prizonier sens poyer ransson, comme souvent s'accorde en ceste guerre.

Lors dentz Dye survint certeyne suspicion de trahizon par deux soldartz piesmonteys, qui estantz en sentinelle sourtirent des muralhes de la ville avec des cordes et avec leurs armes qu'ils sauverent, puis s'en alerent rendre au chasteau de Pounet, ou ils furent recuilhys humeynement par le capitenne Champagne [2] et ces gentz. Ces deux soldartz sortirent de Dye environ la mienuict ou bien après, entre la tour du Portal dit de Port' Englene et ung aultre tour proche de la tour de Thibaud [3]. Ils furent menez de Pounet a Pontaix par Jaques Ma-

1. *Montclar, commune du canton de Crest-Nord.*

2. *Le capitaine* Champagne *était de Die et nous le voyons figurer dans une assemblée des chefs de maison de cette ville, le 27 janvier 1577. Les protestants, devenus maîtres de la cité, s'occupaient du choix d'un gouverneur. L'assemblée municipale* conclud de supplier *les principaux chefs du parti qui se trouvaient alors réunis à Die pour les affaires de la Religion, de* volloyr nommer pour gouverneur audict Dye monsieur de Valserre, lequel est fort agreable auxdicts habitants, fors et excepté ledict cappitaine Appays, qui a demandé nommer pour gouverneur le sieur de Blacons ; et les cappitaines Champagne et Florimond, Jacques Marie, Loys de Corsanges et Jacques Alleoude ont declaré s'en rapporter de ladicte nommination au general et auxdicts seigneurs gentilhommes de ladicte assemblée.

3. *La porte Englène était au midi de la ville, ainsi que la porte St-Vincent. La tour de Thibaud était ainsi désignée du nom d'un habitant de Die qui en avait eu la jouissance, à la charge d'y faire certaines réparations. Nous lisons*

rys dit Paton, et presentez aux sieurs de Comps, du Poyt et de Vercoyran, jandre du sieur de Montbrun, lesquels les interoguerent de plusieurs demandes, ausquelles ils respondirent fort bien a propos. Ilz furent envoyez a Espenel (après avoyr fet promesse de loyaulté), vers le capitene Bovyer de Romans [1], qui la dressoyt et levoyt une compagnie d'infantherie, lequel les receut, les mit de sa compagnie et leur fist donner logis. Leur capitene et leur caporal et quelques aultres de leurs compagnons furent ung jour après mis et fermez en prison, par le comandement du sieur de Glandage, gouverneur de la ville, panssant que pour avoyr trouvé la muralhe vuyde de deux sentineles y heust quelque conspiracion ou trahizon, mès après qu'ils les heurent tenus quelque temps en prizon ilz les relacherent, voyans et conoissans que de tout cela n'estoyt rien, car aulcune preuve n'en fust ja faicte.

ANTREPRIZE A BEAUFFORT, LAQUELE NE VINT A PERFECTION.

Le 6e jour d'aoust despartismes de Pontaix sur le soyr 60 arquebuziers ou environ, conduits par le capitene Chabanas, le capitene Appays et le capitene Olivier [2], lesquels avec ung ser-

dans les registres de la commune, sous la date du 17 avril 1498 : Item, debent claudi due fenestre existentes in meniis ante domum Petri Barnerii et claudantur omnes fenestre et foramina que sunt in meniis a turre Portalis St Petri usque ad turrem quam tenet Jacobus Tibaudi.

1. *Le capitaine Bouvier de Romans était sans doute Raymond de Bouvier, fils de Claude de Bouvier et de Florye d'Arces. La famille Bouvier était de Curson et se divisait en deux branches, l'une dite de Chabert, à laquelle appartenait Raymond, l'autre représentée alors par Hugues-Pierre de Bouvier, qui épousa le 22 janvier 1544 Jeanne de Montmeyran. Raymond de Bouvier et son fils Louis de Bouvier-Chabert furent, l'un et l'autre, de hardis capitaines huguenots. Eustache Piedmont nous parle du capitaine Bouvier de Romans comme d'un* homme agité et n'aimant que la guerre. *Après l'édit de Poitiers (17 septembre 1577) il ne voulut point mettre bas les armes : il s'empara par surprise du Pont-en-Royans et, lors qu'il en eut été chassé par les habitants,* il se retira à la Chapelle de Vercors, parce qu'il ne s'osoit se retirer à Romans d'ou il etoit.

2. *Le capitaine Louis Appaix avait épousé Claude Gay, fille d'Antoine Gay et de Jeanne de Brunel ; il était donc beau-frère de Thomas. — Le capitaine Jean Olivier était originaire d'Embrun ; il épousa Jeanne Bois de Die en 1591.*

viteur du sieur de Vercoyran se mirent premiers et quelques aultres avec eux bien en jambe et en langue; avec iceux estoint les deux soldartz piesmontoys naguieres sortis de Dye. Lesdits premiers se marquerent de croix blanches a leurs chapeaux et vestementz, debvent et derriere soy, contreffezans papistes [1], car ceste nuit (comme fusmes advertis) devoit venir a Beaufort ung sergent avec 18 ou 20 soldartz de la compagnie du mestre de camp des papistes, qui pour lors estoyt a Crest. Or nous gentz se mirent premiers, contreffezant les aultres pour antrer dentz le chasteau et icelui gagner par ceste ruze, car nous savions l'heure que les aultres y debvoint arriver pour hoster dudit chasteau le capitene Maupas [2] et 7 ou 8 soldarts qu'il avoit la dedenz, et voloint les papistes changer de garnison audit chasteau de Beauffort, comme nous d'ung aultre cousté et par subtil moyen, si hussions peu.

Nous renconstrasmes les premiers de nostre trouppe aux Chanaux prés Beauffort, lesquels prindrent leur chemin au gauche et s'en alerent droit au pied du chasteau. Nous avec le reste et le plus de la trouppe prismes le chemin a cousté droict, et ayans travercé quelques champs nous alasmes embuscher tout auprés de la vile, mesmes qu'en y alant moy et certains aultres, estans a la venue de la ville, hostasmes nous morrions de la teste, a cauze de la clarté de la lune qui fezoit lors. Comme nous arrivasmes d'ung cousté, les aultres de nostre trouppe arriverent de l'aultre. La sentinelle du chasteau leur crye : « Qui va la » ou « Qui est la ? » Ils respondent : «Amys.» — « Quels amys ? » dit la sentinelle. Ils respondent : « Les gentz du mestre de camp. » Le capitene Maupas, pensant que ce fust

1. *Dès leur première prise d'armes, les huguenots avaient adopté un signe de ralliement. A la bataille de Dreux, les cavaliers du roi de Navarre avaient des écharpes rouges et ceux du prince de Condé des écharpes blanches. Les catholiques, à l'imitation des protestants, adoptèrent l'écharpe rouge, mais ils eurent soin pour se reconnaître de porter la croix blanche : ils la placèrent le plus souvent sur la* mandille, *sorte d'habillement qui recouvrait la cuirasse* (QUICHERAT, Hist. du costume, *p. 416*).

2. *Le château de Beaufort était demeuré au pouvoir des catholiques depuis l'année 1569, époque où de Gordes l'avait fait enlever aux protestants par le capitaine d'Arces et y avait placé comme gouverneur le capitaine Maupas.*

vray, s'advance vers le pont levis et d'une fenestre parle a nous gentz et leur dit : « Portez vous point de letre? » R. : « Non. » D. : « Et qui est la du pays, je ne cognoy perssonne de vous aultres» (chose qui le fist doubter et entrer en suspicion). Il leur dit après plusieurs aultres paroles : « Compagnons, retirez vous dentz quelques mezons de la ville jusques au jour, puis je vous ouvrirey le chasteau et antrerez dedentz. » Ceux de dehors, voyans que par beles paroles ne povoint ja entrer, se mirent a crier : « Hé! comant, capitenne Maupas, nous somes chassez de l'henemi, nous voulez vous fere couper la guorge icy par vostre plaizir? » — « Compagnons, dit Maupas, si vous estes assailhis, venez vous ruer au pied du chasteau, et nous qui somes dedentz vous deffandrons avec armes, pierres et aultres moyens tels que nous pourrons. » — Nous gentz protesterent la tous enssamble, dizant : « Capitene Maupas, advisez bien an ce que vous fetes, et assurez vous que si mal nous vient, vous en serez en poyne come en estant cauze, et en advertiront monsieur le mestre de camp nostre chef. » — Maupas leur dit : « Coment appelez vous monsieur le mestre de camp par son vray nom? » Nous gentz demeurerent la muzards, et a ce ne luy seurent respondre, ce qui fist encor mieux metre en doubte ledit Maupas, qui leur dit encore de rechef : « Retirez vous d'ici; je ne sey qui vous estes; je ne vous cognoy point, aultant m'en pourroint fere les huguenaulx; panciez vous que je veuilhe vous donner entrée icy dedentz sans letre pourter, ne sans cognoyssance d'ung qui vous conduize; je ne suis pas si sot; porquoy retirez vous. » Nous gentz ne pouvans aultre choze fere se retirerent le petit pas, et se vindrent joindre a nous aultres qui les atandions hors la ville, et la nous conterent tout ce qu'avoyt esté fet et dit par eux et Maupas. Nous tinsmes conseilh entre nous aultres, assavoir si nous debvions attandre les soldartz papistes qui debvoint la arriver en petite trouppe. Le capitene Chabanas et quelques aultres de la trouppe dirent que n'estoyt ja besoin de les . . . .

. . . .

Nous avons à déplorer ici, dans le manuscrit original de Thomas Gay, une lacune de quelques feuillets ; le récit de notre chroniqueur s'arrête brusquement au commencement d'août 1574, et ce n'est qu'à partir du 20 octobre suivant qu'il nous sera donné d'en retrouver la continuation. Durant ces quelques semaines, de graves évènements s'étaient accomplis. Henri III, le dernier roi de sa race, arrivait de son lointain royaume de Pologne, pour recueillir la succession de son frère Charles IX. En mettant le pied sur le territoire français, au pont de Beauvoisin (4 septembre 1574), il eut à essuyer un sanglant outrage : Montbrun arrêta quelques hommes de sa suite et pilla une partie de ses bagages. Cette atteinte portée à la majesté royale aurait dû faire comprendre à ce jeune prince de quel roi la France avait alors besoin ; il ne sut en concevoir que le désir d'une basse vengeance. Devenu chef d'un grand royaume, Henri sembla vouloir faire oublier la gloire de ses premières années et prendre à tâche d'ensevelir dans les débauches, dans les lâchetés et les perfidies de son règne, les illustres souvenirs de Jarnac et de Moncontour.

Arrivé à Lyon (6 septembre), il se préoccupe de former autour de lui les habitudes de la mollesse italienne. Dans un grand conseil il se décide, il est vrai, à poursuivre activement les hostilités contre Montbrun, mais au lieu de se mettre à la tête de ses troupes, ainsi que la nation le désire, il en laisse à d'autres le commandement, pendant que ses jours s'écoulent au milieu de parades de dévotion et de misérables plaisirs.

Comme il ne nous reste aucun espoir de combler, par la découverte des feuillets arrachés au manuscrit original, cette lacune laissée dans le journal de Thomas Gay, nous croyons utile d'insérer ici quelques lignes des Mémoires d'Eustache Piedmont, qui résumeront les opérations militaires de la nouvelle campagne contre les protestants jusqu'au 20 octobre 1574.

Le Roy fit dresser une bonne armée sous la conduite de Monseigneur le Prince Dauphin, assisté de monsieur le marechal de Bellegarde et de M. de Gordes, gouverneur de Dauphiné, avec les quatre milles Italiens, les Reytres qui estoient ja au Païs et les troupes de Dauphiné. L'armée fut belle, etant descendue au Valentinois feignant aller a Lyvron, allerent as-

sieger le Pousin, lequel fut battu furieusement et emporté promptement, et tué ce qu'il se trouva aux rencontres. La moitié de la ville fut brulée et dementelée, la laissant comme chose vacque sans garnison. De la l'armée alla assieger Loriol, qui fut prins incontinent : une partie de la garnison se sauva, l'aultre mise au fil de l'épée [1]. Les Reytres furent laissez en garnison a Loriol, pour courir la campagne. Monseigneur le Prince s'en retourna a Lyon parler au Roy, ou après avoir conferé avec luy s'en alla en France. L'armée demeura au Valentinois, attendant plus grande force pour assieger Livron, lequel cependant se remparoit et fortifioit tant qu'il pouvoit. Les Italiens qui faisoient tant de piaffes [2] commencerent a devenir maladifs en cette occasion, tant que de quatre mille ne resta pas deux cents pour se retirer en Piemond et Italie. Ils garnirent tout le païs de morions.

Après le départ du prince dauphin, le commandement de l'armée royale passa aux mains du maréchal de Bellegarde. Comme on avait résolu à tout prix de s'emparer de Livron, dont la garnison protestante était une perpétuelle menace pour les nombreux commerçants qui parcouraient sans cesse la vallée du Rhône, le maréchal voulut, avant d'entreprendre ce siège difficile, se rendre maître de toutes les places voisines qu'occupait l'ennemi. Il vint donc attaquer le bourg de Grane [3], *place forte que couronnait un superbe donjon, ancienne demeure des comtes de Valentinois, devenue la propriété personnelle de de Gordes. Les canons eurent bientôt ouvert dans les murailles une assez large brèche, et les*

1. (De Serres), V partis commentariorum de statu religionis et reipublicæ in regno Galliæ libri tres, Henrico tertio rege ; *Lugduni Batavorum, 1580, in-12, f° 32 v°* : Ad expugnandam facilius Liberonem, oppidula sive castella proxima nominis Religiosi primum erant expugnanda. Loriolum oppidum,quod a religiosis tenebatur neque regio exercitui sustinendo par futurum videretur, Montbrunii jussu deseritur.

2. Piaffes *veut dire* marches forcées.

3. *Grane, chef-lieu de cant. de l'arrond. de Valence. Dans une enquête, faite vers l'année 1442, nous trouvons cette note :* Castrum Grane est domini comitis pro sua residencia, super ripperia Drome ex vento et super quadam alia riperia que vocatur Graneta,et habet hospicium pulchrum et magnum, cum putheis et citernis, et est super ruppem. *En 1570, St-Romain s'était emparé de Grane ; voulant faire observer la paix publiée à Grenoble le 25*

assiégés se virent dans la nécessité de se rendre. Les principaux chefs protestants avaient eu soin de fuir pendant la nuit. Thomas Gay va nous raconter la fin de ce siège et les excès dont se rendirent malheureusement coupables les troupes catholiques.

. . . .

de se sauver ceste nuit, les atandirent en fezant quelques corps de garde sans feu a leur chemin. Le compte d'Aix, Alement, et les sieurs de Comps, du Poyt, de Vachieres de St Benoyt [1] et aultres gentilshommes qui estoynt dedentz, avoir entre eux conseilh de sourtir, sourtirent, et lesdits soldartz après eux, et trovant l'hennemi a leur chemin qui les atandoit, s'effroyerent et se rompirent de tele fasson que ceux du cheval se sauverent tous et les pouvres de pied se sauvoit qui pouvoyt, les ungs d'ung cousté, les aultres de l'aultre. Plusieurs d'iceux furent prins par les Franssoys de la garde du Roy qui leur firent bonne guerre, se souvenentz de la bonne guerre que leur fismes a Lusson [2] les aultres guerres de l'an 1570. La fust prins le capitene Baux des Italiens, qui poya 200 escus de ransson debvent qu'estre randu. Son ensseigne, le capitenne Corsange [3] de Dye, y fust prins aussi des Italiens, lequel fust rendu pour deux soldartz que tenions prizoniers a Espenel. De tuez n'i en heust

août 1570, Gordes l'envoya sommer de rendre cette place. St-Romain ne voulut pas obéir ; Valavoire, qu'il laissa comme gouverneur, continua la résistance, et ce ne fut que le 6 décembre 1570 que le bourg et le château de Grane rentrèrent au pouvoir du roi. Peu de temps après, Charles IX donna la seigneurie de Grane à de Gordes et la châtellenie du lieu à Briançon (Chorier, *t. II, p. 642-3 ;* Pérussis, *p. 127 et 301). Au mois de mai 1574 Montbrun s'était rendu maître de Grane par escalade* (*de* Serres, IIII partis commentariorum, *p. 134 ; —* Arnaud, *t. I, p. 290).*

1. *Le sieur de Vachères de Saint-Benoît se nommait Guillaume de Grammont. Dans un acte du 7 janvier 1565, par lequel les consuls et conseillers d'Espenel s'obligent envers lui pour une somme de 450 florins, en échange de 100 sétiers de blé qu'ils en avaient reçus, il se qualifie seigneur de St-Benoît, Rimont et la Chaudière* (Archives de la Drôme, *E, 4114). La terre de Vachères fut érigée en marquisat, en 1688, en faveur de Philippe de Grammont, fils de Jacques-François de Grammont et de Marie de Gélas de Leberon.*

2. *Cf.* Daniel, Hist. de France, *t. X, p. 464.*

3. *Le capitaine Corsanges appartenait à une ancienne famille de Die. En 1577 nous trouvons parmi les chefs de maison Louis, Pierre et Arnoux de Corsanges.*

des nostres que dis et neuf soldartz et le capitene d'Aubres [1], qui fust tué le premier jour du siege d'une arquebuzade qui le frappa sur la murailhe. Le sieur de St Benoyt se sauva a Livron, et les aultres d'un cousté et d'aultre : les ungs a la mezon du sieur de Lestic [2] a Sou, les aultres a Bourdeaux, d'aultres a Espenel et Pontaix, ou en venoyt a petits troupeaux, la pluspart merfondus ou desvalisez, sens armes.

Les pouvres femmes n'urent si bon moyen de se sauver, car aulcunes d'iceles furent murtries, d'aultres violées, d'aultres mises a ransson ; plusieurs filhes, avoyr perdu leur pudicité, furent vandues des uns aulz aultres ; plusieurs aultres meschancettez furent perpetrées ; brief, de choses si barbares que le Turc seroyt marri d'en fere de samblables sur les chrestiens ; aussi nous avons veu quele fin en a esté, et de quelle mort ont fini leur vye beaucop de tels ravisseurs, tant devent Livron qu'ailheurs, comme verrez cy après, cy lire volez davantaige ; et considerez que la fin corone l'euvre, car ilz panssoint desja tenir toutes nous forteresses dentz la main [3].

Sur la fin d'octobre froydureux,
Fust des papaulx, par canons furieux,
Gaigné la ville et le chasteau de Grayne :
Pour tous ne fust bonne ceste sepmayne.

1. *Quel peut être ce sieur d'Aubres? c'est ce qu'il n'est point facile de déterminer. Falques ou Faulquet de Tholons, seigneur d'Aubres, vendit la terre et seigneurie de ce nom, le 3 mai 1548, à Gabriel Girard, d'une famille avignonaise, pour le prix de 1500 écus d'or sol. Gabriel eut pour fils Pierre Girard, chevalier de l'ordre du pape et de celui du roi, qui servit avec distinction dans les guerres contre les calvinistes. Ce capitaine d'Aubres, tué au siège de Grane, n'est certainement pas de la famille Girard d'Avignon, famille demeurée toujours fidèle à la foi catholique.*

2. *Ce personnage appartenait à une famille originaire d'Auvergne, dont un membre, Jean de Lastic, s'établit en Dauphiné, par suite de son mariage avec Antoinette d'Ambel, en 1434. Le sieur de Lastic, dont il est ici question, était Jacques de Lastic, qui s'allia en 1558 avec Jeanne de St-Ferréol, et en 1571 avec Agnès de Montagne. Il fut père de Raymond de Lastic, zélé huguenot, qui brûla le fort de Saou pour empêcher aux troupes de La Valette de s'y établir.*

3. *Cf.* (*de* SERRES), Ves partis comment., *f° 33* ; — LONG, *p. 124*.

Monsieur de Saincte Marye [1], mareschal de nostre camp, et le capitene Chabanas envoyerent a mon pere ces deux lettres missives, l'avertissant de la prinze de Grayne comme s'ensuit :

« A Monsieur de Saint Maurice [2], commandant en Espenel.

« Monsieur de Saint Maurice, j'ay receu la lettre que mandez « a monsieur de Montbrun, et la luy ai fette tenir par le capi- « tene Travers, et ay escrit a monsieur de Montbrun pour vous « fere response. Je crois que savez la prinze de Grayne. Il faut « avoyr bon coraige et se fortiffier de la grace de Dieu, auquel « prye, monsieur de St Maurice, en sainté, bonne et longue « vie vous donner, me recommandant a vostre bonne grace.

« De Bourdeaux en Dyois, ce dernier jour d'octobre 1574.

« Vostre meilheur amy et alyé plus a commandement.

« SAINCTE MARIE. »

1. *Claude de Rivière, seigneur de Sainte-Marie-en-Val-d'Olle et de Brueys, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX.*

2. *Comme on le voit, il s'agit ici d'Antoine Gay, père de Thomas. Il se fasait appeler Mr de Saint-Maurice, à cause des droits féodaux qu'il tenait sur la terrede St-Maurice-en-Trièves, du chef de sa femme, Jeanne de Brunel, fille de Vincent de Brunel, seigneur de St-Maurice, et de Jeanne de Gallien. Vincent de Brunel, d'une ancienne famille du Trièves, avait acquis, le 30 octobre 1540, de Claude de Feugières, la seigneurie de St-Maurice, avec son château et ses dépendances, à l'exception toutefois des moulins de l'Oulle, qui relevaient de la directe du chapitre de Die. Le 23 octobre 1544, une ordonnance du juge de St-Maurice déclarait ouverte la succession de Vincent de Brunel. Il laissait : Claude, qui testa en 1569 et avait été un des premiers à prendre les armes dans les bandes protestantes ; Jean ; Guillaume ; Catherine, qui épousa Claude Pellat ; Françoise, épouse de Jean de Chipre ; Jeanne, épouse de noble Antoine Bonniot ; Jeanne, épouse d'Antoine Gay. Chacun des héritiers de Vincent de Brunel n'était donc seigneur que de la septième portion de la terre de St-Maurice. La vente du 30 octobre 1540, passée par Claude de Feugières à Vincent de Brunel, ne l'ayant été que sous faculté de rachat Pierre de Châteauneuf, seigneur de Rochebonne, et Huguette de Feugières, sa femme, fille et héritière de Claude, cédèrent par acte du 31 août 1563, à noble Claude Pellat, notaire à Mens et mari de Catherine de Brunel, cette faculté de rachat. Celui-ci acquit ensuite successivement de ses beaux-frères et de ses belles-sœurs les diverses parts qu'ils pouvaient réclamer sur la seigneurie de St-Maurice ; il devint ainsi, en 1565, seul possesseur de cette seigneurie.*

Celle du capitene Chabanas disoyt :

« Monsieur de Saint Maurice, je vous prie bailher a ces por-« teurs des soldarts, pour leur fere compagnie. Il fault que nous « ayons bon coraige et estre bien resoluz, car nous combatons « une bonne cauze. Envoyez de gents pour fere rompre les « chemins, qui ne sont pas assez rompuz. Je croys que vous « savez que nous gentz ont quitté Grayne. Fetes fere de fari-« nes. J'envoye a monseigneur de Montbrun qu'il luy pleze « pourvoir a tout, come croy qu'il fera, et ne se fault estonner « de ceci, me recommandant a vous.

« De Pontaix en ate, ce dernier d'octobre 1574.

« Vostre meilheur voisin, frere et amy a commandement.

« J. de Chabanas. »

Voila la fin de ce que fust fet de plus memorable, au moys d'octobre 1574.

S'ensuit mainctenent ce que fust fet au moys suivant, c'est assavoyr de novembre 1574, ainsin que s'ensuit.

Copie d'une lettre que monsegneur de Montbrun envoya a monsieur de Sainte Marye, pour l'estat des afferes :

« Monsieur mon cousin, j'ay receu vostre lettre pour le mes-« sagier du capitenne Chabanas, par lequel me festes entandre « de l'estat des affayres de par de la. Il est de besoin de nous « assembler et metre en gros. Je vous ay desja escript comme a « ce jord'huy monsieur des Esdiguieres [1], cavalerie et infan-« therie, arrivans au Rouzans [2], de la s'en vient droit a Bour-« deaux. Il sera bon que leur faciez leurs cartiers, et toujours

Ces actes de vente, passés par les héritiers de Vincent de Brunel en faveur de Claude Pellat, devinrent bientôt une source intarissable de procès et à partir de l'année 1573, pendant plus d'un siècle, la terre de St-Maurice fut disputée entre les Brunel et les descendants de Claude Pellat.

1. *François de Bonne, fils de Jean de Bonne, seigneur des Diguières, petit village dans le Champsaur. Pendant une partie de sa vie il se fit appeler* des Diguières, *puis il prit le nom de Lesdiguières, sous lequel il est devenu célèbre. Cf.* Mémoires de ce que j'ay appris ou veu du commencement de la fortune de mgr le connestable Desdiguières... *(par le capitaine* Arabin*), dans :* Gariel, Delphinalia ; *Grenoble, 1855, p. 73-92.*

2. *Rosans, chef-lieu de canton (Hautes-Alpes).*

« en quelque lieu que soyt fermé, afin qu'ils ne recoyvent « point d'escorne. J'ay mandé querir ceux d'Orange, lesquels « pourrez prendre au Poyt de Laval. Je prendroy le chemin « de Dieu le Fet et tout ce que j'auray icy. Je ne pourroy « prendre aultre lougis, si me semble, sens nous metre en « azard de ce lougis la, pour secorir ceux qui en auront neces« sité, soit a Pontaix ou a Roynac. Au Poyt, fault fere bonne « garde et que personne n'aye conference avec l'hennemi. « Pourrez advertir ceux de Roynac qu'ilz prennent coraige, « qu'ilz seront secorus, si les hennemis les vont ataquer ; « qu'ilz facent acoustrer leur molin a bras en diligence, et qu'ilz « s'en aydent le mieux qu'ils pourront. Cependant que les « ennemis remueront leur artilherie, nous forces arriveront, « et aurons moyens de leur donner quelque estrette et de « les combatre. Il ne reste sinon que ung chescung prene « coraige, et fere de mieux en mieux. Voila tout ce que je puis « vous escrire. J'ay receu nouvelles aujourd'huy bien tard que « monsieur de Cugy [1] de Seyne est alé parler a messieurs de « Prouvence a Ryez [2], de la part de monseigneur le Prince de « Condé, et sera demain icy.

« Je prie Dieu le Createur, Monsieur mon cousin, qu'il vous doingt trés longue et heureuse vie.

1. *Aimé de Glane de Cugy, fils de Jean, écuyer, seigneur de Cugy au pays de Vaud, et petit-fils de Marguerite d'Eurre, veuve de Claude de la Salles. Cette dame lui donna par testament (20 mai 1540) la terre d'Eurre en Valentinois* (Archives de la Drôme, *E, 2574*). *Il épousa Antoinette des Massues, sœur de François des Massues, qui était le gendre de Montbrun : il en eut trois fils et deux filles, dont l'une fut mariée à Henri de Garagnol de Verduns, vi-bailli et gouverneur de St-Marcellin. Cugy a joué un rôle important dans l'histoire de nos guerres religieuses. Il fut gouverneur de la ville de Die de 1577 à 1580.*

2. Seyne *et* Riez, *chefs-lieux de cant. de l'arrond. de Digne (Basses-Alpes). Les protestants de Provence s'étaient emparés de Riez au mois de juillet 1574, et en avaient fait le centre de leurs opérations dans le midi. Le comte de Carces tenta, au mois de septembre suivant, de leur enlever cette place importante, mais il ne réussit qu'à défaire un corps de troupes qui essayait de lui barrer le passage. Les protestants en furent chassés, le 8 décembre 1574, par le maréchal de Retz* (PÉRUSSIS, *p. 167 et 169*).

« De Nyons, ce premier de novembre 1574.

« Vostre bien humble et meilheur cousin.

« MONTBRUN ».

Ce jour, les reistres [1] de l'hennemi logerent aux environs de Crest ; les Suisses, a Aouste, et les Ithaliens, a Mirebel et Montclar.

Le 3 de novembre 1574, le sieur de Montbrun fist un reglement sur les butins des armes et advivres et aultres, ce qui seroyt trop long a reciter icy par le menu ; més passant plus oultre reciterons le chemin que l'hennemi fesoit lors.

Sur le matin du 3e jour de novembre, comme il nous tardoyt d'avoyr secours, mon pere envoya au capitenne Chabanas qu'il luy envoyast quelque peu de soldartz des siens, jusque a ce que nostre secours fust venu. Or les choses passerent ainsin que s'ensuit, par la letre qu'il luy envoya le jour suivent, ne sachant la venue de nostre secours arrivé sur le soyr a 4 heures.

« Monsieur de Saint Maurice,

« Yer tout tard je vous envoyez le capitenne Colet [2] avec « 10 arquebuziers pour vous secorir ; més quand ils furent « aux tours de Vercheyni, ils virent quelque chose, et s'estant « miz en fuite s'en sont retornez a Pontaix. J'ay opinion que « desja avez heu secours de Bourdeaux, et, si ne l'avez receu,

1. *Les* reitres *étaient des volontaires allemands, dont les premiers furent amenés au service de la France par le comte palatin du Rhin en 1557. Ils n'avaient pas de fer sur le corps, mais seulement des pourpoints de buffle pour amortir les balles, et contre le mauvais temps de grosses et lourdes casaques* (QUICHERAT, Hist. du costume, *p. 391*).

2. *Il y avait alors à Die une famille Collet, représentée par Gaspard Collet, docteur en droit et consul en 1568, et par Jean Collet, son fils. Nous donnerons plus loin des détails sur la généalogie de cette famille. Les Collet de Die étaient probablement originaires d'Alixan : Jean Collet est compris parmi les nobles de cette localité dans une révision des feux de l'an 1475 ; d'autre part, nous trouvons diverses pièces relatives à un procès de succession qui eut lieu entre Pierre Collet, sieur de la Chasserie, d'Alixan, et Jean de Collet, avocat à Die, en 1646. Jean Collet, d'Alixan, fils de Guillaume et de Sybille de la Chasserie, fut gouverneur d'Alixan en 1575.*

« envoyez le moy, je vous en envoyerey incontinent. Ne doutez « rien le canon, car il vient du cousté de Beaufort pour me « batre, parquoy fault regarder d'avoyr bon coraige, car nostre « secours est prez, comme savez. Non aultre chose, sinon me « recommande a vostre bone grace, priant Dieu qu'il soyt « garde de vous.

« De Pontaix, le 4 novembre.

« Vostre meilheur voysin, frere et amy a commandement.

« J. DE CHABANAS. »

Mon pere luy envoya par responce comme il avoyt heu secours, conduict par les capitenes Eynard et Champs [1], et qu'il le remercyoyt, et que la peur que ces soldartz heurent c'estoyt pour avoyr veu devaler de nous soldartz d'Espenel qui les aloint recognoistre, fesans fin a icelle aprez les recommandacions faictes.

Le 3 de novembre, le sieur de Vercors, parti de Crest, vint avec quelques aultres jusques a Sailhans et plus en ça, pour reconestre le pas de l'Eycharenne qu'avions rompu peu de jours debvent. Cela fet, s'en retorna a Aouste.

Cete nuict arriva en Espenel les capitenes Eynard et Champs, avec vingt et sinq soldartz, la moytié a cheval, l'aultre moytié a pied, et voila le premier ranffort et secours que monsieur de Sainte Marye nous envoya a Espenel par le comandement de monsieur de Montbrun.

Le 4 dudit moys, lesdits capitenes avec leurs gentz, reliez avec aulcuns de la garnison de Pontaix et des soldartz de mon pere, alerent batre l'estrade du cousté de Mirebel et Aouste, ou rencontrerent les sieurs de Vercors de Dye et de Vercors de Sailhans, qui estoint toujours aprés a fere visiter le pays pour passer l'artilherie. Le sieur de Vercors, de Dye [2], fust

1. *Nous ne savons si ce capitaine Champs se rattacherait à la branche de la famille Alleman qui a possédé la terre de Champs. Il ne saurait être question ici de Philippe Alleman, seigneur de Champs, qui combattit dans les rangs des huguenots. Ce capitaine avait épousé à Montélimar, le 6 février 1560, Jeanne d'Ancezune, veuve d'Hector de Poitiers, seigneur d'Allan. Il testa le 5 juin 1565 et mourut la même année, laissant un fils, Antoine : celui-ci ne vécut que fort peu de temps (Cf.* DE COSTON, Hist. de Montélimar, *dans le* Journal de Montélimar, *n° du 7 février 1880).*

2. Vercors, *de Saillans, et* Vercors, *de Die, appartenaient à deux familles*

blessé a la mort par ung soldart noumé Friolet le Vieux, qui le blessa a coups d'estoc, si bien qu'estant prez d'Aouste, ayant escoulé de sang, tumba mort par terre, et fust despuis son corps porté a Crest sur une eschelle et la enterré. Le sieur de Vercors, de Sailhans, se randit, ne pouvant fouyr plus oultre, et fust mené par nous gentz en Espenel, puis a Pontaix. Le sieur de Vercors, partant de Dye quelques jours auparavant sa mort, dit haultement : « Je vous puis asseurer que je ne retornerey point du camp que je n'aye fet assieger Pontaix, ou je mourrey a la porsuite. » Et voila comme l'homme propose, et Dieu dispose.

La suite au prochain numéro.

---

bien distinctes l'une de l'autre. Les Vercors de Saillans étaient les derniers représentants de l'antique famille de ce nom qui figurent dans les chartes dès le XIIIe siècle ; Jean de Vercors habitait Saillans vers le milieu du XVIe siècle ; Béatrix de Lhers, sa veuve, fit son testament le 1er avril 1581, et nous voyons que leurs enfants furent : Louis de Vercors, qui testa le 20 novembre 1586, mais qu'on retrouve encore en 1594 et 1595, époque où il reçut diverses reconnaissances à St-Agnan et à St-Martin-en-Vercors ; Jeanne, qui épousa Jacques Chevalier, de Saillans ; Bonne, mariée à Martin Cony originaire de Poyols, fut mère d'Henri et de Louis de Cony. Henri de Cony eut une fille, Lucrèce, qui épousa Salomon Chevalier, sieur de Hautecombe. — Dans les notes qui accompagneront les Mémoires généalogiques de Gaspard Gay, nous aurons l'occasion, en trouvant relaté le mariage d'Antoine Gay avec Jeanne Faure de Vercors, de donner beaucoup de détails sur les Vercors de Die. Cette famille, qu'on rencontre à Die dès l'année 1427, époque où vivait Guigues Faure de Vercors, notaire, se divisa de bonne heure en plusieurs branches. Quelques membres de cette famille embrassèrent le protestantisme. Le Vercors de Die, dont il est ici fait mention, doit être Gaspard Faure de Vercors, fils d'Antoine Faure de Vercors et de Louise de Beauchastel. Il se montra toujours zélé catholique, à l'exemple de son père. Celui-ci testa le 2 janvier 1551 : il élit sa sépulture dans la chapelle St-Maurice, à la cathédrale ; il fait des dons aux confréries du Corpus Domini *et de la Ste-Trinité, ainsi qu'à treize pauvres qui porteront son corps ; il veut qu'après son décès quatre prêtres récitent le psautier et qu'on leur donne à chacun six sols ; etc. (Minutes du notaire Charenci, à Die).*

NOTICE HISTORIQUE
SUR
LE MONT-CALVAIRE
DE
ROMANS

(Suite).

LES STATIONS.

Les auteurs des *Guides* pour le pèlerinage ou voyage du Mont-Calvaire de Romans ne concordent pas entre eux pour le nombre et les attributions des chapelles.

Ce nombre est de :

31, d'après l'indication donnée à Romanet Boffin par les FF. Ange de Lynx et Laurent Morelli.

25, dans les livres de piété de 1515, c'est-à-dire les plus anciens, et dans la bulle d'indulgence du cardinal Numali, de Forli, en date du 18 juillet 1518.

19, dans le *Voyage et oraisons du Mont Calvaire de Romans*, imprimé en 1556 chez Thielman Kerver.

37, dans le *Directoire du voyage*, etc., par le Père Archange de Clermont, imprimé en 1638.

37, 40 et 41, dans les trois époques du pèlerinage du P. Barthélemy Enfantin, publié en 1841.

34, dans le *Voyage de piété* des éditions de 1821 et de 1854, et tel qu'il se pratique de nos jours [1].

1. Le Mont Varello, en Piémont, le plus ancien Calvaire connu, comptait 46 stations.

Les stations portent un numéro d'ordre et offrent un tableau sur toile, reposant sur un autel ou une simple tablette, représentant un des épisodes de la Passion. Elles n'ont pas toutes la même forme ni les mêmes dimensions. Les unes sont des chapelles isolées, de trois à quatre mètres de façade sur quatre à cinq mètres de profondeur, d'autres sont des édicules appliqués contre un mur ou une maison et faisant plus ou moins saillie ; enfin la plupart sont de simples niches fermées par un grillage. Tous ces édifices sont plus ou moins ornés, suivant le goût et la fortune des personnes à qui ils appartiennent.

Après son entrevue avec les religieux qui revenaient de Terre-Sainte, Romanet Boffin s'était empressé, comme on l'a vu, de faire ériger dans Romans des stations de piété rappelant les principaux actes de la Passion. En outre, à la demande des habitants du Bourg-de-Péage et avec la permission de l'évêque de Valence, accordée le 27 mars 1517, il fit construire la chapelle dite de *Bethléem*, pour y représenter la naissance du Sauveur. Cet édifice, démoli pendant les troubles religieux, fut remplacé en 1611 par un couvent de Minimes, qui, devenu bien national, est occupé de nos jours par la mairie et une école communale.

La *porte dorée* ou orientale est celle par laquelle Jésus-Christ entra, le jour des Rameaux, en triomphe à Jérusalem. A Romans, elle était représentée par la porte de la tour, placée au milieu du pont de l'Isère. Le 25 février 1516, le conseil de la ville autorisa l'érection de cette station par la délibération suivante :

« Il a esté accordé à Romanet Boffin, marchand, qu'il faict « mettre les ystoires (tableaux) qu'il entend faire mettre en la « porte de la tour dessus le pont de ceste ville, pourvu qu'il « ne porte poinct prejudice à la dicte tour ni à la chose « publique, et que l'on fera faire un chapiteau par dessus les « dictes ystoires, aux dépens de la ville [1].

1. Ce tableau a été peint par François Thévenon, originaire d'Annonay. Cet artiste, qui ne manquait pas de mérite, contemporain sinon émule de Raphaël, exécuta probablement la plupart des peintures des stations. Il avait déjà fait un tableau représentant le *mauvais riche* pour la maladrerie

1re Station.

Le Cénacle où J.-C. institua le saint sacrement de l'Autel.

Etablie par Romanet Boffin sur le fossé de la première enceinte, au pied d'une tour ronde [1], cette station était assez vaste pour que, lors des guerres de religion, elle fut vendue, en 1561, au prix de cent florins (283 fr.) à Antoine Veilheu, chanoine de Saint-Barnard, pour en faire son habitation, avec cette singulière clause ou obligation de « la consacrer à des usages honnêtes « et de n'y point nourrir d'animaux ». Enfin, l'acquéreur devait placer un rétable en pierre où serait représenté le mystère de la Cène. Les protestants, par l'entremise de leur syndic, Jean Magnat, obtinrent de la ville, le 7 juin 1564, un emplacement, près de cette station, « dans les vieux fossés des Terreaux » pour y construire un temple.

Après l'apaisement des troubles, la station du Cénacle fut rétablie à frais communs par les soins d'Anne Glenat, veuve d'Antoine Lhermer, marchand, et d'Antoine Savoye, notaire, dont les habitations étaient dans le voisinage et qui fondèrent en même temps plusieurs messes dans cette chapelle. Détruite pendant la Révolution, elle a été reconstruite, en 1821, au débouché de la rue du Muzet et à l'entrée des Terreaux. Sa façade offrait à droite et à gauche deux colonnes rondes supportant un entablement. Au-dessus était un simulacre de dôme en planche surmonté d'une croix en fer. On accédait à l'intérieur par un perron à deux rampes de cinq marches. Cette station a été complètement rasée par suite des travaux de voirie dont il a été précédemment question et remplacée immédiatement par une niche, avec rétable, pratiquée dans le mur du jardin de l'aumônerie de la communauté de Sainte-Marthe.

de Voley et, en 1509, il avait peint les décors du théâtre pour la représentation du *Mystère des trois doms*, qui lui furent payés cent florins.

1. Les travaux, exécutés dans le mois de janvier 1862 pour l'amélioration de la montée du *Poids des farines*, ont mis au jour les fondations des murs de la première enceinte et de cette tour ronde, qui avait cinq mètres de diamètre, avec une entrée du côté de la ville, à environ trente mètres plus bas que la chapelle dont il va être parlé.

IIe Station.

Gethsémani, J.-C. se sépare de huit de ses disciples.

Cette station est fort éloignée de la précédente. Pour s'y rendre il faut descendre *l'escalier de Josaphat*, rue de la Pêcherie, traverser la *vallée de Josaphat* ou de la Prèle et le *torrent de Cedron* ou de la Savasse. Elle fut d'abord érigée dans la cour d'une maison appartenant à un nommé Richard Colombier, charpentier, qui accorda cette permission à Romanet Boffin par un acte reçu Me Bayle, notaire, le 28 mars 1517. Elle est aujourd'hui placée à l'angle gauche de la rue de la *Charité* et de celle de *Montolivet* qui conduit à *Chapelier*. Elle consiste en une simple niche, en forme de chapelle grillée, avec rétable et tableau.

IIIe Station.

Le jardin des Olives.

Pour l'établissement de cette station, Romanet Boffin acheta, par acte du 2 mars 1516, de Pierre Humberton et de sa femme Catherine Barbarèze, une partie de la côte de Chapelier, sous le cimetière de Saint-Romain, qui fut désignée sous le nom de *Montolivet*.

Cette station ayant été ruinée et son emplacement usurpé, on la mit à droite en entrant dans la rue de la Charité, contre la maison de M. Bedoin, teinturier.

IVe Station.

L'agonie de Notre-Seigneur.

Cette station était aussi primitivement au Montolivet, à quelques pas de la précédente ; elle a été, comme elle, rétablie dans la rue de la Charité et appliquée contre la maison de M. Clairefond, tanneur.

Ve Station.

La prise de Jésus-Christ.

Elle était primitivement située au Montolivet, non loin des deux précédentes. Elle fut ensuite placée dans la cour de

l'hôpital de la Charité, à côté de la porte de l'église. Elle est aujourd'hui dans la rue Saint-Jean-de-Dieu, dans un angle rentrant du mur de clôture de l'hôpital regardant le nord, à main gauche de la porte extérieure de l'église.

VI[e] ET VII[e] STATIONS.

Jésus-Christ à la maison d'Anne.

Cette station était la plus belle de toutes celles que fonda Romanet Boffin. Dans ce but, il avait acheté quatre maisons au lieu du *Truc* ou de la *Bastide*, au-dessus de la maison du Poids des farines. Savoir : le 15 septembre 1516, de Pierre Voualeur, cardeur, une maison en mauvais état et un jardinet contigu ; le 26 septembre, de Barthélemy Tallon, une maison ; le 4 octobre, d'Antoine Culharès, un chazal au même lieu ; et, le 24 décembre, un autre chazal de Claude Aynard : actes reçus par le notaire Bayle. Sur l'emplacement de ces quatre maisons le fondateur fit construire une belle chapelle, destinée à représenter la maison d'Anne, prince des prêtres. On y arrivait, comme à Jérusalem, par une petite rue rempante, pleine d'immondices *(stercoraria)* : à cet égard, la ressemblance ne laisse rien à désirer à Romans. On y adjoignit une petite grotte ou *grotton*. Au devant, on voyait un pilier, en haut duquel était placée la statue d'un ange, tenant une trompette à la main ; au-dessus étaient ces mots : *Hic est fructus doloris.*

La VI[e] Station est aujourd'hui placée à l'extrémité méridionale de la rue *de la Bâtie* ou mieux de la Bastide, sur une partie de l'emplacement de cette ancienne forteresse : et la VII[e] consiste en un caveau ou crypte de sept marches au-dessous de la station précédente. Il y a un autel, auquel on célébrait naguère la messe le jeudi-saint. Elle est fermée par une grille en fer et couverte par un jardin. Par suite de travaux de voirie en cours d'exécution, tous ces édifices sont désignés pour être expropriés et ensuite démolis.

VIII[e] STATION.

Jésus à la maison de Caïphe.

Cette station est fort éloignée de la précédente. Elle fut

érigée à la *Bouverie* et détruite, comme les autres, par les hérétiques en 1562. Elle fut rétablie par Jean Noyerat, prêtre et recteur de l'hôpital de Sainte-Foy, devant la maison de qui elle était placée. Elle est maintenant à la montée de la Bouverie, contre le mur du jardin de M. Nugues. Elle présente deux pilastres cannelés, supportant un fronton arrondi. Le rétable et l'autel sont protégés par une grille.

IXe Station.

La maison de Pilate.

C'est la première station qu'érigea Romanet Boffin, suivant le dessein qu'il avait d'abord conçu de faire sept piliers, dont le premier était placé dans le cimetière de Saint-Barnard, alors contigu à l'église, vis-à-vis le maître-autel et adossé à la maison abbatiale. Sur ce pilier on voyait un *Ecce homo*. Après la démolition de ces constructions, la station a été adossée à l'église, entre deux contreforts. C'est sur le premier emplacement de cette station et contre l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine que fut élevée une croix de mission, en 1810.

Xe Station.

La maison d'Hérode.

Romanet Boffin avait fait construire cette station dans le jardin du couvent des Cordeliers, contre le mur de l'église, tout près de la grande porte. Elle fut démolie avec les autres par les Calvinistes, en 1562.

L'église des Cordeliers ayant été rasée à son tour en 1802, la Xe station avait été d'abord placée à l'entrée de la rue *Conquiers*, à droite, contre un mur. Elle est aujourd'hui à peu près au même endroit, adossée à une maison nouvellement construite et regardant le levant.

XIe Station.

La deuxième station au palais de Pilate.

Lors de la première fondation, cette station était représentée

par le troisième pilier, dressé, comme le premier, dans le cimetière de Saint-Barnard. Elle est actuellement adossée à l'église, entre deux contreforts, près de la petite porte du transept, dite du Saint-Esprit.

XIIe STATION.

Jésus portant sa croix.

On ignore où était placée cette station. D'après un acte du 7 février 1516, il semblerait qu'elle fut d'abord dans l'église de Saint-Barnard. Elle est maintenant plaquée, comme les précédentes, contre le chœur, entre deux contreforts.

XIIIe STATION.

Première chute de Notre-Seigneur.

Cette station fut placée au XVIe siècle, comme elle l'est encore, à la sortie de la grande porte de l'église, du côté du clocher.

XIVe STATION.

La rencontre que fit N.-S. de sa sainte Mère.

Romanet Boffin fit ériger cette station dans la grande rue qui va de Saint-Barnard à Clérieu, ainsi que l'atteste un acte reçu Me Bayle, sous la date du 10 novembre 1519, par lequel Ennemond Poignard, mégissier, fit don d'un emplacement convenable pour cette station, laquelle présentait de grands barreaux de fer pour défendre la statue qui y était renfermée. Après les guerres de religion, cet édifice fut relevé et Jean-Baptiste Terrot, cordonnier, propriétaire de la maison qui avait appartenu à Poignard, permit de faire tous les travaux. La station consiste aujourd'hui en une niche, dont le grillage, les colonnes et le fronton sont en bois. Elle est placée à l'angle gauche de la rue de Clérieu et de la petite rue qui monte aux *Grottes*.

XVe STATION.

Les filles et les saintes femmes de Jérusalem.

Cette station était placée à cent pas plus haut que la précé-

dente, à main gauche. Pour l'ériger, le fondateur acheta de Hugues Robert, marchand, le 9 octobre 1516, un petit jardin dans lequel fut prise une portion de terrain pour y construire un édicule de six pieds du côté de la rue et huit d'épaisseur, masquant celle du mur de l'ancien *Château Gaillard* et élevé de plusieurs pieds au-dessus de la rue. Renversée par les hérétiques en 1562 et par les révolutionnaires en 1793, cette station a été restaurée en 1821 par les soins et aux frais de la famille Talin, comme elle l'avait été anciennement par Jean Genti.

XVIe STATION.

Simon le Cyrénéen aidant Jésus à porter sa croix.

Par acte du 16 septembre 1516, Pierre Maillet, « homme « très pieux », donna à Romanet Boffin un espace suffisant à prendre dans son habitation pour y élever ladite station en forme d'oratoire, soit deux toises sur la rue et une toise sur sa maison. Après la ruine de cet édifice, la station fut remplacée par une niche dans le mur de la maison n° 7 de la rue de Clérieu.

XVIIe STATION.

La Véronique essuyant le front de Jésus-Christ.

Placée hors la porte de Clérieu, à l'entrée du faubourg, contre une maison et dans le mur du jardin de l'hôpital, elle était anciennement proche le moulin de Laubat (actuellement de Sièyes). Après les troubles de religion, on avait placé une simple croix de bois contre la façade de cette maison, ainsi qu'on le voit sur un plan de l'époque.

XVIIIe STATION.

Deuxième chute de Jésus-Christ.

Cette station était autrefois du côté gauche du faubourg de Clérieu, et en forme de niche, qui se voit encore. Elle a été construite, en 1821, un peu plus loin, contre le côteau ; elle est isolée et fermée par une grille. Il y a un autel et un grand tableau.

XIX° STATION.

. . . .

Elevée en face de la précédente, cette station consiste en une grande chapelle tout à fait isolée, fermée par une belle grille en fer. Elle a été construite en 1827 aux frais d'Antoine Millon et de son épouse.

XX° STATION.

La porte judiciaire.

Elle fut construite en 1821, à quelques pas au-dessus de la précédente et adossée à un terrain très élevé, au nord : ce qui rendait son accès assez difficile. Elle affectait une entrée de ville par une tour à créneaux. Elle a été démolie en 1866 et transportée de l'autre côté, entre la route de Tain et la rampe des *Bastions*. Cette nouvelle construction forme un oratoire.

XXI° STATION.

Troisième chute de Jésus-Christ.

C'est la dernière station avant d'arriver au Calvaire. Elle est à droite de la route et forme une grande chapelle, construite aux frais de la famille Clément, qui y a un tombeau. Elle offre des pilastres cannelés, supportant un entablement sculpté. Elle a remplacé le sixième pilier du voyage primitif.

XXII° STATION.

Cachot du Golgotha.

C'est un petit oratoire voûté, placé dans le massif du Mont-Calvaire, à l'ouest. A la suite des ravages des hérétiques, il fut presque entièrement comblé. Les Pères de l'Observance le firent relever et établirent au-dessus une voûte, aux frais de Jean Boffin, seigneur de la Sône. Les mêmes désastres eurent lieu en 1793 et furent réparés en 1821. Dans ce lieu se trouve un tombeau appartenant à la famille Pigeron.

Sur le Calvaire il y a six stations, représentées par autant de

petites niches, supportées par un soubassement à hauteur d'appui. Ces petits monuments sont à voûte arrondie, avec deux colonnes accouplées de chaque côté : au fond de la niche se trouve un tableau représentant un des épisodes de la Passion, lequel est protégé par un vitrage et par de petits barreaux de fer.

XXIIIe STATION.

Breuvage de vin et de myrrhe présenté à J.-C.

Au nord, à gauche du petit escalier.

XXIVe STATION.

Jésus cloué sur la croix.

A l'ouest, derrière la croix du mauvais larron.

XXVe STATION.

Lieu où fut plantée la croix.

C'est le Mont-Calvaire proprement dit. La station est représentée par la grande croix et l'autel qui lui sert de piédestal, et devant lequel s'arrête le clergé lorsqu'ont lieu les processions paroissiales.

XXVIe STATION.

Division des vêtements de J.-C.

A l'ouest, vers la route et derrière la croix du bon larron.

XXVIIe STATION.

Les deux Larrons.

Au midi, vers la route, sur le plan du repos du grand escalier, représentant les deux larrons.

XXVIIIe STATION.

Jésus-Christ donne sa mère à saint Jean.

Cette station, qui porte le nom de N.-D. des Douleurs, consiste en un oratoire sous le Mont-Calvaire et au midi.

XXIXe STATION.

Prodiges à la mort de Jésus-Christ.

On fait cette station en se plaçant en face de la croix. Elle n'est pas représentée par une construction particulière.

XXXe STATION.

Jésus-Christ percé d'une lance sur la croix.

Cette station est située au nord et à droite, sur le plan du repos du grand escalier, après avoir monté quatorze marches.

XXXIe STATION.

Notre-Dame des Douleurs.

C'est une grande chapelle située à l'ouest, vers l'église. Elle sert de lieu de sépulture à la famille Larra, qui avait acquis une partie du Calvaire à l'époque de la révolution. Cette station n'avait pas été construite par Romanet Boffin, qui s'était contenté de l'indiquer par une croix.

XXXIIe STATION.

La chapelle des pleurs.

Sur la même ligne que la précédente, dont elle est séparée d'une dixaine de mètres, du côté du nord ; était anciennement la station de l'apparition de Madeleine ou le *Noli me tangere*. Détruite comme les autres par les hérétiques, elle fut rétablie par les générosités de quelques personnes pieuses. Elle est à jour et supportée par quatre colonnes rondes et ornées d'un même nombre de statues à genoux. Au fond, dans une sorte de sanctuaire, repose le corps de J.-C. Elle appartient à la communauté de Sainte-Marthe, qui y a un caveau funéraire ; en outre, plusieurs membres des familles du Vivier et de Pina y sont inhumés.

XXXIIIe STATION.

Le corps de J.-C. est embaumé.

Cette chapelle est adossée à l'ouest de la précédente, avec laquelle elle communique par un arceau.

XXXIVe Station.

Le Saint-Sépulcre.

Cette station est située à l'angle nord-ouest du Calvaire. C'est une construction massive et basse, avec de grosses colonnes rondes engagées. Elle était anciennement surmontée d'un dôme à jour et l'on disait un peu hyperboliquement : « l'original est à Jérusalem et la copie est à Romans ». Elle a quatre mètres de largeur et six de profondeur. C'est la seule station qui ait été à peu près épargnée. Du temps de Romanet Boffin, elle était magnifique ; elle était ornée de statues et de rondes bosses qui résumaient les scènes de la Passion. Elle est divisée en deux parties, qui communiquent l'une dans l'autre par un petit passage.

Les stations suivantes ne figurent plus dans les guides modernes.

XXXVe Station.

L'Ascension de Notre-Seigneur.

Elle avait été érigée dans l'église de Saint-Romain, c'est-à-dire au sommet de la montagne appelée, dans les guides, le Montolivet.

XXXVIe Station.

Lieu où les Apôtres tinrent leur premier concile.

Romanet Boffin avait placé cette station au-dessous de l'église de Saint-Romain, vers la vallée de Josaphat.

XXXVIIe Station.

Lieu où N.-S. enseigna le Pater à ses apôtres.

Cette station était située un peu plus bas que la précédente.

XXXVIIIe Station.

Lieu du repos de la Sainte Vierge.

Cette station était à la suite de la précédente, vers la vallée de Josaphat.

XXXIXᵉ STATION.

Le sépulcre de la Sainte Vierge

C'était la dernière station dans la vallée de Josaphat.

XLᵉ STATION.

Les disciples d'Emmaüs.

C'était primitivement une chapelle placée dans l'avant-cour du couvent des Récollets, en face de la porte de l'église, contre le mur, à l'ouest. Elle a été démolie en 1822 et remplacée par une niche avec tableau et grillage dans le mur extérieur, au midi, sur la route, entre les deux portes d'entrée.

La fin au prochain numéro.

Ulysse CHEVALIER.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LAVAL-BÉNITE DE BRESSIEUX.

L'abbaye de Laval-Bénite de Bressieux, sous le vocable de Notre-Dame, de l'ordre de Cîteaux et de la filiation de Bonnevaux, était située sur le territoire de la paroisse de Saint-Pierre-de-Bressieux. Si l'on en croit la tradition, elle fut fondée par les épouses et la fille de Berlion, seigneur de Moirans, d'Arnaud,

seigneur de Rives, et d'Amédée, seigneur d'Auterives, qui tous les trois avaient embrassé la vie religieuse à Bonnevaux. Ces pieuses femmes s'établirent dans une vallée retirée et couverte de bois, que le seigneur de Bressieux leur avait cédée gratuitement [1].

Le 15 mai 1164, le pape Alexandre III approuvait la fondation de l'abbaye et la prenait sous sa protection [2]. *Ce monastère répandit autour de lui l'exemple de saintes vertus, eut des jours glorieux et fleurit jusqu'à l'époque funeste des guerres de Religion.*

Il fut alors pillé et incendié, vit ses religieuses, qui n'avaient pu prendre la fuite, battues, violées et massacrées. En 1582, des trente filles qui le peuplaient précédemment, il n'en restait que deux, habitant au milieu des ruines. Quelques autres avaient cherché un asile au sein de leur famille [3].

Mais après le temps de l'épreuve brillèrent encore de beaux iours. Françoise de Bocsozel, nommée abbesse en 1617, réunit ses filles dispersées par la tempête et, désespérant de rétablir Laval-Bressieux, fonda à la Côte-Saint-André une nouvelle maison, à laquelle elle donna le nom de la première.

Mgr Paulinier, ancien évêque de Grenoble, possédait, parmi ses papiers de famille, plusieurs pièces et lettres concernant Laval-Bressieux, et surtout un manuscrit bien précieux qui nous fait connaître l'histoire de ce monastère de l'année 1618 jusqu'à la grande Révolution. Il fit don du tout à M. Tavernon, alors curé de St-Pierre-de-Bressieux, qui a eu la bonté de nous le communiquer.

Le manuscrit, format petit in-quarto, était composé de 70 feuillets, auxquels le 4e a malheureusement été enlevé. Son contenu nous est indiqué par le titre, qui se trouve sur la 1re page : LIVRE HISTORIAL DU MONASTÈRE DES DAMES RELIGIEUSES DE LAVAL-BRESSIEUX, DE L'ORDRE DE CITEAUX, A COMMENCÉ A L'ANNÉE 1618.

LISTE DES NOVICES ET PROFESSES ET ÉLOGES DES DAMES RELIGIEUSES DÉCÉDÉES ET LE TEMPS DE LEUR DÉCÈS, AVEC UN MÉ-

1. Guy ALLARD, *Histoire ecclésiastique du Dauphiné*, t. II (Bibliothèque de Grenoble, ms.).
2. Guy ALLARD, *Dictionnaire historique du Dauphiné*, au mot *Laval-Bressieux*.
3. Pièces désignées plus loin.

MORIAL DES CHOSES PLUS PARTICULIÈRES ARRIVÉES AUDIT MONASTÈRE.

Les derniers feuillets contiennent les procès-verbaux de visite des abbés de Cîteaux dans ce monastère, depuis 1727 jusqu'en 1767.

Nous serions heureux d'être agréable aux lecteurs du Bulletin *en publiant ce manuscrit.*

A. LAGIER.

Au nom de Dieu.

Nomination et prinse de possession de Révérende Françoise de Bousouzel, religieuse de Citeaux, de l'abbaye de Laval-Bressieux.

Entre les Monastères de Dames de l'Ordre très religieux de Citeaux qui sont en Daulphiné, celui de Nostre-Dame de Comniers, autrement dit de Vernaison, au diocèse de Valance, à présent pour les injures des temps renfermé dans les murailles de Valance, doit tenir un des premiers lieux pour avoir été tousjours bien gouverné par les très Révérendes Abbesses qui y ont commandé. Et de ce religieux Monastère des Dames ont été tirées pour porter crosses et régir d'autres Abbayes.

Du temps que très Rév^de^ Dame, Madame sœur Hélaine de Bressieux estoit Abbesse au prédit Monastère de Vernaison, la Rév^de^ dame abbesse de l'abbaye de Nostre-Dame du Val de Bressieux, de l'ordre de Citeaux, dame Louyse de la Porte estant passée de ceste vie à une meilleure, dame Françoise de Bousouzel, religieuse professe de Vernaison, reçeut le brevet et nomination d'abbesse pour ladite abbaye de Laval-Bressieux, de la libéralité du très chrestien roy de France et de Navarre, Louys treisième, dit le Juste ; et ce en faveur de noble Claude de Bousouzel, seigneur d'Esdoche.

Et d'autant que les brevets de sa Majesté très chrestienne doivent estre présentés au Souverain pontife le pape de Rome, affin d'avoir de sa Sainteté les permissions nécessaires, sans lesquelles la jouissance des bénéfices et les brevets ne pourraient sortir leur effet et seraient inutiles, laditte dame nom-

mée par sa Majesté envoïa à Rome à la Sainteté de Paul cinquiesme, qui ayant vu le brevet et iceluy examiné selon les formes accoutumées, donna les bulles de provision en faveur de laditte dame, dattées de Rome le dix-neuviesme des calendes de janvier mil six cent dix sept et de son pontificat le douziesme, scellée en plomb. Et pour mettre lesdittes bulles en exécution selon leur forme et teneur, sa Sainteté nomma, commit et députa avec plains pouvoirs le sieur Jehan Meolin, docteur es-droict et official en l'église métropolitaine de Vienne.

Les bulles ayant esté apportées de Rome, le sieur Jehan Méolin s'estant acheminé en l'abbaye de Nostre-Dame du Val de Bressieux, le douziesme du mois de septembre mil six cent dix sept, et ce à la réquisition de la dame susnommée, et estant dedans le chœur de l'église à une heure environ après midi, les bulles luy furent exibées et mises entre les mains, selon le pouvoir à luy donné par Nostre Saint Père le pape, pour mettre en possession réelle et actuelle tant au spirituel qu'au temporel de laditte abbaye laditte dame Françoise de Bousouzel.

Lesdittes bulles ayant estées bien examinées et trouvées en bonnes et deües formes, bien scellées et lecture en ayant estée faicte à haute voyë par le commandement dudit sieur Méolin, Official-Juge député, ledit jour douziesme septembre, mil six cent dix sept, iceluy mit en possession la Dame requérante de la prénommée Abbaye, luy faisant baiser le grand autel, la faisant assoir au siége abbatial et luy faisant faire d'autres cérémonies couchées au long au verbal fait et signé de sa main. Auxquelles cérémonies furent présentes cinq dames novices trouvées vestues de l'habit de Citeaux en laditte Abbaye, scavoir sœur Anne de Chabert, sœur Isabeau de Chabert, sœur Louyse de Malpertuis, sœur Hipolite de la Porte, sœur Claudine de Bienvenu.

Auxquelles dames novices, comme aux autres de la dépandance de laditte Abbaye, le sieur Méolin commanda en vertu de la sainte obédiance de recognaistre la Révérende Françoise de Bousouzel pour Abbesse et Dame légitime tant au spirituel que temporel du Monastère, Abbaye et dépandances du Val

de Bressieux, ce qui fut fait. Et après les congratulations, obéissances et révérances randues par lesdittes Dames novices et autres, pour marque de rescognaissance, le *Te Deum laudamus* fut chanté. Auxquelles cérémonies, prinse de possession et obédiance randue, estaient présents révérand dom Guillaulme Girard, prieur de Bonnevaux, Monsieur Jacques de Virieu, conseiller du Roy au parlement de Grenoble, qui ont mis leurs signatures en l'acte qui a été dressé par A. Julien, notaire royal, delphinal. Lequel acte a été enregistré au greffe archiépiscopal de Monseigneur de Villars archevesque, le 19 janvier 1618, au feuillet 229 du quinzième livre des Registres.

La révérande Françoise de Bousouzel ayant prins le régime et le gouvernement de son abbaye et désirant régler le monastère et remettre toute chose en estat, pour la gloire de Dieu et édification des personnes qui pourraient la venir visiter, y trouva de grandes difficultés, soit à cause des ruines extraordinaires qui estaient en tous les bastiments et appartements qui menaçaient d'un bouleversement prochain ce qui restait encore droit, et pour lesquels réparer il fallait des sommes immanses ; soit à cause que les personnes fuyantes du monde ne voulaient y venir pour y prendre l'habit de Citeaux, soit à cause des grandes maladies que les dames religieuses y contractaient à cause de l'intempérie de l'air et grande humidité du lieu, que autres justes et véritables incomodités. Ce qui porta laditte dame à penser à chercher quelque lieu comode pour se retirer et transférer le monastère, afin de pouvoir recevoir des religieuses pour servir Dieu et satisfaire aux pieux dessains des bienfaicteurs de l'abbaye. Et ayant trouvé une permission du Révérendissime Général de Citeaux de l'année 1608, par laquelle il ordonnait que ledit monastère serait transféré dans quelque ville comode ou bourg fort peuplé conformément au s[t] concile de Trante, laditte dame jugea se pouvoir retirer à la Coste St André comme lieu plus propre et plus peuplé qui fut au voisinage du Val de Bressieux.

Le révérand Père en Dieu dom frère abbé de Léoncel, vicaire général en la province de Daulphiné, faisant sa visite et estant arrivé au monastère de Laval Bressieux, la révérande abbesse

luy demanda ceste grace de pouvoir se retirer et transférer le monastère au lieu de la Coste. Ledit sieur abbé ayant considéré attentivement les grandes ruines et l'impossibilité qu'il y avait à remettre le monastère en estat régulier pour y servir Dieu et garder la clauture, et de plus les grandes maladies des sœurs religieuses, et que des filles ne se pourraient assubjetir à prandre le s[t] habit de Citeaux en un lieu si éloigné d'habitation et du tout irrégulier, permit à laditte dame de transférer son monastère, avec tous les meubles tant que de l'église que des officines et logements, au bourg de la Coste Saint André, et ce le plustost qu'elle pourrait. Laquelle permission causa une joie à toute la petite troupe religieuse, qui estait demandant cette mesme grace avec leur abbesse audit sieur abbé vicaire général, pour vivre plus régulièrement qu'elles n'avaient fait par cy devant.

La permission estant donnée, la révérande abbesse se transporta au lieu de la Coste, pour pouvoir trouver une maison comode pour se loger avec ses sœurs et filles en Dieu. Et ayant trouvé Madame Janne de Bressieux qui luy accorda sa maison, elle print jour pour s'i retirer et y vivre en clauture et religiosité ; et dès lors commença de faire conduire les meubles, tant sacrés que profanes, du lieu du Val de Bressieux au lieu de la Coste et en la maison ditte.

Toutes les choses estant succédées heureusement et les logements disposés, la révérande abbesse, après avoir donné de l'eau bénite aux tombeaux des dames religieuses deffunctes, et randu ses adorations à son Dieu au devant du grand autel, elle print le chemin pour venir en sa nouvelle habitation de la Coste, qu'elle voulut estre appellée comme l'ancienne (l'Abbaye de Nostre-Dame du Val-de-Bressieux), faisant voir par ceste procédure que son establissement à la Coste n'estait pas un establissement nouveau, mais bien une continuation de l'ancien, et que pour changer de lieu elle ne changeait pas de tictre.

Laditte révérande abbesse en ce changement estait accompagnée des dames suivantes : sœur Bonne de Mobec, sœur Louyse de Malpertuis, de Thésieu, de Revel, de la Porte, du Vivier, deux de Chabert.

Nous croyons devoir ici donner seulement une analyse de plusieurs pages de notre manuscrit, à cause des détails insignifiants et des redites trop nombreuses qu'elles renferment :

Les religieuses de Laval-Bressieux furent reçues avec joie par les habitants de La Côte-Saint-André, qui s'empressèrent de leur rendre visite et de fournir à leurs premiers besoins.

Un des plus pressants soucis de ces pieuses filles fut d'avoir une chapelle, où elles pussent assister à la célébration des saints mystères et se réunir pour chanter leur office. Le 17 juin, veille de la fête du T.-St-Sacrement, le prieur de Bonnevaux, muni d'une autorisation de l'archevêque de Vienne, vint bénir cet oratoire et y dire la première messe.

Quelque temps après, la peste fit de grands ravages à La Côte et dans les environs ; mais, par la permission du ciel, la nouvelle abbaye fut épargnée : aucune de ses religieuses n'eut à souffrir du fléau qui frappa cependant plusieurs personnes, entre autres deux Pères Récollets, dans la chapelle même du monastère. La peste cessa et :

Desja trante annćes s'estoient escoulées, pendant lesquelles les bonnes Dames avoient demeuré en la maison de noble Dame Janne de Bressieux, mère de la Révérende Dame Abbesse (et ce par charité et de l'advis et agrément de Messieurs Pierre de Bocsozel, seigneur de Montgontier, et Claude de Bocsozel, seigneur d'Edoche); et ayant dez quelques années fait commencer une église, afin de pouvoir plus commodément dire l'office divin et faire les autres fonctions religieuses, mais a cause des injures des temps l'avait délaissée. Enfin la Révérende Abbesse résolut de la faire continuer en l'année 1650; et à ces fins ayant donné le prix faict pour la mettre en estat, le tout fut heureusement paracheve en l'année 1651,......... au commencement du mois d'aoust.

Et d'autant que laditte Révérende Dame Abesse, ne pouvait de son autorité faire célébrer les divins offices en l'église nouvelle, elle présenta requeste a Illustrissime Pierre de Villars, archevesque de Vienne, pour avoir la permission de faire bénir les bastiments nouveaux, y faire dire la saincte messe et transférer le Saint Sacrement ; ce qu'elle obtint. Et ledit Seigneur

illustrissime commit pour faire ceste bénédiction le révérend frère en Dieu Dom Estienne de Michas, prieur de l'abbaye de Bonnevaux de l'ordre de Citeaux, et à ces fins luy en fit expédier lettres signées de sa main.

Le 13me du mois d'aoust le R. f. de Michas estant arrivé à La Coste et ayant fait disposer tout ce qui estoit nécessaire pour la bénédiction de la nouvelle eglise, le lendemain 14me du dit mois, 1651, a huit heures du matin commença les cérémonies de la bénédiction. Laquelle parachevée, il y célébra la première messe, où presque tous les notables de La Coste assistèrent.

Le dixneuviesme du mesme mois d'aoust 1651, toute chose estant très bien disposée en la nouvelle église, l'autel dressé, les grilles du chœur ou chantoir des Dames posées, à l'heure de quatre heures après-midi, Messieurs les chanoines réguliers de la grande église de La Coste se trouvèrent en corps pour faire la translation et transport du Très Saint Sacrement de l'ancienne chapelle en la ditte nouvelle église. A laquelle cérémonie presque tout le peuple de la ville assista, et particulièrement Messieurs les nobles. Monsieur Bérard curé porta le St Sacrement et, après l'avoir posé sur le maistre autel de la nouvelle église, les Dames estant en leur chantoir, commencerent les vespres du glorieux St Bernard, comme estant la veille de sa feste. Lequel office parachevé, ledit sieur Curé donna la bénédiction au peuple qui se retira avec un contentement particulier de voir ce que dez lontemps il avoit désiré voir.

Le lendemain, jour de Sainct Bernard, l'office se fit en la susdite église pour y estre continué. Le révérend père Cyrille. prédicateur récollet et prieur du couvent de la Coste, y célébra la première messe, et les vespres ayant esté dictes le révérend père Poiret jésuite y fit la prédication.

Les Dames qui ont le plus contribué à parfaire la nouvelle église, non-seulement de leurs soins et peines, mais encore de leurs petites épargnes, après Madame (l'Abbesse) sont les RR. Sœurs de Thésieux, laquelle s'est comme entièrement dépouillée de toute chose pour faire un lieu pour loger l'object

de ses amours, du Savel, de Torchefelon. Bref toutes les autres y ont aydé de quelque petite chose ; le tout à la gloire de Dieu et à l'honneur de St Bernard leur père et fundateur.

Est encore à notter que les bonnes dames de Malpertuis, de Thésieu, de Salignon, du Savel et de Torchefelon, se trouvant en grande peine au temps de la peste, veu mesme que la Sœur de Salignon avait tous les simptomes de peste, firent un vœu a Dieu de faire ériger et dresser un autel en leur église nouvelle en l'honneur de St Roch ; et comme les vœux doivent estre effectués, l'église estant en estat, l'autel qui est dans la nef du costé de l'Evangille a esté dédié pour ce subjet a St-Roch, avec résolution d'y faire faire un tableau qui représente ledit Sainct.

L'autel qui est du costé de l'épistre est destiné a sainct Joseph, époux de la glorieuse vierge Marie, mère de Jésus-Christ ; et la confrairie dudit Sainct y est érigée selon la bulle du Souverain pontife Innocent X.

Mémorial des choses plus particulières arrivées au monastère de Laval Bressieux transféré a la Coste.

L'année 1652, la vénérable sœur Claudine de Thésieux, de la permission de la révérende Abbesse, fit faire un four à cuire le pain pour la nouriture des Dames religieuses et domestiques, et en ceste fabrique fit voir le zelle qu'elle avoit pour le bien du monastère.

L'année 1654, au mois d'aoust, la petite cloche s'estant rompue tomba (lorsque l'on sonnait le *Te Deum*) sur le plancher du clocher et par miracle y fut retenue. Elle a esté refaite et augmentée de 25 livres de métal. Elle fut béniste par Mre Bérard, curé député par l'Illustrissime Pierre de Villars archevesque de Vienne. Et pour parrain et marraine, noble Félinam de Michas, docteur en ste théologie et en droit, prestre et directeur des religieuses de Ste-Ursule de la Coste, a esté choisi avec la très révérende Dame Françoise de Bocsozel, abbesse du monastère de Laval-Bressieux.

L'an 1662 et le 17 juillet, fut béniste par le R. P. Jacques Arbaleste de Beaume, récollet, une image de la Vierge en relief de pierre blanche, sous le tictre de Nostre-Dame de Consolation, et portée processionnellement en la grande cour et posée en une niche artistement ajustée par les soins particuliers de la vénérable sœur Louyse de Malpertuis, maistresse des novices du monastère. Tous les soirs les Dames religieuses y vont faire leurs dévotions et rendre a la bonne Vierge les respects qu'elles lui doivent. Laditte image de la Vierge a esté payée par des dévotes religieuses du mesme monastère.

L'an 1664, le 27 octobre, fut posé sur le maistre autel du Monastère un tabernacle surdoré fait et fabriqué par le sieur Chapuys, maistre statuaire et doreur de la cité de Grenoble, du prix de près de six cents livres. Et le jour de la Toussaint, le très sainct Sacrement fut exposé dans une belle custode ou soleil d'argent artistement fait par Me Donnet, maistre orphevre de Grenoble, du prix de trante quatre escus quarante sols. Aussi fut mis en évidance une lampe d'argent, donnée par Monsieur le Président de Chevrière, comme il est marqué au tictre des bienfaicteurs.

Le dernier jour de l'année que dessus, à trois heures après minuit, le feu fut découvert prins en un appartement d'une dame de ce dévot monastère et qui desja avoit buslé plus d'un pied de l'un des gros sommiers de la salle basse ; et si la fumée n'avait réveillé laditte Dame, qui éveilla les autres qui estaient en leur repos, il y avait une apparance tres évidante d'un ambrasement de tout le Monastère et mesme des maisons voisines. Ces pieuses et dévotes Dames eurent recours a Dieu ; une grande partie s'estant allé prosterner devant le tres adorable Sacrement, les autres donnèrent le signal de leur cloche pour estre secourues. Le secours du peuple (après celui du Ciel) fut si prompt que le feu n'eut point de suite, les charpantiers et maçons y ayant fait tout ce que des hommes de bien peuvent et doivent faire en ces accessoires. Messieurs de la noblesse furent des premiers pour secourir et ayder, et, entre autres, Messieurs de la Blanville, de la Buissonnière, de Batine, etc.

Noms des Bienfaicteurs du Monastere de Laval depuis l'an 1618.

Madame de la Saune, en l'année 1636, après le trépas de son mary, a donné cent escus pour faire dire des messes et prieres pour le repos de l'ame de sondit feu mary : et ainsi elle mérite le premier lieu de bienfaictrice du monastère, depuis son changement au lieu de la Coste.

Laditte Dame, continuant ses libéralités en l'année 1651, a donné cent livres pour faire le tableau du grand autel. Et si la mort ne l'eust ravie du monde, elle avoit promis de le faire entierement.

Madame de Clavesson, de la maison de Chevrenoire, a donné cent livres qui furent receues par les maistres maçons lorsqu'ils faisaient la muraille du chœur ; laditte Dame les ayant données auxdits maçons de ses propres mains. 1645.

Madame de La Loge, au mesme temps et pour ayder à faire ledit bastiment, a donné trois cents livres.

Mademoiselle de Peura, 1650, a donné, par son testament et ordonnance de dernières volontés, cent livres avec une pièce de tafetas pour faire quelques ornements à l'église.

Madame de Granieu, de la maison de Loras, a donné quarante escus en mourant, tant pour prier pour le repos de son âme que pour satisfaire a un vœu qu'elle avoit fait pour Demoiselle Laurence de Granieu, sa fille, dans une grande maladie qu'elle eut, où elle fut comme abandonnée des médecins. En reconnaissance duquel bienfaict les armes de la maison de Loras, partagées avec celles de Granieu, sont en la troisième vitre de l'église du costé de l'Evangille. 1650.

Monsieur le commandeur de Burcin a donné dis escus pour faire une vitre en la mesme église, qui est la première du costé de l'Evangille, où ses armes paroissent. 1651.

Madame de St-Pol, de la maison de La Porte, Mr le Commandeur de St Pol, Mr de Chabo, Mr de Blanville et Mr de Batine par donation ont fait faire chacun une vitre en l'église, en chacune desquelles leurs armes paroissent. 1651.

Sy les personnes séculières, par un pur effait de dévotion, ont

fait faire les vitres de l'église, les dames religieuses, par un excès d'amour pour leur sacré ordre, ont fait largesses des petites espargnes qu'elles avoient de leurs pantions pour parachever d'acomoder l'église, afin d'y pouvoir faire l'office avec plus de liberté et de comodité.

La vénérable sœur Claude de Thésieux Bienvenu, après avoir donné ses soins, ses peines et veilles à faire la maison de Dieu. comme économe des bastiments, elle a donné trois cents livres de son espargne et bon ménage de sa pantion. Et pour une preuve plus grande du désir qu'elle avoit que l'églize dez y lontemps commencée se parachevat, elle a donné encore trois cents livres d'un principal de pantion; et si elle mesme se fut peut vendre, elle l'auroit fait de grand cœur pour mettre a perfection la maison de son Dieu. Et son cœur s'épanouit de contentement lorsqu'elle vit laditte église en estat pour y dire la saincte messe. Sy bien qu'elle a donné six cents livres pour ajuster l'église et autres choses qui competent a icelle, et sy plus elle en eust, elle l'auroit donné.

La vénérable sœur Louyse de Malpertuis a donné dix escus, qui ont esté employés pour peindre et grisaller la voûte du chœur, avec tout le reste qui s'est peint et grisallé. 1651.

La vénérable sœur du Savel, outre les peines et soins qu'elle print comme sacristaine avec la V. S. de Nantouin de faire dresser l'autel et de l'ajuster avec la propreté nécessaire pour y reposer le très adorable Sacrement, a donné douze escus qui ont esté emploiés aux enrichissements faits soit en la chaire a prescher, soit en la corniche de l'autel, comme pour la façon des deux autelets qui sont a droite et a gauche du grand autel. De plus elle a encore donné deux burettes d'argent. 1652.

La vénérable sœur Jeanne de Torchefelon a donné cent livres qui ont esté emploiés a paier le reste qui estoit deue aux peintres pour le grand tableau, Madame de la Saune qui le devait faire entierement estant morte avant que ledit tableau fut fait. 1652.

Toutes les vénérables dames religieuses ont chacune donné une pistolle pour faire les siéges du chantoir. Scavoir : la tres révérende Françoise de Bocsozel abbesse, sœur Laurence de

Bocsozel, de Malpertuys, de La Porte, de Thésieux, de Maubec, de Revel, de Virieu, du Savel, de Salignon, de Torchefelon, de Blanville, de Saint Pol, de Silaus, de Chabo, d'Alivet, de Gauteron, Magdeleine de Chabo et Ester Angélique de Chabo. 1652.

La vénérable sœur Antoinette de Silaus, pour témoignage de sa piété et libéralité, ayant de ses espargnes des deniers considérables a fait faire deux chandeliers d'argent de la pesanteur de huit marcs, d'une ordonnance très belle, revenant a trois cents livres et qui sont les premiers chandeliers d'argent donnés pour l'autel. 1652.

Le jour de Ste Ursule, 1651, nous avons reçeu de la piété de Mr le marquis Vitte et de Madame la marquise sa fame un devant d'hostel et chasuble de velours a fleurs a fond d'arjant. Sr Fse de Bocsozel, abbesse de Laval. *(Cet alinéa est écrit en entier et signé de la main de l'abbesse).*

Monseigneur le président de Chevriere a donné une lampe d'argent sur la demande que lui en fit Madame l'ancienne abbesse, après la vente du terrier de Sardieu, que les dames religieuses luy ont fait au grand profit dudit monastère. 1664.

La fin au prochain numéro.

NOTICE

SUR L'ÉGLISE

DE NOTRE-DAME DU BOURG

ANCIENNE CATHÉDRALE DE DIGNE

(Suite).

Quant à l'âge de ces deux compartiments, M. de St-Andéol croit devoir le fixer à la fin du Xe siècle seulement, « parce que, dit-il, sous la période Carolienne du VIIIe à la fin du Xe siècle on construisait très peu de ces clochers en tours, et que ceux

qui nous restent en petit nombre ne sont point faits de cette façon. D'autre part, si cette partie revenait au XIe siècle, son style aurait taillé les colonnes d'angle en fût démesuré de l'école de Cluny, et il aurait rapporté au chapiteau l'astragale du fût. »

Il s'ensuivrait de là qu'entre la construction de l'église et celle du clocher il se serait écoulé un siècle d'intervalle ou même davantage. Nous verrons un peu plus loin à quoi nous en tenir là-dessus.

Cette tour était placée au côté sud de la basilique orienté, sans nulle doute, comme l'église moderne, de l'ouest à l'est. Il serait téméraire, pour ne pas dire absurde, de vouloir préciser les dimensions de l'ancien édifice. Tout au plus est-il permis d'affirmer qu'elles étaient plus considérables que celles du temple primitif et moindres que celles du vaisseau actuel. Il est certain en outre que le sol en était plus bas d'environ deux mètres et se trouvait par conséquent au niveau du pavé de la crypte située au fond de la tour du clocher. Cette crypte aurait ainsi, dès l'origine, fait le pendant du *secretarium* attenant au côté nord de l'église, d'après M. F. de St-Andéol. Enfin la toiture, moins élevée que la voûte actuelle de Notre-Dame, était dominée par le clocher de toute la hauteur du troisième étage et de la flèche, puisque la face nord, aujourd'hui masquée par le mur de la nef, laisse voir encore le sommet des deux fenêtres et l'arc ogival qui les encadrait [1].

Voilà à peu près tout ce qu'on peut avancer de plus positif sur cette deuxième phase de Notre-Dame du Bourg ; et il faudra s'en tenir là jusqu'à ce que des documents authentiques ou des fouilles couronnées d'heureuses découvertes viennent nous apporter des renseignements plus nombreux et plus certains.

1. Parmi les clochers du même style et de la même époque appartenant au diocèse de Digne, on ne peut citer que celui de Moustiers-Sainte-Marie. Ce monument, d'une architecture beaucoup plus riche, attire avec raison l'attention des archéologues et mériterait, aussi bien que l'église paroissiale, une étude particulière.

Quelles furent, par exemple, la durée et les vicissitudes de l'église bâtie par Charlemagne ou, si l'on veut, au moyen de ses pieuses largesses? Notre histoire locale est muette à ce sujet. Seuls les divers auteurs tant anciens que modernes qui se sont occupés de l'état religieux ou civil de nos pays au moyen âge nous autorisent à penser qu'elle ne jouit pas d'une longue existence. Personne n'ignore l'effroyable cataclysme qui, avec la dernière grande invasion des Sarrazins en Provence, fondit sur la région des Alpes et, durant près d'un siècle entier, la couvrit de sang et de ruines (885-975) [1].

Le fléau s'acharna de préférence contre les édifices religieux : les antiques cathédrales de Fréjus, de Glandèves, de Senez, de Sisteron, de Gap et d'Embrun tombèrent sous ses coups. Comment donc celle de Digne aurait-elle échappé à la fureur de ces hordes barbares? Non, il n'y a pas lieu d'en douter, Notre-Dame du Bourg subit le sort de tant d'autres églises, après une durée d'un siècle ou d'un siècle et demi, mais dont il est impossible de préciser les dates extrêmes.

3me et 4me Périodes. — Ces deux périodes se sont suivies de si près, qu'on ne saurait les séparer sans tomber dans des redites inutiles, et d'ailleurs, pour la troisième plus encore peut-être que pour les deux précédentes, les documents écrits nous font défaut : ni les bulles pontificales de 1180 et 1184, si rapprochées pourtant de l'époque où nous sommes parvenus [2], ni aucune des chartes postérieures conservées dans nos archives ne mentionnent d'une manière positive un évènement qui devrait, ce semble, tenir tant de place dans les annales Dignoises. Il ne nous reste sur ce point d'autre ressource que les données de l'histoire générale et l'étude du monument lui-même.

Après l'expulsion définitive des Sarrasins de la haute Pro-

1. Voy. Bouche et Papon, *passim*. — Laplane, *Hist. de Sisteron*, t. I, p. 47-80; t. II, p. 356 ; — M. Feraud, *Hist. et géogr. des B.-Alpes*, p. 30-32; — M. l'abbé P. Guillaume, *Recherches histor. sur les H.-Alpes*, I^e part., p. 86 et IIe part., p. 103, etc.

2. Ces bulles, dont nous n'avons plus que la copie, se bornent à déterminer le nombre des chanoines et les dépendances du chapitre de Notre-Dame.



vence (vers l'an 975). les peuples enfin rassurés durent s'empresser de rebâtir leurs habitations et leurs temples détruits. Et de fait, à Digne en particulier, la tour du clocher remonte, sans contredit, aux dernières années du X[e] siècle ; tout le monde est d'accord en cela. Mais qui ne voit dès lors combien il serait peu rationnel de supposer que les habitants de Digne aient tenu de préférence à construire l'accessoire, tandis qu'ils auraient négligé le principal et laissé leur vénérée basilique ensevelie sous ses ruines ? D'un autre côté, si, d'après les meilleurs juges, la portion la plus ancienne du vaisseau actuel ne peut être reculée au-delà du milieu du XII[e] siècle, est-il croyable que les Dignois aient différé près de deux cents ans la restauration de l'antique sanctuaire ?

Du reste, rien n'empêcherait d'admettre que les Sarrasins ne l'avaient pas complètement anéantie, que les fondations et même une partie des murs avaient résisté au marteau démolisseur, et que, visant au plus pressé, on se contenta pour lors d'une réparation provisoire, en attendant le temps et les moyens de faire mieux. Et ce serait précisément le fait de cette conservation partielle de l'ancienne cathédrale qui, dans la suite, aurait maintenu aux réédifications subséquentes le titre toujours glorieux et préféré *d'église de Charlemagne*.

Quelle que soit la valeur de ces conjectures, le fait est que l'œuvre Carlovingienne proprement dite subit une nouvelle phase et fit place à une troisième église dont les archéologues s'accordent à fixer la date à la seconde moitié du XII[e] siècle.

Une bonne partie de cette construction subsiste encore ; elle se reconnait à des caractères auxquels on ne peut se tromper et que nous décrirons en temps et lieu.

La suite au prochain numéro.

CRUVELLIER.



MÉLANGES.

—

Documents sur les guerres de religion.

I

Computum quod reddit Dnus Achilles Magnan, canonicus insignis ecclesiæ cathedralis Valenciæ ac operarius ejusdem, Dnis Canonicis, de anno 1561 usque ad annum 1562 inclusive, in quo anno fuerunt tumultus, ut omnibus notum est propter hereticos qui omnia nostra subripuerunt.

. . . .

In mense aprili nihil computat recepisse ob hereticorum Huguenaudorum rabiem tunc evomitam qui, die vicesima septima ejusdem mensis anni supradicti 1562, armis sub duce des Adrets civitatem Valentinensem occuparunt, interfecto primo Dno gubernatore Dalphinali Dno de la Mothe Gondrin, equite regio illustrissimo atque orthodoxo, qui ab eisdem hereticis suspensus est.

His peractis, christiani (mirabile dictu) domus suas vi et violentia, relictis uxoribus familiaque, urbem derelinquere coacti sunt. Eodem die divina officia missæque juge sacrificium cessarunt, præsbyterique ob metum (simulato religionis habitu) aufugerunt. Sanctorum reliquias cappas, calices, insuper jocalia omnia, et quæcumque in templo et capitulo inventa sunt subripuerunt. Defunctorum monumenta ab eisdem aperta sunt, corporaque eorum in comptentum, instrumentaque ecclesiastica omnia igne combusserunt. Templum omne spoliarunt ac discoperuerunt atque plumbum asportarunt ac tegulas fregerunt. Sanctorum memorias, imagines quasi in sylva lignorum securibus exciderunt, pollueruntque tabernaculum Dei, altaria confregerunt, tintinabula et organa in suos usus verterunt, aliterque quam in cymbalis et organis Deo laudes dabant, factumque est templum Domini spelunca latronum, et desolatio magna in ecclesia Dei usque ad ultimum diem mensis septembris anni 1563, quo die celebratum est divinum officium per Dum Achillem Magnan, canonicum ejusdem ecclesiæ, super tabulam ligneam, astantibus Dno de Bressieu et commissariis regiis exequutoribus edicti regis.

Extraits des comptes rendus annuels des recettes et dépenses du chapitre de la cathédrale de Valence.

II

Acte par lequel le chapitre de la cathédrale de Valence délègue MM. Guillaume Gournier et Raymond Dupont pour recouvrer ce qui lui est dû (21 juin 1567).

Après l'acte de procuration, on lit :

Est à noter que l'an 1562, au moys d'apvril, les troubles survindrent en France. Audict moys Valence fust prinse par les sodicieux. Les gens d'esglise, pour saulver leurs vies, se jeterent dans la grande esglise cathe-

drale, la plus grande partie delaissant leurs maysons et biens; desquels estoient dans ladicte esglise ceux qui s'ensuyvent :

Barthelemy Salignon, abbé et chanoine;
Fortunat de Dorne, chanoine;
Achille Magnan, id.;
Georges de Dorne, id.;
Guillaume Argod, id.;
Antoine Odrat, id.;
Achille Monyer, maître de chœur;
André de Trenat, pretre de service;
Felix Gomel, id.;
Mathieu Tabal, id.;
Jehan Doyat, id.;
Barthelemy Crozat, id.;
Gaspard de Sales, id.;
Jehan Valette, pretre sacristain;
Guillaume Gournier, pretre et chorier;
Raymond Dupont, id.;

avec certains autres de la ville. Lesquels tous ceulx que dessus furent prins prisonniers dans la dite esglise le jour ou l'on occit M. de la Mothe Gondryn; lesquels, les uns furent conduicts d'une part, les autres de l'autre, ainsy que la furye des ennemis les menoit. La plus grande partie menée comme larrons et criminels devant ceux qui se disoient le consistoire, dans la mayson qui fust de M. Peloux, docteur, au devant de l'esglise, et là ils furent mocqués, oultragés avec parolles execrables qui ne se doibvent non pas dire mais penser, et furent là detenus prisonniers, avec gardes qu'il falloit nourir à leurs despens.

Quelques jours après, les dits Gournier et Dupont estant en prison en la susdite mayson, moyennant argent, se saulverent de nuit hors la ville, abandonnant leurs maysons et tout ce qui y estoit, pour saulver leurs vies; leur mayson fut pillée. Quelques pretres qui s'estoient aussi saulvés furent trouvés et massacrés en plusieurs rues.

Archives du chapitre de la cathédrale de Valence.

NADAL.

LETTRE DU PRÉSIDIAL DE VALENCE AU PAPE ALEXANDRE VII POUR OBTENIR LA CANONISATION DE ST FRANÇOIS DE SALES.

Séance du 21 juin 1658. — .... Pour satisfaire aux prieres faictes a la Compagnie par les dames Religieuses de la Visitation d'escrire a Nre S. Pere, a l'imitation des autres compagnies de la province, afin d'obtenir du S. Siege la canonisation de Messire de Sales, evesque de Geneve, leur fondateur, a esté conclud que la lettre tracée par M. de Merez, conseiller céans, sera signée par le president en la forme cy après transcritte et icelle remise es mains des dites dames pour estre envoyée à Sa Sainteté :

Sanctissimo et Beatissimo Patri Alexandro septimo Pontifici Maximo.

Beatissime Pater,

Magistratus Præsidiales urbis Valentiæ apud Delphinatum in regno

Galliæ, deosculatis pedibus Sanctitatis (............) quod, cum spectet dumtaxat ad summum dignitatis vestræ fastigium honores dignos dignis decernere eosque in numerum sanctorum referre, et hac de causa audierint a multis curiis ad Sanctitatem Vestram rescriptum fuisse de singulari erga Deum pietate et vitæ sanctimonia Illustrissimi et Reverendissimi in Christo Patris Francisci de Sales, episcopi Gebennensis, non minore ferventes zelo ac veneratione erga piam ejus memoriam, operæ pretium duxerunt omnibus patefacere quæ sequuntur.

Plures ex nobis de visu, multi de auditu testantur quod erat ipsi rerum divinarum insignis cognitio ac scientia, erat juncta comitas, humilitas ac ingenuitas morum; divini amoris incendio et charitate proximi flagrabat, ut scripta testantur. Populum Valentinensem totamque provinciam re, opere et sermone edocuit, non ad popularem auram aut ut aliquam falsæ gloriæ pompam captaret, sed Dei gloria et amore religionis inductus. Multos ad fidem orthodoxam adduxit calvinistas; monasteria sanctimonialium toto regno diffusa sub vocabulo Visitationis Sanctæ Mariæ instituit, quorum virgines liberali inclusæ custodia hac in urbe corpore et animo vivunt soli Deo mancipatæ, undè vitæ integritas, morum rectitudo et alia præclarè gesta tam celebrem famam hujusce prælati evexerunt, ut memoriæ ejus altaria populi pietas dicare et consecrare religiosumque cultum præstare totis viribus exoptet, si tamen Spiritui Sancto et Sedi Romanæ visum fuerit.

Hoc publicum a nobis votum seu testimonium veritas exigit, et impetrata Sanctitatis vestræ apostolica benedictione ad perpetuam rei memoriam subscripsimus.

Datum Valentiæ Segalaunorum, die 21 mensis junii, anno 1658.

Laboisse, lieutenant principal, — Neyremand, — Ferrandin, — Moncel, — Neyret, — Guilheton, — Gamon Lombardière — de Corbière, — Merez.

Extrait des Registres des délibérations du Présidial de Valence.

NADAL.

PUBLICATIONS

RELATIVES A L'HISTOIRE ET A L'ARCHÉOLOGIE DES DIOCÈSES DE VALENCE, DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

Tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire sera annoncé et, s'il y a lieu, analysé.

LIVRES.

PIOLLET, *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Grenoble : De la législation administrative des hospices* [sur les hôpitaux de Grenoble, pp. 27-31, 43-51]; Grenoble, Baratier et Dardelet, 1877, in-8° de 52 p. — *Etude historique sur Geoffroy Carles, président du parlement de Dauphiné et du sénat de Milan*; ibid., iid., 1882, in-8° de 86 p., grav.

PÉRIODIQUES.

Annales de l'institut archéologique du Luxembourg; Arlon, 1882, t. XIV. — *Athenæum (L') Belge, littérature, sciences et arts*; Bruxelles, 1882, 5° ann. — *Bulletin d'archéologie chrétienne* du com. Jean Bapt. de Rossi, édition française par l'abbé Duchesne; Paris, 1881, 3° sér., VI° an. — *Bulletin de la société de Borda à Dax*; Dax, 1882, VII° ann. — *Bulletin de la société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*; Brive, 1879-82, t. I-IV. —

Bulletin critique d'histoire, de littérature et de théologie; Paris, 1882, t. III. — *Bulletin de la société de statistique... du département de l'Isère*; Grenoble, 1882, 3° sér., t. XI. — *Bulletin de la société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*; Rouen, 1881-2/2. — *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*; Semur, 1878-80/79-81, 15°-17° ann. — *Bulletin de l'institut catholique de Toulouse*; Toulouse, 1882, 3° ann. — *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Montpellier (dite Musée Fabre)*, par L. Gaudin : ouvrages légués par MM. Fages et Reynaud, histoire (1° part.); Montpellier, 1880-1. — *Comptes rendus et mémoires du comité archéologique de Senlis*; Senlis, 1881/2, 2° sér., t. VII. — *Controverse (La), revue des objections et des réponses en matière de religion*; Paris, 1882, t. IV. — *Historiae patriae monvmenta*, edita ivssv regis Caroli Alberti; Avgvstae Tavrinorvm, 1848-76, 8 v. in-f° (Scriptorum t. III-IV, Chartarum t. II, Codex diplomaticus Sardiniae t. I-II, Codex diplomaticus Langobardiae, Leges municipales t. II, p. 1-11). — *Journal du droit et de la jurisprudence canonique*; Paris, 1882, t. II. — *Journal de Montélimar*, 1882, 25° année. — Coston (b^{on} de), Histoire de Montélimar, 2° partie (suite) en feuilleton. *Mémoires de la société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*; Beaune, 1881/2. — *Mémoires de l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*; Toulouse, 1882-3, 8° sér., t. IV. — *Mémoires de la société historique et littéraire de Tournai*; Tournai, 1882, t. XVII. — *Miscellanea di storia Italiana*, edita per cura della regia deputazione di storia patria; Torino, 1879-80, t. XVIII-XIX (2° ser., t. III-IV). — *Opuscoli religiosi, letterari e morali*; Modena, 1882, ser. 4°, t. XII. — *Répertoire des travaux historiques...*; Paris, 1882, t. I. — *Revista Agustiniana*; Valladolid, 1882, v. IV. — *Revue catholique*; Louvain, 1882, t. LIII. — *Revue catholique de Bordeaux*; Bordeaux, 1882, 3° sér., 4° an. — *Revue des langues Romanes*; Montpellier, 1882, 3° sér., t. VIII. — Le mystère de saint Eustache, publié par Paul Guillaume, pp. 5-19, 53-70, 180-99, 209-37. *Revue des sociétés savantes des départements*; Paris, 1882, 7° sér., t. VI. — Boislisle (A. de), Rapport sur des documents relatifs au règne de Charles VIII (Pilot de Thorey, p. 153-4; Mas-Latrie (L. de), R. s. la communication de M. Roman, p. 455, 457-8; Luce (Sim.), R. s. la c. de M. Guillaume, p. 458-9. *Revue (La) Lyonnaise*; Lyon, 1882, t. IV. — *Scienza (La) Italiana*, periodico di filosofia, medicina e scienze naturali, pubblicato dall' accademia filosofico-medica di S. Tommaso d'Aquino; Bologna, 1882, an. VII, v. II. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*; Perpignan, 1882, t. XXV. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte*; Kiel, 1882, XII B. — U. C.

MONTBÉLIARD, IMPRIMERIE P. HOFFMANN. — 2, 164.

BULLETIN

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

ET

D'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE

DES DIOCÈSES DE VALENCE

DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

TROISIÈME ANNÉE. — 6e (18e) LIVRAISON

Juillet - Août 1883

Le présent numéro, dernier de la troisième année, renferme la table du 3e volume; le titre en sera donné avec le prochain N° (1er de la 4e année), lequel sera adressé à tous nos anciens abonnés. Conformément aux usages reçus, ceux qui, ne le refusant pas à la poste, le conserveront, seront considérés comme réabonnés.

Diverses améliorations seront réalisées prochainement.



IMPRIMERIE P. HOFFMANN A MONTBÉLIARD



MÉMOIRES DES FRÈRES GAY

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES GUERRES RELIGIEUSES EN DAUPHINÉ

Au XVIe siècle

(Suite)

Nous gentz prindrent aussi ung mulatier de Lion, duquel heurent cent escus de ransson, pour ce qu'il estoyt mestre mulatier. Ilz prindrent aussi ung jeusne soldart du Puy en Auvergne, qui ne poya point de ransson, mès prins les armes pour nous et se mit de la compagnie du capitene Champs, qui lors fesoit sa compagnie en Espenel, en ayant heu commission de monsieur de Montbrun.

Ils tuerent aussi ce jour un nothere et mestre d'espée de Crest, nommé Mathieu Calvely, et ne le volurent aulcunement prandre a merci, pour ce qu'il avoyt esté de la religion et estoyt cedicieux et homme de mauveze vye. Le capitene Guidon, ingenieur des papistes, y fust blecé d'une arquebuzade, mès se sauva. Aulcuns de ses soldartz se sauvants, ne sachant le peys, furent tuez prez de Veronne [1], par aulcuns soldartz de Pontaix. Ilz se panssoint sauver a Mirebel et, au lieu de prandre le chemin de Mirebel, tenoint le chemin de Pontaix. Or Dieu nous fust si favorable ce jour, estants peu de nombre, que bien detornasmes l'hennemi de reconoistre nous montagnes, et pas n'eurent envye de retorner. Le compte de Gayasse [2], ithalien, coucha la nuit debvent au chasteau de

1. Véronne, *com. du canton de Saillans. La seigneurie de Véronne appartenait alors à Rostaing d'Eurre, qui était également seigneur d'Ourches, La Motte-Chalancon, Ponnet, Saou.*

2. *L'*Histoire des grands officiers de la couronne *nomme ce comte de*

monsieur de Vachieres soubz Montclar, qui sachant comme nous gentz avoint repoulcé les leurs, se deslogea de la et s'en ala a Crest louger. Nous gentz gaignerent ce jour plusieurs armes et chevaux de l'hennemi. A 4 heures du soir, arriverent en Espenel le capitene Marin du Buys et le capitene Bouvyer de Nions, avec 25 arquebuziers de cheval, et fust le second ranfort et secours qu'eusmes en Espenel, pour ce qu'estions en la teste de l'hennemi. Il n'estoyt jour qu'ilz ne fissent des sourties et courses sur l'hennemi du cousté d'Aouste et Mirebel, de fasson qu'il n'estoyt jour qu'ils n'en fissent mourir ou prinssent quelcun, que a cause de ce les Italiens fermerent les bresches de Mirebel avec barricades et gros somiers et chevrons de fustailhes. Ce jour, Marguaud et sa filhe, femme de Jaques Paton, partis de Pounet de peur, pour aler a Serre [1] se retirer, furent trouvez et prins a Romeyer [2] par quelques soldartz de la garnizon de Dye qu'estoint la en embuscade. Bartholemy Dhalari, soldart de la garnison de Pounet, qui les acompaignoyt, fust d'iceux papistes tué, pour ce qu'il fezoit difficulté de se randre a eux.

ROYNAC SE REND AUX PAPISTES. UNG ITALIEN TUÉ. LE CAPITENNE SORDET VA A PONTAIX POUR SECOURS. COURVÉE A DYE. BOUTILHON TUÉ. SIX ITALIENS TUEZ ET UNG PRINS. 21 PAPISTES TUEZ ET 3 PRINS PAR CEUX D'ESPENEL. 17 PAPISTES TUEZ PAR CEUX DE PONTAIX. LE CHASTEAU DE ST. BENOYT REGAIGNÉ. DEFFETTE DES PAPISTES ENTRE AOUSTE ET MIREBEL. MORTALITÉ DENTZ MIREBEL. 42 MULETS CHARGEZ DE MARCHANDISES PRINS PREZ DE ROMANS.

Le 1 de novembre 1574, le capitene Chabanas envoya a mon pere une lettre touchant les affaires, comme s'enssuit :

Gayasse Antoine-Sigismond, et le dit fils naturel de Robert, comte de Cajazzo, en Italie; elle ajoute que c'est le même qui fut mis à l'inquisition à Rome en février 1571 et absous au mois de septembre. Il vint en France servir dans les armées royales et fut tué par les protestants entre Montélimar et Derbières, vers le 16 janvier 1575 (cf. PÉRUSSIS, *p. 171 et 319).*

1. Serres, *chef-lieu de canton, arrondt. de Gap (Hautes-Alpes).*
2. Romeyer, *com. du canton de Die.*

« Monsieur de Saint Maurice, j'ay receu la lettre que m'avez « envoyé, aussy celle de mestre Travers. J'ay fet tenir le paquet « que monsieur de Sainete Marye envoye a monsieur Desdi- « guieres, auquel j'ay escrit et prié de fere passer ces troupes « par ces cartiers. Il ne fault pas que doutiez le canon ; ilz ne « veulent passer debvent Beauffort. S'il venoit d'abas, il ne me « pourroyt batre en ceste ville, parquoy ne fetes *(cas)* de leurs « menaces. D'aultre part, ils ne rompront point leur camp pour « nous venir trouver. Arsoyn [1] tout tard, arriva deuz laquez, « l'ung des papistes, l'aultre de la religion, lesquelz m'ont dit « qu'ilz ne veulent plus camper et qu'ilz veulent metre l'ar- « tilherie sur le Rhosne, et que les batheliers estoint venus « de Valance. Non aultre chose pour le present, me recom- « mandant a vous.

« De Pontaix, ce 1 novembre.

« Vostre meilheur voizin, frere et amy a commandement.

« J. de Chabanas. »

Le sixiesme jour du moys de novembre, l'an de nostre salut 1574, le camp des papistes despartit de Mirebel, Aouste, Crest et aultres lieux, ou estoint campez, et s'en alerent assieger Roynac [2], dentz lequel commandoit le sieur de Saint Ferriol [3] avec le sieur d'Audeffré [4]. Lesquels craignans n'avoyr secours assez promptement, randirent la ville et le chasteau soubz

1. Arsoyn, *c'est-à-dire* hier soir.

2. Roynac, *com. du cant. de Grane. Le fief de Roynac appartenait alors à la famille de la Baume-d'Hostun.*

3. *Georges de St-Ferréol, seigneur de Pont-de-Barret et de Chevrières, fils de Claude de St-Ferréol et d'Isabelle de Marsanne. Il testa le 14 octobre 1605. Il avait trois frères : Guillaume, Jacques et Alain de St-Ferréol* (Rivoire de la Batie, Armorial de Dauphiné, *p. 666*).

4. *Le sieur* d'Audeffré *se nommait Pierre des Isnards, seigneur d'Oddefred. Il était fils de Charles Isnard ou des Isnards, capitaine de 300 hommes de pied, qui fut tué en 1565, en défendant la porte de St-Just à Lyon. Sa famille, originaire du Comtat, vint se fixer à Manas en 1497, par suite du mariage de Mathieu des Isnards avec Louise de Cléon, en 1497. Pierre, qui figure dans les* Mémoires de Thomas Gay, *avait épousé Louise de Tardivon, dame de St-Médard* (Inventaire des arch. de la Drôme, *E, 996*). Oddefred *était un fief situé près de Montjoux.*

main au frere dudit sieur de Saint Ferriol, lequel mirent dedentz avec huict vingts soldarts, qui comme de nuict furent entrez, les nostres sourtirent, puis après marris d'ainsin quiter ceste forteresse, ils ne furent guieres loin qu'ilz trouverent le secours qui y aloyt. Le sieur de Montbrun fust fort fasché et marri de ceste poure conduitte, car il n'extimoyt pas qu'ilz heussent heu si peu de coraige, zelle et bonne volonté; car l'henemi n'avoyt que quatre piesses d'artilherie au debvent, lesquelles ne tirerent que 2 ou 3 coups en saluant la ville. Les soldartz du camp ne sceurent que leurs gentz fussent dedentz jusques au lendemain, grand jour cler, ce qu'ayant seu cuiderent aulcuns d'iceux enrrager, mesme les estrangiers, cuidant avoyr le pilhage come de Grayne, et mieux heussent aymé cela que une telle composicion come cele la [1]. Et voila coment Dieu conduit les afferes, aulcunes foys en nous donnant coraige pour bien fere, aulcunes foys nous l'hostant pour nous pechez.

Le 3 de novembre, le sieur de Sainte Marye, estant a Bourdeaux, envoya ceste letre a mon pere en Espenel, come s'enssuit:

« Monsieur de Saint Maurice, j'ay receu vostre letre par « ces porteurs et veu le contenu d'icelle; j'escris au capitene « Chabanas. Ces letres vous serviront a tous deux, car les « pouvez voir, et verrez par le secours qui nous vient que fault « prandre corage, car l'henemi n'a de quoy pour advancer et « passer plus oultre. Ilz ont fet tout ce qu'ilz pouvoint. Vous « vous gouvernerez selon ce que j'escris au capitene Chabanas. « Les troupes seront icy jeudi prochain pour devaler, cavalerie « et infanterie, le tout pour vous secorir au besoin. Je vous « envoyerey ung nombre de soldartz demain ou l'aultre. Vous « verrez toutes nouvelles par mes aultres letres, qui me fet « abreger la presante. Més qu'ayez veu les letres, mandez en « diligence le porteur que j'aye responce. Me recommandant « a vostre bonne grace, priant Dieu vous donner sa grace.

1. (De Serres), Vae partis com., f° 33 : Roynacum oppidulum munitissima arce firmum, non expectato regio exercitu, deserit Sanferriolus, et in fratris pontificii manus condonat, rem Montbrunio indignante, qui constituerat eo in loco sibi opportuno Regium exercitum adoriri et duabus obsidionibus jam delassum.

« De Bourdeaux, ce 3 novembre, a sinq heure du matin.
« Vostre meilheur et parfet amy et alyé plus a commandement. »
« SAINCTE MARYE. »

Ce mesme jour le capitene Chabanas envoya une letre a mon pere, dont la teneur s'enssuit :

« Monsieur de Saint Maurice,

« Incontinent la presente veue, festes depescher homme de « garnison en garnison pour porter ce papier a monsieur de « Montbrun la ou il sera. Vous l'envoyerez a Bourdeaux, et de « la le feront tenir a la part ou sera le sieur de Montbrun. Ne « vous estonnez des menaces que les ennemiz vous font, « car ce ne sont qu'espouvante. Veilhez et crois fermement « qu'ilz ne le font que pour fere par effroy, et vous assure que « monsieur de Montbrun leur sera bientost a la teste ou a la « queue, nous aussi, sinon après m'estre recommandé a vous. « Prierey Dyeu qu'il vous doingt sa grace et a moy la vostre.

« De Pontaix, ce 3 novembre 1574.

« Vostre bien affectionné amy a vous fere service.

« J. DE CHABANAS. »

Le 3 novembre 1574, monsieur de Saincte Marye envoya ceste letre a mon pere pour ce que s'enssuit :

« Le capitene Champs, avec la trouppe d'arquebuziers qu'il « meyne, ira loger en Espenel, et la sera sa garnison jusques « a ce qu'il soyt mandé par monsieur de Montbrun. Je vous « prye bailher cartiers au capitene Champs et entretien des « municions de vivres, lequel s'en va vers vous pour la garde « et tuicion de vostre ville. Vivez en toute moudestie en fezant « bonnes deffances et gardez que ne soyez surprins. Vivez en « union. Advertissez nous d'heure a aultre des fassons de « fere de l'henemi. Me recommandant a vostre bone grace, « priant Dieu, monsieur de Saint Maurice, vous donner sa « grace.

« De Bourdeaux, ce 3 novembre 1574.

« Vostre meilheur et parfet amy et alyé plus a comman- « dement.

« SAINCTE MARYE. »

Le sieur de Montbrun, estans a Nyons, envoya ceste letre a Bourdeaux au capitenne Bouvyer dudit Nyons :

« Capitene Bouvyer, puis qu'estes parti de la hault, je vous « prye de vous employer a ce que cognoistrez que sera ne- « cessayre, soyt pour la concervacion d'Espenel ou aultrement, « comme vous dira monsieur de Gouvernet [1], et sur ce je « prye le Createur vous donner sa saincte grace.

1. *René de la Tour, seigneur de Gouvernet, fils de Guigues de la Tour et d'Esprite du Bosquet, né à Gouvernet (Drôme) en 1543. Compagnon d'armes de Montbrun, il fut un des premiers à se rallier à Lesdiguières, quand celui-ci devint en 1575 le chef du parti calviniste en Dauphiné. On le trouve mêlé à presque tous les événements de cette époque, mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, il sut habilement profiter des circonstances pour amasser de grandes richesses : il était baron de Montauban, Aix, Lachau, Cornillon, Val-d'Oulle, seigneur de Nyons, Montmorin, Mirabel, Quint, Pontaix, Laborel, Val-Gaudemar, Cornillac, etc. Il fut créé marquis de la Charce en 1619. Il passa les dernières années de sa vie à Die, avec le titre de gouverneur de la ville ; dans les traditions populaires son souvenir demeurera longtemps encore vivant. Nous avons parlé dans une note de la permission qu'il aurait donnée à des maçons de prendre les pierres de taille de la cathédrale pour la construction de son château d'Aix ; ce n'est point la seule église dont le peuple lui attribua la démolition. Qu'on nous permette de reproduire encore ici quelques lignes de l'enquête de 1637 :* « Me Guy Boudra, docteur et avocat... aprés avoir presté le serment en ce requis, a dict estre docteur et avocat et d'avoir (30) années ou environ, estre natif et habitant de la ville de Dyc... Il a ajouté que, quelque temps aprés de la publication de l'edict de Nantes, accompagnant le seigneur evesque de Dyc au lieu d'Aix pour obtenir permission de feu M. de Gouvernet pour la celebration du service divin en cette ville, estant audict lieu, aprés que feu seigneur evesque et le sieur de Gouvernet heussent longtemps discouru sur la bastisse du chasteau d'Aix, ledit sieur evesque luy dict que la taille ne luy coustoit rien. A quoy le sieur de Gouvernet repliqua que non, parce qu'il la prenoit dans l'esglise cathédrale Nostre Dame de Dyc. De quoy ledict s. evesque se plaignant, ledict sieur de Gouvernet luy repliqua qu'il la fallait r'oter...... — Noble Loys de Cogny, natif et habitant de Joncheres, agé de 72 ans *(dit)* avoir memoyre qu'en l'année 1594 le clocher de l'esglise de Poyols estoit encor en son entier et estoit construict de gros quartiers de pierres de taille faisant front a l'esglise dudict Poyols, ayant environ quintes pas de face et une toise et demy d'epaisseur, ... Auquel temps a memoyre que certain nommé Jean Oddon, dit Combe Felix, natif de Luz, habitant a Poyols, gendarme de M. de Gouvernet, le fit abattre de l'autorité a ce qu'on disoit de feu Mr de Gouvernet, lequel audict temps

« De Nyons, ce 3 novembre 1574.

« Par vostre très affectionné amy.

« DE MONTBRUN. »

Ce secours ou renffort desdits capitenes Champs et Eynard, avec ces quatre letres, vint en Espenel ung jour après la letre que monsieur de Peynes [1] envoya a mon pere.

faisoit pareilhement abattre les eglises de Chastillon, Montmaur, Menglon et Barnave, pour construire son chasteau d'Aix, non qui l'heusse veu, mais l'a ainsy ouy dire; et tout ce que scait de certain c'est d'avoir veu charrier et voiturer lesdites pierres du clocher de Poyols hors du lieu pour les porter a Aix, ainsy qu'on disoit par bruict commun. *Gouvernet mourut à Die le 21 août 1619. Il avait épousé en 1573 Isabeau de Montauban, fille d'Antoine de Montauban, seigneur de la Charce, et de Marguerite de Planchette ; il en eut entre autres enfants : 1° Charles, baron d'Aix, mort en 1643 ; 2° Lucrèce, qui épousa en 1591 Jean Alleman du Puy, fils du célèbre Montbrun ; 3° René, tué en Piémont en 1616 ; 4° Jean ; 5° César, tige de la branche de la Charce ; 6° Marguerite, qui épousa en 1599 Alexandre de Forest de Mirabel, seigneur de Blacons ; 7° Hector, tige de la branche de Montauban ; 8° Justine, épouse de Louis de Marcel de Blayn, baron du Poët, cousin du célèbre baron de ce nom, tué en duel par Gouvernet en 1598.*

1. *La famille de Jony, qui possédait la seigneurie de Pennes (cant. de Lucen-Diois), était d'une noblesse quelque peu contestée en 1450 :* Alziarus Johanini..., licet pater ejus uteretur mercantiis. *En 1453, Alziar Jony est qualifié courrier du Dauphin et bourgeois de Die. François de Jony, seigneur de Pennes, habitait Die en 1496, et eut pour enfants : Charles de Jony, qui hérita de la seigneurie de Pennes ; Louis de Jony et Susanne de Jony, qui épousa François de Manteau. Antoine de Jony, seigneur de Pennes et probablement fils de Charles, combattit dans les armées catholiques ; nous le trouvons à Montélimar en 1575. Il avait épousé Jeanne, sœur de Rostaing d'Urre, seigneur d'Ourches. Venance de Jony, fils d'Antoine et capitaine de 50 chevau-légers, que l'on voit figurer dès l'année 1590, avec le titre de sieur de Pennes, testa en 1640 en faveur de Jean de Lhers, sieur d'Aubenas, son neveu, à condition qu'il joindrait son nom à celui qu'il portait. Rostaing de Jony, frère de Venance, habitait Manas et avait épousé Françoise de Guyon : comme il ne laissait aucun héritier direct, il donna ses biens, le 13 mai 1637, à Louise de Lattier, sa cousine, femme d'Alphonse de Sassenage. Nous trouvons également à Manas un Jean de Jony en 1579 ; la famille de Jony a donné plusieurs chanoines à la cathédrale de Die et des religieux à l'ordre de St-Dominique (Cf.* DE COSTON, Hist. de Montélimar, *dans le* Journal de Montélimar, *n° du 20 novembre 1880 ;* Inventaire des archives de la Drôme, *E, 2242 ; etc.)*

Le 4 de novembre, monsieur de Saincte Marye, estant a Bourdeaux, envoya en Espenel ces deux letres a mon pere, dont la teneur de la premiere est telle :

« Monsieur de Saint Maurice,

« Fetes tenir en toute diligence ceste letre au capitene « Chabanas, par homme assuré et qu'aporte la responce, le cas « le requiert. De vostre cousté, ayez force espions pour savoyr « ce que fet le camp, la ou sont lougez les reistres, les Suisses, « les Francoys, les Ithaliens, monsieur le marechal de Bele- « garde, general, monsieur de Gordes et leur cavalerie, tout « par le menu, et ou sont lougées les piesses d'artilherie, et « fetes que les guides soint assurez, et sans bruict. Je vous ay « mandé le secours qu'avez heu ; tenez moy adverti d'heure a « aultre de l'estat du camp.

« De Bordeaux, ce 4 novembre 1574, a 11 heures de nuict.

« Vostre meilheur amy et alyé.

« SAINCTE MARYE. »

La teneur de l'aultre estoyt telle, laquelle fust envoyée sur le soyr :

« Monsieur de Saint Maurice,

« Monsieur de Gouvernet est arrivé, lequel s'en va a vous, « pour savoyr du camp de l'henemi. Je vous envoye le capitene « Bouvyer, qui demeurera avec vous. Ne fault a present rien « craindre. Je vous prie envoyer en toute diligence au capitene « Chabanas ma letre, et m'advertissez de l'estat du camp de « l'henemi.

« De Bourdeaux, ce 4 novembre 1574.

« Vostre meilheur amy et alyé.

« SAINCTE MARYE. »

Ce mesme jour, monsieur de Gouvernet envoya de Bourdeaux ceste letre a mon pere :

« Monsieur de Saint Maurice,

« Monsieur de Montbrun m'a commandé venir icy et vous « envoyer le capitene Bouvyer, et pour ce qu'il n'avoyt icy ces « soldartz, le capitene Marin s'i achemine. Je vous prie de leur « communicquer tous vous afferes et me tenir adverti, afin

« que j'advertisse monsieur de Montbrun, et m'assurant que « le ferez, ne ferey plus longue letre par m'estre recomandé a « vostre bone grace. Je prie Dieu vous donner la sienne.

« De Bourdeaux, ce 4 novembre 1574.

« Vostre affectioné amy a vous hobeyr.

« De Gouvernet. »

Nous avyons un espion qui ordinerement aloyt et venoyt au camp de l'henemi, et les advertissements qu'il nous donoyt les envoyons ausdits sieurs, pour en tenir adverti monsieur de Montbrun. Le capitene Chabanas envoya ceste letre a mon pere, pour l'advertir de ce que s'enssuit :

« Monsieur de Saint Maurice,

« Je vous envoye ce paquet, lequel vous prie fere tenir plus « promptement que pourrez a Bourdeaux a monsieur de « Saincte Marye, pour l'advertir des afferes du camp de « l'henemi. Monsieur de Glandage passa hyer au Chaylard, « avec 16 ou dix huict lanciers, tenent son chemin a Crest « pour aler soliciter monsieur de Gordes, et fere venir le camp « au debvent de Pontaix. Me recommandant a vous.

« De Pontaix en hate, ce 5 de novembre 1574.

« Vostre meilheur voysin, frere et amy a commandement.

« J. de Chabanas. »

Ce mesme jour, le sieur de Saincte Marye envoya ceste letre a mon pere, pour ce qui s'enssuit.

« Monsieur de Sainct Maurice,

« J'ai receu vostre letre que fet mencion de la prise de « Vercors de Sailhans, lequel fault bien garder fins a ce que « l'on voye quel suites auront ces afferes. Je vous escrivis « et au capitene Chabanas, pour me tenir adverti de l'arrivée « du camp a Pontaix et de la forme de leurs logis, tant de la « cavalerie que de l'infanterie. N'espargnez rien a avoyr force « espions pour visiter leur camp, gentz de bon entandement « pour bien raporter a la verité come ils sont lougez. « Monsieur de Montbrun et nous forces arrivent aujord'hui a

« Dieu le Fet Le capitene Bouvyer et le capitene Marin batront « l'estrade [1] ordinerement, pour prendre langue de ceux du « camp, et nous advertiront de ceux qui prandront. Me « recommandant a vostre bonne grace, priant Dieu vous doner « en santé bone et longue vye.

« De Bourdeaux, ce 5 novembre 1574.

« Vostre meilheur alyé et compaignon a vostre commandement,

« SAINCTE MARYE. »

Le sieur de Glandaige, estant a Crest, envoya ces deux letres a Dye, le 6 dudict moys. La suscription de la premiere est tele : « A monsieur d'Arzcy [2], capitene de cent hommes de « pied, pour le service du Roy. »

« Monsieur Darsey,

« Je vous ay bien volu advertir de mon arrivée, que fust « hier environ dix heures, et desja resolu devent mon arrivée « d'aler au siege de Roynac, parce que le chemin de Pontaix « se treuve difficile et dangereux ; touteffoys je tanteray for- « tune de les fere torner vizage de ce cousté, pour ce « qu'il y a quelcun qui m'a doné asseurance d'y fere passer « l'artilherie. Je ne sey si avez seu les pitieuze nouvelles et « infortunes advenues a monsieur de Vercors, dont j'en ay esté « extremement marri, comme aussi beaucop d'aultres de par « dessa. Je retiens icy son homme avec moy pour estre en « plus d'asseurance du passage avec toutes ces ardes. Je « vous prie monstrer ma letre a messieurs de la ville. Qu'ilz « ne se metent en desespoyr pour ce que j'espere fere encore « quelque chose, et dites a monsieur de la Tour qu'il se done « garde de ma compaignie et que, Dieu aydant, je y serey « plustot que je pourrey. Au demeurant je vous recommande « le tout et ferey fin, aprés m'estre recommandé a vostre « bone grace et de toute la compaignie, priant Dieu, monsieur

1. Battre l'estrade : *terme de guerre, qui signifie* courir la campagne, aller à la découverte.

2. *Il est sans doute ici question de Gaspard d'Arces, seigneur de la Roche-de-Glun, qui avait été gouverneur de la citadelle de Crest en 1569*

« Darsey, vous doner en santé bone et longue vye. »

« De Crest, ce 6e novembre 1574.

« Par vostre antierement meilheur amy et compaignon.

« GLANDAGE. »

« A monsieur Caty [1], advocat a Dye.

« Monsieur Caty, je vous envoye une letre que monsieur « Froment [2] m'a envoyée, laquelle je vous envoye et a Es- « coffier [3]. Je tiendrey la main par dessa, tant que me sera « possible, pour les deniers des compaignies. Je vous veux « bien advertir que monsieur le duc d'Uzès a 33 places detenus « pour ceux de la religion, soubs monsieur le marechal Damp- « ville, et entr'aultres Pezenas et toute son artilherie [4]. Je

1. *Claude Cati, docteur et avocat à Die, avait été nommé consul de la ville avec Antoine Peyrol en 1565. Il demeura toujours zélé catholique. Il avait épousé Louise Faure de Vercors, fille de Jordan Faure de Vercors et de Dauphine de Presles, et se trouvait ainsi beau-frère d'Antoine Gay, père de Thomas. Il fut père de Pierre Cati, aussi avocat, qui épousa Blanche d'Arces ; de Louise Cati, épouse de David Roy, et d'Anastase Cati, chanoine de Die.*

2. *Il est probablement ici question d'un des membres de la famille Froment, de Valence, qui possédait le fief de Saillans, près de cette ville. Claude Froment, écuyer, épousa en 1549 Sébastienne de Marlemont et en eut : Alexandre-Bernard, chambellan de Henri, roi de Pologne (depuis Henri III), et Claude, écuyer, seigneur de Saillans, professeur à l'université de Valence, qui obtint des lettres de noblesse en 1607.*

3. *Barthélemy Escoffier, notaire à Die, en 1568. A la même date nous trouvons Jean Escoffier, qui s'offre à recueillir les contributions des villages. En 1577, Louis Escoffier, qualifié* exacteur des boys et chandelles de la ville, *est invité à rendre ses comptes.*

4. *Jacques de Crussol, seigneur d'Acier, puis duc d'Uzès, après la mort de son frère aîné, Antoine de Crussol, arrivée le 15 août 1573* (ANSELME, *t. III, p. 770). François, duc de Montmorency-Damville, maréchal de France* (ANSELME, *t. III, p. 604). — Catherine de Médicis avait donné commission au duc d'Uzès pour commander dans les diocèses de Béziers, d'Agde, de Montpellier, de Nimes, d'Uzès et de Viviers, le 10 juillet 1574, et dans le reste du Languedoc par lettres du 7 août suivant. Damville, privé ainsi de son gouvernement du Languedoc, parce que la cour avait jugé sa conduite favorable au parti protestant, se déclara ouvertement en faveur des huguenots (octobre 1574). Il leur livra les places qu'il tenait, et de la sorte le duc d'Uzès eut dans son gouvernement plus de trente-trois places au pouvoir de l'ennemi*

« tiendrey au roi la main pour fere monter nostre camp, a ce « que j'espere que y serey, qu'est pour fin me recomman- « dant a vostre bone grace, priant Dieu, monsieur Caty, « vous doner en santé longue vye.

« De Crest, ce 6 novembre 1574.

« Vostre entierement meilheur amy,

« Glandage. »

Ces deux letres furent surprinses près de Pontaix, le messagier qui les portoyt tué, et iceles portées en Espenel ou j'en prins le double. D'Espenel furent par mon pere envoyées a monsieur de Montbrun, qui lors estoyt a Dieu le Fist avec nous trouppes.

Le sieur de Gouvernet envoya ce mesme jour ceste letre aux capitenes Bouvyer et Marin de Bourdeaulx en Espenel, dont la teneur s'ensuit :

« Capitenes Marin et Bouvyer,

« J'ai ressu vous letres. J'ay esté bien ayze d'avoyr seu de « vous nouvelles. Je vous prie, avoyr veu la presante, vous en « venir tous deux avec vous soldartz, car les ennemis ne « prendront point le chemin de Pontaix, mès ce matin devons « partir pour aler a Roynac. Monsieur de Montbrun est a

(*Cf.* Pérussis, *p. 167* ; — Justin de Monteux, *t. II*, *p. 128*). *Eustache* Piedmont *explique différemment la cause de la défection de Damville* : En ce temps la survint un bruit et avertissement que monsieur Damville, gouverneur de Languedoc, s'étoit révolté et rendu du party des huguenots, et avec eux commença a faire la guerre, leur fournissant gents tant en son gouvernement de Dauphiné que du Vivaretz, combien que pour ce il ne changeast point sa religion, mais toujours faisoit célébrer la messe. Cela etoit procedé par mecontentement de ce qu'on avoit mis en prison Mr de Montmorency, son frere, a Paris, soupconné de la mort du roy Charles IX avec d'autres seigneurs, lequel etoit decedé le XX may 1574 ; lequel seigneur de Montmorency etant declaré innocent, bientôt après fut mis en liberté. Néanmoins ledit marechal Dampville, s'etant rendu protecteur de ceux de ladite religion, se saisit de plusieurs villes en son gouvernement, comme d'Aigues-Mortes, Montpellier et autres, avec celles que les huguenots y tenoit. Cela donna grande crainte aux catholiques et grande réjouissance aux huguenots. — (*Cf.* Mézeray, Hist. de France, *t. III*, *p. 364-5.*)

« Dieu le Fit [1], qu'est tout ce que vous puis escrire, aprés « avoyr pryé Dieu qu'il vous tienne en sa garde.

« De Bourdeaux, ce 6 novembre 1574.

« Vostre affectioné amy a vous hobeyr.

« DE GOUVERNET. »

Le sieur de Saincte Marye envoya ceste letre audits capitenes :

« Capitenes Bouvyer et Marin.

« J'ay receu vous letres. J'ay charge de monsieur de « Montbrun vous mander querir, voyant la necessité, avec « vous gentz en toute diligence. Le capitene Champs demu- « rera pour encor en Espenel avec ces arquebuziers.

« De Bourdeaux, a 8 heures de nuict, le 7 novembre 1574.

« Vostre meilheur amy et compaignon,

« SAINCTE MARYE. »

Ce mesme jour, le capitene Chabanas envoya ceste cy :

« Monsieur,

« J'ay entendu que le camp des ennemis s'en est desparti de « Mirebel, et s'en vont assieger Roynac, et ont desparti de « Crest quatre piesses, deux canons et deux colovrines [2]. Je « vous prie, si en avez entendu quelque chose, m'advertir « pour le premier. Ce present porteur s'envient de Genesve « et s'en va a Bourdeaux trouver nostre camp pour quelque « moyen. N'ayant aultre chose que merite vous escrire, me « fera finir la presente par mes humbles recommandacions « a vostre bonne grace, priant Dieu, monsieur de Saint- « Maurice, qu'il vous mainctienne en santé et longue vye.

« De Pontaix, ce 7 novembre 1574.

« Par vostre meilheur voizin, frere et amy,

« J. DE CHABANAS. »

1. *Cf.* LACROIX, Arrond. de Montélimar, *t. III, p. 146.*

2. *La couleuvrine était la plus ancienne des armes à feu portatives. Elle se composait d'un canon relié à un fût ; un homme la portait et la mettait en joue, et un autre mettait le feu à l'aide d'une méche.*

Deulx jours aprés, monsieur de Saincte Marye envoya ceste letre a mon pere, pour ce que s'enssuit :

« Monsieur de St. Maurice,

« Je vous escrys pour vous dire que monsieur de Montbrun « vous envoye qu'ayez bon coraige, et qu'on vous servira, et « qu'il y ira lui mesme en personne ; vous serez adverti de ce « que se fera. Dites au capitene Champs qu'il ne se bouge « d'auprés de vous, et si avez besoin de soldartz, qu'il en « prenne le nombre de ce qu'il vous fera besoin. Advertissez « nous souvent de ce que se passe en vous cartiers. Le sieur « de Saint Ferreol a quité Roynac et icelui remis entre les « mains de son frere, soubs monsieur de Gordes, estant « toutesfoys ce lieu imprenable a gentz de bien. Je prie Dieu, « monsieur de St Maurice, qu'il vous douingt sa grace.

« De Bourdeaux, ce 9 novembre 1574.

« Par vostre meilheur alyé a vous fere service,

« Ste. Marye. »

Le lendemain, le capitene Chabanas envoya ceste letre a mon pere, ce que s'enssuit :

« Monsieur de Saint Maurice,

« Fetes fere toutes les nuits embuscades sur le chemin de « Saint Moyreng [1], car j'ay entendu que le sieur de Glandaige « doit passer ung de ces jours. Je fays surveiller sur tous les « autres passages, car si nous le pouvons atraper, nous ferions « une curre la plus belle que soyt fette en ce pays ; a ce ne fault « rien prandre a ransson, més mener les mains basses [2]. Sy « entendez quelque chose de nouveau, le nous ferez savoyr. « Me recommandant a vostre bonne grace.

« De Pontaix, ce 10 de novembre 1574.

« Vostre meilheur voysin, frere et amy a commandement,

« J. de Chabanas. »

1. St-Moirans, *hameau situé au S.-E. de Saillans, entre La Chaudière et Espenel.*

2. *Cette haine des protestants contre le gouverneur de Die, Glandage, s'explique par le zèle avec lequel celui-ci soutenait la cause catholique. C'était le seul homme capable de tenir tête aux réformés dans le Diois.*

Quelques heures après, en ce mesme jour, le capitene susdit envoya ceste letre a mon pere, pour ce qui s'enssuit :

« Monsieur de Saint Maurice,

« J'ay esté adverti tout presentement par Seguret, que vient « de Beauffort, que nous gentz ont quitté Roynac et que la ca- « valerie de l'ennemi estoyt ja a Crest. Pourquoy vous prie « envoyer homme a Bourdeaux pour en savoyr la verité en « diligence, et aussi tost m'en advertir pour donner ordre a « nous afferes. Priant Dieu...

« De Pontaix, ce 10 novembre 1574.

« Vostre meilheur voisin, frere a commandement,

« J. DE CHABANAS. »

Ledit jour, 10 de novembre, le capitene Sordet de Grignan, lhieutenent du capitene Pahyzan [1], de Saint Pol, avec 42 arquebuziers partis celui jour de Bourdaulx, lougerent en Espenel jusques au lendemain, que partis d'icelui alerent a Pontaix, ou le sieur de Montbrun les envoya pour secours et ranffort a la garnison d'iceluy qui pretendoynt d'estre assiegés, més les afferes vindrent a meilheur succés qu'ils ne panssoint, car Dieu par sa providence destourna les ennemis d'y venir, toutes foys contre l'opinion des sages mondains.

Ce jour mesme aulcuns soldartz de la garnison de Pontayx firent une cource jusques bien prés de Dye, ou prindrent ung jeusne laboreur de la ville, qui naguieres avoyt prins les armes contre nous, nomé Boutilhon, lequel l'ayant amené jusques auprés de Pontaix l'arquebuzerent et le geterent dans la riviere, estants irrités lesdits soldartz de Pontaix contre ceux de Dye, pour ce que le sieur de Glandage taschoyt par tous moyens de les fere assieger et le sieur de Vercors aussi, mès Dieu ne lui fist pas la grace de cela voyr :

Boutilhon tué fust le dix de novembre,
Comme Sordet entroyt dedans Pontays,
Avec ces gents quarante deulx com' ay
Ouy nombrer : certes bien m'en remanbre.

1. *Cf.* ARNAUD, Hist des protestants, *t. I, p. 314*.

Ce mesme jour, les papistes retornerent a Aouste et a Mirebel, après la redicion de Roynac, et aulx lieux cyrconvoysins de Crest, ou estoynt debvent le siege de Roynac.

Le 12 de novembre, le capitene Chabanas envoya ceste letre a mon pere, dans laquelle est contenu ce que s'ensuit :

« Monsieur de Saint Maurice,

« J'ay receu la letre que vous m'avez envoyé, et veu par « icelle que me mandez qu'il seroyt bon d'aler abourder l'en- « nemi a Mirebel, et que je vous envoye d'arquebuziers. Nous « n'avons pas esté de cest avys pour ce que, si monsieur de « Montbrun y est alé, il aura fet ce qu'il voloyt fayre sur la « dyane [1]. Mès j'envoyerey en Veronne pour aler recognoistre « l'hennemi. Cependant je vous tiendrey adverty. Advertissez- « moy de mesme, me recommandent...

« De Pontaix, ce 12 de novembre 1574.

« Vostre meilheur amy a vous fere pleyzir et service.

« J. de Chabanas. »

Ce mesme jour les sieurs de Cugie, du Mas [2], d'Audeffré et

1. La dianc, *terme militaire qui désigne une batterie de tambour qui se fait à la pointe du jour pour éveiller les soldats. Montbrun s'était donc proposé de surprendre l'armée catholique, en l'attaquant de grand matin.*

2. *Le sieur du Mas, dont il est ici question, est sans doute Charles du Puy, sieur du Mas, cousin de Montbrun, qui fut père de François du Puy, sieur du Mas, époux d'Antoinette de Lastic* (Archives de la Drôme, *E, 4071*). *A la même époque vivait un autre personnage, appelé également* le Mas : *c'était André des Massues. Son père Jacques des Massues avait épousé Françoise d'Urre, sœur de Jean d'Urre, seigneur de Vercoiran, et en avait eu entre autres enfants : François des Massues, qui épousa Justine, fille de Montbrun ; Antoinette des Massues, femme d'Aimé de Glane de Cugy ; Blanche des Massues ; André des Massues, sieur du Mas, qui épousa Lucrèce Sauvain, dite du Cheylard* (Archives de la Drôme, *E, 2237*). — *Le sieur du Mas joue un rôle important dans nos guerres religieuses en Dauphiné. Il fut d'abord lieutenant du capitaine Cugy, et nous le trouvons, avec cette qualité, à Die en 1577. Les registres des conclusions de cette ville nous parlent souvent des réclamations, des exigences du gouverneur Cugy et de son lieutenant monsieur du Mas (16 février 1577)* : Le susdit sire Jean Barbier, consul, a proposé a ladite companye comme monsieur de Cugie, gouverneur de Dye, luy a faict entendre qu'il prye ladite ville de luy fere fornyr, et a monsieur du Mas, de foyn, avoyne, cher, boys, chandelles et autres choses que luy seront ne-

de Saint Ferriol, et aultres ordineres de la suite dudit sieur de Cugye, passerent en Espenel venents de Bourdeaulx, Dieulefit et alerent a Pontaix, ou demeurerent quelques jours. Sur les 5 heures du soir, mon pere envoya au capitene Chabanas 20 de ces soldartz plus assurez a Pontaix. Le lendemain, avec d'aultres qu'il en heust de Pounet et avec bone troupe des siens, alerent en Veronne reconestre aulcuns de l'hennemi qui la estoynt venus, et en tuerent six italiens et prindrent ung italien pour avoyr langue d'icelui, lequel amenerent a Pontaix, et despuis prins les armes pour nous, et ne poya nulle ransson, et chasserent les aultres et en blecerent aulcuns, come seumes despuis par ung de leurs tambours qui vint demander aulcuns prizoniers.

Ne venez plus viziter nous montaignes,
O Italiens! pour passer le canon,
En nous destroyts, pour vous n'y fet pas bon,
Pour picorrer et fayre vous fourraiges.

Des nostres n'i fust blecé ni tué personne, Dieu en soyt loué! Le capitene Chabanas, sur le soyr, envoya ceste letre :

« Monsieur de Sainct Maurice,

« J'ai esté adverti tout maintenent que monsieur de Glan« dage doibt passer ceste nuict par le chemin de S[t] Benoyst, « par quoy vous suplye envoyer fere garde a Saint Moyreng, « et si pleut ce metre dentz quelque grange. J'ay envoyé sur « les chemins de Salhants. Me recommandant a vous bones « graces.

« De Pontaix en ate, ce 12 de novembre 1574.

« Par vostre meilheur amy a vous fere pleyzir.

« J. DE CHABANAS »

cesseres. *Les habitants de Die savaient ce que signifiaient ces sortes de demandes, et comprenant que l'intérêt leur faisait une loi de se montrer dociles, ils se résignaient toujours à payer les sommes exigées, et même le plus souvent, afin de calmer des hôtes insatiables et dangereux, ils leur offraient encore, à titre de don gracieux, certaines petites douceurs. C'est ainsi que dans la délibération du 16 février 1577, les habitants, après avoir tout accordé, décident* unanimement que ladicte ville dorra audict sieur de Cugie ung tonneau de vin claret de cinq barraulx que M[r] Dupuy balhera.

Le 14 de novembre, monsieur de Sainte Marye envoya ceste letre a mon pere, pour ce que s'enssuit :

« Monsieur de Saint Maurice,

« J'ay receu vostre letre des hyer matin, a huict heures. « Vostre messagier a fet fort mal son debvoyr. Je vous prie, « mandez vous espions a Crest, a cele fin que je soys adverty « par vous de l'estat du camp de l'ennemi, et n'espargnez rien « a les envoyer, car vous serez rembourcé, me recommandant.

« De Bourdeaux, ce 14 novembre 1574.

« Vostre affectionné amy et alyé,

« Ste Marye. »

Ce mesme jour, a 9 heures de nuict, monsieur de Viledieu [1], gentilhomme franssoys, avec 40 chevaliers franssoys, arriverent et logerent dentz Espencl. Ces gentz de pied (40 ou 50 que y en avoyt) alerent louger a Pontaix. Et es mesmes heures arriva audit Espenel le capitenne Cadet, de Rousans, avec 30 soldarts arquebuziers a pied.

Le 15 dudit moys, le capitene Sordet avec ces gentz despartirent de Pontaix et s'en retornerent a Nyons, par le comandement de monsieur de Montbrun.

La suite à un prochain numéro.

ABBAYE DE NOTRE-DAME
DE
LAVAL-BÉNITE
DE BRESSIEUX

(Fin)

Eloges des Vénérables Dames Religieuses mortes depuis 1618.

Le mois de novembre 1618, sœur Anne de Chabert, agée de 28

1. *Villedieu, capitaine français. Cf.* Arnaud, *t. I, p. 314.*

ans, mourut au Val de Bressieux, où elle est enterrée. Et quoy qu'elle ne fut encore que novice, néanmoins elle vivoit fort exemplairement et religieusement; elle excelloit en humilité et charité ; elle estoit zellée au bien de la jeunesse, corrigeant les jeunes Demoiselles qui estoient en l'Abbaye (pour y estre instruites) avec une sévérité assez particulière. Entre ses dévotions elle disoit souvent le Pseautier avec un agrément tel que sy elle eut entendu ce qu'elle lisoit. Et ainsi ayant religieusement vescu, il faut croire pieusement que son âme est au repos éternel.

Sœur Ysabeau de Chabert, novice au Monastère de Laval, mourut âgée de 25 ans, le.. du mois de novembre de 1620, au mesme Monastère, après avoir reçu tous les sacrements. Elle estoit fille enrichie de plusieurs dons de nature, et quoy qu'elle fut fort avant dans le monde et dans les occasions, néanmoins elle a fait fort bon usage des dicts dons de nature, et a vescu religieusement et morte chrétiennement.

Sœur Anthoinete de St-Pol, fille d'un grand esprit, solide jugement et qui promettoit beaucoup; mais la mort, qui n'a esgard à aucune chose, l'a ravie de ce monde la troisieme année de sa probation, son noviciat et profession faits. Elle fut assistée en ce dernier passage par Monsieur le curé Barlorin, qui lui administra tous ses sacrements qu'elle reçeut avec une dévotion très grande. Son corps fut porté à la grande église de La Coste et mis au tombeau de ses peres, faute de lieu propre pour enterrer les morts en la chapelle où les Dames faisoient l'office divin. Pendant les quatre années qu'elle a vescu au Monastère, soit novice, soit en sa probation, elle fit voir son zelle pour l'advancement spirituel, soit pour le temporel du Monastere, et ainsi mourant agée seulement de 19 ans, l'on peut dire d'elle : «consumata in brevi explevit tempora multa», et que son âme estant agréable à Dieu, il la retira pour la gloire. 1632.

Sœur Anriete de Vivier, agée de 33 ans, mourut le 23 mars 1634. Elle estoit fort exemplaire et un autre Job en patiance, ayant souffert une maladie de dix années continuelles avec une patiance au dela du commun, sans pour cela apporter aucune

incomodité aux Dames religieuses du Monastere. La dévotion qu'elle a eu a la Vierge saincte a esté tres particuliere; et pour les vœux qu'elle luy a faits recouvra la vüe qu'elle avoit perdüe et aussi le retour dans son corps de quelques marques d'écruelles. Et de peur d'infecter le Monastere ne voulut permettre que l'on fit fluer son mal, qui se retira en tel sorte de luy mesme (ou plustôt par miracle) qu'il ne luy en resta aucune marque. Apres quoy elle vescu encoire trois ans tousjours souffrante et patiante. Elle fut assistée a sa mort par Monsieur de Monlevier (prestre de grande piété et doctrine) qui luy administra les sacrements de l'Eglise, qu'elle reçeut avec un jugement tres présent, produisant des actes de foy tres singuliers et de résignation a la volonté de son Dieu. Ayant tousjours eu un grand amour pour son Abbesse, et ainsi chargée de mérites, son âme est vollée au ciel et son corps fut porté en la grande église de La Coste et mis au tombeau de Monsieur de Lestan.

Sœur Jacqueline d'Otum est morte au Monastère de Laval le 8 décembre 1640, agée de 38 ans. Elle fit voir une grande patiance pendant une année antiere qu'elle fut affligée d'une maladie aiguë, maladie que mesme elle avoit cachée plus lon temps. Pandant ceste maladie elle fit voir deux vertus qui estoient en elle en un degrè assez particulier. La premiere, une humilité qui estoit comme le fundement de tout, et par ceste vertu elle ne vouloit estre servië de ses sœurs. La seconde, une grande dévotion au tres sainct Sacrement. Et sentant ses forces diminuer, elle voulut recevoir son Sauveur pour Viatique; a ses fins elle se fit conduire en la chapelle où elle le reçeut avec une dévotion singulière et du tout exemplaire. Et comme elle avoit souvent désiré et peut estre demandé a Dieu de ne ressentir les apréantions de la mort, qui fait trambler les plus hardies, elle mourut ou plustost s'endormit au Seigneur comme elle avoit désiré sans aucune peine ny agonië, qui fut cause qu'elle ne reçut l'extrême unction. Son corps fut enterré en la grande église de La Coste au tombeau de....... et son âme innocente reposée dans le ciel.

Sœur Louyse Baral mourut le 15 de mars 1641, agée de 18

ans; renonça aux pompes et vanités du monde, et lors que ses parans la vouloient marier, elle se retira au Monastère de Laval Bressieux, où prenant l'habit elle espousa Jésus Christ qu'elle aymoit pardessus toute chose. Et pandant trois ans qu'elle demeura en la saincte religion, elle fit voir que c'estoit le peur amour de Dieu qui l'avoit appellée, et fit cognoistre par ses actions et entretiens dévots et religieux la candeur et netteté de son âme. Et pandant sa maladie elle édifia tres particulierement ceux qui la visitoient et pria avec instance la vénérable Sœur......., mestresse des novices, de luy dire ses péchés lors qu'elle seroit mourante. Elle fut assistée à son dernier passage par Mre de Pruniere, prestre tres pieux et religieux.

Sœur Ysabeau Argou est décédée le 23 juin 1641, agée de 21 ans. Elle estoit religieuse d'une vie exemplaire, consciantieuse en un point assez particulier qui la portoit a une crainte de ne se pas punctuellement acquitter de son office divin,c'est pourquoy elle le redisoit en particulier presque tous les jours. Elle fut attainte d'une longue maladie, pandant laquelle Dieu opéra des merveilles en elle. Car comme pandant la santé elle n'avoit pas beaucoup d'amour pour sa révérende Abbesse, en sa maladie elle fut tellement changée qu'elle ne respiroit autre chose que de la voir, ne la pouvant quitter de vuë durant quatre mois qu'elle estoit comme mourante. Et comme elle avoit des apréhansions extremes de mourir, trois jours avant sa mort Dieu la délivra de ses apréhansions; sy bien qu'elle demanda avec une grande tranquilité tous ses sacrements,qu'elle reçeut fort dévotement. Et considérant les vénérables Dames, autour de sa couche, qui pleuroient, elle les consola disant antre autres qu'elle les verroit dans le ciel, les conjurant de n'avoir point peine d'elle. Et comme son agoniё fut longue, elle pria par deux fois Madame son Abbesse de luy commander de mourir; voullant finir par où elle avoit commancé, et ainsi resta ame épurée et purifiée au feu de la tribulation, alla trouver les contentements sans fin. Son corps fut enterré en la grande église de La Coste, au tombeau de......

Sœur Louyse de Salignon est décédée le 9 novembre 1651, à quatre heures du matin, et enterrée la premiere au nouveau

monument de l'église, lequel enterrement se fit à quatre (heures) du soir, officiant le R. Pere Arbaleste, predicateur récollet, qui l'avoit assistée a son dernier passage et confessée. Laditte Dame de Salignon a vescu en religion 27 ans avec une grande probité ; elle estoit d'une vie exemplaire, jamais oyseuse, mais tousjours occupée, tres dévote au tres sainct Sacrement de l'autel ; et une marque de sa dévotion, c'est l'affection qu'elle avoit d'entendre plusieurs messes ; car tout autant qu'il s'en disoit dans la chapelle, autant en entendoit-elle, si l'obédiance ne l'empeschoit. A laquelle obédiance elle estoit fort punctuelle. Elle avoit d'ordinaire son rosaire à la main et le disoit tant qu'elle pouvoit, quelquefois deux et trois fois par jour. Se cognoissant moribonde, elle fit sa confession généralle audit P. Jacques, qui a assuré qu'il avoit eu peine de trouver mattiere de luy donner l'absolution. Pandant le reste de sa maladie elle fit voir sa dévotion et l'amour qu'elle avoit pour son Dieu et pour la glorieuse Vierge, laquelle elle invoqua tant que la parole luy fut libre. Et ne pouvant plus parler, elle tesmoigna par des signes extérieurs sa dévotion. Et ainsi comme elle avoit vescu religieusement, elle y est morte apres avoir reçeu tous ses sacrements et tousjours assistée de ses cheres sœurs, lesquelles firent voir leur charité en son endroit.

Sœur Gabrielle de Revel décéda le 12 mars 1661. Ceste bonne religieuse avoit mené une vie toute languissante ; son corps estoit un objet qui donnoit de la compassion ; et quoyque traitée avec tous les soins possibles (les médecins, apoticaires et chirurgiens estant employez pour l'ordinaire a la martyriser par leurs remedes extraordinaires), jamais elle ne put recouvrer la santé. Se jugeant proche de sa fin, elle se désapropria généreusement de tout ce qui luy avoit esté accordé pour s'ayder en ses infirmités ; et après avoir fait sa confession généralle et reçeu les saincts sacrements avec une dévotion particuliere, elle rendit son ame a Dieu. Elle fut assistée par le R. P. Jacques, récollet, et est enterrée au tombeau commun des religieuses.

Sœur Eléonor Dalivet est décédée le douzième février 1662, environ une heure après midy, qui estoit le dimanche de la

Sexagésime. La mort de ceste bonne religieuse servit de prédication tout le temps du carnaval. Elle fut mise au tombeau commun des religieuses le lundy matin avec les cérémonies accoutumées.

Sœur Antoinette de Puvezin, après une maladie assez longue, suivie ensuite d'une fièvre continue de trante-trois jours, s'endormit au Seigneur le trantieme aoust 1662, agée d'environ trante deux ans. Elle souffrit ses langueurs comme aussy les rigueurs de la fièvre avec une grande résignation a la volonté de Dieu ; elle reçeut par deux fois le tres adorable Sacrement avec une dévotion bien particulière. Proche de la mort elle se délectoit d'ouir parler de Dieu, de produire des actes de foy, d'espérance et d'amour. Comme Monsieur de Germanieux qui l'a tousjours assistée, comme le directeur et confesseur ordinaire du Monastère, luy présentoit le Crucifix, escoutant attentivement les paroles dévotes que ce pieux prestre luy disoit, elle respondoit : Monsieur Germanieux, je verray bien tost au ciel Jésus Christ. Pandant qu'elle estoit en santé, elle estoit pour l'ordinaire des premieres au chantoir pour y chanter l'office divin, ce qu'elle faisoit avec dévotion et une grande modestie. Sa mort fit verser des larmes a toutes les Dames religieuses, qui la regrettent avec des ressentiments tres particuliers.

Sœur Claudine de St Just de Puvezin a esté élevée en ce dévot Monastere depuis l'age de huit ans. Elle print l'habit du sacré ordre de Citeaux le 25 juillet de l'an mil six cent cinquante deux, et après avoir vescu avec les vénérables Dames dans une grande douceur et simplicité, Dieu la retira du monde et de la religion pour la colloquer au séjour céleste, le cinquiesme octobre 1662. Dans sa maladie elle fit paroistre une grande soumission à la volonté de son souverain et conformité à ses saincts décrets pour ce qui regardoit sa mort.

L'an mil six cent soixante-quatre, le dixieme aoust environ midy, mourut tres religieusement la vénérable sœur Hélène du Savel, religieuse du dévot Monastère de Saint Just de Romans, de l'ordre de Citeaux. Ceste vénérable Dame a esté presque pandant tout le temps qu'elle a vescu un objet de

souffrance et de patiance, Dieu l'ayant esprouvée par diverses afflictions soit de l'esprit soit du corps. Elle estoit fort amoureuse de la saincte Oraison, assidue à la méditation des souffrances du bon Jésus, auquel exercice elle profitoit grandement. Elle se plaisoit tres fort à la lecture des bons livres qu'elle retenoit, ayant une mémoire présente de ce qu'elle avoit leu, et aux conversations et aux entretiens elle se servoit tres bien de sa lecture. Elle estoit amye de la retrete et solitude ; elle estoit rarement au parloir. Nonobstant ses presque continuelles maladies et infirmités elle assistoit d'ordinaire à l'office divin, avec un recueillement et modestie si particuliers que toutes les Dames la considérant estoient portées et stimulées de l'imiter. L'amour qu'elle avoit pour Dieu et pour tout ce qui touchoit et regardoit son service ne se peut bonnement expliquer. Ceste pieuse patiante et souffrante Dame ayant désiré dez lon temps de venir demeurer au Monastère de Laval Bressieux, où sa chere sœur Madame du Savel (à présent abbesse) estoit, elle en obtint la permission du Seigneur Révérendissime Abbé de Citeaux, général de tout l'ordre, et l'agrément de Madame de St Just son abbesse. Elle y fut amenée toute malade et abattue de langueurs. Croyant trouver du soulagement à ses maux, elle fut conduite à Aix en Savoie pour y prendre les bains. Auquel lieu elle endura des douleurs sy grandes, mais avec une patiance sy extraordinaire, qu'elle donnoit de l'amiration à ceux qui la venoient visiter.

Sy bien que ces maux augmentant il fallut la ramener en ce Monastère pour souffrir encore de nouveaux tourmens, car il fallut appliquer et le fer et le feu a un abscès qu'elle avoit au desfaut des rains. Elle fit voir en tous ces tourmens et genre de martyre une héroïque patiance, disant quelquefois : Hélas ! il m'a bien servy d'avoir fait mes méditations pendant ma vie sur la flagellation de mon bon Maistre Jésus. Sa fin estant proche, elle reçeut tres devotement le tres sainct Sacrement, demanda pardon à son abbesse de St Just comme aussy a toutes les Dames de ce dévot monastère, les remerciant des charités qu'elle avoit reçeues d'elles. Elle demanda l'Extrême-Onction, qu'elle reçeut avec une présence d'esprit comme si elle

eust esté en parfaite santé. Ses derniers entretiens n'estoient que de Dieu et du paradis. Une Dame religieuse la pria de se souvenir d'elle devant Dieu, elle respondit fortement, tesmoignant la foy qu'elle avoit : Madame, Madame, nous sommes tousjours devant Dieu (response tres belle de ceste pieuse religieuse). Une autre Dame s'approchant d'elle un peu avant sa mort luy dit : ma sœur, vous voilà comme Jésus-Christ sur la croix. Ha ! (dit la patiante) non pas hélas ! Jésus Christ estoit sur la croix innocent, et moy j'y suis criminelle comme le bon larron. Je reconnois mon Dieu et j'espère en sa miséricorde. Et après avoir produit plusieurs actes de foy, d'espérance et d'amour, par paroles et par signes au dernier moment, elle rendit sa bénite ame a son créateur, le jour de saint Laurant martyr. Elle fut assistée en ce dernier moment par le R. P. Jacques Arbaleste, récollet, qui l'avoit souvent visitée et qui l'avoit entendüe en confession plusieurs fois, et particulierement une confession qu'elle fit une heure avant que de mourir. Ceste vraye martyre et vierge laissa à toutes les Dames de ce Monastère un exemple tres expres de religiosité, de patiance et de conformité à la volonté de Dieu. Elle fut pleurée et regrettée de toutes, et particulierement de la révérende sœur Jeanne du Savel, sa chere et aymée sœur, abbesse du Monastère. Son corps repose au tombeau commun dudit Monastère avec les corps des autres Dames qui y sont ensépulturées, et pour son ame, je croys pieusement qu'elle est au au ciel avec les bienheureux.

Visites du monastère de Laval par les Seigneurs révérendissimes Abbés de Citeaux.

Le monastère de Laval-Bressieux reçut, soit avant, soit après son transfert à La Côte St-André, des visites assez régulières des abbés généraux de Citeaux, ou de leurs vicaires généraux. La première que nous trouvions mentionnée dans un mémoire, écrit à la fin du siècle dernier et joint à notre manuscrit, eut lieu en 1597, au mois d'octobre. Elle fut faite par Messire Edmond de la Croix, abbé général de Citeaux, qui ordonna aux religieuses

de se retirer à la Part-Dieu, ou dans la ville la plus proche, afin de ne plus être exposées aux maladies et dévastations qui avoient jusqu'à ce jour fundu sur elles. *Dans une autre visite faite en 1708, Mre Nicolas Boucherat renouvela le même ordre et nomma pour le faire exécuter Guillaume Férand, prieur de Bonnevaux et son vicaire général en Dauphiné. La troisième de celles que cite le même mémoire est la première dont parle le manuscrit. Elle nous parait assez importante pour que nous en donnions le procès-verbal en entier :*

Le tres Révérend Seigneur et Père en Dieu Claude Vaussin ayant esté esleu par le chapitre de la noble Abbaye de Citeaux pour général de tout ce florissant Ordre, les premières pensées qu'il eut furent de faire une visite généralle de toutes les Abbayes et Monastères, afin de voir tous ses enfants et pouvoir leur ordonner des moiens facilles pour arriver à l'observence et garde de leurs vœux et promesses faites à Dieu. A ces fins, estant sorti de Citeaux avec ses officiers et autres religieux pieux, dévots et zellés a l'observance réguliere, il commença sa visite par les Monastères et Abbayes de Bourgogne et de ceux la il passa en la province de Daulphiné et arriva au bourg de La Coste St André le 28me d'octobre 1647, pour y visiter ses cheres filles religieuses de Laval Bressieux. Apres avoir visité le tres sainct Sacrement, fait le scrutin des Dames et donné a la révérande abbesse la bénédiction qu'elle n'avoit reçuë despuis sa promotion, il laissa la charte cy après escrite.

Acte de visite du Révérendissime Général de Citeaux.

A la gloire de Dieu et a l'honneur de la tres saincte Vierge mère de son fils.

Nous frere Claude Vaussin, abbé de Citeaux, docteur en saincte théologie de la faculté de Paris, premier conseiller du Roy en son parlement de Bourgogne, chef et supérieur de tout l'Ordre dudit Citeaux, ayant l'entier pouvoir du chapitre général d'iceluy, scavoir faisons qu'en l'acte de Nostre visite faite en l'Abbaye de Laval Bressieux de nostre Ordre de Citeaux en Daulphiné, transféré au lieu de la Coste Sainct André,

nous y avons trouvé dix neuf religieuses, toutes lesquelles, a notre grande consolation, vivent en l'observence de leurs vœux, en paix, union et charité sous la conduite tres heureuse de Nostre tres chere fille en Nostre Seigneur révérende Dame Françoise de Bocsozel, abbesse dudit monastere, par les soins et labeurs de laquelle l'estat spirituel et temporel d'iceluy se va réparant et advençant de plus en plus, dont nous avons subjet de loüer Dieu. Et afin que par les observances régulieres de nostre sainct Institut elles soient encouragées a s'acheminer en la voye de la pertection religieuse qu'elles doivent embrasser, nous avons selon le don de Nostre charge prescrit par Nostre charte de visite les articles suivants, lesquels nous leur ordonnons de garder.

En premier lieu, d'autant que l'office divin est la principale fonction de Nostre St Institut, et qu'elles se doivent conformer aux us, coutumes et constitutions de Nostre Ordre de Citeaux, duquel elles font profession, et qu'il est contraire a icelles de dire les Matines le soir, nous leur ordonnons de les dire le matin. Lesquelles se sonneront a quatre heures et demi du matin au plus tard ; ce qu'elles commenceront de faire incontinant apres la feste de la Toussainct prochaine. Apres les Matines et Laudes de Nostre Dame, elles feront demye heure de méditation et pareillement apres Complie. Et parce qu'elles n'ont pas de livres de chant, ny bréviaires, ny autres livres a l'usage de Nostre Ordre, nous leur baillons le temps d'un an et demy ou de deux ans pour s'en pourvoir, apres lesquels elles seront obligées de garder punctuellement les cérémonies, us, coutumes, uniformité et simplicité de Nostre dit Ordre, avec la psalmodie et maniere prescrites par Nostre dévot Père St Bernard, tant en ce qui est de l'office divin qu'en la messe conventuelle. Cependant elles continueront de la celébrer avec l'attention, la révérance et intention requises et y estre assiduës a toutes les heures, sans qu'aucune s'en puisse absenter sans nécessité, maladies, affaires, permission et cause légitime.

Auparavant la messe conventuelle elles chanteront l'antienne *Sub tuum præsidium* et après ce diront la collecte *Pietate* ; a

l'élévation du corps de Nostre Seigneur, *O salutaris hostia*, et le soir, l'antienne *Tu Domine universorum* avec les collectes accoutumées.

Le dimanche des Rameaux au chapitre se publiera l'excommunication accoutumée en Nostre Ordre et toutes donneront a la Dame abbesse, le jeudi sainct, le mémoire ou inventaire de tous les meubles et choses qu'elles possedent en leur particulier.

Pour faciliter la consolation intérieure et la tranquilité de leurs consciences, leur seront présentés et donnés par la Dame abbesse, trois ou quatre fois l'année, des pères confesseurs extraordinaires de Nostre Ordre si faire se peut, ou d'autres selon le sainct consil de Trante. Aux quels et au pere confesseur ordinaire nous donnons dez a présent comme a lors tout pouvoir d'entendre et d'absoudre en confession les dictes Dames abbesse et religieuses.

La visite des chambres des religieuses se fera tous les jours le soir apres leur retraite par la dame abbesse, prieure, ou par celle qui présidera. Sera faite la scrutain d'une chacune des dictes religieuses chaque mois par la Dame abbesse, pour voir s'il y a quelque livre illicite, necessité ou chose messéante a la profession religieuse.

La closture réguliere sera tousjours si étroitement observée qu'il ne sera permis à la Dame abbesse ny a d'autres d'introduire aucune personne de quelque qualité, condition ou sexe qu'elle soit dans l'enclos régulier, hors la nécessité, affaires, ouvrage ou maladie, sauf la permission de Nostre S[t] Père le Pape ou la Nostre expresse. Les religieuses ne se présenteront point aux portes du Monastere en sorte qu'elles puissent estre veües par les séculiers ; lesquelles portes seront fermées en hivert à nuit close, et en esté à neuf heures au plus tard.

Quand il y aura quelques novices capables d'estre receües a profession réguliere, la Dame abbesse aura recours a Nostre Vicaire, ou a Dom prieur de Bonnevaux, selon qu'elle jugera plus a propos pour éviter les frais. Donnons dez a present tout le pouvoir de vacquer a ceste action a celui d'entre eux qu'elle aura nommé et appellé, ou qu'elle trouvera plus como-

dément, a condition que celles qu'il recevra promettent de garder la closture perpetuelle et qu'elles ayent les autres qualités requises par le sainct consil de Trante et par les constitutions de Nostre Ordre.

Afin de satisfaire a leur dévotion elles prendront pour patrone la tres Ste Vierge Marie, Mere de Dieu, comme protectrice de Nostre Ordre. Célebreront la dedicace de leur église le 17me jour d'octobre, auquel eschet et se fait celle de Nostre abbaye de Citeaux, mere commune de tout l'Ordre.

Et d'autant que le silence est un des devoirs de la disipline monastique tant recommandé par Nostre saincte regle, elles seront soigneuses de le garder dans tous les lieux réguliers et aux heures accoustumées, signamment pendant le service divin, selon qu'il est prescrit par les constitutions de Nostre Ordre. Et a ce que nul défaut, tant petit et léger soit il, les puisse divertir de l'union que les parfaites espouses doivent avoir avec leur divin Espoux, elles s'entretiendront de discours pieux et spirituels parmi leurs colloques et conférences.

Leur recommandant de toute Nostre affection de continuer leurs exercices spirituels et pratiques régulieres de Nostre St Institut, la célebration de l'office divin avec les cérémonies, révérences et conditions requises, l'observance de leurs vœux et de la regle de St Benoist, signamment de la closture perpétuelle et de la communauté de vie, sans laquelle le salut des ames religieuses est en péril, les méditations et oraisons, le silence ordonné par Nostre Ste Regle, les jeusnes ecclésiastiques et de l'Ordre, les fréquentes confessions et communions, l'occupation tant intérieure qu'extérieure, la letture des bons livres nommément pendant les réfections, les proclamations, les repréhensions et corrections capitulaires, la fuitte de trop grandes conversations et colloques séculiers, et des plus petits et légers manquements qui les pourroient divertir de l'union continuelle avec Dieu, la pureté de l'ame et du corps, et autres exercices accoutumés en Nostre Ordre, comme moiens plus propres pour se rendre agréables et dignes espouses de Jésus-Christ.

Et de mesme que nous avons par Nostre examen et scrutain

recognu la bonté, la charité et l'affection maternelle de la Dame Abbesse envers ses bonnes et vertueuses filles qu'elle ayme et chéry si tendrement. nous les exortons pareillement de toute l'abondance de Nostre cœur a luy continuer leurs devoirs de soumission, respect et obeyssance filialle, et toutes ensemble respectivement de s'avancer au chemin de la perfection religieuse, a laquelle leur vocation les oblige, par les observances régulieres de Nostre S[t] Institut, et d'estre avec persévérance continuellement unies a leur Espoux céleste par les effets d'une mutuelle dilection entre elles et de la charité qui est le lien de la perfection.

Finalement elles continueront leurs prieres, bonnes œuvres, dévotions et sainctes communions pour les nécessités de Nostre mere la S[te] Eglise et pour la conservation de Nostre tres S[t] Père le Pape, pour la santé et prospérité de sa Majesté tres chrestienne, de sa maison royalle et de tout son royaume, pour Nous et pour le bon gouvernement de Nostre Ordre, priant le Créateur leur continuer l'abondance de ses graces et sainctes bénédictions.

Feront lecture de la présente charte de visite chacun mercredy ou vendredy des quatre temps de l'année.

Donné, leu et publié en Nostre Monastere de Laval Bressieux, sous nostre souscription, celle de Nostre secretaire et imposition de Nostre contreséel, ce dernier du mois d'octobre 1647.

Parmi les visites qui eurent lieu par la suite, se trouvent mentionnées celles du vicaire général de l'ordre pour le Dauphiné, Dom Lazare Languet, en même temps abbé de St-Sulpice (1727), de Claude de Rigoley, vicaire général de tout l'ordre de Citeaux (1732), et enfin de Lambert Bolichon, visiteur en Dauphiné (1751).

Des Religieuses et forme de la profession.

La liste des novices de l'abbaye donne en 1622 et le 10 d'avril, le nom de la sœur de Laygue, qui fut, en 1643, nommée abbesse du monastère de Bon, au diocèse de Belley, et accompagnée par sa propre abbesse, Françoise de Bocsozel, lorsqu'elle alla prendre possession de son abbaye.

Sur la même liste nous ne lisons que les noms les plus illustres

du Dauphiné, comme ceux de Virieu, de Revel, de Maubec, de Bocsozel, de St-Paul, de Chabons, etc., etc. Le Lyonnais lui-même fournit à Laval-Bressieux des religieuses sorties de ses plus nobles familles.

Les pieuses personnes, qui renonçaient au monde pour venir servir Dieu au milieu des privations qu'offre la vie monastique, prononçaient, au moment de leur profession, une formule semblable à la suivante, extraite de notre manuscrit :

Je, sœur Louyse de Bocsozel, promets stabilité et conversion de mes mœurs, pauvreté, chasteté et obédiance, selon la regle de S[t] Benoist, abbé, devant Dieu et ses Saincts, desquels les reliques sont en ce lieu et Monastere qui s'appelle Nostre-Dame de Laval Bressieux, ordre de Citeaux, a présent transferé a La Coste Sainct André, édifié a l'honneur de la tres Saincte Vierge, mere de Dieu, et de Sainct Bernard, sous la cloture, et en présence de Don frere Estienne de Michas, prieur de Bonnevaux, délégué de Monseigneur le Révérendissime Abbé de S[t] Sulpice, frere Nicolas le Gout, vicaire en la province de Daulphiné de Monseigneur le Révérendissime Abbé et général de Citeaux, Claude Vaussin, et de Vous, ma Révérende Mere, Madame Françoise de Bocsozel, abbesse de ce Monastere. (Le 26 juin 1654).

Abbesses depuis 1617 et conclusion.

Françoise de Bocsozel, que nous avons vu nommer abbesse en 1617, se démit volontairement, en 1661, en faveur de Jeanne d'Arzac-du-Savel, qui lui succéda. Les autres abbesses, qui gouvernèrent Laval-Bressieux jusqu'en 1791, furent Esther de Chabons nommée en 1679, Catherine de la Porte-de-Bocsozel, en 1714, Catherine du Gast, en 1750, et Marguerite de Boissac, le 23 décembre 1763 [1].

Plusieurs années avant que la tempête révolutionnaire éclatât, Laval commença à se dépeupler. La mort frappait dans les rangs

1. *Mémoire joint au manuscrit.*

de ses religieuses et, dès 1777, aucune novice ne vint prendre la place de celles qui quittaient leur cellule et leur stalle au chœur de l'église, pour aller chanter au ciel les louanges de celui qu'elles aimaient et avaient béni sur la terre. Le 15 avril 1791, l'abbesse envoyait au district de Vienne la liste des religieuses de sa maison, liste signée par le maire, Rocher. et la municipalité de la Côte. Nous y trouvons les noms suivants : Marie-Marguerite de Boissac, abbesse, Marie-Magdeleine Collomb de Batines, Jeanne-Marguerite de Riverie de Curcieux, Thérèse de Charconne-Beaudinné, Marie-Laurence de Chappuis, Marie-Catherine de Monts-de-Savasse, Henriette de Montluel et Catherine Cusset, sœur converse. Toutes déclarèrent préférer continuer à vivre en communauté et rester dans leur monastère. Le 10 mai suivant, les administrateurs du même district se présentèrent pour visiter l'abbaye et constater la véracité des déclarations qui leur avaient été envoyées. Bientôt ils y revinrent briser les grilles, derrière lesquelles ces saintes filles étaient venues chercher un abri contre le monde et demandaient à vivre dans le service de Dieu. On assigna à l'abbesse 230 livres, aux autres religieuses 175, et à Catherine Cusset 87 livres 10 sols de pension annuelle et à titre d'indemnité. Le cœur brisé de douleur, les religieuses se retirèrent dans leurs familles, pour y mourir fidèles à leurs vœux 1.

L'abbaye ne s'est point relevée de ses ruines, quand la paix religieuse eut été rendue à la France, et il n'en reste plus que des souvenirs.

A. LAGIER.



1. *Registres des professions et décès des religieuses de Laval-Bressieux et autres pièces jointes au manuscrit. Voir en outre la brochure de M. Emm.* PILOT : Abbaye de Notre-Dame de Laval-Bénite de Bressieux ; *Grenoble, Drevet, 1873.*

MGR LE CAMUS

CARDINAL, ÉVÊQUE DE GRENOBLE DE 1671 à 1707

Notes pour servir à sa biographie écrites par lui-même.

A M. l'abbé Ulysse Chevalier, secrétaire du Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence.

Monsieur l'abbé,

J'ai enfin trouvé quelque chose qui me paraît digne de votre excellente revue.

C'est une lettre, malheureusement incomplète (il manque la fin, la signature et l'adresse), de Mgr. Le Camus, évêque de Grenoble et cardinal, à un autre évêque. Consulté sur ce qu'il avait fait pour régénérer son diocèse, réformer son clergé et gagner la réputation de sagesse, de prudence et de sainteté qu'il s'était acquise, l'évêque de Grenoble raconte d'abondance, au courant de la plume, sans beaucoup d'ordre et de méthode, mais avec un grand luxe de détails, sa vie épiscopale depuis trente-cinq ans. Evidemment ces pages sont écrites de premier jet ; elles manquent de classification ; mais elles me paraissent, malgré cela, pleines d'intérêt, et je les ai lues avec un profond sentiment de respect et d'admiration. Quelle vie austère et utile ! Quelle charité ! Quels travaux quotidiens, patients, et au milieu de quelles difficultés !

Ce diocèse qui n'a pas été visité par un seul évêque depuis trois cents ans ! Ce clergé corrompu, ignorant, tellement mauvais qu'il faut chasser soixante curés, alors qu'il n'y a pas même un séminaire pour en former de nouveaux ! Ces sacrements tellement ignorés, que personne, jeunes ou vieux, en dehors des grandes villes, n'y a reçu la confirmation !

Ce voyage de dix-huit mois sans interruption, à travers toutes les paroisses, pour faire dans chacune le même travail monotone, à la fois d'examen et de reproches ; ces notes écrites, prises chaque jour, sur le matériel et le personnel, sur les ecclésiastiques et les laïques, etc., etc.

Quel jour ouvert sur les difficultés, la pauvreté, les misères de l'époque. Ne serait-ce que le laps énorme de temps (quinze ans) écoulé entre l'arrivée du prélat et la visite qu'il fait du chapitre de sa cathédrale. Ou je me trompe, ou ce fait seul nous montre quel esprit de résistance et de révolte animait toutes les têtes à cette époque.

Et combien je regrette la perte des dernières pages de cette belle lettre. Mgr. Le Camus devait y parler des protestants, des nouveaux convertis de par les édits et les rigueurs de Louis XIV, et aussi sans doute des tentatives d'hérésie qu'il avait combattues dans son diocèse ; peut-être de la fameuse

Mme Guyon, qui avait habité quelque temps à une demi-lieue de Grenoble et qu'il en avait, dit-on, fait partir.

Malheureusement j'ai bien peu d'espoir de retrouver jamais ces dernières pages, car les premières me sont parvenues de la manière la plus banale, dans un lot considérable d'autographes et de dossiers de toute provenance, de toute nature, de toutes les dates, quoique tous relatifs au Dauphiné, réunis pour moi, pièce à pièce, par un libraire de Paris. Depuis bien des années ce correspondant, spécialiste fort instruit, met à part tout ce qu'il rencontre de Dauphinois, bon ou mauvais, et quand il en a fait un lot assez considérable, il me l'expédie. Mais il n'y fait presque jamais entrer quelque chose qui lui paraisse important et, si la lettre du Cardinal eut été complète, elle n'y aurait assurément pas figuré.

J'ai vainement fait appel aux souvenirs de mon libraire, au sujet de cette pièce: il n'a rien retrouvé dans ses cartons ni dans ses souvenirs. Je crois donc qu'il nous reste une seule chance, bien faible, de découvrir la fin, c'est de publier le commencement. Peut-être quelque lecteur en sera-t-il frappé et nous mettra-t-il sur la voie.

J'oubliais de vous dire que l'attribution de la lettre, bien que la signature manque, n'est pas douteuse. J'ai bien des lettres autographes signées de Mgr. Le Camus et, quand on a vu une seule fois sa singulière écriture, il est impossible de s'y tromper. Je crois même qu'il est impossible de l'imiter, tant elle est originale.

Quant au prélat qui avait interrogé le cardinal, quel est-il? Je n'ose pas me prononcer, car je ne suis pas assez versé dans l'histoire ecclésiastique de notre pays. Mais vous n'aurez certainement, Monsieur l'abbé, aucune peine à résoudre ce petit problème, en vous rappelant la phrase dans laquelle l'évêque de Grenoble félicite son correspondant d'occuper un siège où la moitié de ses prédécesseurs ont conquis le titre de saint ou tout au moins celui de bienheureux. Les évêchés de France desquels on pouvait, même au commencement du 18e siècle, porter ce témoignage ne doivent pas être assez nombreux pour que le choix soit difficile, et la Gallia Christiana, *qui vous est familière, ne vous laissera bien vite aucun doute.*

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma respectueuse considération.

CHAPER.

†

A Grenoble, ce 28 octobre 1705.

C'est uniquement, Monsieur, pour déférer à vos ordres que je vous écris sur un sujet où il me paroist que vostre pénétration va plus loin que l'expérience de trente cinq ans d'épiscopat ne m'en a pu apprendre.

Vous avés très grande raison de dire que, pour établir le bon ordre dans vostre diocèse, il faut commencer par soi mesme et par le règlement de sa maison. Le peuple a tousjours les yeus ouverts sur la conduite de son

pasteur et de ses domestiques, et l'exemple faict beaucoup plus d'impression sur les esprits que la parolle. Le Concile de Trente, qui est nostre dernière règle et proportionnée à nostre temps, veut de la modestie dans les ameublements, dans l'équipage, dans les habits, dans les livrées, dans la table des prélats. Le jeu, le comerce avec les femmes, la chasse, les fréquens voiages à la Cour affoiblissent beaucoup les bonnes résolutions qu'on a prises et sont tout à fait contraires à nostre état. J'ai cru devoir faire lire à ma table, pour éviter les discours inutiles ou profanes et de médisance. L'oraison tous les matins, la recollection touts les soirs, la confession toutes les semaines, et la messe touts les jours, s'il se peut, sont les moiens communs pour se soutenir, avec la lecture spirituelle d'une demie heure. Je ne parle point des mortifications et des pénitences : c'en est une grande que l'uniformité d'une vie chrétienne et, come dit un grand saint, la pureté dans le cœur, la vérité dans la bouche et l'uniformité dans la conduite est la règle qu'un évêque doit suivre.

Pour ce qui regarde les domestiques, il en faut un certain nombre, conforme et proportionnée à sa dignité, ni trop, ni trop peu. La livrée, soit de la famille, soit épiscopale, doit être propre et modeste. J'ai défendu à mes domestiques le jeu, le cabaret, et l'entrée des femmes dans les chambres et dans les offices. Je les fais prier Dieu dans ma chappelle le matin et le soir; ils se confessent touts les mois et communient de l'avis du directeur. Je ne souffre ni juremens ni querelles; un des aumoniers leur faict un catéchisme touts les dimanches après souper; ils entendent la messe du matin avant leur travail; on leur lit, les dimanches avant la messe, un abrégé de doctrine très court, qu'on lit touts les dimanches dans les parroisses du diocèse. Touts les soirs, après la prière, l'on ferme les portes de la maison ; on m'en apporte les clefs, qu'on ne rend qu'après que la messe est dite. J'ai dressé un règlement particulier pour la haute et la basse famille, que je fais lire touts les six mois une fois. Je fais aprendre à lire et à écrire aux gens de livrée. On met des livres de piété, come la Vie des sants et autres, pour les occuper et on les engage à faire des bas. Les vauriens ne peuvent s'assujectir à un pareil règlement et sortent bientost de la maison; les autres s'y accoutument et se forment insensiblement dans la piété. Je deffens au suisse et au valet de pied de rien prendre des curés et autres qui veulent me parler.

Pour ce qui regarde le diocèse, je me fis une règle en y entrant de parler peu et de ne rien déterminer que je n'eusse écouté touts ceus qui pouvoient m'instruire sur l'état du diocèse et que je n'eusse vu toutes choses par moi mesme, soit dans les villes, soit dans les villages, dans une première visite; et je me suis très bien trouvé de cette conduite. Cela faict qu'on ne se repend pas de ce qu'on a réglé trop promptement et sans bien connoistre les esprits et l'état du diocèse.

Je n'ai point cru devoir vendre les charges de justice qui dépendent de moi come seigneur de la ville. Mon secrétaire, à qui je donne des gages, c'est un de mes aumoniers, a une défense expresse de rien prendre pour quelque expédition que ce soit.

Pour pouvoir faire l'aumône à la ville et à la campagne et dans les biens où je prends la disme et où je suis seigneur, j'ai taché de ne me point endebter et de règler ma dépense en sorte que les pauvres eussent la part des biens d'Eglise qu'on ne peut leur oster sans injustice.

J'ai cru avec raison quil ne falloit ni visiter ni rien règler dans les villes, soit pour les chapitres, soit pour les communeautés, avant que d'avoir faict sans contradiction tout ce que je croirois nécessaire pour les villages et pour les curés, et j'ai laissé d'abort confesser touts ceus qui avoient esté approuvés par mon prédécesseur, pour éviter la révolte des religieus.

Vostre diocèse, Monsieur, a eu très souvent de bons évêques ; il y en a plus de la moitié dépuis l'établissement de vostre église reconnus dans toute l'Eglise pour saints 1, et vous pouvés dire : *Filii sanctorum sumus.* Ainsi je ne doute pas que vostre diocèse ne soit en meilleur état sans comparaison que le mien, qui estoit en friche depuis plus de trois cent ans qu'aucun évèque n'y avoit fait une visite générallé. Pour moi, outre l'abrégé de doctrine que j'envoiai dans chaque paroisse pour lire touts les dimanches, je pris deus bandes de religieus, chacune de quatre, pour prévenir de quinze jours les parroisses que j'avois résolu de visiter ; qui leur feroient le catéchisme, disposeroient par la confession et par l'instruction tout le peuple à recevoir la confirmation, car vieus et jeunes n'avoient jamais entendu parler de la confirmation. Je partageai mon diocèse en trois, résolu de visiter cent parroisses chaque année; et je demeurai un jour dans chacune, soit pour la visite des ornemens, réparations d'églises, de cimetières, vases sacrés, missels, fons baptismaus, en dresser, en publier les ordonnances nécessaires, et examiner la capacité des curés et leur faire faire le catéchisme en ma présence, et m'informer de leurs mœurs en parlant aus hommes et femes en particulier, et mettant le tout par écrit; et à demander aus curés s'il ny avoit aucun scandale dans les parroisses, soit adultères, concubinages, séparation de femes d'avec leurs maris, profanations des festes, procès que je tachois de terminer ou de leur faire passer des transactions 2 et convenir d'arbitres. Le curé avoit faict une liste des pauvres et avoit préparé pour une pistolle de sel 3, que je faisois distribuer à mes depens dans chaque parroisse.

1. *En parcourant la* Series episcoporum ecclesiæ catholicæ *du P.* Gams, *on se persuadera aisément à cet indice qu'il s'agit de la métropole de Vienne, dont le titulaire était depuis 1694 Armand de Montmorin.* — *U. C.*

2. *On voit encore, sur le haut d'une montagne du canton de La Mure, appelée Brame-Farine, une grande borne en pierre qui, d'après la tradition, avait été placée par le cardinal en personne pour servir de limite entre les paturages que plusieurs communes se disputaient depuis bien des années. Ces contestations amenaient chaque automne des rixes entre les bergers de ces communes ; plusieurs procès étaient engagés à ce sujet ; l'intervention de l'évêque avait eu pour résultat, dit-on, de pacifier ces querelles héréditaires.*

3. *Une aumône en sel nous paraît singulière. Elle s'explique mieux quand on réfléchit que le Cardinal condamnait les aumônes en argent, et que des objets de première nécessité que l'on pouvait donner sans trop de difficultés, le sel était peut-être à cette époque le plus précieux. On n'ignore pas de quel*

J'avoüe que cette visite fust d'autant plus pénible que je la fis de tout le diocèse pendant dis huit mois sans discontinuer, mais qui m'a extrèmement facilité le règlement du clergé et des peuples de la campagne, par la connoissance que je pris et que j'écrivis en détail de tout ce qui se passoit; et il est certain que depuis ce temps là j'ai faict douze fois la visite de tout mon diocèse, sans trouver de contradiction.

Pour ce qui regarde la ville, je nommai avec moi des prêtres du clergé et des religieus les plus capables, pour examiner avec moi les religieus et les prêtres séculiers. A l'égard des Jésuites et des supérieurs des maisons dont la capacité m'étoit connüe, je me contentois de leur parler en particulier, de les engager à suivre les règles de s[t] Charles sur la pénitence, à ne point absoudre les usuriers et en un mot à garder tout ce qui étoit prescrit par le règlement imprimé avec mon approbation, que je leur faisois lire et promettre de l'observer. Sur les cas réservés, il y en a un sur lequel je ne permets jamais d'absoudre, c'est l'abus du confesseur ou du curé avec sa pénitente, suivant les bulles *Sollicitantes*. On ne peut exprimer combien il se passe d'abominations secrètes ausquelles on ne peut remédier que par cette voie.

Dans mon premier sinode, j'établis les conférences. Je partagai mon diocèse en archiprètrés de parroisses voisines, au nombre de huit ou dis. Je choisis le plus vertueux dans chaque canton pour y présider, pour visiter les parroisses de son canton, me rendre conte des meurs des curés et de l'exécution de mes ordonnances de visite, et leur donné des imprimés des questions qu'on devoit examiner une fois chaque mois sur la piété et sur la doctrine: cela a faict dans la suite un juste volume. D'abort j'envoyiois quelque habile homme de la ville tantost a une conférence, tantost a l'autre, pour les bien règler et juger de la capacité de chacun, où l'on mettoit son avis par écrit.

Le désordre étoit si grand dans ce diocèse que je fus obligé de chasser plus de 60 curés, et Dieu m'aidast en cette entreprise si hardie : aucun ne me résistat et je trouvé des prêtres pour remplir toutes ces places. J'en changai d'autres, moins coupables, dans des parroisses très éloignées de la leur, pour les tirer de l'occasion où ils étoient.

Je fis faire des retraites de dis jours dans mon évèché de touts les prêtres du diocèse, le tout à mes dépens, cinquante à chaque retraite. Le feu abbé de la Pérouse et moi fesions chacun une conférence par jour; on leur donnoit la liberté de se choisir des confesseurs, et en trois retraites

impôt considérable le sel était frappé, avec quelle rigueur cet impôt (la gabelle) était exigé ; on allait jusqu'à détruire les sources salées qui surgissaient en quelques points de nos montagnes, soit en y amenant d'autres sources pour les délayer, soit en les canalisant souterrainement jusqu'au confluent d'un ruisseau, afin d'empêcher les pauvres gens de venir y puiser de l'eau pour faire la soupe. Aussi la gabelle était-elle odieuse, et d'autant plus que la privation de sel engendrait certaines maladies. Un cadeau de sel était donc particulièrement utile aux pauvres gens et ce choix témoigne de l'esprit à la fois charitable et pratique du prélat.

par an, tout le diocèse y passast en deus ans [1]. Je les ai continué dis années de suite ; cela a beaucoup servi aus vieus prêtres, si difficiles à corriger et si peu instruits de leurs devoirs : *Arbores autumnales, eradicatæ, bis mortuæ*, etc. Il faut beaucoup conter sur les nouvelles plantes. Cela m'obligea à faire deus choses dans la ville : l'une, de faire bâtir et ériger 4 cures dans la ville, où il n'y en avoit qu'une, composée de trente mil hommes ; jugés s'ils étoient bien servis.

L'autre de bâtir et fonder un séminaire. Je suis obligé touts les ans d'en entretenir dis huit à mes dépens ; la pauvreté étant si grande en ces quartiers, que sans cela je manquerois de sujets. J'y ai uni un bénéfice qui fait subsister les directeurs : ce sont les PP. de l'Oratoire. Je ne donne la tonsure qu'à 24 ans, après avoir été six mois touts les dimanches à une conférence sur l'estat et les obligations des ecclésiastiques, et un mois de retraite dans le séminaire avant que de recevoir la tonsure.

Je tiens deus ans les grands clercs dans le séminaire. Au bout de la première année, je donne le sous- diaconat, et dans la seconde le diaconat et la prêtrise, à ceus que les directeurs avec moi en jugeons capables ; et aussitost je les envoie ou vicaires ou curés, de peur qu'ils ne s'affoiblissent par l'oisiveté, ou dans la ville étant dans des maisons séculières. Je les vas interroger une fois chaque mois pour les obliger d'étudier.

Je n'ai visité ma catédralle et mes chanoines qu'après quinze ans [2] et que j'ai cru mon autorité bien établie. Avant cela, j'allois touts les ans au chapitre général, où je préside, et leur représentois le plus efficacement que je pouvois les défauts que j'avois remarqué, soit dans les meurs, les habits ou dans l'office ; et l'on faisoit des règlemens conformes à ceus que j'avois faict dans mes ordonnances sinodales pour le reste du clergé.

Les curés touts les ans qui sont dans la ville m'apportent un état des pauvres honteus de leurs parroisses, car les autres sont renfermés dans l'hospital général que j'ai fondé, y joignant ce que mes prédécesseurs avoient légué pour les pauvres. Sur les listes des curés de la ville on donne touts les dimanches à l'évêché du pain jusqu'à la concurrence de mil écus par an ; la fondation que j'en ai faite est à perpétuité. Les aumônes en argent ne servent de rien aus familles, et les maris s'en prévalent pour faire la débauche aus cabarets.



1. *Le diocèse de Grenoble renfermait donc environ 600 prêtres, non compris les réguliers.*
2. *Quoique le chiffre soit un peu effacé, je le crois certain, quelque extraordinaire qu'il paraisse.*

NOTICE

SUR L'ÉGLISE

DE NOTRE-DAME DU BOURG

ANCIENNE CATHÉDRALE DE DIGNE

(Suite).

Mais, soit que l'ouvrage entrepris sous le règne et grâce aux libéralités des Bérangers, comtes de Provence [1], eut été de

1. Les archives de l'ancien chapitre nous ont conservé une charte en parchemin, de l'an 1280, constatant, dit Gassendi, « la concession de la jurisdiction du Bourg faite au prévost A. (Antoine) par Raymond Bérenguier, le dernier du nom, en l'année MCCXXI, VIII idus Martii, estant lui-mesme au Bourg, en la place qui est devant l'église, en présence de L. (Lantelme), évesque de Digne et autres. Mais il est à noter que ce ne fust pas tant là une nouvelle concession qu'une confirmation d'autres précédentes. Car cette pièce porte notamment ces mots : «Recognoscimus « tibi A. præposito Dignensis Ecclesiæ, recipienti nomine Ecclesiæ dictæ, « bonæ memoriæ Ildefonsum quondam regem Arragonû et auum nos- « trum et Raymundum Berengarium quondam comitem Provinciæ donasse « et concessisse in perpetuum domino Deo et ecclesiæ Sanctæ Mariæ « Dignensis immunitatem et franchesiam et libertatem omnimodam, ita « quod ipse vel aliquis bajulorum suorum in Burgo vel pertinentibus ad « ipsum Burgum nullam justitiam, nullam violentiam, exactionem face- « rent vel etiam exercerent, » etc.

« En telle sorte qu'Ildefons ayant régné depuis 1162 jusqu'en 1196, et Raymond Bérenguier, son père, depuis 1151, et Raymond Bérenguier, comte de Barcelone et premier du nom,... depuis 1112, l'on voit à peu près de quelle ancienneté peuvent estre les premières concessions » (*Inventaire général des Titres et Documens de la prévosté de l'église cathédrale de Digne, fol. 6.* — Autographe de Gassendi, relié in-4°.)

Dans l'extrait d'une autre pièce, du 4 août 1230, dont il nous reste une copie « tirée fraischement, observe Gassendi, des archives d'Aix », il est dit que « Raymond Bérenger accorde au prévôt Guillaume et à l'église de Digne le *Salin*, qui était auparavant dans la ville et qui dès lors est transféré au Bourg ; Item, en outre, le droit de percevoir annu-

nouveau renversé par la main des hommes ou par toute autre cause inconnue, soit que l'entreprise commencée et poursuivie plus ou moins longtemps eût été forcément interrompue et abandonnée par suite d'événements majeurs (tels que ceux, entre autres, qui vers cette même époque avaient obligé l'évêque de Digne à quitter le Bourg pour aller se retrancher sur le rocher où fut bâtie plus tard la cathédrale actuelle de Saint-Jérôme) [1], toujours est-il que l'église de Notre-Dame éprouva une quatrième et dernière transformation.

Reprise sur un nouveau plan et continuée, durant tout le XIII[e] siècle, avec une activité et des intermittences variables, elle conserva dans ses lignes secondaires bien des détails qui rappellent l'architecture romane des périodes précédentes, mais elle reçut, dans son ensemble, des modifications considérables. Ainsi, dans le but d'économiser à la fois le temps et l'argent, l'architecte ne voulut pas sacrifier ce qui restait debout de l'édifice antérieur et il se borna à raccorder son travail à celui de ses devanciers, tout en se conformant au style et au goût de l'époque. C'est là ce qui explique certaines irrégularités qu'on remarque çà et là et dont il sera rendu compte dans la deuxième partie de cette étude. Le clocher fut avec raison l'objet d'une attention particulière : afin de le consolider et d'en assurer la durée pour une longue suite de siècles, on eut soin de le flanquer, à droite d'un contrefort qui s'élève jusqu'au deuxième étage, et à gauche d'un énorme massif de bâtisse d'une hauteur pareille et de plus d'un mètre d'épaisseur. Ce massif est percé, vers le bas, d'une fenêtre cintrée.

ellement six émines de sel *pour l'Œuvre du chapitre de ladite église* ; *sex eminas salis ad opus canonicæ dictæ ecclesiæ* ». Et au bas : « Extrait du registre *Viridis*, f° LXV, conservé aux archives du roy à Aix en Provence, collationné par moy cons[er] de sa Majesté audit[r] et archid[e] soubsigné Albert » (Même inventaire ms, fol° 22.)

Ces mots : *ad opus canonicæ dictæ ecclesiæ* semblent marquer que l'église de Notre-Dame était alors en voie de construction.

1. « Le château de Digne, dit Fr. Guichard, appelé avant 89 *castrum* ou *fortalitium episcopale*, avait été bâti par un des premiers évêques investis de la puissance féodale. Ce dut être vers la fin du XI[e] ou au commencement du XII[e] siècle, etc. » (*Essai sur le cominalat de Digne*, pp. 4 et 5.)

Les travaux ne furent terminés que dans les premières années du XIVe siècle, ainsi que nous l'apprend une inscription contemporaine, portant une date précise. Elle fait partie d'une peinture murale tracée sur la face intérieure du tympan de la porte principale, en mémoire de la consécration de l'église, mais aujourd'hui extrêmement détériorée. La fresque représente la Trinité : au sommet, Dieu le Père, au-dessous le Christ en croix et entre les deux le saint Esprit sous la figure d'une colombe. A droite et à gauche on distingue avec peine divers personnages, parmi lesquels un évêque en prière, et à côté de celui-ci un écusson aux armes mi-parties de Villeneuve et de Sabran. Enfin, au-dessous de tout cela on déchiffre cette ligne de l'inscription faite au pinceau sur plâtre, en beaux caractères des XIIIe et XIVe siècles :

... M CCCXXX DIE XV IVLII REVERENDUS IN XP̄O PATER DI........................
. . . .

La deuxième ligne a été tellement dégradée par le temps, secondé de l'incurie des hommes, qu'on n'y aperçoit plus que quelques traits du sommet des lettres. M. V. Lieutaud [1] qui le premier a déchiffré l'inscription, et après lui M. l'abbé Albanès, dont le nom fait aussi autorité, l'ont rétablie comme il suit : AÑO DÑI MCCCXXX DIE XV IVLII REVERENDVS IN XP̄O PATER DÑS ELZIARIVS EP̄S DIGNEÑ. HANC ECCLESIAM CONSECRAVIT IN HONOREM. B. M. V.

Cette inscription est précieuse, parce qu'elle contribue à résoudre une difficulté que présentait jusqu'ici la liste des évêques de Digne.

« Deux choses, nous écrivait tout récemment M. l'abbé Albanès consulté à ce sujet, rendent cette restitution indubitable: 1° les armoiries qui accompagnent l'inscription et qui ne peuvent convenir à Guillaume de Sabran, mais seulement à

1. Ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, membre de plusieurs sociétés savantes.

Elzéar de Villeneuve, qui était *de Sabran* par sa mère, tandis que la mère de Guillaume était de la maison d'Agout ; 2° d'ailleurs, le 15 juillet 1330, Guillaume était mort depuis près de trois ans. Elzéar lui avait succédé *immédiatement*, *per obitum Guillelmi*, et ses provisions qui l'attestent sont du 17 novembre 1327 ».

Cela étant, la question est tranchée : le *Guillaume Ebrard* mentionné d'une manière très dubitative par Gassendi [1] et adopté sans hésitation par d'autres auteurs *(France pontif.*, *Dioc. de Digne*, p. 65), devra être définitivement exclu de la série. Il n'a jamais existé.

Dans le cours du XIV° siècle furent ajoutées à l'église de Notre-Dame deux chapelles extérieures, adossées au mur du côté nord et érigées, l'une, vers l'an 1315, en l'honneur de sainte Anne par Raynaud de Porcellet, évêque de Digne, qui voulut y être enseveli ; et de là vient que depuis lors elle cessa de porter le vocable de Sainte-Anne pour recevoir celui de *Saint-Raynaud ;* l'autre, vers l'année 1335, par Elzéar de Villeneuve, le même qui avait consacré l'église en 1330. Après la mort de ce prélat, dont la mémoire fut toujours en vénération dans la ville de Digne, elle fut appelée de son nom *chapelle de Saint-Elzéar* [2]. La première a été démolie depuis longtemps ; mais celle-ci existe encore, et nous y reviendrons.

Une note insérée autrefois dans l'ancien Martyrologe de Digne et que Gassendi a fait passer dans sa *Notice*, nous apprend que le 26 juillet 1397, sous l'épiscopat de Nicolas de Corbières, l'église de Notre-Dame et celle du couvent des Frères-Mineurs furent la proie des flammes [3]. Là s'arrêtent court

1. *Notitia eccl. Din.*, c. XXIII, p. 153-54. — Par là aussi est rectifiée l'assertion du *Gallia Christiana*, qui retarde la mort de Guillaume de Sabran jusqu'en 1329.

2. *Notitia*, c. XI, p. 61,-c. XVIII, p. 104, et c. XXIV, p. 154. Il est à présumer qu'elle fut dédiée par Elzéar lui-même à Saint-Elzéar de Villeneuve, son illustre et bienheureux cousin, décédé le 27 septembre 1323 et vénéré comme un saint dès le jour de sa mort.

3. « Quo anno (MCCCXCVII) adnotatum fuit in Martyrologio arsisse ecclesias tam beatæ Mariæ quam fratrum Minorum, in die Sanctæ Annæ. » (*Notitia*, c. XXIV, p. 159).

nos historiens locaux ; mais la coïncidence de ce double incendie en un seul et même jour démontre assez clairement que la malveillance n'y fut pas étrangère. On sait que justement à cette époque les bandes du terrible vicomte Raymond de Turenne mirent à feu et à sang toute la Provence et les contrées des Alpes en particulier. Il est probable toutefois que la cathédrale de Digne n'eut guère alors à déplorer que la perte de sa charpente et de ses boiseries.

Les stalles du chœur réparées bientôt après furent transférées, en 1485, du chevet de l'église au-dessous du transsept, en vertu d'une délibération capitulaire du 12 janvier de cette année [1].

C'est à peu près à la même date qu'il faut rapporter les remarquables peintures murales dont nous voyons encore quelques lambeaux sur les deux parois intérieures, entre la deuxième et la troisieme travée du bas de la nef. Elles représentent, celles de droite, les vertus et les vices accompagnés de leurs conséquences respectives dans la vie à venir ; celles de gauche, les mystères de l'Annonciation et du Crucifiement. Comme elles doivent être l'objet d'nn article à part, il suffira de les avoir indiquées ici en passant.

La suite au prochain numéro.

CRUVELLIER.

---

1. En voici un extrait : « Anno a nativ. Dn̄i etc... Considerantes *chori* dictæ ecclesiæ in altum constructi (sic), quod dn̄i canonici et alii personatus dictæ ecclesiæ ad servitium declinantes com̄ode ascendere et descendere non valent singulis horis canonicis... absque personarum suarum discrimine indispositionum, volentesque super hoc providere et incom̄odis ipsorum dn̄orum..., statuerunt et ordinarunt chorum ipsorum demoliri et à loco ipso auferri ac in inferiori parte dictæ ecclesiæ subtus dictum chorum posita de novo ædificari et construi pertinenter et quanto citius fieri poterit. etc ». (Extrait en 1686 de l'original du protocole de Mᵉ Bertrand Esmivy, notaire royal de Digne).

MÉLANGES

Situation faite aux religieuses cloitrées par la loi du 13 février 1790, qui déclarait supprimés et dissous les ordres religieux de l'un et l'autre sexe.

Il suffira de lire attentivement les sages avis donnés aux Religieuses par leurs supérieurs ecclésiastiques, pour se faire une juste idée du malheur qui frappait celles qui n'avaient ambitionné que la vie du cloître, alors que, au nom de la liberté, on venait leur signifier l'ordre d'en sortir. Le document que nous publions n'a pas besoin de commentaire, le cœur de nos lecteurs suppléera à notre laconisme et à notre impuissance.

AVIS

aux religieuses du diocèse de Vienne, dont les monastères sont situés dans un des quatre archiprêtrés suivants, savoir de Romans, St Marcellin, S Vallier et Moras; qui ont demeuré attachées à la communion et fidèles à la soumission et à l'obéissance qu'elles doivent à leur Archevêque.

A quoi elles sont autorisées par (suite de) la nouvelle constitution françoise.

Une des crises les plus imprévues de la Révolution nationale menace l'Eglise sainte de l'affligeante perte de toutes les communautés religieuses du royaume, et les ferventes épouses du Seigneur, qui s'y étaient consacrées à Dieu par les vœux solennels de Religion, d'une très-prochaine dispersion. Leurs supérieurs spirituels gémissent amèrement de l'impossibilité, à laquelle on les a réduits, d'adoucir le sort de tant de vierges éplorées, et de procurer tous les secours temporels dont auront certainement besoin un grand nombre de ces chastes amantes du Seigneur, au moment où elles seront forcées d'exécuter la loi qui les oblige à sortir incessamment de leur sainte retraite, et d'aller chercher un asile au milieu du monde.

L'unique espoir qui reste aux supérieurs est de pouvoir leur procurer quelques consolations intérieures; d'alléger le poids des perplexités et des cuisants remords dont il est naturel de prévoir que des consciences timorées seront agitées au moment auquel, séparées les unes des autres, elles cesseront de s'acquitter en commun de toutes les obligations que leurs constitutions, leurs règles ou de pieuses coutumes leur avaient imposées, obligations auxquelles la vie isolée qu'elles mèneront dans le sein de leur famille, ou tout au plus réunies en petit nombre sous le même toit, les mettra dans une impossibilité morale d'y satisfaire chaque jour, en leur entier.

Combien de pieuses et minutieuses pratiques qui seront oubliées, matières fécondes à remords, pour des consciences délicates et scrupuleuses qui seront privées du recours à une supérieure, d'un fréquent et facile accès au supérieur, et, très-vraisemblablement de plus, des conseils et des décisions de tous les directeurs qui méritaient leur confiance.

C'est pour écarter, ou pour adoucir au moins, l'amertume de ces peines

que les dépositaires, durant l'absence du supérieur majeur, Mr l'Archevêque de Vienne, de l'honneur de sa confiance et de la plénitude de ses pouvoirs, y compris ceux que le Souverain Pontife a récemment accordés à ce sujet à tous les archevêques et évêques de France, que les dits dépositaires déclarent à toutes les Religieuses auxquelles le présent est adressé :

1° Qu'au moment où elles seront forcées, en exécution de la loi civile, de sortir de leurs monastères, elles seront consciencieusement dispensées par le Pape de l'obligation de garder le vœu de clôture, quoiqu'elles demeurent toujours soumises aux obligations des trois vœux de Religion.

2° Qu'elles seront aussi dispensées de l'obligation de porter le costume, ou autrement les vêtements distinctifs de leur ordre religieux ; qu'il leur sera permis de se vêtir à la manière des personnes du monde, en observant néanmoins, dans le choix et dans la forme des vêtements, la modestie qui convient à des vierges consacrées au Seigneur.

3° Que, eu égard à leur séparation de leurs supérieure, à la difficulté qu'elles auraient de recourir chaque fois à un supérieur, il leur sera permis, sans blesser leur vœu de pauvreté, d'employer en usages honnêtes les revenus qui sont à leur disposition, y compris le produit des travaux de leurs mains ; et de disposer à leur gré de leur mobilier.

4° Qu'elles seront dispensées de se lever et de se coucher aux heures marquées par leur règle ; que la permission de se vêtir à la manière des séculiers emporte la dispense de se coucher sur la dure, pour celles qui y étaient obligées ; que le vœu d'obéissance ne les soumettra qu'à exécuter ce qui leur sera prescrit par les supérieurs, et à ne rien se permettre qui puisse blesser la décence, la modestie religieuse ou l'édification qu'elles ne cesseront jamais de devoir au public.

5° Qu'elles demeureront obligées à réciter dévotement, chaque jour, l'office qu'elles célébraient dans leur chœur ; ou le grand office, ou celui de la Ste Vierge, selon leur constitution. Si nous les déclarons dispensées de la récitation des autres offices, auxquels de pieux réglements pouvaient les avoir assujéties quand elles existaient en corps de communauté, qu'elles n'oublient jamais que c'est uniquement à raison du concours des circonstances présentes et pour le repos de leur conscience que nous nous sommes crus autorisés à les en dispenser. Le même motif nous décide à réduire leurs méditations journalières à une demi-heure, ainsi que leurs lectures, et leurs examens de conscience à un quart d'heure chaque jour.

Leur obligation pour dire le chapelet, si elles en avaient une, demeure la même. Nous espérons toujours que l'amour de leur premier état et le désir d'en conserver l'esprit dans son (entier), les portera à vaquer aux exercices, dont nous avons cru devoir les dispenser pour le repos de leur conscience, autant que le permettront leurs positions respectives et les circonstances où elles se trouveront.

6° Nous estimons qu'il reste à les réduire aux seules abstinences dont l'Église fait un devoir à tous les fidèles. Celles qui par leurs constitutions

étaient soumises à une abstinence perpétuelle, excepté le cas de maladie, ou à des abstinences à jour fixe. Nous tirons la raison de cette dispense de la médiocrité et de l'instabilité des secours temporels, auxquels la majeure partie d'entre elles sera réduite, et plus encore de la difficulté qu'elles trouveront, dans leurs nouvelles demeures, de se procurer, les dits jours d'abstinence, un ordinaire différent de celui du reste de la maison. Si elles étaient soumises à un jeûne habituel, ou à quelques jeûnes particuliers, nous leur déclarons qu'elles satisferont à leur obligation en jeûnant en gras, c'est-à-dire en usant des aliments gras pour le premier repas de la journée, et en se réduisant le soir à une collation ordinaire.

7° Nous les déclarons dispensées de toutes les mortifications corporelles ordonnées par la règle ou par la coutume, toutes les fois qu'elles n'auront pas une grande facilité pour les exercer en secret ; nous laissons à leur piété (le soin) de réparer la perte de (ce) secours par une courte méditation ou par quelques prières.

8° Pour ce qui concerne leur exactitude à entendre la messe et à fréquenter les sacrements de pénitence et de l'autel, elles savent toutes que nous sommes dans l'affligeante impossibilité de pouvoir rien leur prescrire.

Le 18 août 1792.

Copie conservée aux archives de l'Évêché de Valence et dont on a cru devoir corriger l'orthographe.

A. Blain.

PUBLICATIONS

RELATIVES A L'HISTOIRE ET A L'ARCHÉOLOGIE DES DIOCÈSES DE VALENCE, DIGNE, GAP, GRENOBLE ET VIVIERS

Tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire sera annoncé et, s'il y a lieu, analysé.

Livres.

Berthin (abbé), *M. l'abbé Paul Morin, chanoine honoraire de Valence.* — Montélimar, Bourron, 1883, pet. in-8° de 6 p. [extrait du *Journal de Montélimar*].

Giély (abbé E. A.), *M. Craisson, sa vie, ses œuvres.* — Valence, impr. du Messager, 1883, pet. in-8° de 144 p.

Périodiques.

Analecta Bollandiana, ediderunt Car. de Smedt, Gul. van Hooff et Jos. de Backer ; Bruxellis, 1882, t. I. —

Ancien (L') Forez, revue mensuelle historique et archéologique, publié sous la direction d'E. Révérend du Mesnil ; Montbrison, 1882-3, 1° ann. —

Archiv für Geschichte und Alterthumskunde von Oberfranken ; Bayreuth, 1881-2, XV B.

Bulletin de la société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère ; Mende, 1882, t. XXXIII. —

Bulletin de la société archéologique du Midi de la France ; Toulouse, 1880-2. —

Bulletin de l'Athénée Oriental, revue critique internationale ; Paris, 1882. —

Bulletin de la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes, 1881-2, t. III. —

Bulletin ecclésiastique de Strasbourg; Strasbourg, 1882, t. I. —

Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre, 1882-3, 3e sér., t. V. — Tables analytiques (1867-78), 1883. —

Contemporain (Le), revue mensuelle des intérêts religieux, politiques et sociaux, des lettres, des sciences et des arts; Paris, 1883, nouv. sér., t. I. —

Controverse (La), revue des objections et des réponses en matière de religion; Paris, 1883, t. IV. —

Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen; Caen, 1882. —

Mémoires de la société des antiquaires du Centre; Bourges, 1882, t. X. —

Mémoires de la société d'émulation du Doubs; Besançon, 1881/2, 5e sér., t. VI. —

Mémoires (et Bulletin) de la société nationale des antiquaires de France; Paris, 1881, 5e sér., t. II. —

Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève, 2e sér., t. I. —

Polybiblion, revue bibliographique universelle; Paris, 1880-2, t. XXXIV-IX. —

Revue historique; Paris, 1883, t. XXI. — Analyse du *Bulletin*, p. 204.

Revue de Marseille et de Provence; Marseille, 1882, 28e année. —

Revue Savoisienne, journal publié par la société Florimontane d'Annecy; Annecy, 1882, 23e ann. —

Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes; Paris, 1882, t. XI. — Bulletin de la société des Hautes-Alpes, 1882, p. 490-1.

Scienza (La) e la Fede; Napoli, 1882, 4a ser., v. XXVII. —

Studî (Gli) in Italia, periodico didatt., scientif. e letter.; Roma, 1882, an. V, v. II. —

Travaux de la société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie); St-Jean-de-Maurienne, 1881-2, t. V. — U. C.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME

(1882-3).

MONTBÉLIARD, IMPRIMERIE P. HOFFMANN. — 2, 242.

